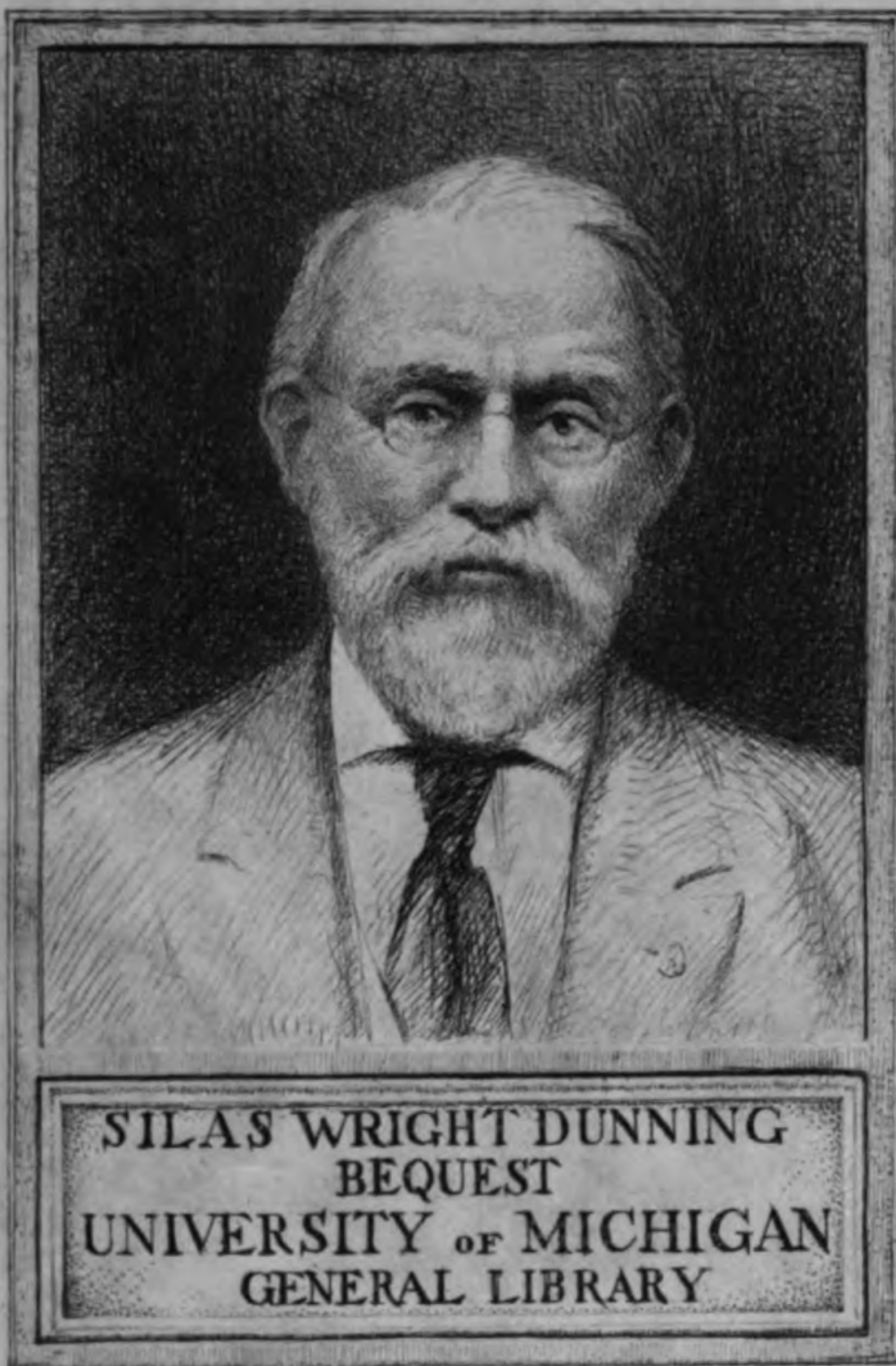

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTE DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

Tome XXIX — 1920-22



PARIS

AUGUSTE PICARD, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte.

AMIENS

Imprimerie YVERT & TELLIER, 37, Rue des Jacobins et 52, Rue des Trois-Cailloux.

—

1923

ÉTAT

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

ET

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

au 20 Mai 1920.

DONS ET LEGS FAITS A LA SOCIÉTÉ

I. **M. Rigollot,** par codicille du 21 mai 1849, a légué à la Société : 1° une plaque d'ivoire représentant le baptême de Clovis, — 2° une figurine, en bronze, de Silène couché, — deux planches de médailles renfermant des monnaies d'Amiens et des villes de Picardie, — 4° une collection de monnaies en plomb des Evêques, des Fous et des Innocents d'Amiens.

II. **M. Le Prince,** par son testament en date du 4 août 1851, a légué : 1° divers objets mobiliers, savoir : une pendule, accompagnée de vases et de flambeaux, ouvrages de son frère, — 2° un meuble, avec les antiquités qui y sont contenues, — 3° une somme de 10.000 francs.

Dans sa séance du 27 juillet 1855, la Société a décidé que le produit de cette somme, placée en rente sur l'Etat, serait affecté à la fondation d'un prix annuel décerné au nom de M. Le Prince.

III. **M. Guérard,** par son testament du 15 décembre 1856, a légué une somme de 2.000 francs.

Acceptation autorisée par décret impérial du 31 juillet 1857.

IV. En mémoire de **M. J.-B. A. Le Dieu,** l'un des fondateurs de la Société, et de Madame Marie-Thérèse-Joséphine **Marest,** sa veuve, leurs enfants ont, le 25 octobre 1861, conformément aux intentions de leur mère, donné à la Société une somme de 10.000 fr., pour les intérêts de ladite somme, placée en rente 4 1/2 sur l'Etat, servir à la fondation d'une ou plusieurs médailles qui seront décernées annuellement au nom de M. Le Dieu.

V. **M. Siffait de Moncourt** (Aimé-Marie-Jules), membre titulaire non-résidant, né à Abbeville, décédé à Bayonne, a, par son testament du 15 décembre 1870, légué une somme de 100 francs.

Un arrêté du Préfet de la Somme du 8 mars 1875 a autorisé l'acceptation.

VI. Madame veuve **Bouthors**, née **Deslavier**, décédée le 12 avril 1874, en souvenir de son mari, ancien président de la Société, a légué, par son testament en date du 7 avril 1869, le portrait de son mari et une rente perpétuelle sur l'Etat de 150 fr. 3 %, à la charge pour la Société d'entretenir la tombe de M. Bouthors et la sienne, au cimetière de la Madeleine.

Un décret du Président de la République, du 23 mars 1875, a autorisé l'acceptation.

VII. **M. Mennechet**, décédé le 9 juin 1875, a légué à la Société une somme de 1.000 francs.

VIII. **M. Cauvel de Beauvillé** (Victor), par ses testaments et codicilles olographes des 27, 29 juin et 20 décembre 1883, a légué une somme de 20.000 fr., pour être placée au gré de la Société et pour les intérêts en être affectés à l'achat de manuscrits, plans et dessins originaux, et d'autographes.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 29 mars 1887.

IX. **M. Hesse** (Alexandre), suivant son testament olographe du 17 avril 1886, a légué une somme de 1.000 fr. et un médaillier estimé 1.800 fr.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République, du 29 janvier 1891.

X. **M. Lefebvre** (Jules), d'Abbeville, a légué, en 1889, son médaillier.

XI. **M. Debray** (Henri), suivant ses testaments et codicilles olographes en date des 1er mai 1882, 4 août 1887 et 4 mars 1888, à Lille, a légué divers objets anciens et une somme de 19.000 fr. dont les intérêts devront être affectés à la publication des manuscrits de dom Grenier, concernant la ville de Corbie.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 9 juin 1897.

XII. **M. Cauvel de Beauvillé** (Félix), suivant son testament olographe en date du 10 juillet 1896, a légué une somme de 4.000 francs.

Acceptation autorisée par décret du Président de la République du 28 janvier 1899.

XIII. **M. Janvier** (Auguste), suivant son testament en date du 31 mars 1890, déposé en l'étude de Me Deriencourt, notaire à Amiens, le 21 juillet 1900, a légué à la Société des Antiquaires de Picardie la somme de 20.000 francs pour le revenu être employé à la publication de documents inédits, choisis dans les archives départementales et communales de la Somme et subsidiairement dans celles des autres régions ayant fait partie de la province de Picardie. Elle devra publier au moins un volume in-4° tous les deux ans.

Acceptation autorisée par arrêté préfectoral en date du 13 mai 1901.

XIV. **M. Prarond** (Philippe-Constant-Ernest), suivant son testament olographe en date du 12 décembre 1908, déposé en l'étude de Me Anty, notaire à Abbeville, le 10 novembre 1909, a légué à la Société des Antiquaires de Picardie une somme de 10.000 francs, pour le revenu en être employé à publier celles des œuvres manuscrites du testateur dont l'intérêt serait reconnu.

XV. **M. Pinsard** (Charles-Joseph), suivant son testament olographe en date du 1er octobre 1906, déposé en l'étude de Me Lepage, notaire à Amiens, le 29 juin 1911, a légué à la Société des Antiquaires de Picardie : 1° Tous les livres, albums artistiques et dessins qu'elle choisira dans sa bibliothèque, — 2° un meuble en bois sculpté renfermant des plans, cartes et dessins, — 3° une somme de 30.000 francs pour en employer le revenu a décerner tous les ans un prix à l'auteur d'un mémoire sur un sujet d'archéologie ayant trait au département de la Somme et dont le sujet sera donné par la Société. Ce prix qui ne sera jamais inférieur à six cents francs ne pourra être partagé.

Acceptation autorisée par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 1913.

XVI. En mémoire de **M. Robert Guerlin,** sa famille a fait à la Société, le 7 juillet 1913, une généreuse donation.

XVII. En mémoire de **M. Alf. Demailly,** sa famille a offert à la Société un important ouvrage manuscrit relatif à la numismatique picarde.

XVIII. **M. Ed. Soyez** a légué à la Société, par plusieurs dispositions testamentaires : 1° divers dessins et œuvres d'art, — 2° une somme de 25.000 francs, — 3° 100.000 francs pour assurer la publication de l'ouvrage intitulé « la Picardie Historique et Monumentale » dont il fut le fondateur.

Acceptation autorisée par arrêté préfectoral en date du 21 février 1920.



LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS EN EXERCICE

Date du décès.	MM.
12 février 1837.	**Caron** (Charles-Alexis-Nicolas), né à Amiens, le 19 décembre 1811.
16 mai 1839.	**Cocquerel** (Firmin-Joseph), ✻, né à Amiens, le 9 décembre 1774.
12 août 1842.	**Le Dieu** (Jean-Baptiste-Alexandre), ancien vice-président, né à Amiens, le 26 juillet 1774.
15 août 1844.	**Lavernier** (Jean-François-Charles-Mathurin), ancien secrétaire annuel, né à Abbeville, le 4 janvier 1791.
27 juin 1847.	**Janvier** (Louis-Joseph-Henri), né à Amiens, le 20 août 1781.
5 octob. 1850.	**Dorbis** (Victor-Théophile-Bénoni-Galtat), trésorier de la Société, né à Doullens, le 12 décembre 1803.
7 mai 1853.	**Le Merchier** (Charles-Gabriel), ✻, ancien maire d'Amiens, ancien président, né à Péronne, le 13 août 1769.
29 déc. 1854.	**Rigollot** (Marcel-Jérôme), ✻, ancien président, né à Doullens, le 30 septembre 1786.
21 juill. 1855.	**Le Prince** (Pierre-Joseph-Auguste), conservateur du Musée, né à Amiens, le 7 mai 1780.
15 mai 1856.	**Bisson de la Roque** (Jules-Gabriel), ancien président, né à Bourseville, canton d'Ault (Somme), le 21 juin 1803.
20 fév. 1847.	**Guérard** (François), ancien président, né à Amiens, le 29 octobre 1795.
21 octob. 1859.	**Magdelaine** (Augustin), ✻, ancien président, né à Dôle (Jura), le 6 décembre 1788.

9 déc. 1863. **Betz** (Alexandre-Eugène-Gustave, comte de), ❄, ancien président, né au château de Beauchemin, commune de Chemin (Jura), le 22 mai 1799.

6 août 1865. **Breuil** (Guillain-Joseph-Auguste), ❄, ancien président, né à Amiens, le 5 mars 1811.

26 août 1874. **Bazot** (Adolphe-Pierre-Marie), ancien président, né à Paris, le 22 octobre 1805.

14 avril 1875. **Rembault** (Marie-André-Gabriel), ancien secrétaire annuel, né à Amiens, le 6 novembre 1817.

3 nov. 1882. **Noyelle** (Marie-Joseph-Honoré-Ernest), né à Amiens, le 8 avril 1842.

9 juin 1885. **Mennechet** (Eugène-Alexandre), ❄, né à Saint-Quentin (Aisne), le 29 juin 1821.

30 janv. 1886. **De Forceville** (Gédéon-Adolphe-Casimir), né à St-Maulvis (Somme), le 28 février 1800.

6 juin 1887. **Letemple** (l'abbé Charles-François-Augustin), né à Ham, le 7 septembre 1814.

3 avril 1888. **Garnier** (Jacques-Jean-Baptiste-Adolphe), ❄, secrétaire perpétuel et ancien président, né à Amiens, le 28 février 1808.

7 avril 1889. **Hesse** (Alexandre), ❄, ancien président, né à Amiens, le 6 décembre 1807.

11 juin 1889. **Duthoit** (Edmond-Marie-Clément-Louis), ❄ ✠, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, né à Amiens, le 1er mai 1837.

24 nov. 1889. **Salmon** (Charles), ✠, ancien président, né à Amiens, en avril 1832.

26 fév. 1891. **Jourdain** (l'abbé Edouard), chanoine titulaire, ancien président, né à Amiens, le 21 mars 1804.

21 nov. 1891. **Pouy** (Ferdinand), correspondant du ministère de l'Instruction publique, né à Villers (Yonne), le 17 février 1824.

3 mars 1893. **Hecquet de Roquemont** (Albert), ✻ ✠, président honoraire à la Cour d'appel d'Amiens, ancien président, né à Abbeville, le 12 octobre 1813.

22 avril 1893. **De Cagny** (l'abbé Paul-Urbain), ✪ A., chanoine honoraire, président honoraire de la Société, né à Nesle (Somme), le 24 mai 1804.

14 août 1894. **Crampon** (l'abbé Th.-Joseph-Auguste), chanoine titulaire, ancien président, né à Franvillers (Somme), le 4 février 1826.

28 fév. 1895. **Hénocque** (l'abbé Jules), doyen du Chapitre, ancien président, né à Boulainvilliers-Tronchoy (Somme), le 6 mars 1812.

14 mars 1896. **Oudin** (Victor-Ernest), ✻ ✪, président de Chambre à la Cour d'appel, ancien président, né à Vervins (Aisne), le 26 août 1831.

22 janv. 1900. **Antoine** (Louis-Henri), ✻, président d'honneur de la Société, architecte, ancien conseiller municipal de la ville d'Amiens, capitaine-commandant honoraire de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Amiens, né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), le 13 octobre 1820.

1er fév. 1900. **Dubois** (Alexis-Auguste-Florent)), ✪, ancien chef de bureau à la mairie d'Amiens, né à Amiens, le 5 janvier 1824.

13 fév. 1900. **Duval** (l'abbé Antoine-Théophile), doyen du Chapitre, vicaire général, président d'honneur de la Société, né à Oisemont, le 12 décembre 1808.

16 fév. 1900. **Billoré** (Charles), ✪ A., architecte, directeur des travaux de la Cathédrale, inspecteur des édifices diocésains, né à Amiens, le 5 mai 1851.

21 juill. 1900. **Janvier** (Auguste), ✪ I., membre de l'Académie d'Amiens, inspecteur de la Société française d'archéologie, ancien président, né à Paris, le 9 septembre 1827.

7 août 1900. **Darsy** (Irénée), notaire honoraire, ancien directeur des établissements pénitentiers de la Somme et de l'Aisne, ancien président, né à Gamaches (Somme), le 3 mai 1811.

28 sept. 1901. **Gallet** (Emile), ✻, ancien magistrat, né à Longpré-les-Corps-Saints, le 17 août 1831.

25 juin 1902. **Trouille** (Natalis), ancien trésorier de la Société, né à Amiens, le 15 novembre 1835.

5 sept. 1903. **Gosselin** (le chanoine Jules), né à Mailly-Maillet, en 1835.

9 fév. 1904. **Boucher** (l'abbé Edouard), curé de Saint-Roch, ancien président, né à Amiens, le 31 mai 1854.

7 mars 1905. **Leleu** (Maurice-Alexis), ✻, I, proviseur honoraire du Lycée d'Amiens, ancien conseiller municipal, ancien président, né à Pimprez (Oise), le 9 août 1824.

25 juin 1905. **Boudon** (Georges), né à Amiens, le 3 juillet 1844.

24 nov. 1905. **Poujol de Fréchencourt** (Fernand), maire de Fréchencourt, ancien conseiller d'arrondissement, secrétaire perpétuel, né à Amiens, le 24 février 1839.

20 mars 1911. **Vitasse** (le chanoine Henri), né à Morlancourt (Somme), le 31 mars 1847.

29 juin 1911. **Pinsard** (Charles-Joseph), architecte, né à Amiens, le 21 mai 1819.

17 juin 1913. **Guerlin** (Robert), membre du Conseil municipal d'Amiens et ancien président des Antiquaires de Picardie et de la Société industrielle, né à Amiens, le 8 avril 1861.

11 nov. 1914. **Antoine** (Henri), architecte diplômé par le Gouvernement, lieutenant au 12e territorial, né à Amiens, le 26 juin 1878, tombé au champ d'honneur, à la bataille de Lombaertzyde (Belgique).

14 nov. 1911. **Puisieux** (Alfred Le Roux de), ancien président de la Société, né à Arras, le 29 août 1851.

10 octob. 1915. **Calonne d'Avesnes** (Le V[te] Louis-Marie-Albéric de), président d'honneur, ancien conseiller d'arrondissement, lauréat de l'Académie française, né à Amiens, le 17 mai 1843, mort au château de Romont (commune de Buire-le-Sec, Pas-de-Calais).

23 juill. 1916. **Demailly** (Alfred), représentant de commerce, né en 1864.

20 avril 1917. **Soyez** (Pierre-François-Edmond), ✻, président d'honneur de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société des Amis des Arts de la Somme et de la Société industrielle d'Amiens, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, mort à Amiens, où il était né en 1829.

25 sept. 1919. **Rohault** (le chanoine François), né à Taisnil (Somme), le 1[er] novembre 1843, mort à Amiens et inhumé à Pierrepont.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

au 20 Mai 1920.

Président : M. l'Abbé C. CARDON.
Vice-Président : M. Henri MICHEL.
Secrétaire perpétuel : M. R. DE GUYENCOURT.
Secrétaire annuel : M. Pierre COSSERAT.
Trésorier : M. L. LEDIEU.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

Dates d'admission.	MM.
1877. 9 janv.	JOSSE (Hector), 17, rue Dewailly (1).
1881. 11 janv.	DUHAMEL-DECÉJEAN (Charles), propriétaire, 13, rue des Poissonniers, Nesle (Somme).
1885. 14 avril.	DURAND (Georges), ✻ ✿ I., correspondant de l'Institut, ancien archiviste du département, 22, rue Pierre l'Hermite. — Membre non résidant, 1879-1885.
1885. 15 juill.	GUYENCOURT (Robert DE), 1, rue Gloriette. — Membre non résidant, 1879-1885.
1886. 13 avril.	ROUX (Joseph), avocat, docteur en droit, 18, rue Jules Lardière. — Membre non résidant, 1881-1886.
1888. 13 mars.	LOUVENCOURT (le comte Adrien DE), 12, Grande rue Notre-Dame, Abbeville.

(1) L'indication des rues d'Amiens n'est suivie d'aucune autre mention.

1890. 9 fév. MILVOY (Amédée), architecte, 1, rue Thouroude, Mont St-Aignan (S.-I.). — Membre non résidant, 1888-1890.

1893, 14 mars. WITASSE (Gaëtan DE), 21, rue Voiture. — Membre non résidant, 1879-1893.

1897. 11 mai. BRANDICOURT (Virgile), 21, rue de Noyon. — Membre non résidant 1892-1897.

1897. 9 nov. CARDON (l'abbé Camille), aumônier, 60, rue Jules Barni. — Membre non résidant, 1892-1897.

1899. 11 avril. LEDIEU (Léon), 12, rue Porion. — Membre non résidant, 1881-1899.

1899. 17 oct. DUBOIS (Pierre), ✿ I., négociant, 24, rue Pierre l'Hermite. — Membre non résidant, 1893-1899.

1900. 10 avril. BOQUET (Jules), ✻, artiste peintre, membre de l'Académie d'Amiens, 24, rue Porte-Paris. — Membre non résidant, 1897-1900.

1900. 10 avril. FRANCQUEVILLE (Amédée DE), docteur en droit, 3, rue des Augustins. — Membre non résidant, 1881-1900.

1902. 10 juin. MANTEL (Mgr), supérieur de l'Ecole libre de la Providence, 18, rue Emile Zola. — Membre non résidant, 1896-1902.

1902. 8 juill. COSSERAT (Maurice), ingénieur civil, manufacturier, 16, rue Jules Lardière. — Membre non résidant, 1895-1902.

1902. 8 juill. THOREL (Octave), ✿ I., conseiller honoraire à la Cour d'Appel, ingénieur des arts et manufactures, membre de l'Académie d'Amiens, 18, rue Porte-Paris. — Membre non résidant, 1900-1902.

1903. 10 nov. COLLOMBIER (Félix), receveur d'enregistrement en retraite, 16, rue Blasset. — Membre non résidant, 1891-1903.

1905. 14 fév. LEROY (l'abbé Maurice), chapelain de la cathédrale d'Amiens, curé-doyé de Moreuil (Somme). — Membre non résidant, 1897-1905.

1905. 9 mai. COSSERAT (Pierre), 21, rue Delpech. — Membre non résidant, 1895-1905.

1907. 8 janv. SCHYTTE (Ernest), 14, rue Leroux. — Membre non résidant, 1896-1907.

1908. 11 janv. HÉREN (Ernest), instituteur, 22, rue Dargent. — Membre non résidant, 1899-1908.

1910. 10 mai. MICHEL (Henri), conservateur de la Bibliothèque communale d'Amiens, 20, rue Dhavernas.

1915. 8 fév. FLORISOONE (Charles-Félix), professeur au Lycée Henri IV, 19, rue Lagrange, Paris, (Ve).

1919. 11 nov. VIVIEN (Narcisse), architecte de la ville d'Amiens, 11, rue Alexandre Fatton. — Membre non résidant, 1900-1919.

MEMBRES TITULAIRES NON-RÉSIDANTS

MM.

9 fév. 1910. AGISSON (Gustave), instituteur, Chipilly, par Sailly-Laurette (Somme).

8 nov. 1898. ALIX (l'abbé Jean), Le Saulchoir, par Kain, Hainaut (Belgique), M. P. (1).

20 oct. 1908. ANCHALD (Jacques D'), château d'Elincourt, par Saint-Blimont (Somme).

8 janv. 1918. ANSART (Pierre), architecte décorateur, 11, rue Emile Zola.

9 fév. 1886. ANTOINE (Georges), député, ancien maire, d'Amiens, 2, rue d'Alger.

9 fév. 1910. ANTOINE (l'abbé Philippe), 42, rue Boucher de Perthes.

12 mars 1907. ARCELIN (l'abbé Alfred), curé de Curchy, par Nesle (Somme).

13 janv. 1914. ARCHIVISTE du Pas-de-Calais (M. l'), palais de St-Waast, Arras (P.-de-C.).

21 fév. 1893. ARMAND (l'abbé), curé d'Aigneville, par Feuquières (Somme).

11 juin 1912. ARNETTE (Lucien), avocat à la Cour, 10, rue Mistral, Aix (Bouches-du-Rhône), M. P.

10 déc. 1895. AUBEY (Edmond), avocat, 59, rue Boissière, Paris, (XVI[e]).

8 nov. 1898. AULT DU MESNIL (Geoffroy D'), ✿ A., membre de la Société française d'Anthropologie, 228, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris, (VIII[e]).

10 fév. 1920. BACKELANDT (Gaston), chef honoraire de la comptabilité à la mairie d'Amiens, 52, rue du Comte Raoul.

13 juin 1899. BACQUET (Alfred-Eugène), ✿ A., directeur de l'Ecole primaire supérieure, Corbie (Somme).

(1) Les lettres M. P. désignent les membres non résidants qui, en vertu de l'article 35 du règlement, ont désiré s'affranchir de la cotisation annuelle moyennant une somme de cent-quatre-vingts francs, une fois payée.

12 juill. 1910. BARBET-MASSIN (Roger), industriel, 47, rue du Faubourg St-Honoré, Paris (VIIIe).

9 juill. 1907. BEAUDRY (l'abbé Amédée), 3, rue de l'Ecole du Chant, Beauvais (Oise).

14 mai 1912. BEAUGRAND (Paul), 🟌 A., sculpteur, 105, rue Jules Barni.

12 mars 1907. BEAUMONT (Mme la Ctesse DE), née DES VARENNES, château de Selincourt, par Hornoy (Somme), et 46, rue de Bourgogne, Paris (VIIe).

15 oct. 1895. BEAURAIN (Georges), receveur de l'enregistrement, Hornoy (Somme).

15 fév. 1899. BEAUVILLÉ (Félix CAUVEL DE), château de Dromesnil, par Hornoy (Somme), M. P.

11 nov. 1913. BÉCOURT (l'abbé G.), vicaire à St-Pierre, 8, rue Bourget, Montdidier (Somme).

13 nov. 1917. BECQUART (Alb.), ingénieur-constructeur, 72, rue de Bordeaux, Saumur (Maine-et-Loire).

9 mai 1893. BECQUINCOURT (René DE), château de Pissy, par Amiens.

18 fév. 1902. BÉJOT (le commandant), 84e régiment de ligne, Avesnes-sur-Helpe (Nord).

14 nov. 1911. BÉNARD (Gaston), 21, rue Gresset.

12 mars 1895. BERNARD (Alexandre-Henri), architecte du Gouvernement, 23, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

8 fév. 1887. BERNY (Pierre DE), 36, rue Victor Hugo et château de Ribeaucourt, par Domart-en-Ponthieu (Somme).

14 nov. 1911. BICKNELL (G.-H. Esq.), 34-36, Margaret street, Cavendish square, Londres W. (Angleterre),

24 oct. 1911. BIENAIMÉ (Edouard), 109, rue Lemerchier.

13 déc. 1910. BIENAIMÉ (Pierre), 17, rue du Tribunal, Doullens (Somme).

11 juin 1907. BIENDINÉ (Emile), 89, rue Vulfran-Warmé.

15 juill. 1903. BIGORGNE (Alfred), Le Mesnil-Saint-Firmin (Oise).

14 nov. 1905. BILLORÉ (l'abbé), 18, rue Jeanne d'Arc, Abbeville (Somme).

10 fév. 1914. BILLORÉ (Georges), instituteur, Saint-Aubin-Rivière, par Beaucamps-le-Vieux (Somme).

10 nov. 1908. BILLORÉ (l'abbé Ernest), curé de Gueschard, (Somme).

14 nov. 1911. BLAIN (André), château de Lataule, par Cuvilly (Oise).

9 mai 1905. BLANDIN (l'abbé), rue de Blayries, 30.

12 mars 1901. BLÉRIOT (Paul), 17, place Longueville.

10 mai 1910. BLOTIÈRE (Maurice), à Corbie (Somme).

8 nov. 1904. BOCQUET (E.), ✪ A., réfugié de l'Aisne, St-Valery-sur-Somme (Somme).

13 fév. 1900. BOINET (Edouard), 15, rue Porion, M. P.

5 déc. 1895. BOISTEL DE BELLOY (Henri), château de Belloy-sur-Somme, par Picquigny (Somme).

15 oct. 1901. BONNAULT (le vicomte DE), château de Mérélessart, par Hallencourt (Somme), M. P.

14 janv. 1899. BONNAULT D'HOUËT (le baron DE), archiviste paléographe, inspecteur de la Société française d'Archéologie, château d'Hailles, par Moreuil (Somme), et 4, place du Château, Compiègne (Oise), M. P.

10 avril 1900. BOS (Edouard DU), château de Coullemelle, par Quiry-le-Sec (Somme).

11 avril 1911. BOUFFETTE (Paul), agriculteur, rue Neuve, Rosières (Somme).

13 juill. 1897. BOULANGER (Tancrède-Clodomir), ✱, ✪ I., ancien notaire, archéologue, Péronne (Somme).

10 fév. 1903. BOULFROY (l'abbé), aumônier, 39, rue Martin-Bleu-Dieu.

9 mars 1920. BOULLANGER (M. Maurice), 2, rue Boucher-de-Perthes.

24 nov. 1891. BOULOGNE (l'abbé), curé d'Humbercourt, par Doullens (Somme).

8 juill. 1902. BOURDREL (Gabriel), 3, rue des Rapporteurs, Abbeville.

9 déc. 1919. BOURY (M. l'Abbé), 18, rue Emile Zola.

14 nov. 1905. BOUVIER (L.), pharmacien, à Poix (Somme).

9 janv. 1906. BOUVIER (l'abbé), ✪ A., aumônier, Cagny, par Amiens (Somme).

9 juin 1914. BRANDT DE GALAMETZ (le comte DE), château d'Havernas, par Canaples (Somme).

8 mars 1919. BRASSEAU (M. Armand), architecte, 77, rue des Jacobins.

13 janv. 1920. Brière (André-Léon), banquier, 3, rue du Collège, Noyon (Oise).

13 fév. 1907. Brunel (C.-F.), professeur à l'Ecole des Chartes, 246, boulevard Raspail, Paris, 14e.

12 nov. 1895. Brutails (Jean-Auguste), archiviste de la Gironde, 13-25, rue d'Aviau, Bordeaux (Gironde).

12 janv. 1904. Bulot (l'abbé), curé de Cocquerel, par Long (Somme).

20 avril 1909. Burthe d'Annelet (le baron André), 21, rue d'Aumale, Paris (IXe).

10 mai 1910. Busiau (G.), pharmacien, place Saint-Ayoul, Provins (Seine-et-Marne).

11 juill. 1905. Cabry (Georges), 137, route de Paris.

15 juill. 1885. Cacheleu (l'abbé), doyen de Saint-Jacques, 6, rue Flamant.

11 déc. 1883. Cagé (Carlos), avocat, archiviste paléographe, 16 *bis*, boulevard Morland, Paris IVe.

8 nov. 1910. Cahon (le docteur), ✻, ✠, château de Bellevue, 66, rue Compans, Paris (XIXe), et 14, rue Jean-de-Bailleul, Saint-Valery-sur-Somme (Somme).

11 avril 1905. Calippe (l'abbé), curé de Revelles, par Quevauvillers (Somme).

11 janv. 1916. Calonne d'Avesne (le comte Robert de), château de Romont, par Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais).

10 janv. 1888. Carbon (Césaire-Emile), ✻, capitaine d'infanterie en retraite, 24, rue Vatable.

) nov. 1908. Cardon (l'abbé Léandre), curé de Toutencourt (Somme).

11 fév. 1913. Caron (Madame O.), née Deray, 141, rue Laurendeau.

8 nov. 1898. Caron (Antoine), Corbie (Somme).

13 janv. 1912. Caron (Léon), 73, rue des Trois-Cailloux.

15 juill. 1913. Caron (Paul), 8, rue des Crignons.

10 avril 1894. Cauchetier (Adrien), 1, rue d'Edimbourg, Paris VIIIe.

11 déc. 1906. Cauet (le chanoine Jules), 39, rue Martin-Bleu-Dieu, Amiens.

13 fév. 1907. Caumartin (René), ✻, ✠ A., maire d'Amiens, avocat, 37, rue St-Fuscien, Amiens.

14 nov. 1911.	CHAMPION (R. Esq.), 34-36, Margaret street, Cavendish-Square, Londres.
14 fév. 1911.	CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS (LE). — Chez M. le chanoine Daveluy, 28, rue Robert-de-Luzarches. — M. P.
11 nov. 1919.	CHARIE (M. Charles DE LA), à Ste-Austreberthe, par Hesdin (Pas-de-Calais).
10 janv. 1892.	CHARLIER (l'abbé), curé-doyen de Poix (Somme).
20 oct. 1908.	CHAUVENET (Antoine-Maurice DE), général de division du cadre de réserve, château de Villers-Hélon, par Longpont (Aisne).
8 juill. 1902.	CHEVALIER (Raymond), membre de la Société française d'Archéologie, Le-Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).
10 mai 1898.	CHOCHON (Auguste-Eugène-Désiré), Inspecteur principal du Comptoir national d'Escompte, 7, rue de Chantilly, Paris (IXe).
8 déc. 1908.	CHOPART (l'abbé Victor-Jean-Baptiste-Léon), curé de Saint-Riquier.
12 juill. 1904.	CHOQUET (Charles), notaire à Doullens (Somme).
13 mars 1900.	CIVILLE (le vicomte Robert DE), ingénieur, 13, rue de Rouen, Beauvais (Oise).
12 fév. 1901.	CLERMONT-TONNERRE (le marquis DE), château de Bertangles, par Villers-Bocage (Somme), et 8, place du Palais-Bourbon, Paris (VIIe).
4 déc. 1893.	COCHELLE (l'abbé), 1, rue Cormont, Amiens.
19 déc. 1891.	CODEVELLE (Charles), 34, rue Saint-Fuscien.
9 déc. 1919.	COFFIGNIEZ (M. l'abbé), 18, rue Emile Zola.
12 nov. 1901.	COLLEMANT (Charles), Grandvilliers (Oise), M. P.
18 oct. 1910.	CORBIE (La ville de), à l'Hôtel de Ville, Corbie (Somme).
14 mai 1912.	CORDIER (Madame Charles), 16, rue Leroux.
11 juill. 1916.	COUPEZ (Paul), 13, rue des Viviers, Valenciennes (Nord).
9 juill. 1901.	COURCY (Henri), 19, rue Debray.
10 mai 1898.	COURTIN - HECQUET (Vital), 40, rue Louis-Thuillier.
14 nov. 1899.	COUTAN (le docteur), archéologue, 10, rue d'Ernemont, Rouen (Seine-Inférieure).

11 juill. 1905. Crépin (le chanoine), archiprêtre, curé de Saint-Vulfran, 2, avenue du Rivage, Abbeville (Somme).

14 juin 1898. Creton de Limerville (Eugène), 8, rue de l'Oratoire.

2 janv. 1900. Croisille (Edouard), 14, boulevard Pasteur.

15 oct. 1912. Croy (le Prince Charles de), Rumillies, Hainaut (Belgique).

5 déc. 1895. Crusel (René), licencié en droit, 9, place Sainte-Catherine, Abbeville (Somme).

14 mars 1905. Cuisset (l'abbé), curé de Méricourt-l'Abbé, par Ribemont (Somme).

15 fév. 1899. Dacheux (le chanoine Alfred), curé-doyen, Corbie (Somme).

8 mars 1910. Dacheux (le docteur), 32, rue de Beauvais.

13 mai 1902. Daire (Madame Albert), 6, rue Delpech.

5 déc. 1899. David (Paul), quai du Romerel, St-Valery-sur-Somme (Somme).

7 déc. 1897. Debary (Edouard), juge au Tribunal civil 24, rue Duminy.

8 mai 1917. Deberly (M. Gérard), 4, rue Lavalard.

13 nov. 1894. Debout (Mgr Henri), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, curé du Sacré-Cœur, 73, rue de l'Hospice, Calais (Pas-de-Calais).

10 avril 1906. Debry (Léon), 74, rue de Castille.

11 nov. 1919. Decrept (Madame), Bernay-en-Ponthieu, par Regnière-Ecluse (Somme).

11 avril 1911. Decroix (Pierre), banquier, 126, rue Royale, Lille (Nord).

11 juin 1901. Decroos (Jérôme), notaire honoraire, 51, Grande Place, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

7 déc. 1897. Deflesselle (Gaëtan), à Hamencourt, par Doullens (Somme).

11 juin 1912. Defleury (l'abbé J.-B.), curé d'Heilly, par Corbie (Somme).

15 juill. 1914. Degagny (Georges), agriculteur, à Croix-Moligneaux, par Ham (Somme).

10 avril 1894. Delattre (Eugène), 4, rue de l'Oratoire.

10 nov. 1908. Delaunay (Ch. Gustave), 10, quai de l'Ecluse.

11 déc. 1917. Delaux (M. Alf.), 139, boulevard Magenta, Paris (10e).

10 fév. 1914. DE LE RUE, (l'abbé Joseph), professeur, à Marcq-en-Barœul (Nord).

10 fév. 1903. DELIGNIÈRES (Charles), membre de la Société d'Emulation d'Abbeville, quai du Romerel, Saint-Valery (Somme).

8 nov. 1898. DEMARCY. (l'abbé Octave--Marie--Joseph--Arthur), docteur en théologie, 61, rue Saint-Fuscien.

8 juin 1897. DEMOMBYNES (Gabriel), avocat à la Cour d'appel, 25, boulevard Montparnasse, Paris (VIe).

9 fév. 1909. DEPOILLY (l'abbé A.), curé-doyen, Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

11 fév. 1896. DEROUSSENT (Alexandre), dessinateur aux chemins de fer d'intérêt local, 2, rue Frédéric-Degeorges, Arras (Pas-de-Calais).

13 nov. 1894. DESAVOYE (Paul), avocat, 3 *bis*, rue Rosa-Bonheur, Paris (15e).

12 déc. 1911. DESMAISONS (Henri), 86, rue du Mont-d'Arène, Reims (Marne).

13 fév. 1907. DESSIRIER (le docteur Louis), 39, rue de Beauvais.

10 juin 1913. DEVISME (Georges), notaire, Gien (Loiret).

15 janv. 1894. DIGARD (Georges), archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur à l'Institut catholique, rue Gallieni, Versailles, et château de Beaurainville (Pas-de-Calais).

8 mars 1910. DOUAY (l'abbé), curé de Warloy-Baillon (Somme).

11 mars 1908. DOUCET (Jacques), 19, rue Spontini, Paris (XVIe).

9 avril 1907. DOUCHET (Simon-Victor), instituteur, Dreuil-Hamel, par Airaines.

9 nov. 1919. DOUVRY (R.), ingénieur à Corbie (Somme).

12 janv. 1904. DUBOIS (Alain), 24, rue Pierre-l'Hermite, Amiens.

10 juill. 1906. DUCEUX (Oscar), 9, avenue Niel, Paris XVIIe.

11 mars 1908. DUMONT (l'abbé Eugène), Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

8 mai 1894. DUPONT (Robert), 2, rue Caumartin.

10 déc. 1912. DUPRÉ (Paul), libraire, 34, rue Croix-Belle-porte, Saint-Quentin (Aisne).

11 janv. 1898. DUPUIS (Edouard), chirurgien dentiste, 66, rue de l'Amiral-Courbet.

6 juill. 1909. DUPUIS (E.), photographe, à Hallencourt (Somme).

13 mai 1919. DUPUIS (M. Gaston), sous-chef de bureau à la Mairie d'Amiens, 52, rue Béranger.

14 nov. 1911. DUQUESNE (André), avocat, 76, rue St-Gilles Abbeville (Somme).

14 nov. 1911. DURSENT-LETELLIER, Talmas, par Villers-Bocage (Somme).

13 fév. 1912. DUTERTRE (le docteur E.), 12, rue Coquelin, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

14 fév. 1911. DUTHOIT (Ed.), notaire, rue au Lin, 42.

30 déc. 1893. DUTHOIT (Louis), architecte diplômé, 150, rue Lafayette, Paris X^e^.

9 mai 1905. DUVETTE (Abel), 30, rue des Jacobins.

19 fév. 1890. ENLART (Camille), ✿ I., archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, directeur du Musée du Trocadéro, 8, place de Breteuil, Paris XVe.

9 fév. 1910. ETEVÉ (l'abbé Louis), Arvillers (Somme).

11 juin 1912. FAGARD (Maurice), 82, rue Vaneau, Paris 7e.

9 juin 1908. FAVERNAY (Charles FATON DE), 10, rue Porion.

15 oct. 1912. FAYOLLE (le Mis DE), 18, rue du Plantier, Périgueux (Dordogne).

10 nov. 1908. FÉRET (Ernest), agréé, Libourne (Gironde).

10 juin 1913. FLEURY (Marcel), 72, rue du Faubourg du Bois, Abbeville.

13 juin 1905. FLINOIS (Achille), 14, rue des Sergents.

7 juill. 1896. FORTS (Philippe DES), archiviste paléographe, château d'Yonville, par Hallencourt (Somme), et 13, rue Vaneau, Paris, VIIe.

13 juill. 1897. FOURNIÉ (le docteur Henri), médecin principal de 1re classe, 66, rue des Remparts, Bordeaux (Gironde).

14 fév. 1905. FRANCE (Baron H. DE), château d'Arry, par Regnière-Ecluse (Somme), et 101, avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

13 avril 1915. FRANCHOMME (M. le docteur Alfred), 120, boulevard Vauban, Lille (Nord).

14 mars 1893. FRANCQUEVILLE (Jean DE), 3, rue des Augustins et château de Wargnies, par Canaples (Somme).

14 fév. 1905. FROISSY (Camille DANSE DE), 250 *bis*, boulevard St-Germain, Paris (VII[e]).

14 fév. 1911. FROMAGEOT (Henri), avocat à la cour d'appel de Paris, 6, avenue de l'Eglise, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

8 avril 1913. FROMONT (R. DE), Isserpent (Allier).

12 nov. 1895. GAILLARD (Georges), président honoraire du tribunal civil, place du Théâtre, Beauvais (Oise).

13 déc. 1910. GALAMPOIX (Fernand), entrepreneur, 132, route de Cagny.

9 mai 1916. GALET (M. Pierre-Denis), 172, rue Laurendeau.

9 avril 1905. GALLOIS (l'abbé), curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise).

10 janv. 1899. GALOT (l'abbé), 68, rue Delpech.

11 juin 1901. GARÇON (Robert), notaire, 13, grande rue Notre-Dame, Abbeville (Somme).

12 mars 1901. GARET (le chanoine), 112, chaussée Saint-Pierre.

11 janv. 1906. GARET (Maurice), ✿ A., avoué, 51, boulevard du Mail.

24 oct. 1911. GARRY (Henry), industriel, Rue (Somme).

12 nov. 1912. GARSIGNIES (M[me] DE), née de Diesbach, château de Beaufort, par Rosières (Somme).

9 juin 1903. GAUDEFROY (Léon-Jules-Frédéric-Albert), à Tully, par Béthencourt-sur-Mer (Somme).

2 déc. 1902. GIGON (Paul), 12, rue Dijon.

8 mai 1894. GILLÈS (Albert DE), château de Saulchoix-Clairy, par Amiens, et 2, boulevard Jules-Verne.

21 oct. 1913. GODIN (Eug.), pharmacien honoraire, 111, rue Vulfran-Warmé.

13 janv. 1914. GOSSELIN (Alf.), instituteur, Querrieu (Somme).

11 avril 1905. GOSSELLIN (A.), notaire honoraire, conseiller général, Rue (Somme).

11 mai 1909. GOSSET (l'abbé Anatole), curé-doyen, Albert (Somme). M. P.

13 déc. 1898. GOUDALLIER (Léon), Plainville, par Le Mesnil-Saint-Firmin (Oise). M. P.

10 fév. 1903. GRAIRE (Henri), 5, rue Saint-Fuscien.

12 mars 1912. GREISCH (Henri), président du tribunal civil, Vervins (Aisne).

13 avril 1920. GREUET (l'abbé P.-F.-M.-J.), curé de Fransart, par Hattencourt (Somme).

22 mai 1889. GROSRIEZ (Fernand DU), ✿ A., ancien sous-préfet, ancien receveur des finances, membre de la Société d'Emulation, rue de la Tannerie, Abbeville (Somme).

13 nov. 1896. GUERLE (le chanoine), supérieur de l'Ecole libre de Saint-Martin, 68, rue Delpech.

21 oct. 1913. GUERLIN (Mme R.), née Deflesselle, 30, rue Delpech.

13 janv. 1903. GUILBERT (Louis-Arsène), membre de la Société Linnéenne, percepteur, 51, rue de la Gare, Laigle (Orne).

10 mai 1892. GUILHEM DE POTHUAU (le marquis), château de Chisenay, par Celettes (Loir-et-Cher), et 35, avenue de l'Alma, Paris, VIIIe. M. P.

10 fév. 1914. GUILLEBON (Paul DE), château de la Mettrie, par Dinan (Côtes-du-Nord).

13 nov. 1894. GUILMONT (Joseph), 17, boulevard du Tzarewitch, Nice (Alpes-Maritimes).

11 mai 1909. GUYNEMER (Paul-Achille), 100, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

8 juin 1909. HACKSPILL (Alfred), 106, avenue d'Orvilliers, Moulins (Allier).

14 juin 1904. HACQUART (O.), rue des Trois-Cailloux, 80, Amiens.

13 juill. 1915. HAINAUT (Fernand), professeur de mathémathiques, 16, rue de la Deule, Loos-lès-Lille (Nord), ou 1, rue de l'Abbaye, Amiens.

14 juin 1910. HANOT (Alfred), 6, rue Creton.

13 nov. 1906. HARDION (Jean), 4, rue Traversière, Tours (Indre-et-Loire).

14 mai 1901. HARDIVILLIERS (le vicomte Albéric D'), château de Monceaux, par Saint-Omer-en-Chaussée (Oise).

2 avril 1912. HAUTEFEUILLE (Joseph D'), château d'Hauteville, par Hesdin (Pas-de-Calais).

8 avril 1879. HEILLY (le général marquis D'), ✻ C., Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).

14 mars 1911. HÉNOCQUE (l'abbé), ✻, 24 *bis*, rue Greuze, Paris, XVIe.

10 mai 1898. HESSE (Eugène), château de Flixecourt (Somme).

14 janv. 1908. HEUDUIN (Alb.), pharmacien honoraire, rue du Phare, Cayeux-sur-Mer (Somme).

13 déc. 1877. HINNISDAL (le comte D'), 60, rue de Varennes, Paris (VIIe), M. P.

14 nov. 1911. HITIER (Henri), maître de conférences à l'Institut agronomique, 6, rue du Général-Foy, Paris (VIIIe), et à Revelles, par Quevauvillers (Somme).

8 déc. 1885. HODENT (Léopold), agent-voyer cantonal, à Villers-Bocage (Somme).

10 fév. 1914. HUGUES (Clément), agent-voyer, 109, rue Vulfran-Warmé.

11 janv. 1906. HUGUET (Adrien), ✿ A., 3, place St-Pierre, Saint-Valery (Somme).

12 déc. 1911. HURÉ (Albert), notaire, 29, rue Boucher-de-Perthes, Abbeville (Somme).

4 déc. 1893. JARRY (Alexandre), avenue Trespoey, Pau (Basses-Pyrénées).

10 fév. 1914. JOLY (le chanoine Emile), curé-doyen de St-Leu, 77, rue Saint-Leu.

11 nov. 1913. JONCOUX (H.-J.-B.-P.), pharmacien de première classe de l'Université de Paris, 36, rue Saint-Vulfran, Abbeville (Somme).

10 juill. 1900. JOURDAIN (Victor), avocat, 11, place Notre-Dame.

3 mars 1886. JUMEL (Albert), ✻, Fluy, par Bougainville (Somme).

14 fév. 1911. KYTSPOTTER (l'abbé Joseph DE), 61, rue Saint-Fuscien.

13 nov. 1888. LABANDE (Honoré), archiviste paléographe, conservateur des archives du Palais, Monaco (Principauté de Monaco).

13 juin 1911. LABOUREYRAS (Pierre), rue du Cloître de la Barge, 8.

11 avril 1916. LAGRANGE (Robert), journaliste, 59, boulevard Thiers.

12 déc. 1911.	Laloy (l'abbé Paul), Bray-sur-Somme (Somme).
14 janv. 1913.	Lamotte (Etienne Duchesne de), 29, avenue Henri-Martin, Paris (XVIe).
11 juin 1901.	Lamy (Félix), 21, rue de la République.
12 mars 1907.	La Roche-Guyon (le duc Pierre de), 18, boulevard des Invalides, Paris (VIIe).
15 oct. 1907.	Laruelle (l'abbé Louis), Monton, par Veyre-Monton (Puy-de-Dôme).
10 nov. 1903.	Lavoine (S.), 35, rue des Dépôts, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
23 oct. 1911.	Le Bourva (Joseph), préparateur en pharmacie, 36, rue Dijon.
11 nov. 1919.	Lechat (Mme), née Doremieux, Saint-Josse (Pas-de-Calais).
19 oct. 1909.	Le Clerc (René), ingénieur, 15, boulevard du Mail.
14 nov. 1911.	Lecointe (Robert), receveur d'enregistrement, Boves (Somme).
4 déc. 1893.	Lecomte (Edmond), 22, rue Lemerchier.
13 juin 1899.	Le Dieu (le chanoine Henri), 61, rue Saint-Fuscien, M. P.
13 nov. 1900.	Lefèvre (Hippolyte), artiste peintre, 3, rue Gloriette.
9 nov. 1911.	Lefèvre (Louis), architecte, 23, rue des Boucheries, Noyon (Oise).
14 nov. 1905.	Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✪ I., Directeur de la Société française d'Archéologie, 13, rue de Phalsbourg, Paris, XVIIe.
11 nov. 1913.	Lefranc (Abel), Professeur au Collège de France, directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Sorbonne), 38 *bis*, rue Denfert-Rochereau, Paris (VIe), et 15, rue d'Amiens, Noyon (Oise).
9 mars 1897.	Lefrançois (Fernand), avocat, 46, rue Lemattre.
13 mai 1913.	Lefrançois (Mme Frédéric), Domléger, par Conteville (Somme).
10 fév. 1914.	Lefrançois-Pillon (Mlle), 46, rue Lemattre.
13 nov. 1917.	Léger (Mademoiselle A.), 35, rue Delpech.
2 avril 1912.	Léguillier (l'abbé Edouard), curé de Saint-Sauveur, par Ailly-sur-Somme (Somme).

14 nov. 1907. LÉGUILLIER (Eugène), dessinateur, 28, rue Louis-Thuillier.

11 juin 1889. LENNEL DE LA FARELLE (Antoine-Ernest), membre de la Société d'Emulation, 43, rue Millevoye, Abbeville (Somme).

11 juill. 1898 LENOIR (l'abbé Eugène), chanoine, 32, rue Lamartine.

10 avril 1894. LEROUX (Emile), organiste à Saint-Martin, 6, rue Dhavernas.

12 nov. 1912. LEROY (Camille), 10, rue Lavalard.

11 juill. 1905. LE SENNE (l'abbé), 7, rue de la Poissonnerie, Haut-Pont, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

10 nov. 1885. LE SUEUR (l'abbé), curé d'Erondelle, par Pont-Remy (Somme).

20 fév. 1894. LÉVÊQUE (Edouard), 78, avenue Mozart, Paris (XVIe), et villa Concordia, Cannes (Alpes-Maritimes).

12 nov. 1895. LIMICHIN (Pierre-Louis), 36, rue Jeanne-d'Arc, Reims (Marne).

9 mai 1909. LISLE (Fernand DE), 3, rue du Champ-de-Mars, Bordeaux (Gironde).

8 mars 1894. LOISNE (le comte DE), 51, rue de Varenne, Paris, VIIe.

8 nov. 1910. LOMIER (le docteur), Villa de la Falaise, St-Valery-sur-Somme (Somme).

11 mars 1913. LORGNIER (Louis), vice-président du Tribunal civil, Laon (Aisne).

10 nov. 1902. LUBERSAC (le comte Jean DE), 60, rue de Varenne, Paris (VIIe), M. P.

12 mai 1908. LUPART (Madame), 35, rue Lamarck.

9 mars 1909. MACHY (Eugène DE), rue du Lillier, Abbeville (Somme).

9 mai 1882. MACQUERON (Henri), président de la Société d'Emulation d'Abbeville et membre de la Société française d'Archéologie, 24, rue de l'Hôtel-Dieu, Abbeville (Somme).

11 juin 1901. MACQUERON (René), président du Tribunal civil, route de Landrecies, Avesnes (Nord).

9 juin 1914. MACQUET (Mme A.), château de La Haye, par Domart-en-Ponthieu (Somme).

13 avril 1897. MAGNIEZ (Ernest), 1, rue Saint-Fuscien.

8 mars 1904. MAILLET (le Dr L.), 18, chaussée Périgord.

10 fév. 1914. MAILLET (Pierre), 9, rue Alfred-Cendré, Abbeville (Somme).

8 déc. 1896. MAINDREVILLE (Léon DOÉ DE), château d'Aramont, par Verberie (Oise).

14 juin 1910. MAISON (Fernand), 57, rue de l'Amiral-Courbet.

9 juill. 1907. MALLET (Albert), 8, boulevard d'Alsace-Lorraine.

8 fév. 1898.. MALLET (Ferdinand), membre de la Société d'Emulation, 24, rue Jeanne d'Arc, Abbeville (Somme).

10 fév. 1914. MALLET (Joseph), dessinateur architecte, 54, rue Caussin-de-Perceval.

9 fév. 1909. MALO (l'abbé Casimir), St-Riquier (Somme).

11 juill. 1911. MANZONI (l'abbé Mario), 25, rue Charles-Dubois.

14 janv. 1908. MARCASSIN (Georges), notaire, Saint-Riquier (Somme).

18 avril 1894. MARTIN-SABON (Félix), ✿ I., ingénieur des Arts et Manufactures, membre de la Société française d'Archéologie, de la Société archéologique de Pontoise et du Vexin, associé correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France, 5 *bis*, rue Mansart, Paris IXe, et Ronquerolle, par Chambly (Oise).

13 juin 1899. MASSE (Jean), ✿ A., manufacturier, Corbie (Somme).

8 nov. 1910. MASSIET DU BIEST (J.-H.-L.), archiviste de la Haute-Marne, 4, rue Bouchardon, Chaumont (H.-M.).

7 août 1888. MASSON (Jean-Baptiste), ✱, 46, rue Victor-Hugo.

12 janv. 1897. MAUGIS (Edouard), 2, rue Michelet, Issy-les-Moulineaux (Seine).

12 nov. 1907. MAZIÈRE (Alfred), avocat général, 1, rue du Puits-de-Jacob, Caen (Calvados).

8 juill. 1879. MÉLIN DE VADICOURT (Henri), château d'Occoches, par Doullens (Somme).

8 juill. 1913. MERCIER (Georges), entrepreneur, 45, boulevard du Cange.

16 oct. 1917. MILLE (le chanoine), 99, rue St-Gilles, Abbeville (Somme).

12 nov. 1901.	MILVOY (Léon), pharmacien, rue Malatiré, Rouen (Seine-Inférieure).
14 mai 1901.	MIMEREL (Antoine), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 205, boulevard St-Germain, Paris, VIIe.
10 avril 1900.	MOLLET (Pascal), 8, place St-Michel.
11 avril 1900.	MONCLOS (Didier PÉROUSE DE), ingénieur, 82, rue Laurendeau.
8 mars 1910.	MONCLOS (Louis PÉROUSE DE), 82, rue Laurendeau.
8 mai 1883.	MONCOURT (Albert SIFFAIT DE), château de Moncourt, par Rue (Somme).
8 juin 1897.	MONTBAS (le comte GEORGES DE), ✻, officier supérieur en retraite, rue St-Lazare, 9, Compiègne (Oise).
15 oct. 1901.	MORELLE (Monseigneur), évêque de Saint-Brieuc, Palais épiscopal, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).
10 fév. 1903.	MORENVAL (l'abbé Zéphyr), curé de Saint-Pierre, Montdidier (Somme).
7 déc. 1897.	MORET (Ernest), 30, rue Delpech, Amiens.
12 mai 1908.	MORGAND (le docteur), 8, rue Escudier, Boulogne-sur-Seine (Seine).
8 juill. 1919.	MORVILLEZ (le docteur F.-E.), professeur à l'Ecole de Médecine, 28, place Louis Dewailly.
20 avril 1909.	MOTTE (l'abbé Joseph), 39, rue Martin-Bleu-Dieu.
20 oct. 1903.	MOY (l'abbé Achille-Gédéon), doyen de Picquigny (Somme).
9 nov. 1909.	NEAU (l'abbé Gaëtan), curé-doyen, Roye (Somme).
8 juill. 1913.	NEUILLIÈS (le docteur Claude), 8, rue des Cordeliers, Abbeville (Somme).
9 mai 1893.	NEUVILLETTE (l'abbé Charles DE), 92, rue St-Gilles, Abbeville (Somme).
16 oct. 1894.	NIQUET (l'abbé), curé de Boubiers, par Chaumont-en-Vexin (Oise).
11 nov. 1913.	NOUGUIER (Mme Louis), née THÉRY, château d'Athies (Somme).
14 mars 1911.	NOYELLE (l'abbé A.), curé-doyen, Domart-en-Ponthieu (Somme).
18 fév. 1902.	OLIVE (l'abbé), curé-doyen de Sains (Somme).

10 janv. 1905. Paillart (F.), 84, chaussée Marcadé, Abbeville (Somme).

11 janv. 1898. Pancier (Félix), ✿ I., pharmacien, 21, rue St-Leu.

14 nov. 1911. Pas (Justin de), 10, rue Omer Pley, St-Omer (Pas-de-Calais).

11 déc. 1917. Pascal (Mme), née Henriette Roche, professeur au collège d'Abbeville, 4, rue de la Briolerie, Abbeville (Somme).

10 fév. 1920. Passage (le Cte G. du), Bezencourt, par Hornoy (Somme).

10 juill. 1906. Payen (Alb.), 33, boulevard du Mail.

11 mai 1909. Percheval (Mme M.), née M.-T. Dequen, 6, rue Lemerchier.

9 juill. 1912. Péret (Henri), pharmacien, Picquigny (Somme).

21 oct. 1919. Perrault-Dabot (M.), inspecteur général des Monuments historiques, 87, boulevard St-Michel, Paris (Ve).

13 juill. 1897. Peugniez (le docteur Paul), ✿ I., Les Acanthes, Cannes (Alpes-Maritimes).

14 nov. 1899. Picard (Auguste), archiviste paléographe, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris (VIe).

15 juin 1886. Pihan (l'abbé), chanoine, curé-doyen d'Estrées-St-Denis (Oise).

13 nov. 1906. Pillot (Pierre), 66, rue des Vergeaux.

15 oct. 1901. Pinson (Charles), ✻, ✿, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, membre de l'Académie d'Amiens, 33, rue de Naples, Paris (VIIIe).

15 juill. 1908. Plé (Victor), maire d'Estrées-lès-Crécy, par Crécy-en-Ponthieu (Somme).

15 oct. 1901. Plessier (Prosper-Léon), membre de plusieurs Sociétés savantes, 9, rue de Lancry, Compiègne (Oise).

14 mai 1907. Poiret (Ernest), propriétaire, Rue (Somme).

12 juin 1912. Poissonnier (Mme), née Suzanne Branche, Arvillers (Somme).

12 fév. 1901. Polart (Albert), ✿ A., architecte, 99, rue de Vaugirard, Paris, VIe.

13 fév. 1912. Ponche (F.), Bougainville (Somme).

11 mars 1913. Ponchon (A.), ✠ M. A., ✿ O., sous-bibliothécaire à la bibliothèque commu-

nale d'Amiens, et 193, boulevard de Châteaudun.

14 mai 1901. PONTHIEUX (Alfred), secrétaire du Comité archéologique de Noyon, Berlancourt, par Guiscard (Oise).

11 juin 1901. PORÉE (le chanoine), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, curé de Bournainville, par Thiberville (Eure).

9 nov. 1909. POTEAUX (l'abbé Edmond), curé de Dury, par Amiens (Somme).

14 nov. 1905. POUILLET (le chanoine), curé-doyen de St-Remy, 35, rue Alphonse-Paillat.

8 janv. 1884. POUJOL DE FRÉCHENCOURT (Raoul), 6, rue Gloriette.

15 mars 1891. PROYART DE BAILLESCOURT (le comte Fernand DE), membre de la Société d'Emulation, 36, rue St-Georges, Cambrai (Nord), et château de Morchies, par Bertincourt (Pas-de-Calais).

14 juin 1898. PY (l'abbé André), 36, rue Lamartine.

8 nov. 1910. QUENTIN (Dom F.-H.), 7, rue de la Bienfaisance, Paris (VIIIe).

3 déc. 1901. QUENTIN (Mme), 34 *ter*, rue Molitor, Paris (XVIe).

12 juin 1906. QUIGNON (Hector), ✠ I., professeur au Lycée, 5, rue Louis Borel, Beauvais (Oise).

17 oct. 1897. RAMBOUR (l'abbé), chanoine, villa Notre-Dame, le Val-André, par Pleneuf (Côtes-du-Nord).

14 janv. 1908. RAMEAU (L.-H.-V.), ✱, notaire, ancien président du Conseil général de la Somme, Poix (Somme).

11 juin 1878. RAMON (Gustave), licencié en droit, 36, rue Boucher-de-Perthes.

9 juill. 1901. RÉGNAUT (Eugène), employé à la Cathédrale, 30, place Notre-Dame.

12 nov. 1895. RÉGNIER (Louis), ✠ A., membre de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue du Meilet, Evreux (Eure).

14 mai 1901.	RENAUD (Henri), Les Bordes, par Isle-Aumont (Aube).
11 janv. 1906.	RENDU (Remy), conseiller général, Maignelay (Oise).
11 juill. 1905.	RICHOUFFTZ (le C[te] DE), 4, rue Dumont, Abbeville (Somme).
24 oct. 1911.	RIQUIER (Edouard), 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Abbeville (Somme).
9 fév. 1904.	RIQUIER (Julien), 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, Abbeville (Somme).
11 juill. 1894.	RIQUIER (Olivier), percepteur, membre de la Société française d'archéologie, Ault (Somme).
9 mai 1893.	RODIÈRE (Roger), 77, Grande rue, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
12 juill. 1898.	ROMANCE-MESMON (le marquis Henri DE), 34, rue de Lorraine, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).
12 avril 1904.	ROSEROT (A.), 6, rue du Rendez-Vous, Paris (XII[e]).
11 nov. 1919.	ROSNY (Robert DE), château de la Caucherie, à St-Martin-lès-Boulogne (Pas-de-Calais).
13 mars 1906.	ROSTAND (A.), château de Flamanville (Manche).
11 mai 1886.	ROUSSEAU DE FORCEVILLE (Jacques), château de Cavillon, par Picquigny (Somme), et 50, boulevard Jules-Verne.
14 mars 1905.	ROUTIER (H.), agent comptable des S. T. E. du district de Vermand (Aisne).
11 mai 1897.	ROZE (Albert), ✿ I., statuaire, directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts, conservateur du Musée de Picardie, 20, rue Boucher-de-Perthes.
13 janv. 1920.	SAGEBIEN (Louis), ✻, ancien préfet, 109, rue Laurendeau.
15 juill. 1903.	SAGUEZ (Eugène), avoué, 6, place St-Michel.
11 janv. 1891.	SAINSAUFLIEU (Max), ✻, architecte diplômé, 2, place Royale, Reims (Marne).
9 déc. 1919.	SALINGUE (l'abbé), 18, rue Emile Zola.
12 déc. 1876.	SANCHES DE BAENA (le vicomte DE), ✻, membre de plusieurs sociétés savantes, 210, rua Diretta de Bemfica, Lisbonne (Portugal), M. P.

14 mai 1907.	SAROT (Louis), 13, rue du Cange.
8 mai 1906.	SAVARY (l'abbé G.-E.), ✠, curé de St-Jacques-St-Paul, 23, rue de la Pointe, Abbeville (Somme).
10 juin 1913.	SEMICHON (Roger), 1, place Pereire, Paris (XVII[e]).
14 fév. 1911.	SÉRENT (l'abbé A. DE), 50, rue Jules-Barni.
11 nov. 1913.	SERPETTE (l'abbé Etienne), vicaire, Vignacourt (Somme).
13 mai 1919.	SULMONT (Pierre), 42, rue Lamartine.
10 nov. 1908.	TENAILLON (Albert), licencié ès-sciences, Roye (Somme).
10 fév. 1920.	TERLEZ (Maurice), notaire, 9, rue Duthoit.
12 juin 1900.	THÉOT (Siméon), 18, avenue Félicie Cholet, Charenton (Seine).
10 avril 1883.	THIEULLOY (le comte Fernand DE), ancien élève de l'Ecole Centrale, château de St-Gratien, par Montigny (Somme), et 20, rue Lamartine.
7 juill. 1896.	THOBOIS (l'abbé Benoist-Joseph), curé de Preures, par Hucqueliers (Pas-de-Calais).
12 juill. 1898.	THOMAS (Pierre-Joseph), ingénieur, 54, rue Cozette.
11 juin 1901.	THUILLIER (Alfred), ✿ I., agent général de la Caisse d'épargne, 19, rue de la République.
11 déc. 1917.	TILLETTE DE MAUTORT (Paul), 82, rue Saint-Gilles, Abbeville (Somme).
14 nov. 1905.	TIRARD (l'abbé), 68, rue Delpech.
14 nov. 1905.	TOURTIER (Joseph DE), 12, rue de l'Amiral Courbet.
11 nov. 1902.	TRESFORT (le docteur Edmond), Roye (Somme).
9 juin 1914.	TUGNY (Joseph DE), 8, rue Edouard-Gand, Amiens.
9 mars 1909.	VALICOURT (le comte H. DE), 6, rue Mademoiselle, Versailles (Seine-et-Oise).
16 oct. 1894.	VALOÏS (Jules DE), membre de la Société française d'archéologie, Aumâtre, par Oisemont (Somme).
16 oct. 1917.	VASSEUR (Louis), notaire, Ailly-sur-Noye (Somme).

13 nov. 1906. VAST (Adelphe), 22, rue Fourcroy, Paris (XVIIe).

14 janv. 1913. VELLIET (Joseph), 42, rue Millevoye.

14 fév. 1905. VÉZIER (Patrice), 41, quai Saint-Maurice.

10 nov. 1908. VIGNON (l'abbé), curé de Brailly-Cornehotte, par Crécy-en-Ponthieu (Somme).

10 janv. 1911. VIGOUREUX (Charles), 9, rue Fourcade, Paris (XVe).

13 fév. 1912. VIGOUREUX (Paul), artiste peintre, 40, rue Denfert-Rochereau, Paris (V^e).

11 juill. 1916. VILLERABEL (Mgr F. DE LA), évêque auxiliaire de Tours (Indre-et-Loire).

16 déc. 1889. VINCHON (Arthur), avocat, 78, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VIe).

12 août 1884. VISME (Armand DE), avocat, 174, boulevard Haussmann, Paris (VIIIe). M. P.

10 juill. 1906. WAMAIN (Henri), 51, rue du Lillier, Abbeville (Somme).

16 oct. 1900. WAQUANT (l'abbé Eugène), 13, place Saint-Sépulcre, Abbeville (Somme).

11 fév. 1908. WAZIERS (le Cte Pierre DE), Lignières-en-Vimeu, par Senarpont (Somme). M. P.

13 avril 1920. WETHEY (Madame L.-H.), 12, rue du Bouquet-de-Longchamps, Paris (XVIe).

14 juin 1904. WIGNIER (F.), 44, rue de la Tannerie, Abbeville (Somme).

4 juill. 1899. WILLAME (Paul), Marconne, par Hesdin (Pas-de-Calais).

8 mai 1910. WITASSE-THÉZY (René DE), château de Thézy-Glimont, par Moreuil (Somme).

11 juin 1901. YVERT (Louis), 39, rue Delpech.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1er août 1893. **Baye** (le baron Joseph de), membre résidant de la Société Nationale des Antiquaires de France, 58, avenue de la Grande Armée, Paris (XVIIe).

13 nov. 1888. **Kershaw** (S. W.), F. S. A. Bibliothécaire de Lambeth Palace, membre de la Société des Antiquaires de Londres. Lambeth Palace, Londres.

10 mars 1896. **Morgan** (Jacques de), ✻ O., ancien directeur général des antiquités de l'Egypte, délégué à la direction des fouilles archéologiques en Perse, 5, rue des Ursulines, Paris (Ve).

7 août 1888. **Omont** (Henry), ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 17, rue Raynouard, Paris (XVIe).

9 déc. 1919. **Villerabel** (S. G. Mgr du Bois de la), évêque d'Amiens, commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique, 6, rue Constantine.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS DE FRANCE ET D'ALGÉRIE

Aisne

LAON. . . . . . Société académique.
CHATEAU-THIERRY . Société historique et archéologique.
SAINT-QUENTIN . . Société académique.
SOISSONS . . . . Société historique et archéologique.

Allier

MOULINS . . . . Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

Alpes-Maritimes

NICE . . . . . . Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Aube

TROYES . . . . . Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Aude

NARBONNE . . . . Commission archéologique.

Aveyron

RODEZ . . . . . Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Bas-Rhin

Strasbourg . . . Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Basses-Pyrénées

Pau . . . . Société des sciences, lettres et arts.

Bouches-du-Rhône

Marseille. . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— Société de statistique.

— Société archéologique de Provence.

Aix . . . . Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Calvados

Caen. . . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

— Société française d'archéologie, 18, rue des Chanoines.

Bayeux . . . . . Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Charente

Angoulême . . . Société archéologique et historique de la Charente.

Charente-Inférieure

Saintes. . . . . Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis.

Cher

Bourges . . . . Société des Antiquaires du Centre.

— Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.

Constantine (Département de)

Constantine . . . Société archéologique du département de Constantine.

Bône. . . . . . Académie d'Hippone.

Corrèze

TULLE	Société des lettres,sciences et arts de la Corrèze.
BRIVE	Société historique et archéologique de la Corrèze.

Côte-d'Or

DIJON	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Côtes-du-Nord

SAINT-BRIEUC. . .	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Creuse

GUÉRET	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Dordogne

PÉRIGUEUX. . . .	Société historique et archéologique du Périgord.

Doubs

BESANÇON	Académie des sciences, belles-lettres et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
MONTBÉLIARD . .	Société d'émulation.

Drôme

VALENCE	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Eure

EVREUX	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du départe-de l'Eure.

Eure-et-Loir

Chateaudun . . . Société Dunoise.

Finistère

Quimper . . . . Société archéologique du Finistère.
Brest . . . . . Société académique.

Gard

Nîmes . . . . . Académie de Nîmes.

Gironde

Bordeaux . . . . Société archéologique.

Haute-Garonne

Toulouse . . . . Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. (Hôtel d'Assezat).
— Société archéologique du midi de la France.

Haute-Marne

Langres . . . . Société historique et archéologique.

Haute-Saône

Vesoul . . . . . Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.

Haute-Vienne

Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin.

Haut-Rhin

Belfort . . . . Société Belfortaine d'émulation.

Hérault

Montpellier . . Académie des sciences et des arts.
— Société archéologique.
Béziers. . . . . Société archéologique.

Ille-et-Vilaine

RENNES . . . . . Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

SAINT-MALO . . . Société historique et archéologique.

Indre-et-Loire

TOURS . . . . . Société archéologique de Touraine.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère

GRENOBLE . . . Académie delphinale.

— Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

Loire

MONTBRISON . . . Société de la Diana.

Loire-Inférieure

NANTES . . . . . Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

— Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret

ORLÉANS . . . . Société archéologique de l'Orléanais.

Loir-et-Cher

BLOIS . . . . . Société des sciences et des lettres de Loir-et-Cher.

Lot

CAHORS . . . . Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Maine-et-Loire

ANGERS . . . . . Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

Manche

SAINT-LÔ . . . . Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

AVRANCHES . . . Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts.

Marne

CHALONS-S.-MARNE . Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

REIMS . . . . . Académie de Reims.

VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des sciences et des arts.

Meurthe

NANCY. . . . . . Académie de Stanislas.

— Société d'archéologie lorraine.

Meuse

BAR-LE-DUC . . . Société des lettres, sciences et arts.

Morbihan

VANNES. . . . . Société polymathique du Morbihan.

Moselle

METZ. . . . . . Académie de Metz.

— Société d'hitoire et d'archéologie Lorraine.

Nord

LILLE . . . . . Commission historique du département du Nord.

— Société régionale des architectes du Nord de la France.

Avesnes	Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Bailleul	Comité flamand de France.
Cambrai	Société d'émulation.
Douai	Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.
Dunkerque . . .	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Roubaix	Société d'émulation.
—	Société d'études de la province de Cambrai, 14, rue des Arts.
Valenciennes . .	Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Oise

Beauvais	Société académique de l'Oise.
—	Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.
Clermont . . .	Société historique et archéologique.
Compiègne. . . .	Société archéologique.
Noyon	Comité archéologique.
Senlis	Comité archéologique.

Pas-de-Calais

Arras	Académie d'Arras.
—	Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
Boulogne-sur-Mer	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Saint-Omer . . .	Société des Antiquaires de la Morinie.

Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand	Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la bibliothèque communale).

Pyrénées-Orientales

Perpignan. . . .	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône

Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire

Macon . . . . . Académie de Mâcon (Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture).

Autun . . . . . Société éduenne.

Chalon-sur-Saone. Société d'histoire et d'archéologie.

Sarthe

Mans (Le). . . . Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

— Société historique et archéologique du Maine.

Savoie

Chambéry . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Seine

Paris . . . . . Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France).

— Société de l'école des Chartes.

— Société de l'histoire de France.

— Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

— Société nationale des Antiquaires de France.

Seine-et-Marne

Fontainebleau . . Société historique et archéologique du Gâtinais, et 38, rue Gay-Lussac, Paris.

Melun . . . . . Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise

VERSAILLES . . .	Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
PONTOISE	Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
RAMBOUILLET . . .	Société archéologique.

Seine-Inférieure

ROUEN	Académie des sciences, des belles-lettres et arts.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
—	Société de l'histoire de Normandie.
—	Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.
LE HAVRE	Société havraise d'études diverses.

Somme

AMIENS	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.
—	Association des Rosati picards.
—	Société industrielle.
—	Société linnéenne du Nord de la France.
ABBEVILLE . . .	Société d'émulation.

Tarn-et-Garonne

MONTAUBAN . . .	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Var

DRAGUIGNAN . . .	Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
TOULON.	Académie du Var.

Vaucluse

AVIGNON	Académie de Vaucluse.

Vienne

POITIERS . . . . Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vosges

EPINAL . . . . . Société d'émulation du département des Vosges.

SAINT-DIÉ . . . . Société philomathique vosgienne.

Yonne

AUXERRE . . . . Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

SENS. . . . . . Société archéologique.



SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

BONN . . . . . Verein von Alterthumsfreuden im Rheinland.

MAYENCE . . . . Verein zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer.

ANGLETERRE

LONDRES . . . . Society of Antiquaries of London, Burlington house, Piccadilly, W.

BELGIQUE

ANVERS . . . . . Académie royale d'archéologie de Belgique.

ARLON . . . . . Institut archéologique du Luxembourg.

BRUGES. . . . . Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.

BRUXELLES. . . . Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

— Commission royale d'histoire de Belgique.

— Société royale de numismatique.

— Société d'archéologie.

— Société des Bollandistes, 22, Boulevard Saint-Michel.

CHARLEROI. . . . Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire.

COURTRAI . . . . Cercle historique et archéologique.

ENGHIEN . . . . Cercle archéologique.

GAND. . . . . . Société d'histoire et d'archéologie.

LIÈGE. . . . . . Institut archéologique liégeois.

— Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 2, Rue Bonne-Fortune.

MALINES. . . . . Cercle archéologique.

Mons	Cercle archéologique.
—	Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
Namur	Société archéologique.
Nivelles	Société archéologique.
Saint-Nicolas . .	Cercle archéologique du pays de Waas, 49, rue Zaman.
Tongres	Société scientifique et littéraire du Limbourg.
Tournai	Société historique et archéologique.
Verviers	Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire.

HOLLANDE

Amsterdam . . .	Koninklijke Akademie van Watenschappen.
Leide	Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde.
Leeuwarden. . .	Friesch Genootschap van Geschied, Oudheid en Taalkunde.
Ruremonde . . .	Société du Limbourg.
Utrecht	Provinciaal Utrechtsche Genootschap van Kunste en Wetenschappen.

ITALIE

Milan.	Reale instituto Lombardo di scienze e lettere.
Modène.	Regia academia di scienze, lettere ed arti.

LUXEMBOURG (grand-duché de)

Luxembourg . . .	Institut grand-ducal, section historique.

NORVÈGE

Christiania . . .	Université royale.

RUSSIE

St-Pétersbourg .	Académie des sciences.
—	Commission d'archéologie.
—	Société d'archéologie de Russie.

SUÈDE

Stockholm . . .	Académie royale d'histoire et d'archéologie.
—	Musée Nordisque.
Upsal	Société royale des belles-lettres et des sciences.
—	Université d'Upsal.

SUISSE

Bale.	Société historique et archéologique.
Berne	Société d'histoire du canton de Berne.
Genève	Société d'histoire et d'archéologie, 12, rue Calvin.
Zurich	Société des Antiquaires.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Washington . . .	Smithsonian institution.

MEXIQUE

Mexico	Muséo national

PÉRIODIQUES

Analecta Montserratensia, Abadia de N.-D. de Montserrat (Barcelone).

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — Louvain (Belgique).

Archives de la France monastique. — Revue Mabillon. — Chevetogne, par Leignon (Belgique).

Bulletin héraldique de France.

Bulletin historique du diocèse de Lyon. — Société Gerson, 2, Montée de Fourvières, Lyon (Rhône).

Bulletin monumental.

Le Dimanche, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, 21 *bis*, rue Boucher-de-Perthes.

Les Marches de l'Est, 84, rue de Vaugirard, Paris (VIe).

Notes d'art et d'archéologie. — Revue de la Société de Saint-Jean. — M. G. Ballot, 13, rue de l'Abbaye, Paris (VIe).

Pro Alesia. — Revue des fouilles d'Alise, etc.

Revue de l'Art chrétien.

Revue des questions historiques.

Revue du Nord. — Lille.

Revue numismatique.

BIBLIOTHÈQUES

ABBEVILLE	Bibliothèque communale.
AMIENS	Bibliothèque communale.
—	Bibliothèque des Archives départementales de la Somme.
—	Bibliothèque du Conseil général de la Somme.
ARRAS	Bibliothèque des Archives départementales du Pas-de-Calais, au Palais de St-Vaast.
CLERMONT-DE-L'OISE	Bibliothèque communale.
MONTDIDIER . . .	Bibliothèque communale.
PARIS.	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs.
—	Bibliothèque du Musée Guimet.
—	Bibliothèque du Trocadéro.
—	Bibliothèque des Sociétés savantes (5 exemplaires).
PÉRONNE.	Bibliothèque communale.
SAINT-QUENTIN . .	Bibliothèque communale.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1920. — PREMIER TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 13 Janvier 1920.

Présidence de M. Maurice COSSERAT, Vice-Président.
et de M. l'Abbé CARDON, Président.

En vertu d'un nouveau règlement, la Société se réunit à 2 heures au Musée de Picardie.

Sont présents : MM. Collombier, Boquet, Brandicourt, l'abbé Cardon, Maurice Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. l'abbé de Sérent, membre non-résidant, assiste à la séance.

Mgr Mantel se fait excuser.

Correspondance. — Dans les termes les plus aimables Monseigneur l'Évêque d'Amiens remercie de son élection en qualité de membre d'honneur de la Société à titre de correspondant.

— MM. les abbés Boury, Coffigniez et Salingue admis en qualité de membres non-résidants adressent aussi des remerciements.

— M. le capitaine Carbon, offre quelques coupures de journaux qui relatent : 1° la réponse faite par l'Université de Toulouse à diverses Universités allemandes, désireuses de renouer des relations ; 2° les résultats obtenus par M. le Dr Carton, pour la reconstitution de l'enceinte de la Carthage primitive, grâce à l'aide que l'aviation lui procura pour obtenir des photographies sous-marines très documentaires.

— M. le Maire d'Amiens invite le Président de la Société à faire partie d'une Commission chargée d'étudier les plans de reconstitution de la ville.

— La Société archéologique de Tarn-et-Garonne adresse ses souhaits de bonne année en vers latins.

Ouvrages offerts. — Madame Marcel Godet a bien voulu offrir une brochure intitulée : *les Protestants à Abbeville au début des guerres de Religion (1560-1572)*, extraite de la *Revue de l'histoire du Protestantisme français (1917-1919)*. Cette dernière étude de M. Marcel Godet, tombé héroïquement à la bataille de l'Yser, est

une œuvre très documentée, très vivante, et qui dépeint admirablement l'époque qu'elle décrit.

Ouvrages signalés. — Le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages suivants, qui sont entrés dans la bibliothèque de la Société :

1° *La Langue Gauloise,* etc., par G. Dottin. — C'est un ouvrage fort remarquable, mais difficile à lire et destiné surtout à être consulté.

2° *Aus Städten und Schlössern Nordfrankreichs,* etc., *Cambrai.* — Ouvrage allemand édité par le 14e corps de réserve.

3° *Aus Städen und Schlössern Nordfrankreichs,* etc., *Douai.*

4° *Le bombardement d'Amiens en 1918,* par M. Héracle Leroy. — C'est l'ouvrage le mieux documenté, publié jusqu'à ce jour, sur ce sujet.

5° Une étude sur l'Amiénois Charles Cressent, ébéniste du Régent, dans le numéro du 10 décembre 1919 de la *Revue de l'Art ancien et moderne.*

Chronique. — La Société a été heureuse d'apprendre la nomination de S. G. Monseigneur l'évêque d'Amiens, membre de la Société, au grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique.

— La Société se félicite aussi de compter parmi ses membres, le nouveau Maire d'Amiens, M. René Caumartin.

Administration. — L'ordre du jour prévoit l'installation du bureau qui doit siéger en 1920 et M. de Guyencourt donne lecture du discours suivant que Mgr Mantel, Président sortant, indisposé, se proposait de prononcer à cette occasion.

Messieurs,

C'est le 14 janvier 1913 qu'eut lieu l'installation du Bureau qui cesse aujourd'hui ses fonctions. L'honneur d'avoir présidé pendant sept années consécutives aux destinées de la Société des Antiquaires de Picardie est un fait inouï dans ses Annales. Nous n'en tirons, comme de juste, aucune vanité. Cet honneur nous le devons à la guerre qui a tout bouleversé, même le cours paisible de l'existence studieuse et pacifique de notre Société. L'appel aux armées de quelques-uns de nos membres, l'éloignement de quelques autres, l'angoisse qui sans cesse étreignait nos âmes à la pensée des maux qui menaçaient notre grande et notre petite patrie, l'imminence de l'invasion, le bombardement et l'évacuation de la ville, autant de raisons plus que suffisantes pour expliquer, je ne dirai pas votre désintéressement sur la composition du Bureau, mais cette solution commode qui fut le maintien en fonctions du Bureau tout entier. C'est pourquoi notre mandat, qui régulièrement devait prendre fin en janvier 1915, a été prorogé jusqu'à ce jour.

Ne croyez pas, Messieurs, que nous ne vous en soyons pas quand même très reconnaissants. Personnellement je suis fier d'avoir été, même pour les

raisons que je viens de dire, Président de notre Société pendant sept ans; la manière de donner valant mieux que ce que l'on donne, je vous remercie, Messieurs, de m'avoir, avec tant de spontanéité et de bonne grâce, maintenu dans mes fonctions de Président, et je crois être le fidèle interprète des autres membres rééligibles du Bureau en vous adressant, en leur nom, les mêmes remercîments.

Permettez-moi, Messieurs, d'offrir des remercîments tout spéciaux à M. le Secrétaire perpétuel, à M. le Trésorier et à M. le Secrétaire annuel de notre Société. Il faut du dévouement pour rédiger chaque mois le compte-rendu de nos séances; il en faut bien plus pour mener à bien la lourde tâche qu'ont assumée MM. de Guyencourt et Ledieu. Je n'insiste pas; vous connaissez leur mérite et leurs services; je voulais seulement les mentionner une fois de plus.

Ce devoir accompli, je désire, Messieurs, en remplir un autre en envoyant un dernier salut à ceux de nos collègues résidants qui ont disparu depuis mon entrée en charge : M. Guerlin, longtemps un des plus actifs d'entre nous; M. de Calonne, l'infatigable travailleur, une des plus belles gloires de la Société; M. Edmond Soyez, érudit aimable et bienfaiteur insigne; M de Puisieux, amateur distingué que j'eus le grand honneur de remplacer au fauteuil présidentiel; M. Demailly, numismate déjà estimé; M. le chanoine Rohaut, admis un peu tard au nombre des membres résidants et dont l'érudition n'avait d'égale que la modestie; enfin, le plus jeune, mais en somme le plus glorieux de tous, le lieutenant Henry Antoine, tombé pour la Patrie le 11 novembre 1914, aux rudes combats de Lombaertzide.

Je ne prétends pas, Messieurs, passer en revue les travaux de la Société pendant les sept années de ma Présidence, je veux simplement constater que, même pendant la guerre, nous avons vécu honorablement, sans perdre notre temps. Trois volumes du Dictionnaire historique ont été publiés; de même le catalogue de nos manuscrits; sauf pendant l'évacuation d'Amiens, nos séances ont été tenues régulièrement; nos Bulletins ont paru aussi exactement que possible et renferment une multitude de renseignements précieux. La façade de la maison Hubault a été reconstruite — à grands frais — au coin de la rue Jules Lardière; d'importantes sommes ont été votées pour la réparation de plusieurs monuments, spécialement de l'église Saint-Germain.

C'est là de la bonne et utile besogne; nous aurions souhaité faire davantage : les circonstances ne nous l'ont pas permis.

Nos successeurs seront plus heureux : c'est notre souhait le plus ardent.

Ce mot me rappelle que nous sommes encore à l'époque des vœux. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous offrir mes vœux — bien sincères, — pour la nouvelle année. Daigne le Ciel, en 1920, bénir vos personnes, vos familles et vos entreprises. Qu'il donne tout spécialement une excellente santé à M. l'abbé Cardon, mon aimable et érudit successeur. Il m'est particulièrement agréable de céder la place à l'un de ceux qui ont le mieux travaillé à la gloire de la Société des Antiquaires de Picardie.

Après cette lecture, les membres du bureau renouvelé ayant occupé les places qui leur sont

réservées, M. l'abbé Cardon, président nouvellement élu, prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Je ne saurais vous cacher mon embarras en prenant place à ce fauteuil où vos bienveillants suffrages m'invitent à m'asseoir. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et je tâcherai de la mériter.

J'aurais aimé à voir le fardeau de la présidence retomber sur de plus fermes épaules que les miennes, mais les travaux, les mille préoccupations d'une grande industrie ont empêché notre vice-président, M. Cosserat, d'accepter la présidence où l'unanimité des voix de ses confrères l'avait porté. Je suis le premier à le regretter. Il eut occupé ce poste d'une manière beaucoup plus profitable aux intérêts de la Société, que je ne pourrais le faire moi-même. Il eut été le continuateur de cette sage direction que notre dernier président a apportée pendant cinq années à notre Société au milieu de tous les ennuis inhérents à la guerre.

La Picardie historique et monumentale est arrêtée. Nous étions arrivés à l'arrondissement de Péronne ; or précisément c'était le seul arrondissement qui restait à étudier dans la superbe publication. Vous savez dans quel état lamentable les Boches l'ont laissé. Espérons que, grâce à la munificence de M. Soyez, nous pourrons bientôt continuer ce grand ouvrage et même déborder sur les territoires picards des départements voisins. — La collection des volumes in-4° continue avec la collaboration de M. Maugis de nous donner des documents inédits et précieux sur la ville et le bailliage

d'Amiens. — Dans la série des in-8°, on travaille à la troisième édition de l'ouvrage toujours si vivant de M. de Calonne : « La Vie agricole dans le nord de la France au XVIIIe siècle ». — L'album archéologique, arrêté depuis quelque temps, pourrait, je crois être continué, d'autant plus facilement que chacune des planches demande peu de texte. — Le Bulletin paraît régulièrement ; M. le Secrétaire perpétuel tient par là à rester en communication avec tous les membres de la Société. Il y a quelques années, un de nos anciens présidents signalait un travail à entreprendre : c'était la publication d'un dictionnaire historique et archéologique de la Picardie, contenant une histoire abrégée de chaque commune. Ce travail est commencé ; l'arrondissement d'Amiens a paru et M. Ledieu poursuit inlassablement, avec d'autres collaborateurs, cette œuvre de longue haleine.

Nous pouvons nous mettre au travail avec la conviction que la matière ne nous manquera pas encore demain. D'ailleurs d'autres travaux pourront, un jour ou l'autre, solliciter votre zèle. M. Ledieu va continuer son dictionnaire. M. Macqueron a donné une iconographie et une bibliographie de la Somme. Ne vous semble-t-il pas qu'il serait bon de songer à une biographie de notre département. Celle publiée il y a 80 ans sous la direction de M. Dusevel a vieilli et semble bien incomplète. Le Pas-de-Calais nous a montré le chemin par la plume de M de Cardevacque, qui, il y a déjà quarante ans, a publié un dictionnaire biographique de ce département. Le travail que je vous signale, demandera, sans aucun doute, plusieurs années. On pourrait utiliser les documents déjà réunis dans l'hagiographie de M. Corblet, dans la

notice des évêques d'Amiens de M. Soyez, dans les ouvrages du P. Daire sur Amiens et sur les doyennés du diocèse, dans les Mémoires de l'Académie, des Antiquaires et de la Société d'Emulation d'Abbeville, dans les brochures publiées par les Rosati, enfin dans une multitude de volumes et de revues sur la Picardie, etc. Déjà depuis bien longtemps je pensais à ce travail, quand dernièrement appelé à faire la notice de notre confrère, M le chanoine Rohaut, je constatais que la plupart des articles qu'il avait fournis aux revues et aux journaux locaux étaient consacrés à des personnages picards, surtout religieux. En dépouillant ces publications on pourrait trouver bien des noms presque oubliés de nos jours.

Malheureusement ce qui nous manque le plus, ce sont des travailleurs qui ne craignent pas de fournir des lectures aux séances de la Société, que n'effraye pas la correction des épreuves ; à vrai dire, nos séances sont un peu mortes et semblent se ressentir toujours de la guerre. La Société des Antiquaires ne doit pas être une assemblée d'abonnés aux publications, qui croient avoir rempli leur devoir lorsqu'ils ont répondu favorablement à l'appel de M. le Trésorier et sont venus toucher les volumes qu'elle leur réserve. Ce sont les membres vraiment actifs qui contribuent à la vie et à la prospérité d'une Société. J'espère que cet appel sera entendu et que nos collègues du dehors ne nous refuseront pas leur concours. Maintenant ils ne peuvent plus objecter l'heure tardive des séances puisque pendant les six mois d'hiver, elles auront lieu à deux heures de l'après-midi

Quant à la bonne administration intérieure de la Société, nous pouvons être assurés qu'elle ne périra

pas, sous la sage direction de M. le Secrétaire perpétuel et par la bonne gestion financière de notre Trésorier.

Je puis aussi compter sur le concours de MM. Michel et P. Cosserat que vous avez associés au Bureau en qualité de Vice-Président et de Secrétaire annuel. Tous en commun nous tâcherons de nous rendre dignes de votre confiance.

Je fais des vœux pour que cette année ne soit pas attristée par des deuils et que nous n'ayons aucun nom à inscrire au nécrologe de la Société. Souhaitons au contraire de voir s'augmenter la liste de nos membres résidants et non résidants.

Il me reste un devoir bien doux à remplir, c'est de remercier au nom de tous mes collègues le Bureau sortant de tout ce qu'il a fait pour assurer la prospérité de la Société pendant les cinq années qu'il l'a dirigée.

Maintenant, mes chers confrères, à l'œuvre ! Que cette année contribue à maintenir la Société au rang élevé qu'elle occupe ; que nos séances soient remplies par de nombreuses et intéressantes communications. Les travaux ne manquent pas. Que de villes, que de villages n'ont pas encore leur histoire ! Que d'archives encore à examiner ! Que de cartulaires, il reste à publier ! Et nous devons songer que chaque jour, le temps travaille pour nous et amasse de nouveaux documents ; que nous ne devons pas laisser perdre en en retardant l'emploi. Marchons sur la trace de nos aînés et souvenons-nous que tant qu'il reste quelque chose à publier, notre tâche n'est pas terminée.

— MM. Brière, banquier à Noyon, et Sagebien, ancien Préfet et Conseiller général de la Somme,

présentés en la dernière réunion, sont élus membres non-résidants.

— Conformément à l'usage, il est procédé au renouvellement des Commissions, pour l'année 1920.

Celle des impressions sera formée par MM. Dubois, Durand, de Francqueville, Michel et Roux.

La Commission des recherches comprendra : MM. Boquet, Collombier, Dubois et Thorel.

Celle de la bibliothèque se composera de MM. Brandicourt, Durand, Michel et Dubois.

Celle du legs Janvier aura pour membres MM. Dubois, M. Cosserat, Duhamel et Michel.

Enfin, MM. Dubois, Durand, Thorel et Vivien sont désignés pour composer la Commission chargée de veiller à la protection des monuments. — Il est rappelé que le Président de la Société, le Secrétaire perpétuel et le Trésorier, font partie, de droit, de la plupart de ces Commissions.

— M. Durand décrit deux manuscrits provenant de la bibliothèque du marquis Le Ver, et concernant l'un les archives du château de Roquefort (?), l'autre diverses familles abbevilloises. — Bien que ces ouvrages ne présentent qu'un intérêt restreint, la Société en tentera l'acquisition.

— M. Dubois déplore la destruction des vitraux de l'église de Tilloloy que la guerre a anéantis et qui n'avaient jamais été reproduits. Quelques démarches seront tentées pour savoir s'il n'en existe pas des dessins et si notamment les artistes

qui avaient restauré ces verrières n'en avaient pas levé des calques.

— M. Dubois ajoute que l'année 1920 ramène le 700e anniversaire de la fondation de la cathédrale d'Amiens. — Une commémoration religieuse doit avoir lieu à ce sujet, mais il serait digne de la Société de profiter de cette occasion pour prendre l'initiative d'une exposition de dessins, d'objets d'art et d'archéologie et de documents de toutes natures, relatifs à cet anniversaire et au monument lui-même. Cette proposition prise en considération, est pourtant ajournée jusqu'à la prochaine séance pour plus ample informé.

Travaux. — M. de Guyencourt communique quelques remarques au sujet du nom étrange d'une rue d'Amiens, celle des *Corps-nuds-sans-teste.* Il y voit une énigme désignant des animaux *cornus,* dépourvus de tétines (*tètes*, en patois picard), par exemple, des bœufs, et traduit le vocable de cette voie par, *rue des Bœufs.*

M. Dubois admet la solution de la première partie du problème et accorde qu'il y est fait allusion à des êtres *cornus*, mais, en se basant sur des enseignes qui ont existé dans plusieurs villes, il ne rejette pas l'idée que les mots « *sans-teste* » signifient *décapités.* Il en donne comme preuve que certaines enseignes représentaient des corps décapités pourvus de cornes de cerfs implantées dans les épaules. Puis, il y avait peut-être, dans le nom de la rue amiénoise quelque idée satirique

à l'adresse des victimes de certaines infortunes conjugales.

Après ces observations la séance est levée à 3 h. 1/4.

Séance ordinaire du 10 Février 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

La Société se réunit à 2 heures, chez M. de Guyencourt.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Roux, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

M. Sagebien, membre non-résidant, assiste à la séance.

M. Maurice Cosserat et M. Duhamel-Decéjean se font excuser.

Correspondance. — Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme du 53e Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Strasbourg au mois de mai 1920.

— MM. Brière et Sagebien remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Duhamel-Decéjean annonce que les

fouilles exécutées dans les ruines de son habitation de Nesle, ont prouvé que tous les documents qu'il avait réunis pour en enrichir les publications de la Société ont été anéantis.

— Le service de la poste annonce la mort de M. F. Lecomte, membre non-résidant.

Ouvrages offerts. — M. Brandicourt offre deux ouvrages manuscrits provenant de la bibliothèque de M. Demailly. Tous deux sont relatifs à la numismatique, et l'un à celle de la Picardie en particulier. C'est un extrait des « Monnaies féodales de France », par Faustin Poey d'Avant.

Ouvrages signalés. — M le Secrétaire perpétuel signale à l'Assemblée l'ouvrage intitulé : *Quatre années de captivité et de souffrances 1914-1918,* par l'abbé Boulfroy, curé-doyen de Roye (Somme).

Chronique. — La Société a eu le malheur de perdre, le 25 janvier, Madame la Comtesse Audoin de Dampierre, née Marie Fouache d'Halloy, membre non-résidant depuis le 9 novembre 1909.

Administration. — MM. Backelandt, chef de bureau honoraire de la Mairie d'Amiens, le capitaine G. du Passage et Terlez, notaire à Péronne, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

— M. Ledieu, Trésorier, expose ensuite, conformément au règlement, l'état financier de la Société.

Il résulte de ce rapport que la fortune des Antiquaires de Picardie, malgré le malheur des temps, jouit d'une véritable prospérité.

M. le Président se fait donc un devoir d'offrir ses remerciements sincères à M. Ledieu, aux soins de qui l'on doit cet heureux résultat, et désigne MM. Collombier, Maurice Cosserat et Roux pour former la Commission chargée de réviser les comptes du passé et de dresser le budget de l'avenir.

— M. Brandicourt annonce que les deux manuscrits, provenant du marquis Le Ver, et décrits par M. Durand en la séance de janvier, ont été acquis par la Société.

— M. P. Dubois donne lecture d'un rapport très circonstancié sur le projet d'exposition à l'occasion du septième centenaire de la cathédrale d'Amiens, dont il a été question en la dernière séance. — Toutes les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité. — Une Commission spéciale sera chargée d'organiser cette exposition et s'efforcera de faire coincider son ouverture avec les solennités religieuses qui doivent avoir lieu à la même occasion, du 21 au 24 juin prochain. M. Durand est désigné pour en être le président et M. P. Dubois en sera le secrétaire général. — Une première section de cette Commission s'occupera spécialement de l'iconographie, des dessins et des photographies du monument, et se composera de MM. P. Ansart, Macqueron, Roux et

Thorel. Une autre section qui devra réunir les œuvres d'art inspirées par la cathédrale sera composée de MM. Boquet, A. de Francqueville, J. de Francqueville et Roze. Enfin une troisième section chargée de rechercher les œuvres bibliographiques concernant la basilique amiénoise comprendra MM. Brandicourt, M. Cosserat, Mgr Mantel et Michel.

— Au cours des observations qui accompagnent la lecture du rapport de M. P. Dubois, Mgr Mantel déclare que si la cathédrale d'Amiens fut épargnée par les Allemands, pendant la dernière guerre, et n'éprouva pas le sort de celle de Reims, c'est grâce à une intervention de S. S. le Pape Benoit XV, sollicité par Mgr l'Evêque d'Amiens, comme le prouve la copie d'un dossier diplomatique composé des pièces échangées à ce sujet entre le Vatican et l'autorité allemande, dossier conservé dans les archives de l'évêché d'Amiens.

Travaux. — M. A. de Francqueville décrit et présente les dessins de nombreux heurtoirs, souvent très intéressants par leur forme et jadis accessoires obligés des portes de toutes les maisons. Leur disparition sera bientôt complète. Il est donc grand temps de recueillir ces modestes témoins d'un usage qui n'est plus.

— Après cette communication la séance est levée à 4 heures.

Séance ordinaire du 9 Mars 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

La Société se réunit encore chez M. de Guyencourt.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Guyencourt, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Roux et Thorel, membres titulaires.

MM. l'abbé Bouvier et Sagebien, membres non-résidants, assistent à la séance.

MM. Pierre Cosserat et Héren se font excuser.

Correspondance. — MM. Backelandt, le capitaine du Passage et Terlez remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. le Préfet de la Somme annonce que la Société est autorisée à accepter les divers legs qui lui ont été faits par M. Ed. Soyez.

— M. le curé de Cottenchy demande un secours en faveur de la chapelle de Saint-Domice, à Fouencamps, qui a beaucoup souffert de la guerre. Cette chapelle possédait une statue en bois représentant le saint. Elle n'était pas sans valeur, mais elle fut fendue à coups de hache et brûlée par des soldats pendant la guerre.

La Société décide d'intervenir, après plus ample informé, en faveur de cette chapelle, siège d'un antique pèlerinage.

— M. Siffait de Moncourt signale l'état déplorable de la chapelle du Hamelet à Favières. La cloche, datée de 1541, menace de tomber. La Société qui, en 1912, a largement secouru cette chapelle, n'a point actuellement à intervenir en sa faveur, car l'édifice est classé comme monument historique, mais peut-être pourrait-elle appuyer la demande de subvention que la municipalité de Favières doit adresser à la Commission compétente. — Cette proposition est adoptée.

Ouvrages offerts. — Monseigneur l'évêque d'Amiens offre un manuscrit intitulé : *Notice historique sur la paroisse de Beaucamps-le-Vieux.* Cet ouvrage, rédigé en 1902, par M. l'abbé Louis Couvreur, est illustré de quelques aquarelles. — Antérieurement au Concordat, Beaucamps-le-Vieux dépendait du diocèse de Rouen.

— M. Henri Omont donne à la bibliothèque le « Journal parisien d'Antoine Galland (1708-1715), précédé de son autobiographie (1646-1715) ». — On y remarque la description du curieux cérémonial de l'hommage rendu par le marquis de Nesle au chapitre de l'église du lieu, tel qu'il se pratiquait encore au début du XVIIIe siècle.

Ouvrages signalés. — La Société a fait l'acquisition des deux manuscrits provenant du marquis Le Ver, dont il fut antérieurement question, ainsi

que des tomes V et VI de *l'Histoire de la Gaule*, par M. C. Jullian.

Chronique. — La Société a eu le malheur de recevoir la confirmation de la mort de M. l'abbé Vandamme, ainsi que l'avis du décès de M. le chanoine Guénard qui s'est éteint le 1er mars. — Tous deux étaient membres non-résidants depuis de nombreuses années.

— La Commission qui doit organiser une exposition à l'occasion du septième centenaire de la cathédrale d'Amiens s'est réunie pour la première fois le 16 février 1920.

Administration. — Un devis relatif à la restauration de la croix de Tirancourt est accepté, malgré le haut prix qu'il prévoit.

— M. Maurice Boullanger, présenté en la dernière séance est élu membre non-résidant.

— Sur l'initiative de M. Thorel, le Conseil de fabrique de Saint-Germain d'Amiens est autorisé à prélever une somme suffisante, sur les dix mille francs qui lui ont été attribués, pour établir des clôtures destinées à interdire l'accès de cette église bombardée.

— M. l'abbé Leroy, nouvellement nommé curé-doyen de Moreuil, est aussi autorisé à faire mettre en lieu sûr, aux frais de la Société, une plaque de marbre où est gravée la liste des abbés de Moreuil, ainsi qu'une autre pierre portant une inscription.

— Au nom de la Commission des finances, M. Roux communique un rapport, où est constaté l'état très satisfaisant de la fortune de la Société. Cependant la Commission propose, vu le renchérissement de toutes choses, de relever le prix de vente de nos publications, de manière à procurer la possibilité, grâce à de nouvelles ressources, de contribuer plus largement à la restauration des monuments ruinés, ce qui doit être le principal souci des Antiquaires de Picardie. — La Société adopte toutes les conclusions de ce rapport, et M. le Président adresse à M. le Trésorier et à M. le Rapporteur les remerciements auxquels ils ont droit.

Travaux. — M. le Président donne lecture d'une notice nécrologique sur M. le chanoine Rohault que l'on trouvera ci-dessous.

— M. l'abbé Bouvier présente des silex taillés, de l'époque campignenne (sauf un seul qui est de l'époque magdalenienne), le tout recueilli à Cagny, près d'Amiens. M. l'abbé Bouvier donne à leur sujet quelques explications.

— M. de Guyencourt lit, de la part de M. Hackspill, une note sur un objet circulaire en laiton repoussé, que l'auteur croit être l'agrafe d'un vêtement ecclésiastique. Cet ornement, trouvé à Longpré-les-Corps-Saints, serait fort ancien, et porte en relief la représentation d'un *Agnus Dei* entouré de douze têtes de chérubins. Il est

plus vraisemblable que ce disque, traité dans le même style que certaines dinanderies des XVIIe et XVIIIe siècle, est le couvercle de quelque ustensile de ménage.

Après cette communication, la séance est levée à 3 h. 1/2.



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

Monsieur le Chanoine Rohault

Par M. l'Abbé Cardon.

Etudier les différents Ordres religieux, raconter leur établissement en Picardie, retracer la vie des hommes remarquables qu'ils ont fournis à l'Eglise, telle fut l'œuvre à laquelle se donna tout entier M. le chanoine Rohault. Il n'a produit aucun ouvrage de longue haleine, toute son œuvre historique se trouve disséminée dans quelques journaux de Picardie. Cependant si on réunissait ce qu'il a écrit, on trouverait une histoire à peu près complète du mouvement religieux dans le diocèse d'Amiens, depuis les saints des premiers siècles et les fondateurs des nombreux monastères picards jusqu'aux écrivains, aux orateurs et aux savants du XVIIe et XVIIIe siècle.

M. le chanoine Rohault naquit à Taisnil, au canton de Conty le 1er novembre 1843. De bonne heure, il annonça son intention d'être prêtre.

Au Séminaire il se faisait remarquer par son application et déjà, manifestait sa passion pour les livres. Chargé de la bibliothèque, il y passait souvent le temps de ses promenades.

Nommé au vicariat de Saint-Pierre de Mont-



Monsieur le Chanoine François Rohault
Vers l'âge de trente ans.



didier, il s'y fit grandement estimer et y noua avec la famille de Beauvillé des relations qui durèrent jusqu'à sa mort. Il trouvait là une riche bibliothèque à consulter et de nombreux documents à utiliser.

Au bout de quatre années de vicariat, l'administration diocésaine l'envoya aux confins du Ponthieu, à Ligescourt, non loin de Crécy, avec Ponches-Estruval comme annexe. Il y resta vingt-deux ans. Le service pénible de l'annexe finit par épuiser ses forces. L'autorité épiscopale le nomma alors à l'aumônerie de l'Espérance. C'était la réalisation de ses anciens rêves. Depuis longtemps il désirait, comme les bons moines, dont il étudiait la vie, se livrer au recueillement, à la prière et à l'étude. Chez lui on respirait des parfums de vie religieuse, on ressentait des impressions de foi et de piété qui pénétraient au plus intime de l'âme.

Sa maison était tapissée de livres : ouvrages sur l'Ecriture sainte, Saints Pères, sermonnaires, surtout histoire ecclésiastique, biographies de pieux et savants personnages, vies des saints, monographies de villes et de villages ; les volumes d'histoire locale se présentaient sous toutes les formes. Il était très attaché aux Congrégations religieuses, la composition de sa bibliothèque le prouvait ; les ouvrages sur les Frères Prêcheurs, les Franciscains et surtout les Bénédictins occupaient une place d'honneur et il était assez facile

de constater qu'il y recourait fréquemment; les études qu'il a réunies sur les Bénédictins méritent une mention spéciale.

Souvent on le voyait, l'après-midi, gagner la bibliothèque de la ville et là, dans le silence, consulter les anciens auteurs ecclésiastiques et les documents recueillis dans nos vieux monastères, ou bien se diriger vers le couvent des P. Franciscains et aller retrouver un de ses amis, notre confrère M. le chanoine Odon, qui fatigué des labeurs du ministère s'était retiré dans cette maison.

M. le chanoine Rohault était membre correspondant de la Société d'Emulation d'Abbeville depuis le 5 avril 1888. J'ai parcouru les Mémoires et les Bulletins de cette Société et n'ai trouvé aucun travail de lui.

Il a écrit quelques pages dans *l'Abbevillois* sur l'abbaye de Valloires et sur Crécy. Le *Propagateur picard* a aussi profité de la plume de M. Rohault. Lié d'une grande amitié avec M. Belin, le rédacteur en chef de ce journal, il lui fournit des articles sur Montdidier et ses environs. Très dévot à Notre-Dame de Brebières, il se fit une joie de collaborer au *Messager d'Albert*.

La *Chronique Picarde* et le *Nouvelliste de la Somme* ont souvent profité de ses connaissances historiques. Chaque semaine sous la signature de *de Tagny* il parlait dans la *Picardie*, tantôt d'un bénédictin Péronnais, dom Michel Germain, tantôt

de l'Hôtel-Dieu de Boves, tantôt de Bossuet et des bénédictins de Saint-Maur, de sainte Colette, de la vie monacale en Picardie, des Augustins d'Amiens, etc., etc.

Aussitôt arrivé à Amiens, M. l'abbé Rohault désira entrer dans la Société des Antiquaires de Picardie qui l'admit comme membre non-résidant en juin 1898. Il assistait assez souvent aux séances et s'intéressait à tout ce qui touchait à la Picardie. Au mois de février 1916, il fut élu membre titulaire résidant et quelques mois plus tard, fit partie de la Commission du concours. Entre temps il avait communiqué à la Société ses recherches sur une religieuse de Port-Royal, confiée aux sœurs de Saint-Julien d'Amiens. Mais déjà sa santé était très ébranlée et il avait besoin de recourir à une main amie pour rédiger ses notes.

C'est au *Dimanche* qu'il donna sa plus large collaboration. Il faisait partie du Comité de rédaction et fournissait des articles pleins d'intérêt, tantôt sur l'établissement des Ordres religieux à Amiens, tantôt sur le culte des saints en Picardie. A propos d'une fête célébrée dans une communauté, comme les Ursulines, les Carmélites, etc., il rappelle leur fondation, les œuvres qu'elles ont créées, les personnages illustres qui les ont visitées, etc. Il cite Pagès, De Court et les autres annalistes picards. — Célèbre-t-on la fête de saint Nicolas, de sainte Catherine, de saint Jean de la Croix, de saint François de Sales, de

saint Vincent de Paul, de saint Antoine, etc., etc., immédiatement il fait l'historique de la dévotion de ces différents saints et rappelle les souvenirs attachés à leur nom en Picardie.

Chargé à un certain moment de rédiger le *Bulletin du Rosaire*, il en profite pour raconter la vie et les actes de certains religieux picards tels que les P. P. Fejacq, Antoine Mallet, Bourey, Jean Guiencourt, Guillaume de Cayeux, etc.

Telle est l'œuvre de M. le chanoine Rohault, il a beaucoup travaillé et beaucoup écrit; il a essayé de faire revivre quelques figures presque ignorées de nos jours. En agissant ainsi il a bien mérité des antiquaires et ses travaux n'auront pas été inutiles.

Pendant vingt-deux ans il resta aumônier des sœurs de l'Espérance et ne les quitta que forcé par la maladie et par ce tremblement qui agitait ses mains et ne lui permettait plus de donner la Sainte Communion. En 1911, l'autorité épiscopale pour récompenser ses travaux l'avait nommé chanoine honoraire. Il prit d'abord sa retraite dans une famille amie, enfin à l'ombre de Saint-Martin, auprès de l'abbé Goret qu'il connaissait depuis de longues années. Peu à peu, il s'affaiblissait, l'évacuation et les fatigues de la guerre achevèrent de l'user. Il ne pouvait plus dire la Messe, bientôt même il ne quitta plus sa chambre. Enfin dans la nuit du mercredi au jeudi 25 septembre 1919 sans souffrance, il rendit son âme à Dieu.

A PROPOS

DE

LA STATUETTE AUX TROIS VISAGES

DU PASSAGE GOSSART A AMIENS

Par M. Oct. THOREL.

Tous les Amiénois connaissent le curieux *personnage aux trois visages* du passage Gossart, à la maison dite du *Blanc-Pignon*.

Le mystère qui l'entoure est bien profond. Notre érudit collègue M. Pierre Dubois me confessait en effet que, jusqu'à présent, il n'avait pu donner une réponse satisfaisante aux questions que lui posent journellement à son sujet les excursionnistes dont il est le cicérone attitré.

En revanche, il n'a pas manqué de nous communiquer les réflexions savantes des uns, les impressions toutes gratuites des autres dont il nous faudra faire justice. Un seul, très illettré, s'est contenté de dire : « c'est un rébus ».

Un sot ouvre parfois un avis important,

puisque, après trois mois de laborieuses recherches, nous partageons son opinion. C'est le

déchiffrement de ce nouveau rébus picard que nous venons proposer aujourd'hui.

L'histoire de la maison du *Blanc-Pignon*, qui, autrefois, portait l'enseigne de *l'Autruche*, n'est plus à faire après les travaux de A. Dubois (1) et de Pinsard (2). Quelques dates seules sont à en retenir dans le présent essai.

En 1454, elle était habitée par Philippe de Morvillers, qui fut, plusieurs fois, maïeur de notre ville. En 1481, elle appartient à son fils Philippe.

En 1490, Nicolas Fauvel, seigneur d'Estrées et Lannoy en Villers-Bocage, fait à cet immeuble d'importants changements sur lesquels précisément roulera cette étude.

En 1520, cette maison a été donnée à son fils Aubert Fauvel qui fut deux fois maïeur (3).

Bref, en 1869, elle fut achetée par la Ville des héritiers Gossart, pour créer le passage de ce nom destiné à relier la place de l'Hôtel-de-Ville et le Marché Lanselles (4).

(1) A. Dubois, *La maison du Blanc-Pignon;* Mémorial d'Amiens, numéro du 17 avril 1869.

(2) Pinsard, *Reg. ms. sur les rues et monum. d'Amiens* : Blanc-Pignon, t. XI, p. 59, 125; t. XV p. 63, 97, 102, 124 à 126, 168, 221, 277 et 281; t. XVII, p. 130; t. XXXVII, p. 104.

(3) A. Janvier, *Livre d'or de la municip. Amién.;* Paris, Picard, 1893, le mentionne comme maïeur en 1530 et 1538. D'après A. Dubois, *Op. cit.*, il l'aurait été trois fois; c'est une erreur.

(4) Daire, *Hist. litt. d'Amiens*, Paris, Didot, 1782; p. 131

En équerre sur la façade encore existante du Blanc-Pignon est une dépendance en encorbellement, laissant libre le passage au-dessous d'elle.

Le moment est venu de la décrire dans ses lignes essentielles. Les deux statuettes, les quatre blasons et le cordon sculpté qui entrent dans sa décoration seront étudiés plus tard.

On sait que la *bretèche* (1) qui, à l'origine, était une tour de bois (2); puis la partie crénelée des anciennes enceintes fortifiées (3) devint le hourd ou le machicoulis, suivant l'importance de son avancée sur le nu extérieur de la muraille (4).

De l'architecture militaire elle ne tarda pas à passer dans l'architecture civile; et, sous ce nom, on désignait déjà, à la fin du XIVe siècle, tout palier couvert qui n'est pas pris aux dépens du bâtiment, mais porté en encorbellement (5).

Les vieux hôtels de ville avaient une bretèche. A Lille, en 1391 et 1392, ce « balcon municipal »

en note : « Voiture est né (en 1598) sur le grand marché dans « la maison nommée le *Blanc Pignon* ». — Cf. A. Dubois, *Maison où naquit Voiture;* Bib. Amiens, Catal. Devauchelle, n° 41433. C'est une erreur : Il est né, le 24 février 1598, rue Saint-Germain (n°s 13 et 15 actuels) à l'enseigne du *Chapeau de roses.*

(1) Mot d'origine inconnue. — V. Viollet-le-Duc, *Dict. d'arch.*, t. II, p. 244.

(2) Ducange, *Gloss. fr.* ; v° Bretèche.

(3) Littré, *Dict. fr. eod.* v°.

(4) Enlard, *Man. d'arch.* Paris, Picard, 1904 ; t. II, p. 459, 471 et 475.

(5) Enlard, *Op. cit.*, p. 115.

est refait en bois et enrichi de sculptures commandées à un artiste d'Ypres (1).

Ce petit logis couvert servait aux publications officielles, aux prestations de serment des élus de la Ville et, au besoin, à haranguer le peuple. L'on peut citer ceux de la Réole, de Saint-Antonin, d'Ypres, de Bruges et de Clermont (Oise) (2).

Il n'est pas douteux que la pièce du passage Gossart a toutes les apparences d'une bretèche municipale. Mais cet exemple d'une bretèche dépendant d'un immeuble privé n'est pas isolé. C'est ainsi que l'on en voit encore une de la fin du xv[e] siècle, à Bruxelles, dans la rue Terraken, à l'hôtel de Ravenstein (3).

Notre bretèche, entièrement en chêne, et dont le lecteur trouvera le dessin dans « *Les Clabault* » de A. Janvier (4) et dans le journal « *la Construction moderne* » de 1901 (5) est de dimensions fort restreintes (6) et d'un caractère bien privé.

Ancrée, d'un côté, dans le mur voisin et, de

(1) Chanoine Dehaisne, *Hist. de l'art dans les Flandres ;* Lille, Quarré, 1886 ; t. III, p. 170.

(2) Enlart, *Op. cit.*, p. 303.

(3) A. Janvier, *Pic. histor. et monum.* Amiens, Yvert-Tellier 1893, t. I, p 83.

(4) A. Janvier, *Les Clabault, famille munic. Amién. (1349-1539).* Amiens Hecquet 1889, fig. II, p. 18.

(5) M. H. Macqueron, d'Abbeville. *Lettre* du 29 octobre 1916.

(6) Longueur : 2^{m}80 ; largeur : 1^{m}65 ; flèche des arceaux : 1^{m}15. Son plancher est à 4^{m}50 du sol. La toiture, sans intérêt, a été refaite.

l'autre, dans la maison du Blanc Pignon, elle n'est plus actuellement éclairée que par une fenêtre faisant face au marché Lanselles; celle en retour a été aveuglée à une date indéterminée.

Cette construction est soutenue par des arceaux en tiers-point, dont trois ont leurs retombées encastrées dans les maçonneries adjacentes et dont la quatrième en pendentif est ornée d'un personnage à trois visages, et dont, détail assez singulier, un seul pied est chaussé.

Toute sa façade est ornée de sculptures dont la description doit être réservée pour la discussion qui va suivre, d'autant plus que cette statuette a seule absorbé l'attention et, partant, provoqué les opinions des excursionnistes de tout-à-l'heure et des curieux que nous avons consultés à son endroit.

La plupart de ces opinions ont un trait commun. Jamais elles ne portent sur l'ensemble du sujet, mais sur une de ses particularités examinée isolément : les trois visages ou le seul pied chaussé. Quelques-unes ne sont que de simples impressions, n'ayant même pas le mérite d'une hypothèse osée et toute gratuite, qui a toujours au moins une base, si fragile soit-elle.

Cette « image » en pendentif, de l'avis de tous, hormis A. Janvier qui y voit un *Janus à double visage* (1), est bien trifaciale.

(1) A. Janvier, *Pic. mon.; op. cit.*, p. 84.

Ces trois visages, tous pareils, jeunes et imberbes, sont si harmonieusement disposés que, bien qu'ils soient très nettement accusés, le monstre ne laisse pas de demeurer fort gracieux. Dans la composition d'un couvre-chef bizarre l'imagier semble s'être inspiré de la casquette de Louis XI et de la toque d'apparat dite mortier. Le costume, d'une élégance extrême et même quelque peu féminine, se compose d'un corselet paraissant bigarré, avec une grande collerette ornée de festons et de franges ; une jupe recouvre les cuisses jusqu'aux genoux. Des deux jambes nues, une seule, la droite, est chaussée d'un brodequin non lacé, rappelant ceux des sujets des stalles de notre cathédrale (1), le personnage est assis, placide, avec les deux mains posées sur les genoux.

Cette figurine énigmatique a provoqué, disions-nous, les plus étranges opinions qu'il nous faut maintenant réfuter d'un mot, pour restreindre, par voie d'élimination, le champ de nos recherches. Qu'est-ce donc ?

I. **Un Hermès trismégiste ?**

Non, car ce qualificatif n'a jamais éveillé l'idée de trois visages et signifie seulement « trois fois

(1) V. dans G. Durand, *Monogr. de N.-D. d'Amiens*. Amiens, Yvert et Tellier, 1903, t. III, les sujets des stalles du chœur, des vies de saint Jean et de saint Firmin et ceux de l'Ancien et du Nouveau Testament.



Le personnage aux trois visages.



grand », comme dieu des arts, des lettres et du commerce (1). Ajoutons qu'on le représentait ou cynocéphale (2) ou avec une tête d'ibis.

II. **Un Hermès tricéphale ?**

Non. Ce Mercure dit aussi *Triceps* à cause de sa triple puissance « parmi les Dieux du Ciel, de la terre et des enfers » (3) n'a aucun rapport avec notre sujet qui n'est que trifacial. Les types que l'on en connait ne font que confirmer cette opinion.

1° L'Hermès tricéphale conservé au Vatican, représente la Trinité de Samothrace (4). Or il est invraisemblable que l'imagier de 1490 l'ait connu. D'ailleurs, on le verra par la suite, l'ornementation de la bretèche est exclusivement composée d'éléments empruntés à notre histoire locale.

2° Daremberg et Saglio reproduisent, il est vrai, une statuette d'un Mercure gaulois à trois têtes. Mais le sujet est absolument nu (5).

4° Un Mercure du même type, dit de Saint-Révérien, a une sandale au pied gauche seulement. Or, en notre espèce, c'est au contraire le pied droit qui est chaussé (6).

(1) Lionnois, *Traité de mythol.;* Nancy, Haener, 1816; p. 124.

(2) Dezobry, *Dict. de biog.* Paris, Delagrave, 1883; v° Thoth.

(3) Lionnois, *Op. cit.*, p. 126.

(4) Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq. grecq. et rom.* Paris, Hachette, 1904; t. V, p. 132 et suiv.

(5) Daremberg, *Op. cit.*, t. VI, p. 1822.

(6) Daremberg, *Eod. op. ead. pag.*

Ajoutons que notre figurine ne porte aucun des emblèmes ou attributs ordinaires de Mercure : coq, chaînes, caducée, tortue, etc

Il y a plus. Mercure n'a-t-il pas, comme messager de Jupiter, fait d'assez dégradantes commissions ; et, s'il était le dieu du commerce, il était aussi celui des voleurs (1). Vraiment sa place ne semble pas bien marquée à la maison de Nicolas Fauvel, issu d'une vieille et honorable famille « de drapiers et de waidiers de notre ville » (2).

III. **Un Janus à trois visages ?**

Non, quoi qu'en pense A. Dubois qui même y voit un Janus à trois têtes (3).

Bien qu'aucune statue ni aucun buste de Janus ne soit conservé, on peut, d'après de nombreuses médailles, affirmer que sa caractéristique certaine est le double visage. Il avait la garde des maisons ; d'où ses attributs, la clé avec laquelle il en ouvrait et fermait les portes et le bâton destiné à en écarter les voleurs ou les importuns (4).

Notre figurine trifaciale dépourvue de clé et de bâton ne peut donc être un Janus à trois visages.

(1) CHAMPRÉ, *Dict. de la Fable;* Paris, Laporte, 1784 ; vº Mercure.

(2) Communic. de M. Pierre Dubois : « Comme les Clabault, « les Fauvel étaient industriels en tant que drapiers, et com- « merçants en tant que waidiers ».

(3) A. DUBOIS, *Op. cit.*

(4) DAREMBERG, *Op. cit.*, t. V, p. 609 à 615.

IV. **Une Sainte-Trinité?**

Non. Car nous ne trouvons ici aucun de ses attributs, la boule du monde, la croix et la colombe; de plus, jamais l'une des personnes des Trinités, même anthropomorphes, n'est chaussée. Enfin, Nicolas Fauvel, très pieux, n'eut pas toléré une image plusieurs fois réprouvée par les Conciles (1).

V. **L'œil du maître?**

Non. Notre collègue M. Ponchon nous a signalé dans la cour du manoir de Fontaine-lès-Blangy, au-dessus de la porte de la cuisine, une tête à trois visages dont le haut-relief permet de distinguer nettement les quatre yeux. Ne serait-ce point là, pense-t-il, et aussi au passage Gossart, l'allégorie de l'œil du maître?

Là-bas, cette opinion peut se soutenir. Mais ici comment faire abstraction des autres données du problème, notamment de la chaussure unique de notre personnage, qu'il faut, pour l'expliquer, étudier dans tout son ensemble (2)?

Nous en avons fini avec les opinions tirées des trois faces de nôtre statuette; passons à celles qui ont pris pour base le brodequin. Est-ce

(1) J. Corblet. *Man. élém. d'archéol.* Paris, Régis Ruffet, 1873, p. 522.

(2) Cf. dans Th. Wright, *Hist. de la caric.* Paris, Delahaye, 1875, la caricature d'un juif trifacial, dessinée à la plume, au XIII[e] siècle.

VI. **Un magicien ?**

Non. Si, dans les cérémonies dites *nudipédalies,* les assistants devaient avoir les deux pieds nus, les *magæ* (prêtresses) et les *veneficæ* (magiciennes), au dire de notre concitoyen Benoit Baudoin (1), *exuebant*, dépouillaient un seul pied. Mais lequel ? Les citations qu'il donne de Virgile, d'Ovide et de Suétone, relatives à Médée, ne sont pas très explicites là-dessus. Dès lors, aucun rapprochement n'est possible avec notre statuette, qui, de plus, comme on le verra, représente au moins la moitié d'un homme.

VII. **Un soldat ?**

Non. Après bien du labeur, nous avons pu retrouver dans Baudoin et dans Daremberg les guerriers Etoliens qui, pour être plus agiles, n'avaient qu'un seul pied chaussé, le gauche (2). Cette particularité étrange va se retrouver dans deux dessins ou plutôt deux caricatures anglaises de la fin du XIIIe siècle représentant l'une un archer et l'autre un piquier Gallois (3).

Or, on sait que notre figurine a, au contraire, le pied droit seul chaussé.

(1) Benedicti Balduini, *Calceus antiquus et mysticus ;* Paris, D. Langlæus, MDCXV, p. 154 et 155.

(2) Daremberg, *Op. cit.*, T. VI, p. 1822.

(3) T. Wright, *Op. cit.*, p. 160.

Grâce à Dieu, nous voilà délivrés de la mythologie, des Egyptiens, des Grecs et des Romains. Mais

Pourquoi chercher si loin ce qu'on trouve chez nous?

C'est du moins ce qu'ont pensé et, non sans raison, ceux aux yeux de qui notre statuette est

VIII. **Fauvel**.

L'homme à la chaussure fauve? — Non, ou tout au moins pas forcément; car rien n'indique que celle-ci soit en cuir et de couleur jaunâtre, et l'identification d'un personnage ne peut se baser sur un détail si infime et exige d'autres précisions.

IX. **Fauvel**.

L'homme politique, qui a dû, plus d'une fois changer d'opinions? — Non. Sans doute

Tempora mutantur et nos mutamur in illis;

mais ce vers d'Ovide ne peut s'appliquer à Nicolas Fauvel dont la vie exclusivement municipale a été d'une correction et d'une homogénéité proclamées, pendant trente-trois années consécutives, par les votes de ses concitoyens.

D'ailleurs la figurine date de ses débuts à l'Echevinage. Enfin, les trois visages, absolument identiques, rendraient assez mal les prétendues fluctuations de ses opinions.

Notre excursionniste eut été mieux inspiré de fonder son opinion sur le mot *Fauvel* qui, en

vieux français, ne signifie pas seulement un animal de couleur fauve, mais est employé souvent pour symboliser le *Revel*, c'est-à-dire l'hypocrisie (1).

Aussi par éthimologie
Pues scavoir ce qu'il senefie :
Fauvel, et de faux et de vel (2)
Compost, car il a son revel
Assis sus fausseté voilée
Et sus tricherie miellée.

(Fauvel, Richel, 146, f° 3 b) (3).

X. **Un Fou?**

Non, car on chercherait en vain dans les ouvrages de Rigollot (4), de notre regretté collègue

(1) F. Godefroy, *Dict. de l'anc. fr.;* Paris Vieweg; v° fauvel.

(2) *Fau* pour *fauv*, fauve; *Vel*, du bas lat. *Villutus* et du lat. *Villus*, poil, étym. de velu dans Littré.

Dans J. Le Roux, *Dict. comiq*. Lyon, Béringos, 1735. v. poil : « on appelle *poil roux*, poil de Judas ».

Actuellement *roux-poil* est encore un terme de dénigrement. Cf. dans Littré, v. Roux : xiii° siècle.

Entre rous poil et félonie
S'entreportent grande compagnie.

Leroux de Lincy; *prov.*, t. II, p. 490.

(3) Mag. Pittor., *Article anon. sur Fauvel*, avec fig., 1840, p. 51. « Fauvel est le mauvais principe sous les traits d'un « cheval fauve. Son nom et l'assemblage des initiales des noms « de vices les plus chers au malin esprit : *Flatterie, Avarice,* « *Usure, Vilainie, Envie, Lâcheté* ». Poème de 1310 et 1314.

(4) M. M. J. R., d'Amiens, *Monnaies inconnues des évêques, des innocents, des fous ;* Paris, Merlin, 1837.

A. Demailly (1) et dans nos « Rébus de Picardie » (2) un personnage rappelant même de loin la figurine de la bretèche, qui, de plus, n'a aucun des attributs de la Folie : le capuchon à oreilles d'âne ou à crête de coq, la marotte et les grelots (3).

XI. **Le Diable ?**

Non. Car s'il est vrai que le Dante, tout aristocrate, tout gibelin qu'il fût, a donné aux trois faces de Satan, les trois couleurs allemandes, le noir, le rouge et le blanc (4), le personnage du passage Gossart, loin d'avoir la hideur du roi des Enfers, est plutôt très gracieux.

XII. **Le Passé, le Présent et l'Avenir ?**

Cette hypothèse de M. R. de Guyencourt a, au moins, le mérite de tenir compte de l'attitude de la figurine et de sa chaussure. Aux yeux de notre collègue, *le passé* où tout est connu est représenté par le personnage au pied nu, *le présent*, par celui qui regarde droit devant lui, et *l'avenir*, par le troisième au pied chaussé, parce que l'avenir ne nous est pas encore découvert.

(1) A. Demailly, *Monnaies des évêques des innocents, papes des sots, etc.* Mém. de la Soc. des Ant. de Pic., 4e série, t. VI ; Amiens, Yvert, 1910

(2) Oct. Thorel, *les Rébus de Pic.*, Mém. de la Soc. des Ant. de Pic., t. XXXIV, Amiens, Yvert, 1903.

(3) Th. Wright, *Op. cit.*, p. 185 à 191.

(4) Intermèd. des chercheurs... ; 1917, p. 456.

Ajouterai-je que l'identité des trois visages peut s'expliquer encore par ce fait que n'a pas d'âge

Le Temps, cette image mobile
De l'immobile éternité.

Mais cette solution, pour être fort élégante, n'explique pas comment, devant le langage allégorique de tous les motifs de la bretèche sur des faits de notre histoire, sur des contingences locales, le trifacial, le sujet principal, représenterait, d'une façon aussi ténébreuse, une allusion à une idée purement générale et abstraite.

Nous avons essayé de réfuter les opinions si nombreuses et le plus souvent si imprévues émises devant M. P. Dubois et devant nous-même, et ce, à l'aide d'arguments tirés de la mythologie, de la théologie, des littératures étrangères et du vieux français. Mais il est une raison morale, plus forte que toute cette logomachie stérile, raison qui domine et clôt cette discussion.

On ne peut admettre en effet que Nicolas Fauvel ait consenti à laisser décorer sa maison de sujets qui ne fussent absolument corrects et orthodoxes. Sinon d'ailleurs, il n'eut pas été élu maïeur, qui, au rapport du Père Ignace *(Introduction à l'histoire des mayeurs d'Abbeville)* « doit être un « homme de parfaite réputation et fidèle serviteur « de Dieu et du Roi » (1).

(1) De Calonne, *La vie munic. au xv*e *siècle dans le nord de la France ;* Paris, Didier, 1880, p. 27.

Même, il avait été élevé très chrétiennement par son père qui avait fait construire, dans le cimetière Saint-Denis, une chapelle pour sa famille et sa postérité; lui-même y fonda deux messes basses, que l'on y disait encore, chaque jour, du temps de Pagès (1), (2).

Mais enfin qu'est donc la figurine du pendentif? M. Pierre Dubois est assez porté à n'y voir que

XIII. **Une simple fantaisie de l'imagier.**

L'artiste n'a-t-il pas été séduit par le caractère amusant d'une combinaison suggérée par la disposition de la partie du bâtiment à décorer, l'angle de la bretèche (3). C'est ainsi que sur un accoudoir et un pendentif des stalles de notre Cathédrale se voient « deux clercs se rejoignant vers la tête » (4). Soit ; mais la question reste entière : les trois visages ne sont toujours pas expliqués. Le sont-ils mieux par ceux qui y voient

(1) Pagès (1655-1723), ms. sur Amiens : Amiens, Caron 1856 ; t. I, p 142.

(2) A. de la Morlière, *Les Antiq. d'Amiens*, Paris, Cramoisy, 1642, p. 345, attribue à Nicolas Fauvel la construction de cette chapelle funéraire.

(3) « Dans la rue Jean-Vast à Beauvais, est un corbeau à « deux têtes qui ne forme même pas angle de façade ». *Comm.* de M. P. Dubois du 4 août 1917.

(4) G. Durand, *Op. cit.*, t. II, p. 244. *Adde*, une miséricorde à la Cathédrale d'Auch.

XIV. **Trois têtes sous le même bonnet ?**

Généralement le dicton populaire ne s'applique qu'à deux têtes. Mais *Le Roux* (1), dans son dictionnaire comique, s'exprime ainsi : « On dit de « trois personnes liées de grande amitié et qui « sont toujours du même sentiment : Ce sont trois « têtes en un bonnet ».

Il se peut. Mais ces trois personnes distinctes auraient leur physionomie propre qui les différencierait, si l'adage s'appliquait à notre statuette. Or, chez celle-ci, les trois visages sont absolument identiques, comme lignes et comme expression.

En matière d'iconographie populaire, les interprétations les plus simples sont les plus vraisemblables, et je m'arrête à celle de cet ouvrier qui, sans hésiter, me dit : « Pour moi, votre cabotin « que je ne comprends pas, c'est un rébus ».

XV. **Un Rébus.**

Oui. La bretèche n'est-elle pas de l'époque où les Rébus Picards étaient à leur apogée. Notre illettré brûlait et il ne lui a manqué, pour deviner l'énigme, que de solidariser la figurine avec les autres motifs qui l'encadrent : la frise, la statuette équestre, l'ange et particulièrement les écus.

Avec Didron, on peut dire que : « les XIVe, XVe

(1) P. J. Le Roux, *Dict. comiq...* ; Lyon, Béringos, 1735 ; v° bonnet.

« et XVIe siècles ont blasonné toute leur histoire « publique ou privée, sociale ou domestique. Une « armoirie est un rébus qui renferme des faits « dans son intérieur, comme un écrin renferme « des joyaux » (1).

Les auteurs qui ont décrit la bretèche du Blanc-Pignon se sont contentés d'en identifier les blasons, sans les rattacher aux autres décorations de la construction pour en déchiffrer le sens.

C'est cette lacune de leur travail que nous allons essayer de combler.

Bien avant M. P. Dubois, Ch. Pinsard nous y avait convié. On sait qu'aucun des historiens d'Amiens n'a tenté d'identifier le trifacial du passage Gossart. Déjà en 1872, le rédacteur du *Journal d'Amiens* s'en était ouvert à Dusevel qui, le 26 novembre lui répond : « La description « et l'explication du personnage à trois figures se « trouveront dans la troisième édition (1) à laquelle « je travaille en ce moment et où je démontre que « le personnage en question n'est ni l'emblème « de Janus (2), ni de la Trinité, comme l'ont cru « à tort quelques antiquaires ».

(1) DIDRON, *Des ms. en miniat.;* extrait de la Revue française de janvier 1839, p. 14 (Bibl. comm. Amiens, catal. de l'Escalopier n° 2601).

(1) H. DUSEVEL, *Hist. d'Amiens*, 2e édit., Amiens, Caron, 1848

(2) C'est cependant, peut-être, l'hypothèse la plus plausible. En effet DIDRON, (*Miniat. fr. au* XIVe *siècle*), cite un Janus à trois visages, chrétien et servant de frontispice au mois de janvier,

Cette lettre n'est pas dans le journal, mais sans doute elle a été communiquée à M. Pinsard (1), à en juger par cette observation : « Nous remer-« cions M. Dusevel de son obligeante communi-« cation; mais nous lui ferons remarquer que, s'il « dit bien ce que n'est pas le personnage à trois « figures, il en a ajourné à une époque trop éloi-« gnée la véritable définition ».

Maintenant que nous avons fait bon marché des opinions qui précèdent, et puisque Dusevel a emporté son secret dans la tombe, il est temps de lever le voile qui enveloppe non pas seulement le sujet en pendentif mais aussi, à un degré moindre, toutes les décorations de la bretèche.

Et tout d'abord pourquoi Nicolas Fauvel a-t-il édifié cette bretèche ? Pourquoi l'a-t-il surchargé de motifs qui, sous des formes symboliques diverses, devaient cacher sa propre personnalité ? Ces deux questions ne comportent pas de réponses péremptoires, mais de simples suppositions plus ou moins plausibles et tenant du rébus, au sens large qu'autrefois nous avons donné à ce mot.

Pour élucider la première, il convient d'indiquer

dans un calendrier, image du passé, du présent et de l'avenir. Mais, si la statuette représente Fauvel ne peut-on le voir — dans le passé, mayeur — dans le présent, c'est-à-dire le jour, l'échevin du jour — dans l'avenir, c'est-à-dire le lendemain, l'échevin du lendemain ???

(1) Pinsard, *Op. cit.*, t. XV, p. 277.

ici les débuts de la carrière municipale de Nicolas Fauvel. Nous le trouvons (1), en 1485, receveur des rentes; en 1486, échevin du jour; en 1487, grand compteur; en 1488, maïeur; en 1489 et 1490, date de la construction de la bretèche, échevin du jour (2).

Si les fonctions du receveur de rentes étaient assez effacées, il n'en était pas de même de celles du grand compteur qu'Augustin Thierry a pu justement qualifier : le Ministre des finances de la Ville.

Mais, détail important qu'il échet de retenir, il n'avait pas seulement entre les mains les intérêts de la Ville, mais aussi ceux du Roi. Ainsi au chapitre de ses recettes figuraient notamment les prix de rentes à vie ou perpétuelles, créées par l'échevinage en vertu d'une autorisation spéciale du Souverain et le produit des aides accordées par le Roi sur certaines denrées (3) et au chapitre des dépenses le fermage de la prévôté du Roi (4), toutes opérations dont il devait rendre compte en haut lieu en conformité de ses registres.

Les fonctions du maïeur sont connues. Conten-

(1) A. Janvier, *Livre d'or : op. cit.*, *passim*.

(2) V. dans E. Maugis, *La transf. du règ. pol. et munic. d'Amiens*. Paris, Picard 1906. p. 81 à 86, les formalités des élections : 1° du maïeur et des douze échevins du jour, le 28 octobre, fête de Saint-Simon et Saint-Jude ; 2° des douze échevins du lendemain, 29.

(3) A. Janvier, *Le livre d'or...*, *op. cit.*, p. 346.

(4) De Calonne, *La vie munic...*, *op. cit.*, p. 181.

tons-nous de rappeler qu'il incarnait à ce point la cité que, pendant son année d'exercice, il n'avait plus de famille et ne portait même pas le deuil de ses parents les plus proches.

N'est-ce pas sous l'empire de cette pensée que Nicolas Fauvel a annexé à son domicile privé cette bretèche où il pourrait, dans l'avenir brillant que, sans grande fatuité, il était en droit d'escompter, faire certains actes ne comportant pas sa présence à l'échevinage (1) : là il recevrait en audience privée, donnerait le mot du guet et surtout mettrait en lieu sûr la tassette aux sceaux et les clefs de la Ville. Il ne faut pas oublier en effet que, déjà en 1490, le vieil *hôtel des cloquiers* était devenu insuffisant aux besoins des services municipaux (2).

Soit! mais enfin pourquoi cette bretèche est-elle historiée de tant de rébus, qui sont autant d'allusions au nom de Fauvel? Petit problème psychologique qu'il faut résoudre humainement.

Aubert, le père de Nicolas, avait été, de 1454 à 1484, une fois grand compteur, et dix fois échevin, tant du jour que du lendemain (3).

Son fils, licencié ès-lois, lui succéda comme magistrat municipal de 1485 à 1489, dans les

(1) De nos jours, certains actes peuvent être faits, datés et signés par des magistrats en leur *hôtel*, qui n'est parfois qu'une modeste maison et même une chambre garnie.

(2) Pagès, *Ms. cit.*, t. I, p. 480 et 481.

(3) A. Janvier, *Livre d'or, op. cit., passim.*

conditions que l'on sait. Mais, dans cet intervalle de temps, il était devenu le beau-frère d'Antoine Clabault d'une famille dont le nom est associé aux fastes de notre ville, de 1349 à 1539 (1). De plus, le 9 janvier 1486, il avait épousé demoiselle Levasseur, fille du maïeur d'Abbeville (2).

Rarement la modestie est sœur de la grandeur : nos vieux blasons avec leurs devises emphatiques en font foi. Le jeune licencié ès-lois ne trouvait-il pas dans la réputation de ses ayeux et leur grande fortune, dans ses alliances et ses débuts brillants à l'échevinage, de quoi excuser un excès d'amour-propre ?

On peut croire d'ailleurs que, en 1490, il n'a donné à l'imagier que des idées générales sur la bretèche qu'il lui commandait. Mais celui-ci, comme d'usage alors, s'en réservait les détails d'exécution. Sous son ciseau fertile en allusions, est apparu le nom de son client dont il prévoyait l'illustre carrière. Et il avait raison, puisque, dès 1489 il fut, trois fois maïeur (3), quatorze fois échevin du jour et, huit fois, échevin du lendemain et qu'il mourut dans l'exercice de ces dernières fonctions, le 9 juillet 1518 (4).

Maintenant, nous plaçant devant l'homme aux

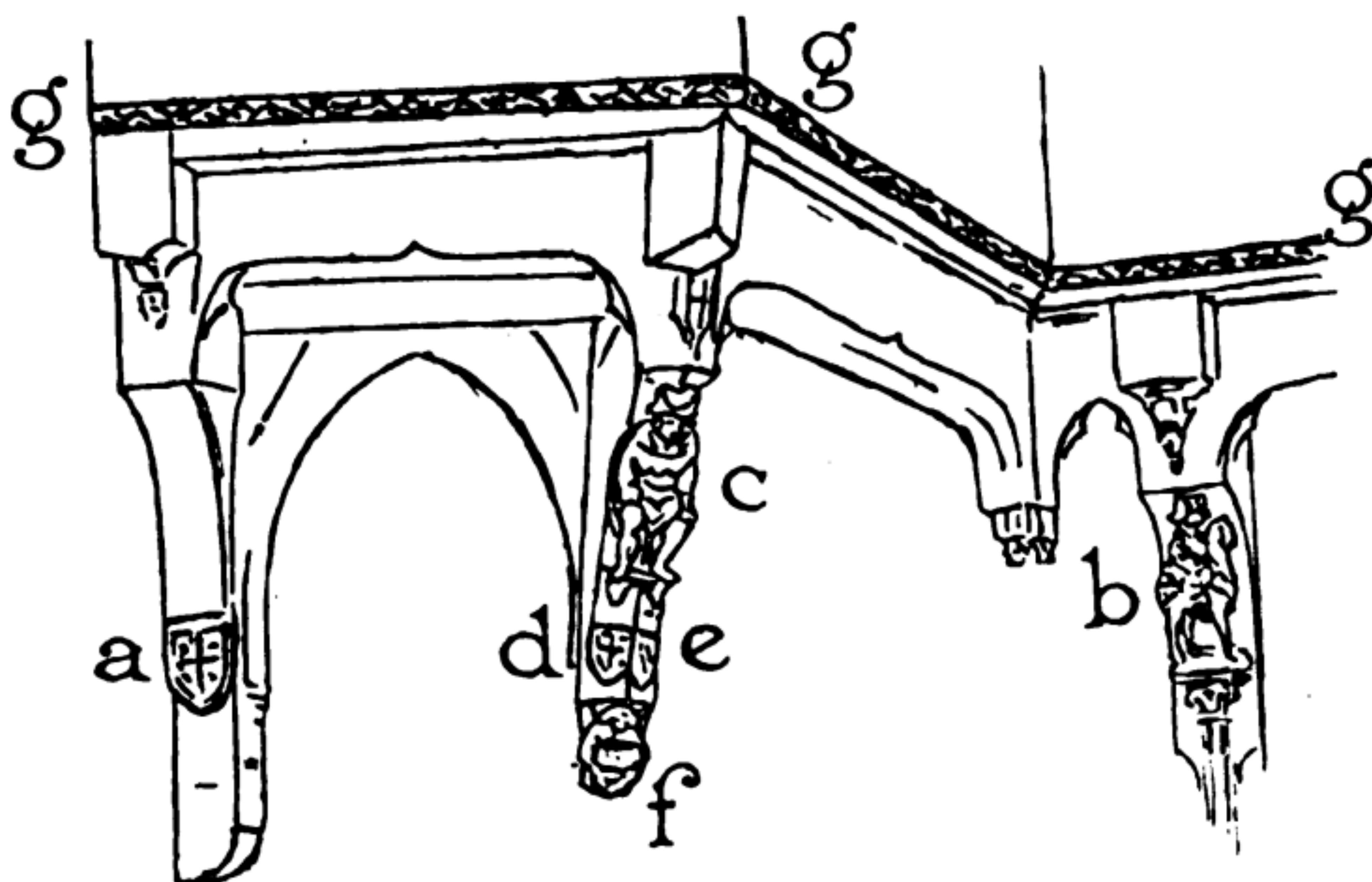
(1) A. Janvier, Les Clabault, *op. cit.*, p. 18.

(2) A. Janvier, *Pic. hist.*, p. 83, et *Livre d'or*, p. 371.

(3) La Morlière, *Op. cit.*, p. 346 : « Anthoine Clabault mourut en 1503, et Nicolas Fauvel paracheva ».

(4) Pagès, *Ms. cit.*, t. I, p. 142.

trois visages, examinons la décoration de la bretèche, pour en expliquer la signification tantôt très nette, et le plus souvent cachée sous un rébus.



a. Ecu des Fauvel.
b. Mayeur.
c. Trifacial.
d. Ecu des Fauvel.
e. Ecu des Levasseur.
f. Armes d'Amiens.
g. Cordon à pampres & animaux.

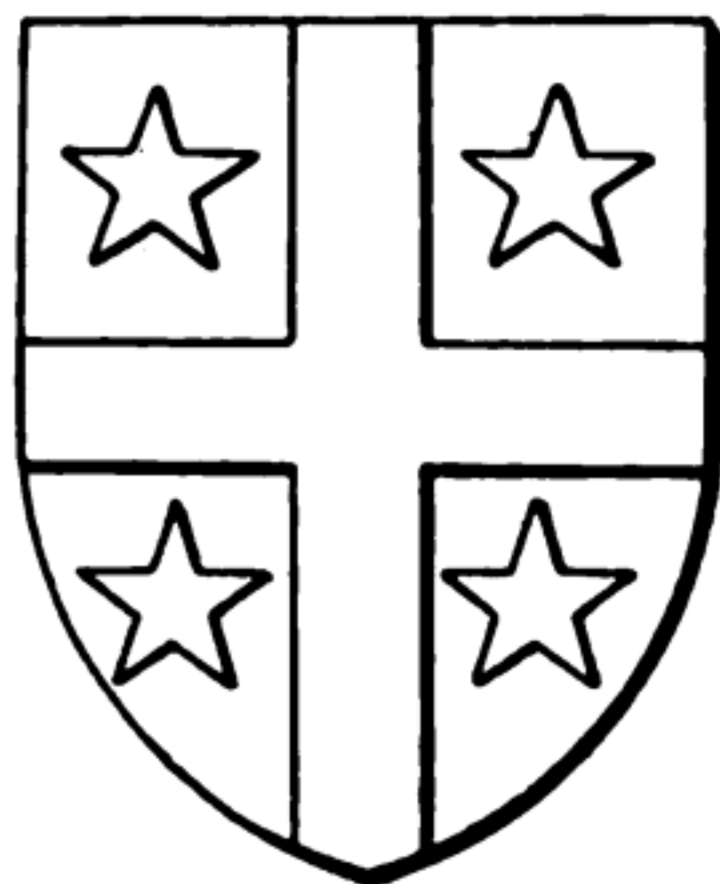
Tous ses éléments essentiels se réduisent à ce schéma : sous les appuis des fenêtres un cordon se poursuivant sur toute la façade du blanc pignon ; à la retombée engagée de l'arceau de gauche un blason ; à la retombée correspondante à droite, une statuette équestre ; la figurine en pendentif a,

sous chacun de ses pieds un blason; au-dessous de ces deux blasons jumeaux, sont, en cul de lampe, les armes d'Amiens, tenues par un ange.

On verra que tous ces motifs, harmonieusement balancés, semblent des phares convergeant leurs feux sur la figurine pour la mettre en pleine lumière, parce qu'elle les résume tous, comme, en mécanique, une résultante de forces.

Tous les blasons, sauf un (1), sont encore très lisibles.

A l'extrême gauche de la bretèche est incontestablement celui des Fauvel : « d'azur à la « croix « pleine, d'argent, cantonnée « de 4 étoiles d'or » (2).



Ecu des Fauvel.

Les fonctions de Fauvel? Demandons-les au motif qui géométriquement correspond à son blason. C'est nous dira A. Janvier : « la statuette « équestre du mayeur, la tête « couverte d'un mortier, d'où « s'échappent des flots de longs « cheveux, revêtu de sa robe de cérémonie, ayant « à ses côtés la bourse ou tassette servant à ren- « fermer les sceaux de la commune et monté

(1) Celui sous le pied gauche de l'homme trifacial.

(2) A. Janvier, *Les Clabault, op. cit.*, p. 18 et pl. III, et de Calonne, *Hist. d'Amiens*, Amiens, Piteux, 1889, t. I, p. 470 en note. — D'après A. Dubois, *op. cit.*, les quatre étoiles sont d'argent. C'est là incontestablement une erreur.

« sur le palefroi que lui devait la Ville durant sa « mairie » (1).

Ajoutons que le riche caparaçon du cheval et les rènes très larges agrémentées de festons (2) ne laissent aucun doute sur les hautes fonctions du cavalier.



Mais où donc A. Dubois et, après lui, A. Janvier et de Calonne ont-ils vu la bourse aux armes de la Ville? Le sujet n'est mutilé dans aucune des parties qui pouvaient avoir conservé la trace de cette tassette non plus que de la bandoulière ou de la ceinture qui la supportait. D'ailleurs elle eut toujours été cachée, car elle se portait à gauche. Mais peu importe, puisqu'elle n'était pas une des caractéristiques du maïeur. En effet, ne la trouve-t-on pas comme un accessoire indispensable de tous les

(1) A. Janvier, *La Pic. hist...*, *op. cit.*, p. 83.

(2) Oct. Thorel, *Op. cit.*, p. 71 et 88. Cf. les bas-reliefs de l'entrevue, en 1520, de François Ier et de Henri VIII, d'Angleterre, au *camp du drap d'or*, de l'hôtel Bourgtheroulde à Rouen.

costumes riches ou pauvres de l'époque, témoin les bas-reliefs des vies de saint Jean-Baptiste et de saint Firmin à notre Cathédrale ?

Le blason ci-dessus décrit et la statuette combinés nous montrent bien que Fauvel est un maïeur; mais de quelle ville ?

Joignons ces deux motifs par une droite, et de son intersection avec l'angle du pendentif, considéré comme un axe moins de symétrie absolue que de décoration, abaissons une perpendiculaire. Elle va rencontrer, en passant entre les deux blasons accolés aux pieds de la statuette, celui de notre ville absolument semblable à celui de 1588 reproduit ci-contre. D'où : Fauvel, maïeur d'Amiens ».



Ce dernier blason doit retenir quelque temps notre attention. On remarquera tout d'abord qu'il est dépourvu de licornes et de la légende latine :

Liliis tenaci vimine jungor.

C'est que les licornes ne donnaient lieu à aucun rébus. L'ange, au contraire, tenant habituel et presque exclusif de l'écu de France (1), ne marque-

(1) *Sic* à Amiens, les écus du logis du Roi, de l'ancien bailliage, de l'Hôtel de Ville qui lui a succédé en 1596, de la maison de la rue Saint-Denis (1634) et de l'Hôtel de la Monnaie, rue Gresset.

t-il pas bien à lui seul la solidité du lien unissant notre ville à la Couronne, puisque sur nos armes figurent à la fois et le lys et le *vimen* (lien).

L'écu primitif d'Amiens était : « de gueules au « chef d'azur fleurdelysé d'or ».

Mais à propos des transformations qu'il subit M. de Calonne (1) s'exprime ainsi : « Une tradition « constante attribue à Louis XI la faveur accordée « à la Ville de charger la pointe de l'écu de « gueules d'un *osier* d'argent avec la devise latine. Depuis, le lierre a « détrôné l'osier, et bien « à tort. En effet *vimen*, « signifie osier ; l'osier est « le lien résistant *(tenax)* « par excellence ». Et c'est l'osier qu'il voit dans de nombreux documents et notamment sur une plaque de 1515, portant « *règlement du métier des pois-* « *sonniers* », opinion à laquelle nous sommes aux regrets de ne pouvoir nous ranger.



Sans doute, *vimen* signifie osier ; mais le sens primitif du mot latin est bien plus compréhensif. C'est « une petite branche pliable comme l'osier, « le saule, le peuplier, le coudrier, le bou- « leau, etc. » (2) ou « tout bois flexible dont on peut

(1) De Calonne, *Hist. d'Amiens, op. cit.*, p. 430 et 431.

(2) Screvelius, *Dict. latino-gallicum*, Paris, Huguier, 1721,

« faire des liens : peuplier, osier, saule, etc. » (1).

Il y a plus. Quand un peintre héraldiste a à représenter le chêne, le pin, le laurier, la vigne, soit en *terrasse,* soit *arrachés*, il le fait toujours *au naturel,* sans aucune recherche de stylisation (2).

Le prétendu osier de nos armes est arraché. Or les branches du *salix viminalis,* qu'elles sortent de terre ou d'un têtard sont toujours absolument rectilignes (3). Il faut que l'osier soit coupé pour que, sous la main de l'homme,

Sa tige se recourbe en replis tortueux

Non! on ne peut reconnaître le port d'un osier arraché, dans la plante reproduite dans les dessins de M. de Calonne, surtout dans la plaque de 1515, où les rameaux rappellent les méandres d'un dédale inextricable.

Non! Le mot latin *vimen* de la légende ne signifie pas osier, pas plus que n'est un osier la plante des armes d'Amiens. Qu'est-ce donc ? Le cordon de la bretèche va répondre pour nous.

Au rapport de A. Dubois (4) et de A. Janvier (5),

(1) D. G. Freund, *Dict. lat.* Paris. Didot, 1865.

(2) V. Bouton, *Nouv. traité des arm.* Paris, Dentu, 1887, p. 461 à 465.

(3) J. Piretta, *Dict. d'hist. nat.*. Paris, Hennuyer, 1890, v° osier.

(4) A. Dubois, *Op. cit.*

(5) A. Janvier, *La Pic., op. cit.*; t. I, p. 83.

ce cordon qui n'orne pas seulement la bretèche mais aussi les deux autres façades du Blanc-Pignon est composé de pampres et de raisins entremêlés d'écussons, sortant de la gueule d'animaux fantastiques.

Ces animaux sont de simples motifs de décoration très courante sur les pans de bois de cette époque, et, dès lors, sans intérêt pour nous.

Quant aux écussons ils sont « malheureusement si frustes » que les auteurs précités n'ont pu les déchiffrer. On verra que c'est au petit côté de la bretèche que s'applique cette dernière observation.

Néanmoins ces blasons peuvent, selon nous, être identifiés, puisque les pampres constituent, eux aussi, un *vimen,* lien.

Ces armes alors seraient le blason de notre ville et l'écu de France reliés par le *vimen :* la légende latine serait ainsi traduite en un rébus, dont les éléments, conformément aux relations géométriques signalées, occuperaient le haut de la décoration et le cul-de-lampe en pendentif.

Ici, sans doute, le pampre n'est pas représenté *au naturel* avec son échalas (1). La très faible hauteur du cordon ne le permettait pas. On a dû l'horizontaliser; mais il n'en reste pas moins avec son sens symbolique.

« Un pampre est, d'après Palliot, un jeune sar-

(1) V. Bouton, *Op. cit.*, p. 464; armes parlantes au naturel des Vignole : « de sable au cep de vigne d'argent soutenu par « un échalas de même ».

« ment ou cep de vigne, garni toujours de ses « feuilles, mais avec ou sans raisins et vrilles » (1).

On a vu que le sens large de *vimen* est lien. De même *cep*, signifie, *lato sensu*, lien, chaîne, fer. C'est ainsi qu'il apparaît dans le dictionnaire de Godefroy, tandis que le *cep*, simple branche de vigne, est relégué au supplément (2).

Les citations à l'appui de cette opinion sont trop nombreuses pour être relevées, sauf une de Froissart d'un intérêt, hélas ! trop actuel : « quand « un allemand tient un prisonnier, il le met en ceps « et en fers, ni il n'en a nulle pitié » (3).

C'est bien là le lien, l'entrave, dérivé de *cippus*, défini ainsi par Du Cange : « *Instrumentum quo* « *reorum pedes constringuntur, quasi capiens* « *pedes* » (4).

De cep est venu le mot *enchepé* qui, s'il ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie est 1° dans celui de Cotgrave : « *set in the stocker*, « pris dans les branches » (5), et 2° dans celui de Trévoux : « mis aux fers, aux ceps. Il est « vieux » (6).

Mais ce mot, désuet en français, est encore

(1) P. Palliot, *La vraye sc. des arm.* Paris, Guignard, 1660 ; v° Pampre et *passim*.

(2) Godefroy, *Dict. de l'anc. fr.* Paris, Vieweg, 1883, v° cep.

(3) Littré, *Op. cit* ; v. cep. Froissart, II, II, 209.

(4) Du Cange, *Gl. lat.* Paris, Didot, 1850 ; v° *Cippus*.

(5) Cotgrave, *Dict. fr.-ang.* Londres, Islip, 1611 ; v° Enchepé.

(6) Trévoux, *Dict. fr.-lat.*, Trévoux, Ganeau, 1704 ; v° encheper.

aujourd'hui bien picard (1) avec ce même sens de : mal pris, embarrassé, empêché (2).

On chercherait vainement un lien, *vimen*, plus tenace que la vigne « dont la tige se divise en « nombreux rameaux, sarmenteux, longs et « noueux garnis de vrilles? » (3).

Avec ses branches (4) tortues et tourmentées, c'est, à coup sûr, un cep arraché qu'il faut voir et non pas un osier dans les deux blasons de notre ville reproduits par M. A. de Calonne.



Deux documents nouveaux viennent à l'appui de notre thèse et dissipent tous les doutes. Le premier ci-contre est tiré du frontispice de l'album des tableaux du Puy Notre-Dame d'Amiens offert par notre échevinage à Louise de Savoie, en 1517 (5).

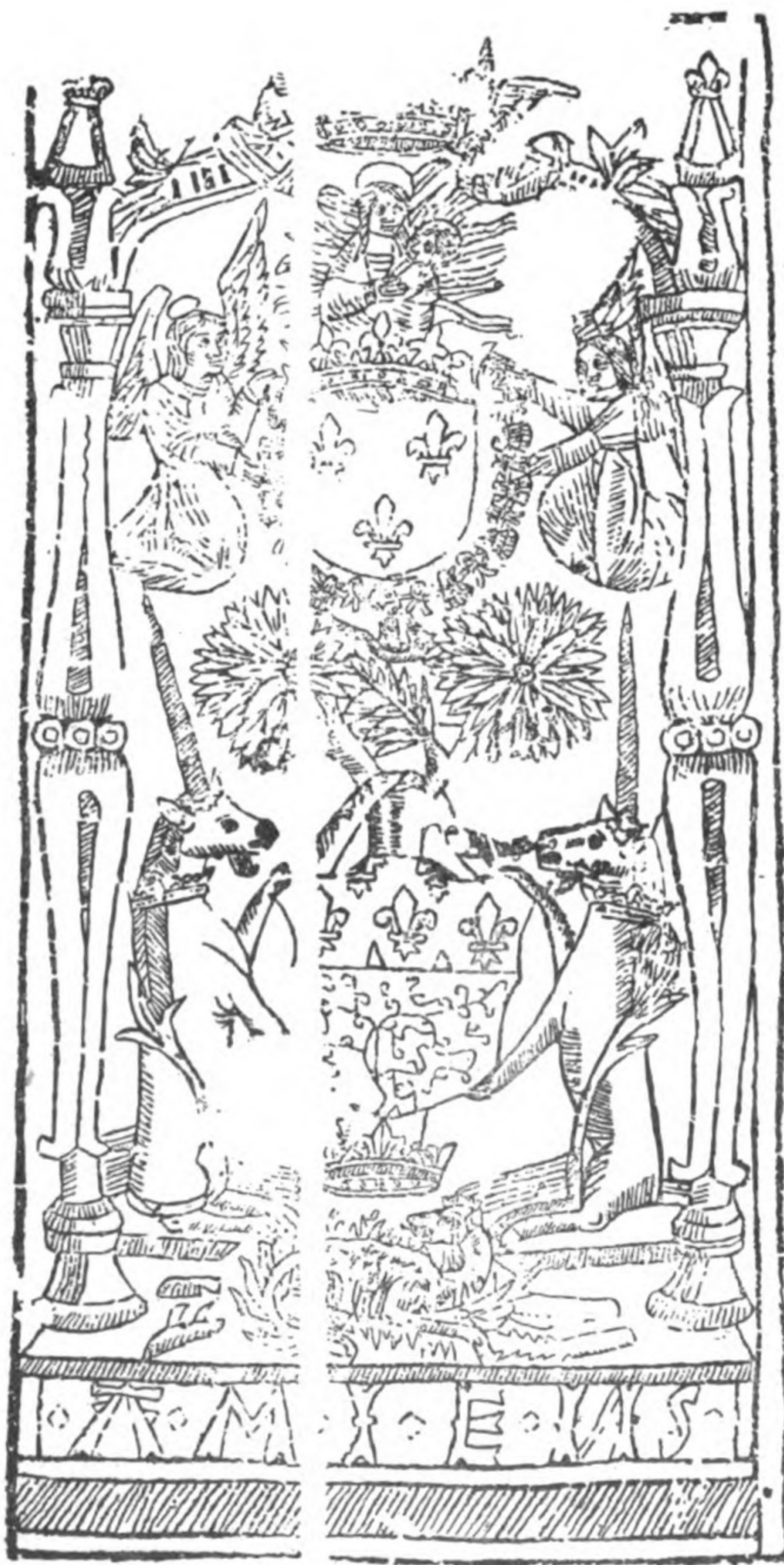
(1) Jouancoux, *Gl. pic.* Amiens, Jeunet, 1880, v° *encheper* (s').

(2) Notre collègue M. R. de Guyencourt, sans contester l'étymologie *cippus,* nous signale la singulière métathèse des syllabes *che* et *pé* dans les deux mots *empêché* et *enchepé.*

(3) J. Pizetta, *Op. cit.* v° Vigne.

(4) L'idée de branche éveille celle d'embarras Témoin : 1° *s'embrancher*, en style familier, s'embarrasser. 2° Un provençal, dont le pied pris dans quelque obstacle entraîne la chûte, dit « *mi sieou embrounca* », je me suis embranché. (Communication de notre collègue M. H. Michel.)

(5) G. Durand, *Chants et tableaux du Puy N.-D. d'Amiens.* Amiens, Yvert et Tellier, 1911.



Étiquette commerciale amiénoise (XVIe siècle).

Le second est une photographie au huitième d'une bande de papier ayant enveloppé un coupon d'étoffe de la fabrication Amiénoise (1). Cette gravure sur bois d'un travail assez grossier et de plus arrachée suivant un pli vertical au tiers de sa largeur, porte, entre autres motifs, une salamandre qui lui donne une date très approximative (2).

Cette bande ou plutôt cette étiquette a fait l'objet d'intéressantes communications consignées dans nos bulletins (3).

La simple vue de ces quatre dessins dispense de plus amples discussions. A nos yeux, comme à ceux de nombreux collègues auxquels ils ont été soumis, le *vimen tenax* de notre blason municipal est bien un cep de vigne et non un osier.

Comme conséquence, le cordon de cette partie de la bretèche dont les écus alternent avec les pampres doit être la légende latine de nos armes traduite en rébus.

Un dernier mot sur nos armes municipales.

(1) Arch. mun. Amiens, *Inv.* du 30 juin 1530 après décès des époux H. de la Porte « 7 pappiers peints aux armes du Roy et « de la Ville, servans à mettre sur satins, prisiés ensemble III « sous ». Amiens, Grau, 1911 ; t. VI, p. 491.

(2) La salamandre était un des attributs héraldiques de François Ier (1515-1547).

(3) Notre président d'honneur, M. E. Soyez a bien voulu nous communiquer une copie de cette bande, dont l'original est actuellement au cabinet des Archives. — Voir Soc. des Antiq. de Pic., *Bullet.* 1904, p. 137 ; 1905, p. 285 et 1907, p. 226.

Tout d'abord il parait assez étrange que, dès le début du règne de François I[er], y figurent ou bien le cep de vigne ou le prétendu osier.

Cette contemporanéité peut s'expliquer ainsi : le cep, tortueux et compliqué, était bien accessible au graveur sur cuivre de la plaque de 1515 ou au graveur sur bois de l'étiquette commerciale de 15.. ou à l'enlumineur de l'album de 1517, mais le cep devenait inexécutable en matière dure, comme le grès ; d'où la nécessité de le simplifier. Les gressiers en ont poussé la stylisation au point de le rendre méconnaissable dans le prétendu osier. Sans doute les imagiers en bois auraient pu surmonter cette difficulté, mais ils ont suivi l'exemple des gressiers, parce que le cep vu à une certaine distance eut été indéchiffrable.

Mais quand donc le lierre a-t-il pris possession de nos armes? A ce sujet M. de Calonne a écrit : « La Révolution avait supprimé nos armoiries. « L'Empire y avait remplacé le chef d'azur cousu « des lys de France par le chef de gueules à « 3 abeilles d'or. Louis XVIII (17 février 1816) « reprit l'osier *(vimen)* auquel le caprice ou la « négligence d'un graveur du xvi[e] siècle avait « substitué le lierre qui n'est nullement en har- « monie avec l'antique devise : *Liliis... etc.* » (1).

Le nom de ce graveur, encore inconnu a échappé à toutes nos recherches.

(1) A. DE CALONNE, *Op. cit.*, t. III, p. 100.

Selon nous, le lierre se rencontre, pour la première fois, d'une façon indiscutable, dans le frontispice du « *règlement de l'estat de la sayeterie* « *de la ville et cité d'Amiens* » de 1641 (1).

Le lierre a pu être choisi comme étant plus décoratif que le cep ou l'osier. De plus tout aussi bien que ces derniers, il était en parfaite harmonie avec la devise latine, puisque, d'après le proverbe : « le lierre meurt où il s'attache ».

Cette légende (2), nous allons la retrouver sur l'autre façade de la bretèche (la plus grande), dans un nouveau rébus très intéressant.

Les pampres y figurent encore ; mais les blasons ont disparu pour faire place à des animaux. Les pampres symbolisent toujours l'union du *jungor* de la devise. Mais le sujet de la phrase qui, tout à l'heure, était représenté par les armes d'Amiens, quel est-il ? Nouveau problème.

Comme il n'y a plus de disponible que les animaux dans les motifs du cordon, il faut qu'en eux soit le sujet cherché ; et il en est ainsi.

En effet ce sont ou des bêtes sauvages : lion, sanglier, cerf, etc., ou de celles que, à raison de leur poil roux, nos pères qualifiaient des fauves,

(1) Règlement, etc. *R. Hubault*, imprimeur à Amiens, 1641.

(2) La traduction d'une phrase latine n'embarrassait pas nos rébusistes picards. Témoin dans Oct. Thorel, *Op. cit. : Sola fides sufficit*, p. 111 ; *Deum adorabit ; Habe mortem præ oculis, Non habebat oculos*, p. 82 ; *Cras habebo te*, p. 83.

c'est-à-dire, d'après le dictionnaire de Trevoux, les cerfs, les chevreuils, les daims et les biches. Or n'est-ce pas là en rébus le nom de Fauvel?

Mais il manque à la devise le complément indirect qu'une concordance géométrique va encore nous fournir. Une perpendiculaire abaissée de l'angle de la bretèche aboutit au cul de lampe en pendentif, au blason d'Amiens, où, en chef, elle rencontre les lys de France et, en pointe, les ceps de vigne, caractéristique de nos armes.

C'est ainsi que, pour cette heureuse appropriation de la devise, on voit *Fauvel uni*, *par un lien indissoluble, à la Couronne et à notre Ville*.

Les explications qui vont suivre montreront que cette double particularité doit être marquée par les deux visages de profil de la statuette.

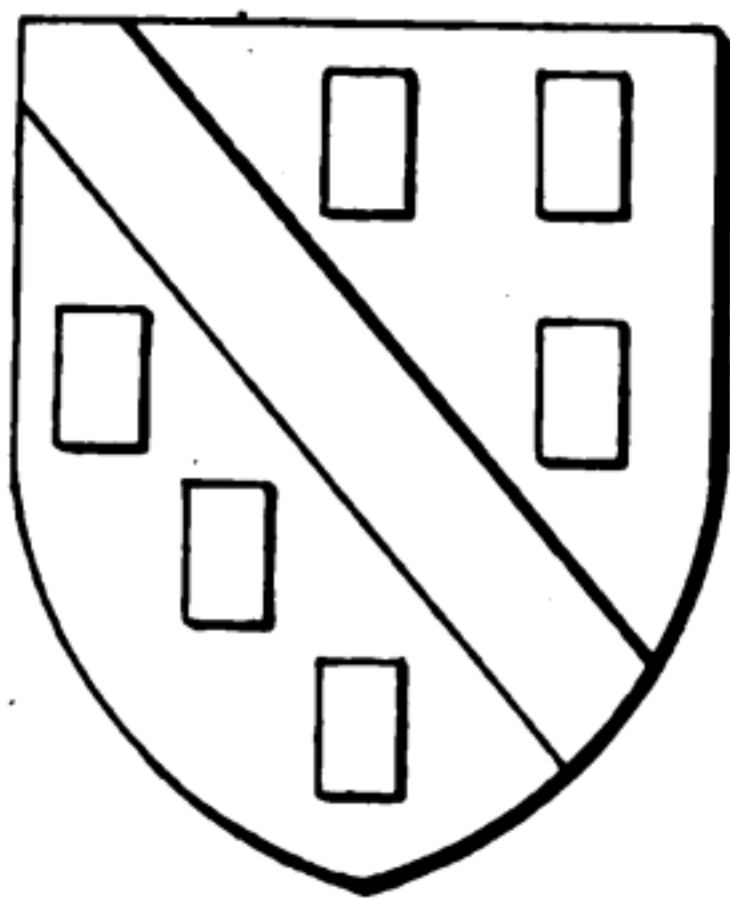
Jusqu'ici les motifs de la bretèche montrent Nicolas Fauvel uni aux lys de France et aux ceps de vigne de notre ville par des relations géométriques, parfois assez éloignées.

Mais il a au cœur un autre amour, plus intime celui-là; et c'est pour le figurer que, au bas du personnage trifacial, l'imagier a sculpté deux blasons, accolés, jumeaux, conjoints.

Le premier, celui au-dessus du pied chaussé, est incontestablement celui de Fauvel. L'autre, depuis longtemps déjà mutilé (1) est, aux yeux de

(1) A. Dubois, *Op. cit.*

tous les historiens d'Amiens, celui des Levasseur (1) qu'ils ont décrit avec une imprécision heureusement dissipée par la communication suivante de notre collègue M. H. Macqueron d'Abbeville : « Les Levasseur étaient « une famille municipale « d'Abbeville qui avaient plu- « sieurs branches (de Sailly « et de Neuilly). Les premiers « portaient : « d'argent à la « bande d'azur, cantonnée de 6 billettes de gueules, « 2 et 1 en chef et 3 en pointe, rangés en bande » (2).



Ecu des Levasseur.

On sait que, sur les vieilles lames funéraires, les écus des époux *gisants* étaient d'ordinaire placés à leur tête. Par un contraste heureux et imposé, le rébusiste ne pouvait mettre mieux qu'à leurs pieds ceux d'époux vivants.

Ces deux écus conjoints nous apparaissent sous une forme symbolique à l'instar des deux cœurs se pénétrant, percés d'une flèche unique, ou de la poignée des deux dextres, la *foi* (3), en style héral-

(1) A. Janvier, *La Pic. hist.*, p. 83 : « blason qu'on sait avoir « été d'argent à la bande d'azur accompagnée de 6 billettes de « gueules, 3 en chef, 3 en pointe ». — De Calonne, *Hist. d'Am.*, *op. cit.*, p. 470 : « d'argent..... 6 billettes de gueules ».

(2) H. Macqueron, *Lett. cit.* : « ... Cf. A. Delegorgue de Rosny, « *Rech. généal.*, t. VII, p. 1472 et 1476 ; et Belleval, *Nobil.*, « in-4°, col. 614 et suiv. »

(3) Oct. Thorel, *Op. cit.*, p. 111.

dique, tous deux emblêmes de la fidélité conjugale.

Décidément la géométrie joue un grand rôle dans cette étude. Il n'est pas jusqu'à Pythagore qui n'y apporte sa contribution dans cette touchante définition algébrique de la communion de deux âmes : « Mon ami est un autre moi-même. « En effet, quand je suis avec mon ami, je ne « suis pas seul et nous ne sommes pas deux » (1).

Cette définition de l'amitié, appliquée aux époux chrétiens, allait, dans la bouche des Evangélistes revêtir cette forme synthétique et vigoureuse : « *Sint duo in una carne* » (2).

Voilà ce que, sur les indications du rébusiste picard, l'imagier a traduit synthétiquement en ne donnant qu'un seul corps aux époux Fauvel.

Ce corps n'a qu'une tête, celle du milieu, complète en toutes ses parties. Cette tête est couverte d'un bonnet étrange qui n'est ni d'homme ni de femme ou plutôt qui est des deux. Il en est de même du costume dont le haut, par ses broderies, est bien féminin et dont le bas est, au contraire, très simple, très sobre et bien masculin.

Tout cet ensemble est d'un symbolisme saisissant qui va se poursuivre.

Déjà, à Rome, dans les *justes noces,* les deux époux au point de vue légal, étaient sur un pied

(1) J. J. Barthélemy, *Voy. du jeune Anach. en Grèce.* Paris. Dabo, 1823; t. VI, p. 348.

(2) Saint Mathieu, *évang.*, XIX, 5 ; Saint Marc, *évang.*, X, 8 ; Saint Paul. *Cor,* VI, 16 et *Eph.*, V, 31.

8

d'égalité, exprimé dans la formule sacramentelle : « *Ubi tu Gaïus, ego Gaïa* ».

Dans le mariage chrétien chacun des époux n'est-il pas respectivement à l'autre sa *moitié*. Dans la bouche du mari, ce mot charmant : *ma moitié* (1), couramment employé par nos vieux auteurs et nos grands poètes classiques, évoquait l'idée très élevée de communauté d'existences dans une commune destinée.

C'est pourquoi la figurine n'a qu'un seul corps dont les deux côtés absolument pareils sont comme soudés entre eux et *s'épousent*, pour employer un terme élégant d'atelier. Les jambes sont également écartées et les deux mains posées sur les genoux.

Ce n'est pas tout, assise dans une attitude reposée, avec sa physionomie sereine, elle est grave, hiératique, comme une divinité égyptienne, malgré sa jeunesse.

Dans sa symétrie géométrique, n'est-elle pas l'image du ménage Fauvel-Levasseur, en un rébus symbolique, où se trouvent réunis les caractères essentiels du mariage chrétien : l'unité, l'indissolubilité et la dignité (2).

Mais, objectera-t-on, cette symétrie de la figurine est détruite par la chaussure qu'on voit au

(1) Littré, *Op. cit.*, v. moitié. — Mot malheureusement disparu de notre langue, pour être détrôné par : *ma bourgeoise*.

(2) A. Moullart, *Tr. de droit fr.* Paris, Guillaumin, 1876, p. 215.

pied droit de Fauvel, au-dessus de son blason. Oui et non. Oui, géométriquement; non, allégoriquement, et voici comment et pourquoi.

Un conte en vers français du XIIIe siècle, intitulé *le fabliau de sire Hains et de dame Anieuse,* relate les aventures d'un mauvais ménage où chacun des époux veut être le maître. De guerre las, le mari propose à sa femme de vider ainsi le différent: « Demain, dit-il, de grand matin, j'ôterai « ma culotte et la déposerai dans la cour; celui « qui saura s'en emparer le premier, commandera « désormais dans la maison ». D'où une lutte homérique qui se termina par la victoire de sire Hains; et, depuis, dame Anieuse, d'ennuyeuse qu'elle était, devint obéissante et dévouée.

Malgré l'issue du combat, c'était dans l'opinion générale sceptique et inoublieuse du *plerumque fit*, la femme qui était restée maîtresse du champ de bataille. Témoin une gravure flamande de 1480 et une scène des stalles de la cathédrale de Rouen (1).

Au grand siècle encore la locution : « Elle « porte le haut de chausses (2) ou les chausses » (3), se disait d'une femme, gourmandant son mari et faisant seule les affaires de la maison (4).

L'imagier picard ne pouvait mieux symboliser

(1) TH. WRIGHT, *Op. cit.*, p. 115 à 117 et fig

(2) LITTRÉ, *Op cit.*, v. chausse.

(3) P. J. LE ROUX, *Op. cit.*, v chausse.

(4) Depuis la locution est restée avec la substitution, apportée par la mode, de la culotte aux chausses.

l'harmonie qui régnait dans le ménage Fauvel qu'en chaussant le mari seul. Il y a mieux. Sa femme, n'eut-elle pas été tenue par ses serments solennels aux devoirs de fidélité et d'obéissance envers son mari, que son nom patronymique les lui aurait rappelés. Une Levasseur ne pouvait pas ne pas être l'épouse soumise et dévoué, la *vassale* de son mari, son seigneur et maître (1).

Nous avons ainsi passé en revue tous les rébus de la bretèche et essayé d'en deviner les déconcertantes énigmes. L'imagination est forcément de mise dans une matière aussi ténébreuse que celle des rébus. Aussi avons-nous tenu à étayer nos hypothèses de données plausibles, acceptables et confirmées, dans la mesure du possible, par des « présomptions graves, précises et con- « cordantes », comme on dit au Palais.

La façade de la bretèche est bien conçue dans l'esprit de ces panneaux Renaissance où tous les motifs, quoique dissemblables, se balancent harmonieusement pour *illuminer* la figurine centrale, Nicolas Fauvel, comme un héros d'apothéose lequel alors, avec ses trois visages, nous apparaît sous trois aspects différents :

1° Comme homme privé, époux Levasseur ;

2° Comme délégué du Roi, en tant surtout que grand compteur ;

(1) Du Cange, *Op. cit.*, v. Vasseur : « vassal, celui qui tient un fief d'un autre ». — Gloss., v. *Vassor* et *Vavassores*.

3° Comme le premier magistrat de notre ville.

Sa vie est écrite ici en rébus, non *par significations* qui sont connus (1), mais par allusions, allégories et emblêmes. Les premiers n'étaient que littéraux; ceux-ci, plus rares, sont symboliques et, partant, plus indéchiffrables.

Au point de vue architectonique, la bretèche est aussi bien intéressante. A sa charpenterie, le hucher a appliqué sa grande science du trait ; à ses *histoires*, le rébusiste son ingéniosité et l'entailleur d'images cette maîtrise qui allait s'affirmer quelques années plus tard (1508-1519) aux stalles incomparables de notre Cathédrale.

J'ai pris à ce travail d'Œdipe un réel plaisir. Il serait extrême, si l'aimable et érudit collègue qui m'y a convié pouvait y trouver de quoi satisfaire la curiosité des futurs visiteurs de la bretèche du passage Gossart.



(1) Oct. Thorel, *Op. cit.*, p. 11 et 12.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE DE 1920.

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc., 1918, n° 2. — 2° Journal des savants, 1919, n°s 11-12. — 3° Revue historique, CXXXI, II; CXXXII, I.

II. L'Auteur.

M. Omont : Journal parisien d'Antoine Galand (1708-1715) précédé de son autobiographie (1646-1715).

III. Dons.

1° Brandicourt (M. V.) : Monnaies féodales de France, par Faustin Poëy d'Avant (deux vol. mss. exécutés par M. Demailly). — 2° Pillot (M.) : Hydrographie du département de l'Oise, par Em. Gaillard. — 3° Villerabel (Mgr de la), Evêque d'Amiens : Notice historique sur la paroisse de Beaucamps-le-Vieux, mss. par M. l'abbé Louis Couvreur, 1902.

IV. Acquisitions.

1° Ballot (Mlle M. J.) : Charles Cressent, sculpteur, ébéniste et collectionneur. — 2° Bordeaux (M. H.) : Un coin de France pendant la guerre, Le Plessis-de-Roye (2 août 1914, 1er avril 1918). — 3° Boulfroy (M. l'abbé) : Quatre années de captivité et de souffrances, 1914-1918. — 4° Jullian (M. C.) : Histoire de la Gaule, t. V et t. VI. — 5° Le Ver (le marquis) : *A)* Extraits d'actes originaux, par le marquis Le Ver, au château de Roquefort, 1814 (un vol. ms.); *B)* Inventaire et table alphabétique par noms de famille des actes publics et notariés d'Abbeville, copiés par le marquis Le Ver (un vol. ms. exécuté par M. de Belleval en 1905).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1920. — DEUXIÈME TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 13 Avril 1920.

Présidence de M. l'Abbé CARDON, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel et Thorel, membres titulaires.

M. l'abbé Bouvier, membre non-résidant assiste à la séance.

MM. P. Cosserat et Durand se font excuser.

Correspondance. — M. Maurice Boullanger remercie de son élection en qualité de membre non-résidant.

— M. Molliens, sculpteur, est heureux d'avoir été choisi pour restaurer la croix de Tirancourt.

— La Société Néerlandaise d'archéologie réitère, naïvement, ses questions sur le moyen de préserver les monuments et œuvres d'art en cas de guerre. — Il suffirait pour cela de civiliser les barbares.

— M. Dubois transmet une lettre de M. Boulan, instituteur à Aubigny, qui signale l'abandon, dans les ruines de la villa des Rochers, à Albert, du célèbre polissoir préhistorique de Béhencourt. — Il serait utile de le faire entrer au Musée de Picardie.

— Madame Comte, informée du vœu formulé par la Société et propriétaire du polissoir désigné ci-dessus, l'offre généreusement aux Antiquaires de Picardie.

— Plusieurs personnes proposent d'envoyer divers dessins et aquarelles à l'exposition organisée à l'occasion du septième centenaire de la fondation de la Cathédrale d'Amiens, que différents journaux et quelques revues se font un plaisir d'annoncer.

Ouvrages offerts. — M. Pillot offre à la bibliothèque de la Société un ouvrage de M. E. Gaillard intitulé « Hydrographie du département de l'Oise ».

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel recommande à l'attention de l'Assemblée les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Un coin de France pendant la guerre. Le Plessis-de-Roye (2 août 1914 - 1er avril 1918)*, par Henri Bordeaux, de l'Académie française.

2° *Charles Cressent, sculpteur, ébéniste et collectionneur,* par Mademoiselle M.-J. Ballot, attachée au Musée du Louvre. — Charles Cressent naquit à Amiens, d'une famille amiénoise, en 1686.

3° Les tomes V et VI de l'*Histoire de la Gaule*, par M. C. Jullian, ont déjà été signalés en la dernière séance. — A propos d'un passage de la *Notitia,* phrase discutée depuis la fin du XVIIe siècle et relative à la « Classis Sambrica in loco Quartensi sive Hornensi », l'auteur se prononce en faveur de la Somme. Cette flotte devait stationner à l'embouchure du fleuve et avait pour ports d'attache, le cap Hornu (Saint-Valery) et Le Crotoy « port des Ambiens ». M. C. Jullian rejette donc l'opinion qui fait séjourner cette flotte sur la Sambre..

4° *Le Dimanche* qui, dans son numéro du 11 avril, reproduit une partie du rapport présenté à la Société par M. Dubois, au sujet de l'exposition du septième centenaire de la Cathédrale.

Administration. — Madame A. Wethey et M. l'abbé Greuet, curé de Fransart, présentés en la dernière séance, sont élus membres titulaires non-résidants.

— M. le Trésorier est autorisé à prélever sur les dix mille francs votés en faveur de la restau-

ration de l'église Saint-Germain d'Amiens, la somme nécessaire pour en faire d'abord enclore les ruines.

— Les réunions de la Société, pendant la période d'été, sont fixées à 8 heures du soir, au lieu de 8 h. 1/2, comme cela avait été décidé antérieurement.

— M. l'abbé Leroy est chargé de vouloir bien faire mettre en lieu sûr, aux frais de la Société, divers débris, présentant un intérêt historique ou archéologique et recueillis à Moreuil. La base de la croix monumentale de ce bourg, figure parmi eux. — M. l'abbé Leroy, à cette occasion, déplore, une fois de plus, l'abandon dans lequel on laisse les ruines des églises rurales, livrées à l'indiscrétion de tous les visiteurs.



Travaux. — M. de Guyencourt présente quelques silex de l'époque moustérienne, trouvés à Maisnières (canton de Gamaches) où ils sont abondants, et en général remarquablement exécutés.

— Le même membre présente et décrit un manche de couteau pliant, en corne de cerf sculptée, trouvé jadis à Amiens. Ce manche, représentant

l'avant-train d'un sphinx, est absolument semblable à celui qui est conservé à Paris, au Musée Carnavalet, où il est classé parmi les objets gallo-romains.

— Enfin, M. de Guyencourt décrit sommairement, d'après des notes anciennes, le chœur de l'église du Cardonnois, bombardée en 1918. Ce petit monument appartenait, en partie, à la fin du XIIe siècle ou au début du suivant.

Après cette communication, la séance est levée à 3 heures.

Séance ordinaire du 11 Mai 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, Mgr Mantel, Michel, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

MM. l'abbé Bouvier, Ponchon et Sagebien, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. P. Dubois se fait excuser.

Correspondance. — M. le curé de Cottenchy remercie de la subvention accordée pour restaurer la chapelle de Saint-Domice, à Fouencamps.

— Madame Wethey et M. l'abbé Greuet remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Devisme, notaire à Douai, demande, — et cela lui est accordé, — de pouvoir consulter sur place, un manuscrit de la bibliothèque des Antiquaires.

— M. Victor Collin, ministre plénipotentiaire, fait à la Société le don de vingt-deux dessins originaux de Louis Duthoit, dont plusieurs, après avoir été gravés, furent reproduits de 1853 à 1855, dans *le Magasin catholique*, publié à Plancy (Aube) par la Société de Saint-Victor, sous la direction de J. Collin de Plancy, père du donateur. — Tous ces remarquables dessins sont relatifs à la Ville d'Amiens.

— M. P. Dubois signale la découverte d'un sarcophage gallo-romain à Blangy-Tronville, et adresse une étude de M. le chanoine Legris sur saint Saire, qu'il identifie avec saint Sauve, évêque d'Amiens.

— Plusieurs personnes proposent des dessins susceptibles de figurer à l'exposition organisée à l'occasion du septième centenaire de la Cathédrale d'Amiens.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les ouvrages suivants qui méritent d'être spécialement remarqués :

1° *Saint-Quentin,* par M. A. Boinet.

2° *Noyon et ses environs,* par M. Aubert.

3° *Verdun et Saint-Mihiel,* par M. A. Boinet.

4° *Les grandes Cathédrales de la zone de guerre, Notre-Dame d'Amiens,* texte anglais, par Arthur Stanley Riggs. Nombreuses illustrations. — Cette étude a été publiée dans la Revue anglaise intitulée « Art and Archaeology », numéro de décembre 1919.

5° *Vieilles Red'ries suivies de chés contes d' Lafleur,* par M. Ed. David.

Chronique. — De la part de Madame Comte, M. Vasset a bien voulu donner divers renseignements au sujet du transport, très laborieux, du polissoir de Béhencourt, depuis Albert jusqu'au Musée de Picardie.

— Le Président de la Société vient d'être nommé par M. le Maire d'Amiens, membre d'une Commission destinée à étudier le projet d'un monument à ériger aux victimes de la guerre.

— Les Antiquaires de Picardie apprennent avec plaisir l'accession à l'épiscopat de l'un des membres non-résidants de la Société, M. le chanoine Florent de la Villerabel, vicaire général de Monseigneur l'évêque d'Amiens.

Travaux. — M. l'abbé Bouvier communique quelques observations au sujet de la Vierge du grand portail de la Cathédrale d'Amiens, statue connue sous le nom de « la Mère-Dieu ». Des

restaurations ont altéré cette sculpture et les dessins anciens qui la représentent sont médiocres et peu documentaires. On peut même croire que cette œuvre du XIIIe siècle a été modifiée par un artiste qui se serait inspiré de la « Vierge dorée » d'Amiens exécutée au XIVe siècle. Heureusement, Viollet-le-Duc, dans son dictionnaire de l'architecture religieuse, a publié un dessin de « la Mère-Dieu » qui semble la représenter selon son aspect primitif et qui seul est susceptible de faire connaître la statue telle qu'elle était originairement.

— M. Ponchon décrit les objets préhistoriques réunis par M. Boully, instituteur à Ribeaucourt. Ils appartiennent à toutes les périodes de la préhistoire bien que recueillis sur place. Parmi eux quelques pièces sont particulièrement remarquables. Telles une petite sphère de calcaire très dur (une fusaiole sans doute) dont la perforation commencée de deux côtés opposés est restée inachevée, et une pointe de flèche robenhausienne en silex d'une extrême délicatesse.

La Société décide d'adresser des félicitations à M. Boully en raison des soins qu'il accorde aux recherches archéologiques dans le canton qu'il habite.

— M. de Guyencourt communique quelques observations relatives à l'exclamation « Uguénel ! » qui correspond, en plusieurs villages du département de la Somme, à l'expression fameuse : « Au gui l'an neuf ! ». — Cette exclamation, usitée

vers la fête de Noël et le solstice d'hiver, parait se rattacher à ces deux faits synchroniques. Ce serait un souhait de bonheur, motivé à la fois par la naissance du Sauveur et la renaissance de l'activité solaire, dont l'étymologie ne doit pas être cherchée dans la langue celtique, mais procéderait plutôt d'une origine ecclésiastique relativement moderne, et dériverait des mots grecs Εὐ et Γενέθλη, heureux avènement. — Mgr Mantel ajoute quelques observations, puis la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 8 Juin 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, Michel, Roux, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

M. l'abbé de Sérent, membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance. — M. le Colonel Chenu, secrétaire de la Société des Antiquaires du Centre, envoie pour obtenir des éclaircissements à son sujet, si cela est possible, la photographie

d'une belle épée du XIVe siècle, trouvée dans la *Scarpe* et ornée d'écussons que l'on croit ceux des familles de Saint-Valery et de Ranchicourt. — Cette épée appartient au Musée de Bourges.

— La Société française d'archéologie invite au Congrès qu'elle tiendra les 21 et 22 juin à Metz, Strasbourg et Colmar.

Ouvrages signalés. — Les ouvrages qui suivent sont spécialement désignés à l'attention de l'Assemblée :

1° *L'Ornementation romane en Haute Normandie.* Note publiée par M. P. Dubois dans la Revue Havraise d'études diverses.

2° *Les Batailles de la Somme* (1916-1917), œuvre anonyme éditée dans la collection des guides illustrés Michelin.

Chronique. — Depuis la dernière réunion, M. Ed. Levêque a offert à la Société : 1° Un grand nombre de tessons samiens plus ou moins ornés, mais tous trouvés à Amiens. 2° L'ébauche d'une statuette d'Hercule, en marbre blanc, découverte vers 1880, dans un terrain appartenant à M. Rivière (aujourd'hui décédé), terrain situé au quartier Saint-Roch, près d'une sablière (?) — A priori, M. Roze qui a bien voulu examiner cette sculpture ne croit pas qu'elle soit fort ancienne. Il l'attribue seulement au XVIIe siècle, mais il la considère comme très intéressante au point de vue tech-

nique, car elle fut ébauchée par un habile praticien. Il faut ajouter que la statuette fut trouvée en même temps que divers débris que l'on crut d'abord pouvoir attribuer à une époque reculée.

— M. Brandicourt propose l'acquisition d'un manuscrit de l'histoire de l'Abbaye royale de Corbie depuis son origine jusqu'en 1310, par Dom Waroquot. — C'est un beau manuscrit du xviii[e] siècle provenant de la bibliothèque Le Caron de Troussures, à Beauvais. — Après avoir entendu à son sujet, la lecture d'une note de M. l'abbé Cardon qui — entre autres détails — signale un passage relatif à la fondation de la Cathédrale d'Amiens, la Société vote l'acquisition du manuscrit proposé.

— M. P. Dubois entretient l'Assemblée des dernières dispositions prises au sujet de l'exposition organisée à l'occasion de l'anniversaire du septième centenaire de la fondation de la Cathédrale d'Amiens, dont l'inauguration est fixée au lundi 21 juin, à 15 heures.

Travaux. — M. P. Dubois analyse une étude de M. l'abbé Legris, sur saint Saire, très vénéré dans certaines parties de la Haute-Normandie, notamment dans la localité à laquelle il a donné son nom. — M. l'abbé Legris croit pouvoir identifier ce saint avec l'évêque d'Amiens saint Sauve. Plusieurs passages de l'étude dont M. Dubois donne lecture semblent justifier cette hypothèse.

— M. de Guyencourt lit une note de M. Hackspill relative à une petite plaque de cuivre ciselé — datant, peut-être du XIIIe siècle, — où est figuré un chevalier, monté sur son palefroi, et tenant un gonfanon. — Cet objet, trouvé à Airaines en 1873, était destiné à orner l'extrémité d'un ceinturon. Cette attribution soulève quelques objections, car, d'après le dessin qui accompagne la notice, ce ferron, terminant la partie libre d'un ceinturon aurait présenté le personnage dont il est orné, la tête en bas. Peut-être, vaudrait-il mieux reconnaître en cet objet quelque enseigne de pèlerinage à un saint équestre, saint Martin ou saint Georges.

— Après ces observations la séance est levée à 8 h. 3/4.

PEINTURES DÉCORATIVES

Découvertes dans la Cathédrale d'Amiens en 1918

Note par M. de Guyencourt.

Sans vouloir empiéter sur le domaine de M. Georges Durand, qui, nous l'espérons tous, voudra bien signaler les choses intéressantes découvertes dans la cathédrale d'Amiens, lorsque l'on enleva, par crainte des bombardements, l'autel de Notre-Dame-du-Puy et les boiseries sculptées, appliquées contre les parois des chapelles, permettez-moi cependant de noter certaines peintures murales, rendues visibles par cette opération, mais susceptibles d'être de nouveau dérobées aux regards.

De toutes parts, on remarque de vagues traces de décorations picturales sur les parois du monument, mais je tenterai seulement la description de quatre de ces œuvres qui m'ont paru les moins mal conservées.

D'abord, derrière la chapelle de Notre-Dame-du-Puy (adossée au pilier depuis très longtemps appelé le « rouge pilier ») est apparue, fort atténuée par le temps, la décoration qui lui valut son nom.

A l'origine, elle devait être d'une rutilante beauté. Les Amiénois du xvi[e] siècle s'étaient rendu compte qu'en cet endroit de la cathédrale, une note éclatante était nécessaire pour égayer les yeux. C'est le rôle que remplit l'autel de Notre-Dame-du-Puy, dont les marbres et les ors éteints produisent cet effet, sans nuire aux lignes de l'édifice.

Donc, le « rouge pilier », comme son nom l'indique, était revêtu d'une riche teinte rouge, sur laquelle se détachaient alternativement des touffes de feuillages, plus ou moins stylisés, et des bouquets de lis peints au naturel. Entre ces motifs superposés voltigeaient capricieusement des phylactères blancs où étaient tracées, en beaux caractères gothiques du xvi[e] siècle, des légendes françaises et probablement rimées, en l'honneur de la Sainte Vierge. Malheureusement ces inscriptions sont peu lisibles. L'une d'elles, qui se terminait par le mot « espine », traduisait sans doute la phrase « *sicut lilium inter spinas* » (1).

Avant d'aborder une autre description, constatons avec regret, en passant devant la chapelle où s'ouvre la porte de la sacristie, que les célèbres peintures murales représentant des sibylles qui décoraient ce passage, après avoir été exposées

(1) Un restaurateur nommé Duchenne qui a travaillé à cette chapelle en 1832, écrivit alors, en gros caractères, avec de la peinture noire, son nom et cette date, parmi les élégants motifs de la décoration du xvi[e] siècle.

pendant plusieurs mois aux intempéries, dans une cathédrale aux vitres brisées par les bombes, sont maintenant presque irrémédiablement perdues.

Le dépouillement de la chapelle de Saint Jean-Baptiste permit de distinguer, derrière l'autel, le fond d'une niche, cintrée en anse de panier, qui faisait partie du tombeau de l'évêque Jean Rolland, mort en 1388. Ce monument funèbre, dont l'existence fut souvent signalée, a été odieusement bûché, pour permettre l'installation, au XVIIIe siècle, des boiseries que le bombardement d'Amiens fit enlever.

Le fond de cette niche, entièrement peinte en rouge, était parsemé, alternativement, de petits écussons aux armes de l'évêché d'Amiens, « d'argent, à la croix de gueules, à la bordure de sable » et à celles de l'évêque Jean Rolland, « d'azur au huchet d'or, lié, par une courroie, à la hampe d'une crosse épiscopale mise en pal et accompagnée de trois étoiles, deux en chef, une en pointe, le tout de même ». Les Picards, amis des rébus, ont déjà reconnu dans ces armes, *le cor de Roland*. Sur le fond empourpré de la niche on remarque encore les traces de deux statuettes, représentant peut-être l'évêque agenouillé devant saint Jean-Baptiste, son patron.

Passons maintenant à la décoration de la chapelle de Notre-Dame-de-Paix. Les peintures, dans leur état actuel, ne permettent pas de juger l'aspect que devait produire leur ensemble, mais

elles paraissent d'une extrême banalité. Exécutée vers le milieu du xvııᵉ siècle, cette décoration revêtait les parois latérales de la chapelle, jusqu'à une hauteur égale à celle de l'arcature qui y règne du côté du Nord. Là où cette arcature fait défaut, elle a été simulée au pinceau et semble reposer sur la représentation d'un stylobate en menuiserie orné de caissons sculptés. Les espaces, entre les entre-colonnements, sont revêtus d'une vague peinture brunâtre, peut-être jadis pourprée, sur laquelle se détachent, en blanc, de grandes fleurs de lis florencées, composées par la réunion de palmettes et de rinceaux obtenus au pochoir. Cette décoration est d'un goût assez médiocre, et ressemble à certains papiers de tenture modernes.

Enfin, dans la chapelle de l'Annonciation, furent découvertes, sous l'arcature du fond, les traces d'une peinture représentant l'apparition de l'ange à la Ste Vierge. Cette œuvre devait être remarquable par l'élégance de sa composition et l'éclat de son coloris.

Sur un fond rouge, très en faveur dans notre cathédrale, se détache le messager céleste, debout, nimbé et bénissant. De la main gauche il tient un phylactère où sont inscrites les paroles de la salutation angélique. Les ailes du messager divin sont d'un bleu clair fort éclatant, mais son vêtement est indistinct. Vis-à-vis, la Vierge, revêtue d'une longue robe du même bleu clair, se tient également debout, les mains croisées sur

la poitrine, et s'incline légèrement devant son visiteur.

Les accessoires qui devaient compléter cette scène ont disparu, mais à la partie supérieure de la composition, apparaît, sous les traits d'un jeune homme, ce qui est rare, le Père Eternel nimbé et aussi recouvert de vêtements d'un bleu vif.

La description de cette dernière peinture, qui paraît de la fin du XIVe siècle ou du début du suivant, marquera le terme de cette modeste communication.

FRAGMENT DE GRILLE EN FER FORGÉ

PROVENANT DE SELINCOURT

(FIN DU XIV[e] SIÈCLE)

Note par M. HACKSPILL.

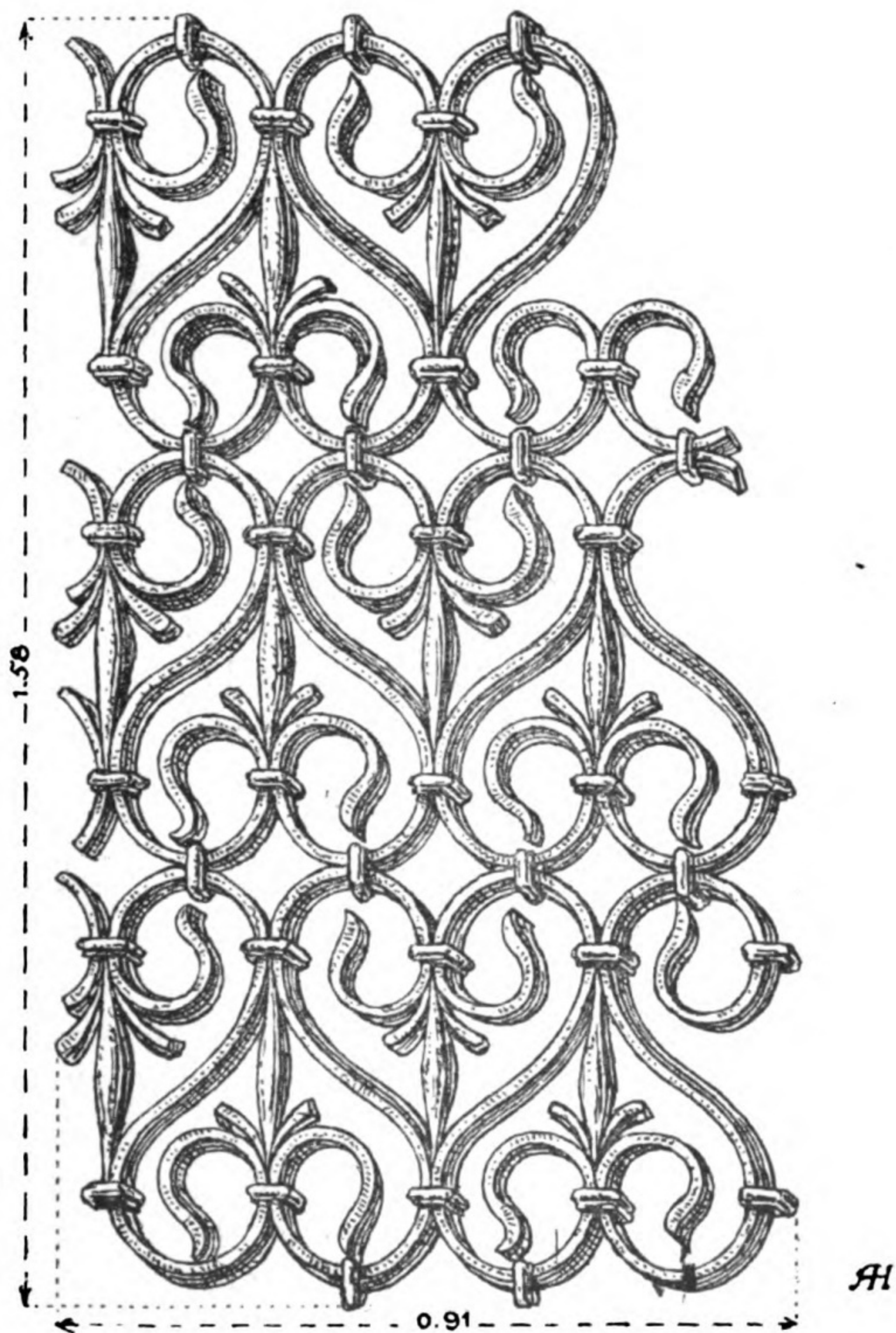
Nous avons dessiné en 1875, chez M. de Bommy, à Blangy-sur-Bresle, le fragment de grille en fer forgé représenté ci-contre. Cet amateur d'antiquités l'avait acheté une dizaine d'années auparavant dans le petit village de Selincourt (1) en Vimeu, chez un fermier qui avait relégué cette vieille ferraille au grenier.

En raison du lieu de cette trouvaille, nous sommes presque autorisé, et nous avons de fortes présomptions de croire, avec M. de Bommy, que ce travail de ferronnerie devait provenir de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre ou de la Sainte-Larme (2) de Selincourt, située à proximité du village de ce nom.

Lors de la Révolution, l'abbaye de Selincourt fut vendue comme bien national, le 17 juin 1794,

(1) Selincourt, village du canton d'Hornoy : Selincurt en 1130 ; Selincuria en 1131 ; Serincurt en 1152.

(2) En 1209, Bernard de Soissons, revenant de la Croisade, rapporta la célèbre relique connue sous le nom de la Sainte-Larme (du Christ), que l'empereur Baudouin lui avait donnée en reconnaissance de ses services. — Bernard en fit don à l'abbaye de Selincourt qui prit désormais le nom de Sainte-Larme.



Grille de Selincourt.

et l'on commença la démolition de l'église abbatiale qui était une des plus belles de la Picardie. Aujourd'hui il n'en existe pour ainsi dire plus rien, les bâtiments ont été transformés ou rasés durant les vingt premières années du XIXe siècle ; mais revenons à notre fragment de grille. Quoi qu'il en soit de l'origine présumée que nous lui avons attribuée, ce travail en fer forgé mesurait 1m58 de hauteur, sur 0m91 de largeur, il était agencé avec des fers méplats de 0m04 de largeur, sur 0m013 millimètres d'épaisseur, qui avaient été contournés à chaud et sur champ, et disposés de manière à former des ornements en S, opposés dos à dos, placés symétriquement à côté les uns des autres, affectant ainsi des sortes de cœurs, au centre desquels émergeaient des tiges rapportées et recourbées en forme de lis. Le tout était consolidé aux points de contact, au moyen d'embrasses ou nœuds contournés à chaud seulement.

On remarquera que la grille en question était dépourvue de son armature, composée sans doute de montants et de traverses en fer juxtaposés, scellés dans les murs en vue de lui assurer une bonne stabilité.

La structure très caractéristique de cette pièce de ferronnerie, tendant à rendre son assemblage bien rigide, ferait supposer qu'elle appartenait à l'époque comprise entre la deuxième moitié du XIVe siècle et peut-être bien la première partie du XVe. Nous ne voulons pas serrer de plus près cette

hypothèse; nous tenons au contraire à bien accuser la largeur et le peu de précision des termes dans lequels il convient de la produire. Nous pouvons toutefois assurer que cet objet d'art simple, mais de bon goût, dénotait, de la part du forgeron qui l'avait exécuté, une sûreté de main fort habile.

A cette époque, l'art de forger avait atteint son apogée, et les artisans qui fabriquaient ces grilles étaient passés experts dans l'art de marteler le fer. On ne peut nier en effet, que, dans leurs mains, ce métal semblait être presque aussi malléable que le plomb, et prenait les formes les plus gracieuses et les plus variées. Les difficultés qu'ils éprouvaient n'étaient pas faites pour les arrêter, car ils n'avaient ni lingots de fer préparés à leur convenance, ni les moyens énergiques et mécaniques de battre le fer que nous possédons aujourd'hui. En un mot, ils faisaient tout à la main, frappant, martelant doucement leur travail qu'ils chauffaient fréquemment, ce qui n'empêchait pas ces modestes et patients artisans de produire des chefs-d'œuvre d'ornementation aux volutes capricieuses et d'une conception inimitable dont ils avaient seuls le secret.

On a prétendu néanmoins que le XIV[e] siècle avait donné le signal de la décadence de l'art du forgeron. En principe, nous ne partageons pas entièrement cette opinion qui est mal définie ou plutôt mal interprétée et manque de précision. Du reste, elle n'est pas admise par tous ceux qui ont

écrit sur cette matière. En effet, on a plutôt voulu dire par là, que les forgerons de cette époque innovèrent un procédé, consistant à ne plus forger le plein fer pour certaines pièces, telles que les entrelacements ou accessoires de petites dimensions, etc., mais à ajouter à ces derniers des ornements découpés dans des feuilles de tôle de fer, qui furent soudés ou rivés aux gros fers. Ce nouvel emploi de feuilles combinées joua, il est vrai, un rôle prépondérant dans la ferronnerie, et eut pour conséquence de nuire peut-être à sa solidité, mais il ne contribua pas moins à produire des travaux d'une élégance et d'une pureté remarquables dont la valeur artistique fut aussi appréciée que celle des siècles précédents.

La facilité que présente le fer d'être courbé à plat permettait d'exécuter parfois des travaux très gracieux, pourvus d'une solidité notoire, et c'est ici le cas de rappeler que les ouvrages de ferronnerie de cette époque étaient, la plupart du temps, forgés avec des fers méplats courbés sur champ. Dans ce cas, lorsqu'on regarde obliquement la surface d'une grille, l'effet produit par la perspective flatte davantage l'œil, attendu que les côtés larges des fers se présentent sous un certain angle qui leur donne une apparence d'épaisseur qu'ils n'ont pas en réalité si l'on considère la grille de face.

En raison de la rareté de ces anciennes pièces forgées, il importe autant que possible, et chaque

fois qu'on le peut, de ne pas en laisser disparaître le souvenir, et c'est pour concourir à ce but que nous avons exécuté le dessin de cette belle et intéressante grille picarde, sur laquelle nous attirons volontiers l'attention des personnes qui s'intéressent à l'art de la ferronnerie ancienne, car elle dénote le talent d'un artisan fort exercé dans le martelage du fer.

A la mort de M. Maurice de Bommy, survenue peu d'années après 1875, sa collection archéologique fut vendue et la grille en question fut achetée par un Parisien.



SAINT-SAUVE

Évêque d'Amiens (fin du VIIe siècle)

LE PATRON DE SAINT-SAIRE-EN-BRAY

Recherches de M. le Chanoine Legris, communiquées
par M. Pierre Dubois.

I

Le nombre est grand des saints dont la vie n'a été écrite qu'après leur translation. Jusque-là leur corps demeuré dans sa première sépulture y était peu visité. Une fois l'an, au jour anniversaire de leur mort, on s'y réunissait pour célébrer un office comprenant une vigile. Le rayonnement de leur culte ne s'étendait pas au delà de ce petit sanctuaire.

Il en sera tout autrement après la translation. Celle-ci, même aux époques calamiteuses, a été accompagnée, tout au cours du chemin, de solennités exceptionnelles, concours du clergé, affluence des populations, présence d'infirmités de toutes sortes, guérisons obtenues. Le culte d'invocation s'étend rapidement ; la renommée des miracles a vite dépassé les confins de la région.

Alors clercs et fidèles ont souhaité mieux connaître le saint qu'ils venaient vénérer et implorer. Et, malgré la distance de la sépulture primitive, les siècles écoulés, la rareté des documents, le vague des traditions orales, une vie fut composée au sujet de laquelle se posent ces questions : que vaut-elle ? que savait de son personnage celui qui l'a écrite ? quel crédit accorder aux traditions qu'il a pu recueillir ?

Elles se posent à quiconque étudie la *Vita sancti Salvii* (1), écrite à Montreuil-sur-Mer, dans le courant du xe siècle, alors que saint Sauve a occupé le siège d'Amiens vers la fin du viie siècle.

Quelques faits ont survécu à l'oubli, encore ne faut-il pas y rechercher trop de précision. Pour le reste, l'auteur s'est aidé d'autres vies. Le miracle de la main de Dieu apparaissant au-dessus de l'évêque qui consacre, *dum corpus Domini sacraret in terris, manum illius meruit videre in cœlis,* se lit dans les vies de trois évêques d'Amiens, saint Firmin le Confesseur, saint Honoré, saint Sauve (2). Il a surtout utilisé les pages consacrées par Grégoire de Tours à un évêque d'Albi du nom de saint Salve (3). Presque toute sa première partie jusqu'à l'épiscopat,

(1) Bibl. nat. de Paris. Cod. 32,753. (xe s.). — *Act. SS.* Janv. T. I. 704.

(2) On peut ajouter la vie de saint Romain de Rouen. *Catal. hag. Paris*, t. I. p. 83.

(3) *Historia Francorum*, t. VII, c. I.

l'épiscopat, l'épisode des captifs de Mummolus, en sont tirés. Il faut donc se résigner à ignorer bien des détails de cette vie. C'est beaucoup d'arriver à en préciser l'époque et à en retenir quelques faits.

Notre auteur n'a connu ni les parents de Sauve ni son pays d'origine. Il nous le présente parvenu à l'âge d'homme, de condition fortunée, et, abandonnant un moment le texte de Grégoire de Tours, il nous apprend que Sauve a fondé un monastère. Le choix des religieux l'en a constitué abbé ; il en a pris le gouvernement, tout en vivant non loin de là dans une cellule écartée, à l'exemple d'autres anciens abbés de l'époque parmi lesquels se place saint Valery, le fondateur de Leuconaüs (1).

Où se trouvait ce monastère? L'auteur ne le dit pas. Si, comme l'ont conjecturé Adrien de Valois et beaucoup d'autres à sa suite, le monastère avait été placé à Montreuil-sur-Mer, il n'aurait pas omis de nous l'apprendre.

Il y eut, au IXe siècle, dans le pays de Bray, un monastère de Saint-Sauve, ainsi mentionné dans le testament d'un abbé de Fontenelle, *Anségise* (+ 833) : *Ad Sanctum Salvium in Brago solidos decem* (2). Adrien de Valois a pu ignorer le pays de Bray qui apparaît assez tard dans les textes du moyen âge. Tout le monde connaît aujourd'hui cette région située au nord de la Seine-Inférieure,

(1) *In quadam cellula segregatus a fratribus.*
(2) *Gesta Abbatum Fontanellensium*, c. 17.

arrosée par plusieurs rivières, pays pittoresque, toujours verdoyant, où l'eau surgit au creux de tous les vallons (1). C'est en ce pays, à l'extrémité d'une forêt qui le recouvrait en grande partie, sur la rivière de Béthune, que s'élevait le monastère de Saint-Sauve.

D'où lui venait ce nom ? Il n'était pas dans les habitudes de l'époque qu'un monastère portât le nom de l'évêque d'un diocèse voisin, alors surtout que ce nom n'avait pas acquis au dehors plus de notoriété que celui de l'évêque d'Amiens. Par contre, il est constant pour tout monastère de l'époque mérovingienne placé sous le vocable d'un saint de cette époque, que ce personnage en a été le fondateur et l'abbé, avant d'en devenir le patron. Les exemples abondent autour de nous : Saint-Saens, Saint-Germer, Saint-Valery, Saint-Riquier.

Ainsi le passage de la *Vita* paraît confirmé en cela. Dans la seconde moitié du VIIe siècle, Sauve fonda aux confins de la forêt de Bray, sur le bord de la Béthune, un petit monastère qu'il dédia à la sainte Vierge et à saint Pierre. Il en conserva la direction jusqu'au jour où il fut élevé à l'épiscopat.

C'est l'époque, où sous l'épiscopat fécond de saint Ouen, des monastères nombreux surgissent

(1) J. Sion, *Les Paysans de la Normandie orientale*, p. 106. Tout entière jadis en forêts humides et en marécages, elle est devenue tout entière un pays d'herbages, les uns fauchés, les autres livrés à la pâture, séparés par des haies.

dans le diocèse de Rouen, devenu selon l'expression de son premier biographe une nouvelle Thébaïde (1). On en connaît quatre au nord de Rouen : Saint-Saens et Varenne aux deux extrémités de la vallée de ce nom, Saint-Sauve au bord de la forêt de Bray, dans la vallée de la Bresle, limite du Vimeu, un monastériolum doté par le Maire du palais, Waratton (2).

Les séjours fréquents de Thierry III au palais d'Arlaune l'avaient mis en relation avec les religieux des monastères voisins. On le voit pour Fontenelle par les vies de saint Ambert et de saint Condède. L'abbé Sauve fut aussi connu de lui (3). Si le roi ne le désigna pas aux suffrages du clergé d'Amiens, il applaudit à son élection et lui fit don de la villa Augusta, l'*Augusta juxta Auvæ fluvium*, devenue célèbre par la prédication

(1) *Quanta monasteria utriusque sexus ab ipso et sub ipso pontifice sunt fundata... quasi Ægyptum mirare in agmina monachorum.*

(2) *Vita 2a S. Wandregisili*, c. 21.

(3) Ceux qui ont placé au commencement du VIIe siècle l'épiscopat de saint Sauve, ont du avouer que le diocèse d'Amiens ne fit jamais partie du domaine de Thierry II, roi de Bourgogne. Ils croyaient reconnaître dans l'évêque Achaire, prédécesseur de saint Eloi, l'*Hautchaire de la Vita S. Salvii* qui ne figure pas sur la liste épiscopale de Noyon. Mais l'Hectarius signalé par Mabillon est signataire, sans désignation de siège, d'un diplôme pour Saine-Colombe de Sens daté de 695. D'autre part en l'année 613 où mourut Thierry II, le futur évêque de Noyon, Achaire était encore religieux à Luxeuil sous l'abbé Eustase. A cette époque le siège d'Amiens était occupé par Berchond, le contemporain de saint Valery.

de saint Valery et la fontaine vénérée qui portait son nom (1).

Sauve aurait reçu la consécration épiscopale des mains de l'évêque de Noyon, Hautcaire. Commencé sous le règne de Thierry III (675-690), l'épiscopat de Sauve dût se terminer avec lui (2). Dès 692, on trouve un Ursinianus évêque d'Amiens. Si cet épiscopat ne fut pas de très longue durée, il est marqué par deux faits qui font date dans l'histoire d'un diocèse.

Sauve construisit dans Amiens une église, qu'il dédia aux saints apôtres Pierre et Paul et qui devint la cathédrale. Dans une crypte aménagée sous le sanctuaire, il déposa les corps de saint Firmin le Martyr, de saint Firmin le Confesseur, des saints martyrs Ache et Acheul. C'est la première translation connue au diocèse d'Amiens.

Avant lui, l'un de ses prédécesseurs, Berchond,

(1) Aouste-Marest sur la Bresle. L'abbé Sauvage, *De Augusta villa in qua S. Ingaudus primo vixit* (*Act. SS.* Oct. t. XIII, p. 917) a tenté de rattacher cette villa à Eu. En réalité elle en est distante de plus de deux kilomètres. Eu, Aucum, Augum, n'a pu avoir à l'époque mérovingienne assez d'importance pour l'englober ou s'y relier.

(2) Certains placent après l'évêque Bertefride (667), un Theofridus absent de la liste épiscopale d'Amiens. Il est nommé deux fois (683) dans les chartes de Corbie dont Pertz et Krusch, ce dernier dans sa préface à la *Vita S[tae] Bathildis*, ont contesté l'authenticité. Il avait été abbé de Corbie au temps de sa fondation, puis, évêque, il avait présidé deux fois à l'élection de ses successeurs. Les auteurs de la liste épiscopale auraient-ils pu l'ignorer ?

avait bien tenté, après la ruine du monastère de Leuconaüs, d'enlever le corps de saint Valery. Il en avait été empêché par un de ces prodiges où l'on croyait reconnaître la volonté du saint. Le sarcophage était devenu trop lourd pour être déplacé. On racontait aussi que, sous l'épiscopat de saint Honoré (1), un prêtre avait fait à Sains l'invention des martyrs compagnons de saint Quentin, Fuscien, Victoric et Gentien (2). Mais les corps saints n'avaient pas quitté le sanctuaire. On ne rencontre guère de translations à distance avant le dernier quart du VIIe siècle.

Depuis saint Firmin le Martyr, les évêques d'Amiens avaient été inhumés au-delà du faubourg de la ville, dans le cimetière d'Abladana. Pour les y abriter, saint Firmin le Confesseur y avait

(1) La *Vita sancti Salvii* fait saint Honoré le prédécesseur de saint Sauve. On voudrait penser que l'auteur a puisé ce renseignement autre part que dans la liste épiscopale d'Amiens, où, jusqu'à la fin du VIIe siècle, règne le plus grand désordre. Les saints, au nombre de cinq, tiennent la tête de la liste, par ordre de culte. Berchond, contemporain de saint Valery, est placé après saint Sauve, contemporain de Thierry III ; il n'a pas encore de place au Sacramentaire d'Amiens de la seconde moitié du IXe siècle, tandis que saint Sauve y est inscrit au 28 octobre. Beatus, signataire du Concile d'Orléans de 549, vient en second rang, après Bertefride, du Concile de Châlon en 649. Conformément à la liste épiscopale, le biographe de saint Honoré le fait succéder à saint Firmin le Confesseur dont il est séparé par plus de deux siècles. On est en droit de se demander si l'auteur de la *Vita sancti Salvii* ne s'est pas, lui aussi, inspiré de cette liste.

(2) Sacramentaire d'Amiens, 27 juin : Inventio sanctorum martyrum Fusciani, Victorici atque Gentiani.

construit une église longtemps sous le vocable de la Sainte Vierge, et depuis sous celui des saints martyrs, dont on ne connait que le nom, Ache et Acheul. La persistance de cet usage est attestée par les sarcophages découverts en 1699.

Sauve retira de ce sanctuaire les corps des deux saints Firmin, ceux des martyrs Ache et Acheul, et les transporta dans la crypte de sa cathédrale. La cérémonie dura plusieurs jours, les corps saints n'ayant pas été transportés tous ensemble. Le Sacramentaire d'Amiens inscrit au 10 janvier : *Translatio sancti Firmini Confessoris;* au 13 janvier : *Inventio et translatio sancti Firmini Martyris.* Avec quelle pompe, au milieu de quel enthousiasme des foules, parmi quels prodiges elle s'accomplit ! Si l'on en croit le biographe de saint Sauve, un rayon de soleil indiqua à l'évêque l'endroit où reposait le corps de saint Firmin le Martyr. Les corps saints levés de terre, il en émana un parfum très suave, qui remplit le sanctuaire et la ville (1). On était au mois

(1) Ce parfum que répandent autour d'eux les corps saints levés de terre, reparait en maintes vies des saints. Il est parfois attesté par des témoins d'une autorité incontestable. Jonas, le biographe de saint Colomban, a assisté, au monastère de sainte Burgondofare, à la mort et au trentième jour d'une religieuse, Gibitrude, et il raconte : *Intra cellulam, qua corpus jacebat exanime, balsama crederes resudare... Sed et tricesima die, cum ejus memoriam ex more ecclesiastico facere conaremur et missarum sollemnia celebraremus, tanta flagrantia ecclesiam replevit ut omnium unguentorum ac pigmentorum odores crederes adesse.*

de janvier, et voici que le soleil brille avec l'intensité de sa chaleur estivale, les arbres se chargent de feuilles, de fleurs et de fruits, les roses et les lis s'épanouissent dans les prairies, les fruits mûrissent dans les jardins (1)

La présence à Montreuil-sur-Mer du corps de saint Ingaud auprès de celui de saint Sauve, nous a valu de connaître l'origine du lien qui les unissait. On a vu que saint Sauve avait reçu de la générosité du roi Thierry III la villa d'Augusta. Il était venu y séjourner quelque temps, quand on lui présenta un enfant sourd et muet. L'évêque fit avec l'huile sainte des onctions sur l'enfant et celui-ci recouvra en même temps la parole et l'ouïe Baptisé par l'évêque qui lui imposa le nom d'Ingaud *(in gaudiis)*, l'enfant ne le quitta plus. Son corps devait se retrouver plus tard à côté de celui de l'évêque dans l'abbaye de Montreuil-sur-Mer.

Sauve fut, il n'y a plus lieu d'en douter, en

(1) Le récit de la *Vita sancti Salvii* fut repris et amplifié dans un récit spécialement consacré à cette translation : *Inventio et translatio...* A la cathédrale d'Amiens, à la suite de la vie de saint Firmin le Martyr, une série de quatre bas-reliefs, inspirée de ce dernier écrit, reproduit les différentes scènes de la translation. Des quatrains, au-dessous, en indiquent le sujet. On en jugera par celui-ci, qui est le second :

Sainct Saulve en eslevans les yeulx
Appercheut du trone divin
Comme un raiz du soleil dessus
Le corps du martir saint Firmin.

688-689, à Rouen, l'un des signataires du privilège de l'évêque Ansbert pour son abbaye de Fontenelle. Il mourut peu après (avant 692), et fut déposé à son tour dans cette église de la Sainte Vierge, hors du faubourg, d'où il avait exhumé les corps de ses saints prédécesseurs.

Il semble y être demeuré jusque dans le dernier quart du IXᵉ siècle. A cette époque, les incursions des Normands sur la Somme et autour d'Amiens deviennent plus inquiétantes. Si la sécurité des corps saints de la cathédrale ne parait pas sérieusement menacée, il n'en est pas de même de l'église Notre-Dame au-delà du faubourg. Et les clercs qui la desservent, peuvent se demander où ils trouveraient un plus sûr abri pour le corps de saint Sauve.

Afin de se protéger contre les Normands, le comte de Montreuil, Helgaud II (878-926), venait d'entourer de fortes murailles et de transformer en castrum ce promontoire isolé qui domine tout le pays. Montreuil était du diocèse d'Amiens. Les clercs de Notre-Dame s'y rendirent avec le corps de saint Sauve. Ils ne tardèrent pas à y être rejoints par d'autres corps saints, saint Guenolé ou Walloy, saint Maclou, saint Corentin, saint Conegan, saint Gudwal, qu'escortaient des moines bretons. L'affluence de ces moines, le nombre de leurs corps saints reléguèrent un moment dans l'ombre saint Sauve et ses clercs. Un monastère fut constitué pour les bretons qui prit le nom de

saint Walloy. On lit à la fin d'une charte de l'abbé Rameric, datée de l'an mil : *Actum est hoc in cœnobio sancti Winwaloei apud castrum Monsterolum* (1). Saint Maclou devint le patron de la ville.

Cependant saint Sauve conservait ses fidèles. N'avait-il pas été évêque du diocèse? Un des clercs écrivit sa vie, et conféra par là à son culte une notoriété plus étendue. Un moment éclipsé par l'affluence des saints bretons et l'activité de leurs moines, ce culte grandit dans la ville. Dès 1042, il était titulaire d'une église. Une lettre du comte de Ponthieu pour l'abbaye (1100) réunit les deux patrons, en donnant le pas à saint Sauve : *cœnobium in villa Monsterolo, sanctorum Christi confessorum Salvii et Wingualavi meritis et ossibus insignitum*. Peu d'années après, 11 juin 1111, l'évêque d'Amiens, Geoffroy, faisant la translation solennelle des reliques de saint Sauve et de saint Ingaud, donnait à la dévotion des fidèles une suprême consécration. Dès lors l'abbaye perd le titre de saint Walloy pour prendre celui de saint Sauve.

A Saint-Sauve de Montreuil on célébrait deux fêtes du saint : celle du 28 octobre, le natale, lui

(1) A Saint-Sauve même, on écrivait au XVIIe siècle : J'ai remarqué dans les Archives, que, dans l'an 997, ladite abbaye ne portoit point encore le nom de saint Sauve, mais bien celui de saint Valoy. — R. Rodière, *Les Corps saints de Montreuil*, p. 231.

était commune avec le diocèse d'Amiens; une autre, le 16 mai, était appelée la résurrection de saint Sauve, du fait de la vie de saint Salve d'Alby, repris par l'auteur de la *Vita sancti Salvii* et représenté dans une des huit *histoires* de sa châsse.

Dans la première : Saint Sauve au lit de mort avec un cierge en main, accompagné de plusieurs religieux, avec cette inscription : Comme saint Sauve trépassa abé de céans.

Dans la seconde : Comme saint Sauve fut mis au sépulcre.

Dans la troisième : Comme saint Sauve ressuscita hors du tombel.

Dans la quatrième est représenté le sacre de saint Sauve.

Dans la cinquième : Comment saint Sauve, par la grâce de Dieu, rendit la parole à saint Ingaude, qui depuis ly tint compagnie en tout son temps (la *Vita* dit de l'enfant Ingaud : *erat surdus, officioque carebat loquelæ*).

Dans la sixième : Comment saint Sauve, par la grâce de Dieu, trouva le corps de saint Firmin, martyr.....

La Révolution dépouilla la châsse et la vida. Portées sur la place de Montreuil par ordre d'André Dumont, les reliques de saint Sauve et de saint Ingaud y furent brûlées avec les autres corps saints. On parvint à sauver quelques ossements. Ils sont conservés au trésor de la paroisse de

Saint-Sauve (deux ossements de saint Sauve, le chef entier de saint Ingaud), à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital des Orphelines.

II

Deux églises sont dédiées à saint Sauve ; celles des anciens monastères devenues églises paroissiales : Saint-Sauve à Montreuil, au pays de Bray, Saint-Saire.

Le monastère du pays de Bray, encore florissant au temps de l'abbé Anségise, fut détruit au cours du même siècle par les Normands. Ses biens passèrent dans la suite à une personne du nom d'Iola, qui en fit don au chapitre de Rouen. Ce fut l'origine de la prébende de Saint-Saire.

A en juger par la somme que lui léguait Anségise, *solidos decem,* le monastère devait être peu considérable. Le revenu de la prébende ne le fut jamais davantage. De 50 livres en 1552, il ne dépassait pas 150 livres au XVIIIe siècle.

Autour du monastère s'étaient formées quelques agglomérations, un village s'était fondé qui en avait pris le nom (1). Lui se releva de ses ruines. L'église dédiée à saint Sauve évêque d'Amiens fut

(1) Le nom de Saire est le dernier aboutissement des altérations subies par le nom de *Salvius,* qui en passant du latin dans le français a fait successivement *Salve*, *Saulve, Sauve*, et finalement *Saire* sous lequel le village est désigné et connu depuis longtemps. Abbé J. Bertin, *Saint-Saire à l'époque franque et au Moyen-Age*, p. 10.

reconstruite et depuis lors la tradition de la paroisse sur son patron n'a pas varié.

Le plus ancien témoin serait la crypte qui règne sous le chœur de l'église, si elle avait gardé, avec ses reliques, son aspect primitif. Refaite en 1480, lors de la restauration de l'église que le passage de Charles le Téméraire avait en partie ruinée, elle a gardé la pierre qui servait de table d'autel et le « puits de Mr Saint Sauve », dont les fébricitants buvaient l'eau. Jusqu'au milieu du dernier siècle, elle est demeurée le lieu d'un pèlerinage fréquenté. Mais rien n'y renseigne plus sur le saint que l'on y vénérait.

Les seigneurs, à qui est due cette restauration des édifices, avaient fait placer dans une fenêtre du sanctuaire un vitrail, qu'un ouragan a fortement endommagé en 1867. On y voyait, en deux compartiments, le saint à deux époques de sa vie ; d'un côté, en ermite, agenouillé, les bras étendus, dans l'attitude de la prière, de l'autre en costume d'évêque. Une bannière, achetée après la Révolution, représentait également sur ses deux faces l'ermite et l'évêque.

Si la statue de l'église est récente, on en montre, au presbytère et dans une maison du hameau de la Turbie, d'autres des XVIIe et XVIIIe siècles ; la statue de la Turbie porte sur son socle : saint Save. Le saint coiffé de la mitre, tient dans sa main une crosse.

Jusqu'à la Révolution, la paroisse a eu, comme

l'abbaye de Montreuil, ses deux fêtes du 16 mai et du 28 octobre. La première, la plus populaire, était « le jour de la confrairie de Mons[r] Saint-Salve ». Une bulle du pape Urbain VIII (1632), concède aux membres de la Confrérie des indulgences pour ces deux fêtes : *qui ecclesiam prædictam in festo ejusdem sancti Salvii, die decima sexta maii, et die translationis ipsius sancti Salvii, vigesima octava octobris contingentibus.*

Cependant voici deux siècles que des recueils hagiographiques tentent de substituer à l'évêque d'Amiens un ermite du pays de Bray. Fruit des conjectures d'un seigneur de Saint-Saire, le comte de Boulainvillers, il a été présenté au public par Chastelain, et la grande autorité de celui-ci l'a fait accepter sans contrôle par ceux qui sont venus après lui. Un des derniers en date écrit avec une assurance qui ne laisse de place à aucun doute : « Ce village doit son nom au saint ermite Salvi ou Saire qui y vécut probablement au VI[e] siècle. D'après les travaux les plus autorisés il ne faut pas le confondre, comme l'ont fait quelques anciens auteurs, avec l'évêque d'Amiens du même nom (1) ».

Chastelain, lorsqu'il préparait son Martyrologe universel, avait « prié que l'on lui donnast des éclaircissements sur les saints particuliers de chaque lieu en envoyant : 1° le nom latin; 2° le

(1) *Géographie de la Seine-Inférieure. Arrondissement de Neufchatel*, p. 38.

nom vulgaire le plus usité ; 3° le jour de la mort ; 4° celui de la translation ». Vraisemblablement c'est de Boulainvilliers que lui vint la mention insérée par lui en dernier lieu, dans la table (p. 1166) :

Saire (à présent Salvius), solitaire au diocèse de Rouen, 28 octobre et 14 may.

La mention ne pouvait échapper à Godescard. Il désira la compléter et, dans ce but, demanda au château de Saint-Saire des éclaircissements. Il en reçut la note manuscrite de Boulainvilliers qu'il a inséré au 10 septembre (1). Ici la pensée de Boulainvilliers se précise, son intention apparait de rattacher les origines du village au séjour de l'ermite Saint-Saire.

Il ne lui conteste pas le caractère épiscopal ni qu'il ait été évêque d'Amiens. N'invoque-t-il pas la légende contenue dans un ancien manuscrit de cinq à six cents ans?

Ce sont pour lui choses « dont on ne peut décider quant à présent ». Sa note se proposait uniquement de démontrer que l'origine du village était due à la présence du saint ermite en cette partie extrême de la forêt de Bray. Les faits qu'il cite ne tendent qu'à étayer cette thèse.

(1) Godescard a trop le respect de ses devanciers pour ne pas tenir compte du sentiment de Toussaint Duplessis. Celui-ci (*Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 114) avait fait de saint Salve d'Albi le patron de Saint-Saire. Godescard insère la note de Boulainvilliers au 10 septembre, à la suite de la notice consacrée à cet évêque.

Présenté avec ces restrictions, son exposé était bien de nature à jeter quelque trouble dans l'esprit de ceux qui ont eu à s'occuper du patron de la paroisse. On s'explique que le P. Victor de Buck, après avoir vainement demandé des renseignements au presbytère de Saint-Saire, se soit résigné, non sans une évidente hésitation, à donner place dans les *Acta sanctorum*, le 28 octobre, au saint ermite de Chastelain.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1920.

I. Le Ministère.

1° Comité des travaux historiques et scientifiques, liste des membres, etc. — 2° Journal des savants, 1920, nos 1-4. — 3° Revue des études grecques, juillet-septembre 1918. — 4° Revue historique, CXXXII, II; CXXXIII, I, 1920.

II. Acquisitions.

1° Les Batailles de la Somme (1916-1917). — 2° Vieilles red'ries suivies de chés contes d' Lafleur, poésies et chansons en patois picard, par Ed. David.

INAUGURATION DE L'EXPOSITION

ORGANISÉE A L'OCCASION DU VIIe CENTENAIRE DE LA FONDATION DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS.

Le lundi 21 juin 1920 à 15 heures, la Société réunissait dans la grande salle du pavillon Maignan, au Musée de Picardie, les personnes conviées à l'inauguration, excellemment organisée par M. Pierre Dubois, à l'occasion du VIIe centenaire de la fondation de la cathédrale d'Amiens.

Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Mgr l'évêque d'Amiens, avaient bien voulu honorer cette solennité de leur présence, ainsi que M. Antoine, député; M. Papillon, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant M. le Préfet de la Somme; M. Caumartin, maire d'Amiens; M. le général de division Mathieu, représentant M. le général commandant le 2e Corps d'Armée.

A ce brillant auditoire, M l'abbé Cardon, président de la Société, adressa les paroles suivantes :

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Depuis quelques mois, Monseigneur d'Amiens, vous nourrissiez le dessein de célébrer le 7e centenaire de la fondation de la Cathédrale. Si vous n'avez pu réaliser le rêve populaire bien connu et rassembler « le portail de Reims, le clocher de Chartres, la nef

d'Amiens et le chœur de Beauvais » pour composer la cathédrale idéale que cherchaient nos aïeux, du moins êtes-vous parvenu à réunir autour de vous, un certain nombre de prélats pour remercier Dieu de la protection accordée à N.-D. d'Amiens et pour accompagner le nouvel évêque donné à l'Eglise de France : Mgr Florent de la Villerabel.

Obligé, dès ce matin, de quitter Amiens, il m'a exprimé tous ses regrets de ne pouvoir assister à l'inauguration de l'exposition du Centenaire et donner à la Société, dont il fait partie, le témoignage de la haute estime, dans laquelle il la tient. Il nous quitte pour l'Eglise de Tours, pour la basilique de Saint-Gatien; si elle n'a pas la parfaite beauté de N.-D. d'Amiens, elle a cependant son charme et elle lui rappellera la collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville et l'admirable église de Saint-Riquier.

Votre place, Mgr Morelle était à Amiens en ces jours de fête. Permettez, Monseigneur, à un compatriote de vous rappeler que vous avez grandi à l'ombre de la Cathédrale, en attendant l'heure de faire retentir votre éloquence sous ses voûtes profondes, et je comprends toute la joie que vous éprouvez à celébrer le Centenaire de cette basilique à laquelle vous rattachent tant de souvenirs.

Vous, Monseigneur d'Amiens, plus heureux que le cardinal de Reims, vous pouvez, malgré quelques blessures, contempler votre cathédrale dans toute sa splendeur et je comprends le cri de reconnaissance qui s'échappe de votre cœur en ces jours de joie.

Dans cette brillante assemblée, la Société des Antiquaires de Picardie est heureuse de saluer le

délégué de M. le Préfet, M. le Maire de la Ville d'Amiens et les autorités qui ont bien voulu répondre à son invitation. Tous, Messieurs, vous êtes venus rendre hommage à notre chère cathédrale et vous unir dans un sentiment d'admiration pour sa beauté architecturale dont elle est un des plus parfaits specimens. Tous les Picards, tous les Français, en ces jours, en sentiront d'autant plus la valeur, qu'ils ont été menacés de la perdre et de la voir subir le sort de celle de Reims.

La Société des Antiquaires de Picardie voulut s'associer à cet hommage et résolut de rassembler en une exposition un certain nombre de gravures et de peintures ayant trait à notre basilique et, en même temps, réunir un choix des nombreux ouvrages manuscrits ou imprimés qu'a suscités ce glorieux monument depuis les Antiquités d'Amiens du bon chanoine La Morlière, célébrant dans ses vers.

Mon Eglise, ma Calliope
Ma toute belle, au front doré, etc.

Jusqu'au dernier ouvrage en date et qui est un chef-d'œuvre, vous avez nommé la Cathédrale d'Amiens de M. Durand.

Pour cette exposition, la Société des Antiquaires trouva auprès de M. le Maire et de la municipalité le plus sympathique accueil et malgré les embarras de la reconstitution du Musée, on mit à sa disposition les salles Maignan. En même temps, M. Roze, l'éminent artiste, conservateur du Musée, nous prêta son précieux concours.

Il n'y avait plus qu'à trouver les objets à exposer.

M. Macqueron avec son affabilité ordinaire permit de puiser largement dans sa riche collection de gravures ; la famille de M. Duthoit offrit les précieux documents qu'elle détient du grand maître et dont le plus grand nombre sont inédits; beaucoup d'autres s'ingénièrent pour nous fournir l'un, un tableau, un autre des gravures, un troisième divers objets et nous permettre ainsi de réunir une belle collection de documents sur la cathédrale. A tous la Société adresse son meilleur merci. Mais elle ne saurait oublier les organisateurs de cette exposition, MM. Durand et Dubois. Pour placer ces tableaux et ces gravures, pour ranger ces nombreux ouvrages, il fallait un homme entendu. M. Pierre Dubois s'y donna tout entier, il fut, pour ainsi dire, la cheville ouvrière de l'exposition. Aussi tous nos remerciements vont-ils à MM. Durand et Dubois. Si l'exposition attire aujourd'hui les regards des connaisseurs, c'est à eux qu'elle le doit.

La Cathédrale n'a jamais été indifférente à la Société des Antiquaires. Depuis sa fondation en 1836, elle s'en est toujours occupée ; ses *Bulletins* et ses *Mémoires* témoignent des soins qu'elle lui a apportés.

Notre Cathédrale n'avait pas trop souffert de la Révolution, cependant le temps, les négligences et surtout le défaut d'entretien l'avaient assez maltraitée en sorte qu'elle réclamait d'urgentes réparations. De 1840 à 1850, par un heureux concours de l'autorité civile et de la Société des Antiquaires, sous l'habile direction du grand maître Viollet-le-Duc, on travailla sérieusement à sa restauration. Ces bons rapports n'ont jamais cessé d'exister entre la Société et l'autorité civile et j'espère que le temps ne fera que les fortifier. On refit les peintures des bas-reliefs au

pourtour du chœur, on répara le monument du chanoine Lucas, les portails de la Vierge dorée et de la Mère-Dieu, etc., etc. Nos confrères MM. les chanoines Jourdain et Duval furent les principaux artisans de cette restauration, en attendant de couronner cette œuvre par leurs publications sur les stalles, sur le portail Saint-Honoré et le grand portail. Et combien d'autres, laïcs et ecclésiastiques, célébrèrent la gloire de notre basilique, je citerai le savant directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, M. le chanoine Corblet, M. Ch Salmon, etc., jusqu'à M. Soyez, l'insigne bienfaiteur de la Cathédrale qui, non content de publier nombre d'études sur les chapelles et sur différentes parties du monument voulut encore par ses largesses, rehausser l'éclat de sa beauté; enfin M. Durand, l'auteur du magistral ouvrage sur la Cathédrale, qui jusqu'alors et pour longtemps restera le travail le plus complet et le plus averti sur notre basilique.

Maintenant, Messeigneurs, Messieurs, je vous invite à visiter cette exposition, ensemble forcément incomplet et cependant important et varié, d'œuvres qu'a suggérées dans tous les temps l'unique et splendide beauté de l'Insignis Ecclesia Ambianensis.

Après cette allocution l'assistance se complut à admirer les nombreux documents, tous relatifs à la cathédrale d'Amiens, qui composent l'exposition et qui, pour la plupart, ont été prêtés par M. H. Macqueron et par MM. Ansart qui voudront bien agréer ici les remerciements de la Société.

Étaient présents : MM. Brandicourt, l'abbé

Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, de Louvencourt, Mgr Mantel, Michel, Roux, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires, ainsi qu'un grand nombre de membres non-résidants parmi lesquels on était heureux de remarquer quelques dames.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1920. — 3e ET 4e TRIMESTRES.

Séance ordinaire du 13 Juillet 1920.

Présidence de M. l'Abbé CARDON, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. Gigon et Ponchon, membres non-résidants assistent à la séance.

Correspondance. — M. Busiau annonce qu'il célèbrera à Provins le 7e centenaire de la cathédrale d'Amiens, près du tombeau de Pierre Blasset,

décorateur d'une église du lieu. Cet artiste, confondu souvent avec notre Nicolas Blasset, était son frère.

— La Société Académique de l'Oise se propose de venir visiter notre exposition.

— M. le Proviseur du Lycée communique le nom du lauréat du prix du Cange en 1920, M. Jean Lazard.

— M. Bienaimé signale, à Oisemont, la découverte d'un souterrain dont les voûtes étaient détruites. Il se compose d'un escalier de quatre marches, continué par un couloir aboutissant en ligne droite à une salle circulaire d'où rayonnaient trois caveaux. Celui de droite était lui-même pourvu d'une cavité secondaire Quelques ossements ont été trouvés dans le caveau du milieu, mais les fouilles n'ont procuré aucun objet de nature à fixer l'époque du souterrain.

— M. Collombier transmet la note suivante :

« Dans les mémoires du duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, l'auteur écrit qu'en mars 1597, après que les Espagnols se furent rendus maîtres d'Amiens, Henri IV mit tout en œuvre pour reconquérir cette ville et établit son quartier général à Pécquigny, où il logeait et où il reçut les propositions de paix du Supérieur Général des Franciscains, nommé Bonaventure de Galatagirone; cette entrevue eut lieu à Pécquigny. Le Roi consentit à une trêve à la condition qu'Amiens lui fût rendu. Mais cette

condition n'ayant pas été acceptée, il poussa le siège d'Amiens avec vigueur et finit par reprendre la ville ».

Ouvrages offerts ou signalés. — M. le Secrétaire perpétuel recommande à l'attention de l'Assemblée, les ouvrages suivants :

1° Le premier volume de l'histoire manuscrite de *l'Abbaïe Roiale de Corbie en France,* par Dom Waroquot;

2° *Un plan d'Amiens*, nouvellement édité;

3° *Les Maires d'Abbeville*, étude statistique offerte par M. P. de Mautort;

4° *Une famille d'ouvriers d'art amiénois; les Darly, serruriers, armuriers, graveurs, peintres*, ouvrage offert par M. G. Durand;

5° *Notice nécrologique sur M. le chanoine Rohault,* par M. l'abbé Cardon.

Chronique. — Le 15 juin 1920 fut découvert rue Victor-Hugo, vis-à-vis la partie centrale de la façade du Palais de justice, un petit sarcophage en pierre ayant contenu les restes d'un enfant en bas âge. Ce sarcophage rectangulaire à une extrémité, arrondi à l'autre, ne renfermait que quelques ossements. A proximité on a reconnu les traces d'une chaussée, divers tessons de poteries gallo-romaines, sans intérêt, et des ossements d'adultes qui prouvent que là était un lieu de sépulture. On

aurait aussi recueilli au même endroit quelques objets en bronze peu importants.

— La Société se fait un devoir d'enregistrer la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, de M. Henri Antoine, membre titulaire, tombé glorieusement à la bataille de Lombaertsyde. — M. Deriencourt, notaire et membre non-résidant, que vient d'honorer une semblable mesure, ne sera pas séparé de M. Antoine dans notre souvenir.

— Il convient de noter les conférences faites par M. P. Dubois, avec l'érudition et la verve qui lui sont coutumières, à l'occasion de l'exposition du 7e centenaire de la cathédrale d'Amiens.

— Quelques verreries ont été découvertes dans une fouille exécutée rue de Beauvais à Amiens. Elles sont très joliment irisées, mais ne paraissent pourtant pas fort anciennes. Ce sont trois « topettes » et deux flacons provenant sans doute d'une boutique d'apothicaire du XVIIe ou du XVIIIe siècle. L'un des flacons dont le bouchon de bois existe encore en partie, est plein d'une poudre blanche qui sera analysée.

Administration. — Un manuscrit intitulé « Poix et ses institutions religieuses », et portant la devise « Cruce et aratro » a été présenté pour le concours de 1920. — Une Commission composée de MM. l'abbé Leroy, Josse et Roux est chargée d'apprécier cet ouvrage.

— Il est aussi décidé que la tradition de la séance publique, interrompue par la guerre, sera reprise en 1920. — M. Enlart sera prié d'y prendre la parole pour rappeler les monuments de l'arrondissement de Péronne détruits au cours des hostilités.

— M. Maurice Cosserat propose à nouveau de procéder à la prompte publication des dessins des frères Duthoit, publication confiée jadis à M. Milvoy, mais que la guerre n'a pas permis de mener à bonne fin. Les familles Duthoit et Ansart sont toutes disposées à favoriser cette entreprise, mais, par mesure d'économie, la Société croit devoir momentanément écarter cette proposition.

— M. l'abbé Leroy est autorisé à recueillir, aux frais de la Société, diverses sculptures provenant du château de Lespinoy et à faire surveiller, à Moreuil, un caveau où, dit-on, seraient déposées plusieurs statues.

Travaux. — M. Thorel lit une note de M. Bienaimé qui signale, dans l'église de Mailly-Maillet, une sculpture représentant un homme dont une jambe est chaussée et l'autre pas. Ce personnage doit être rapproché de la statuette aux trois visages du passage Gossart, à Amiens, qui présente la même particularité. M. Thorel ajoute qu'on vient de remarquer que le pied déchaussé du tricéphale amiénois est deux fois

plus gros que l'autre. Comment expliquer cette anomalie?

— M. Ponchon communique quelques remarques relatives au pont de Domqueur pratiqué sous la voie romaine, créée par Agrippa, pour conduire de Lugudunum à Gessoriacum, voie achevée par Caligula. — Le pont de Domqueur est presque inconnu; cependant il est bien conservé et c'est le seul monument romain intact, subsistant dans nos parages, grâce à son extrême solidité. — Dégagé des alluvions qui l'encombrent, ce pont peut avoir, sous voûte, une hauteur de 3 m. 60 à 4 mètres. Ses matériaux sont volumineux mais très bien ajustés, et les restaurations qu'on y a faites ont été discrètes; il en réclame cependant de nouvelles.

— M. Pierre Dubois communique un fragment du nécrologe de l'abbaye de Séry, adressé par M. Beaurain. Après la description de ce manuscrit, conservé dans la bibliothèque de Bois-Robin (Seine-Inférieure), M. Beaurain émet quelques remarques très judicieuses sur la valeur historique de ce document, puis il donne la copie du nécrologe même, qui, par sa nature, s'oppose à pouvoir être analysé en ce bulletin.

Après cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/4.



Séance ordinaire du 19 Octobre 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

Sont présents : MM. l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, de Guyencourt, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Roux, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

M. Gigon, membre non-résidant assiste à la séance.

Correspondance. — M. Enlart consent à faire une conférence en séance publique.

— M. le Vte de France fait part de la mort de son père, membre de la Société.

— M. Renaudot, notaire à Amiens, transmet une lettre de M. Paillart, notaire à Flixecourt, annonçant que Madame la Comtesse de la Rochefoucauld, née de Morgan de Belloy, a légué par testament à la Société des Antiquaires de Picardie les ruines du château de Picquigny et le jardin qui en dépend, le tout franc et quitte de tous frais. M. Paillart demande à connaître la décision de la Société à ce sujet.

— La Société académique de Boulogne-sur-Mer proteste contre le changement du nom de la commune de Leulinghem, protestation à laquelle les Antiquaires de Picardie s'associent volontiers.

— M. Estienne, archiviste de la Somme, donne

quelques détails relatifs au classement des ruines de Picquigny parmi les monuments historiques.

— M. P. David offre une meule gallo-romaine trouvée jadis dans le département de l'Aisne par M. Oudin. — Ce don est accepté avec reconnaissance.

— M. Deroussent, d'Arras, confirme la mort de M. Acrement, membre de notre Société. Ce décès n'avait jamais été notifié.

— M. Landry, député de la Corse et ministre de la Marine, exprime le désir de faire partie de la Société.

— M. le curé de Ham sollicite un secours en faveur de son église.

Ouvrages offerts. — La Société doit des remerciements à MM. Pierre Pillot et le Dr Leblond, de Beauvais, qui, tous deux, lui ont offert de nombreux ouvrages.

— M. le baron de Bonnault offre aussi une brochure intitulée « Deux savants de Province, d'après la correspondance du Dr Rigollot avec M. de Cayrol ».

— M. Mallet, ancien maire de Pontoise, adresse une brochure qui porte pour titre : « Réunion électorale à Pontoise sous Louis XI ».

Ouvrages signalés. — Quelques ouvrages sont à remarquer parmi ceux qui sont déposés sur le bureau. A savoir :

1° *The cathedrals of Northern France,* par Francis Bumpus, texte anglais, avec illustrations. Acquisition.

2° *A propos de la cathédrale d'Amiens*, don de l'auteur, M. Milvoy.

3° *Les Semaines tragiques de Doullens en 1918,* par M. A. Lenglet.

4° Dans l'*Actualité médicale de Picardie (août 1920)*, un compte-rendu de l'exposition du Centenaire de la cathédrale.

5° *Mgr Godin, doyen d'Albert*, par H. Merlier.

6° Dans le *Bulletin de l'Art ancien et moderne,* une note de Madame Lefrançois sur l'exposition du 7° centenaire de la cathédrale.

7° *Le rire du Vilain,* par M. Paul Vimereux. Roman dont la scène se localise en Vimeux, entre Saint-Valery et Cayeux-sur-Mer.

8° *Un comique Amiénois, Léon Fusier, 1851-1901,* par Henri Chenu.

9° Le numéro du *Dimanche* du 10 octobre 1920, où l'on trouve, dans une lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens, les renseignements les plus précis sur le bombardement de la cathédrale en 1918, et sur les points de chute des projectiles.

10° *Les batailles de Picardie*. Un guide, un panorama, une histoire.

Chronique. — Un groupe nombreux de membres de la Société académique de l'Oise est venu, le 19 juillet, visiter la cathédrale d'Amiens

et l'exposition organisée à l'occasion de son 7e centenaire.

— Il convient de noter ici l'incendie accidentel d'une jolie maison, construite par l'architecte Rousseau, rue Saint-Martin à Amiens. Le sort semble s'acharner sur les œuvres de ce remarquable artiste, qui bientôt n'existeront plus en notre ville.

— Les Antiquaires de Picardie ont appris avec regret le décès de leur collègue, M. Cauchetier, membre non-résidant.

— Une enquête a prouvé que les vitraux de l'église de Tilloloy, détruits au cours de la guerre, avaient été réparés une première fois, par M. Bazin, du Mesnil-Saint-Firmin, et une seconde fois par M. Blévy, peintre-verrier à Saint-Quentin, mais il est peu probable que des calques de ces verrières aient été conservés.

Administration. — Madame Leys, MM. Théodore, P. Turpin et J. Scrive-Loyer, à Lille, sont élus membres non-résidants, ainsi que Madame Chenu, à Amiens et M. Dacheux à Selincourt (Somme).

— La Société vote une somme de 7.000 francs pour la restauration de l'église de Ham, selon la demande qui lui en a été faite.

— M. l'abbé Leroy fait connaître la décision de la Commission nommée pour examiner l'unique ouvrage présenté au concours de 1920 et qui traite

des institutions religieuses de la ville de Poix. Ses conclusions, adoptées par la Société, sont que ce manuscrit, à cause de certaines lacunes, ne mérite pas la totalité du prix Le Prince, mais qu'il est très digne d'une médaille d'argent. L'enveloppe accompagnant l'ouvrage ayant donc été ouverte, fait connaître le nom de son auteur, M. l'abbé Olive, doyen de Sains.

— L'Assemblée délibère ensuite sur le legs, franc et quitte de tous droits, des ruines du château de Picquigny, qui lui a été fait par Madame la comtesse de La Rochefoucauld, née de Morgan de Belloy, par son testament olographe, en date du 12 août 1912. Après un échange d'observations très complet, la Société vote, à l'unanimité, l'acceptation de ce legs.

Travaux. — M. P. Dubois déclare que M. Danse, de Beauvais, a pu consulter en 1758, selon une lettre de lui, publiée dans le tome IX de nos Mémoires in-8°, le manuscrit de Dom Waroquot relatif à l'abbaye de Corbie que la Société vient d'acquérir.

— M. Ponchon fait parvenir un mémoire sur les explorations qu'il a faites au cours des vacances et sur les observations qu'il a recueillies. — Il en résulte que M. le commandant Esperandieu considère comme authentiquement romain, le pont de Domqueur, dont il fut antérieurement question, mais c'est surtout le village de la Warde-Mauger

qui a retenu notre collègue. Là se trouve une enceinte préhistorique et des *muches*, qui peut-être sont les mieux caractérisées parmi toutes celles du département de la Somme. M. Ponchon en fait une description détaillée qui est écoutée avec le plus vif intérêt, puis la séance est levée à 3 h. 1/2.

Séance ordinaire du 9 Novembre 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

MM. l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Ledieu, Mgr Mantel, Roux et Thorel, membres titulaires, assistent à la séance.

MM. Brandicourt, Maurice Cosserat, l'abbé Leroy et Vivien se font excuser.

Correspondance. — M. le curé de Ham remercie de la subvention votée en faveur de son église.

— M. l'abbé Olive adresse aussi des remerciements à l'occasion du prix décerné à son ouvrage sur la ville de Poix.

— MM. Théodore, conservateur du Musée de Lille, J. Scrive-Loyer et Turpin, ainsi que Mesdames Chenu et Leys, expriment leur reconnaissance à l'occasion de leur élection en qualité de membres non-résidants.

Ouvrage signalé. — M. le Secrétaire perpétuel signale un seul ouvrage, intitulé : *Les champs de bataille de la France ; la Somme, Bapaume, Péronne, Cambrai, Saint-Quentin, Noyon,* par Sommerville Story. — Texte anglais.

Chronique. — Le Secrétaire perpétuel rappelle que divers journaux ont annoncé que les vitraux de la cathédrale d'Amiens, enlevés au moment des bombardements et déposés chez un peintre-verrier de Paris y ont été détruits dans un incendie.

— La séance publique est fixée, sur la demande de M. Enlart, au mercredi 15 décembre.

— La Société a eu le malheur de perdre le 5 novembre, l'un de ses membres non-résidants, M. Ed. Lecomte, et se fait un devoir d'exprimer les regrets que lui cause ce décès.

— MM. Alb. Durand, Doal, le Dr Farcy, l'abbé Fourcy, de Florival, le Vte de France, Genet, Landry, député de la Corse, Ministre de la Marine, Pelay, l'abbé Quenet et Renaudot, notaire, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

Travaux. — M. de Francqueville, donne lecture d'une note de M. le baron X. de Bonnault, relative à Saint-Preuil et au fait, toujours mystérieux, qui fut cause de sa condamnation et de son exécution. Il s'agit en cette note d'une lettre adressée par l'accusé à Richelieu, le 8 sep-

tembre 1639, lettre dont M. de Bonnault possède l'original, mais qui ne jette aucun jour nouveau sur la véritable cause de la condamnation de l'infortuné gouverneur de Doullens.

— Après cette communication, M. l'abbé Cardon fait connaître l'étude sur les origines du Séminaire d'Amiens qu'il doit lire en séance publique et M. de Guyencourt présente le rapport sur les travaux de la Société pendant les sept dernières années écoulées, rapport qui doit figurer au programme de la même séance, puis la réunion prend fin à 3 h. 1/4.

Séance ordinaire du 14 Décembre 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Guyencourt, Josse, Michel, Roux, Thorel et Vivien, membres titulaires.

M. Gigon, membre non-résidant, assiste à la séance.

MM. Ledieu, P. Cosserat et Mgr Mantel se font excuser.

Correspondance. — MM. l'abbé Fourcy, le Dr Farcy, l'abbé Quenet, M. Genet, P. Doal,

Alb. Durand, Renaudot, Pelay, le Vte de France et de Florival remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— L'Administration de la « Gazette des Beaux-Arts » adresse des remerciements au sujet de clichés qui lui ont été prêtés.

— Mgr l'évêque d'Amiens et M. le Maire déclarent qu'ils comptent assister à la séance publique ; M. le Préfet de la Somme ne pourra s'y trouver, mais M. le Général commandant la 2e division militaire se propose d'y venir.

— M. H. Macqueron offre un moule en bois, destiné à façonner des petits gâteaux. Cet objet, daté de 1770, provient de l'officine de Pierre Brézin, pâtissier Amiénois très renommé en son temps.

Ouvrages signalés. — A remarquer parmi les ouvrages parvenus depuis la dernière réunion :

1° Une note sur la Cathédrale d'Amiens, dans la *Revue du Nord*, VI, n° 24. — Cette note a déjà vieilli.

2° Remise d'un drapeau anglais à la cathédrale d'Amiens. Note extraite du *Journal d'Amiens*, du 3 novembre 1920, offerte par M. le capitaine Carbon.

3° *Le Marquis de Cavoye, 1640-1716*. — Cet important ouvrage, offert par l'auteur, M. Adrien Huguet, retrace la biographie d'un courtisan, picard par l'origine très ancienne de sa famille.

mais qui n'en reste pas moins un personnage secondaire de l'histoire. — C'était un homme d'une bravoure à toute épreuve, ami personnel de Louis XIV et aussi du poète Racine. — Il remplit de hautes fonctions à la Cour du grand roi, sans jamais parvenir à la notoriété historique.

4° *L'Oise dévastée*, par le Baron A. de Maricourt

5° *Arras et l'Artois dévastés,* par M. de Poncheville.

6° *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, t. XXV de la collection. — Ce fascicule contient d'intéressantes révélations sur les débuts de la manufacture de draps fins fondée à Abbeville par les Van Robais. Ces recherches sont dues à M. Courtecuisse, archiviste des Côtes-du-Nord.

7° *Les noms de lieux de la France; leur origine, leur signification, leurs transformations,* etc., par M. A. Longnon, 1er fascicule.

Administration. — MM. Blin et Haguet, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

— M. Durand donne quelques éclaircissements sur les droits et les devoirs d'une Société qui possède des ruines, — telles que celles du château de Picquigny, — classées parmi les monuments historiques. La Société doit partager, à frais communs, l'entretien de ces ruines, avec l'Administration des monuments historiques, mais cette même Société reste entièrement responsable des

accidents dont les dites ruines peuvent être la cause. L'Assemblée décide donc, 1° de solliciter l'avis d'un architecte des Monuments historiques, sur l'état dans lequel se trouvent les ruines de Picquigny, 2° de choisir une Compagnie d'assurances qui consentirait à mettre la Société à l'abri de tous les risques.

— L'ordre du jour prévoit le renouvellement du bureau. — Un premier tour de scrutin désigne, pour la Présidence, M. H. Michel qui, absorbé par les soins que réclame la réinstallation de la bibliothèque communale d'Amiens, ne croit pas pouvoir accepter cette fonction en 1921.

Par un second tour de scrutin, M. Pierre Dubois est élu président à l'unanimité, puis M. Michel comme vice-président, et M. P. Cosserat comme secrétaire annuel, sont prorogés dans leurs fonctions.

Travaux. — M. Durand annonce qu'un cercueil gallo-romain en plomb, sans ornements, vient d'être découvert à Bettencourt-Saint-Ouen. — Cette sépulture ne renfermait que des ossements et une bague en or qui a été soustraite à tous les regards.

— De la part de M. Ponchon, M. de Guyencourt lit une note complémentaire au sujet du pont romain de Domqueur. — Il résulte de cette communication que M. Esperandieu, membre de l'Institut, considère comme indubitable l'origine

romaine de ce monument et que des fouilles dirigées par M. Houllier, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, ont absolument confirmé ce fait, puis la séance est levée à 3 heures.

Séance publique du 15 Décembre 1920.

Présidence de M. H. Michel, Vice-Président.

Le 15 décembre 1920, à 8 h. 1/4 du soir, la Société se réunit sous la présidence de M. H. Michel, Vice-Président, dans la grande salle de la Société Industrielle, pour y tenir l'assemblée publique annuelle. Aucun personnage officiel n'assistait à cette réunion, mais tous s'étaient excusés par lettre.

C'est devant un auditoire clairsemé, mais plus nombreux encore que ne permettait de l'espérer la rigueur de la température, que se déroula la série des lectures selon l'ordre fixé par le programme. — M. Brandicourt, suppléant M. le Président, indisposé, présenta d'abord l'étude préparée par ce dernier sur les origines du Séminaire d'Amiens. — M. de Guyencourt exposa ensuite les travaux et les fastes de la Société depuis la fin de l'année 1913. Il proclama aussi le nom du lauréat du prix Le Prince en 1920, M. l'abbé Olive, doyen de Sains, qui reçut des

mains de M. le Vice-Président la médaille à lui décernée. — Enfin M. Enlart décrivit avec une vaste science, en une conférence improvisée, les plus beaux monuments de l'arrondissement de Péronne victimes de la guerre. De nombreuses projections illustraient cette communication.

Etaient présents : MM. Brandicourt, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Roux et Vivien, membres titulaires, ainsi qu'un grand nombre de membres non-résidants, auxquels s'étaient jointes, malgré les intempéries, beaucoup de dames, fidèles habituées de nos réunions publiques.

La séance prit fin à 9 h. 1/2.

Assemblée générale du 16 Décembre 1920.

Présidence de M. l'Abbé Cardon, Président.

Sont présents : MM. l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, Mgr Mantel, Roux et Vivien, membres titulaires.

MM. l'abbé Bouvier, l'abbé de Kytspotter et Sagebien, membres non-résidants, assistent à la séance.

Correspondance. — La Société de Tarn-et-Garonne offre, selon son usage, ses souhaits de bonne année en beaux vers latins. Elle se prépare à célébrer la 50e année de sa fondation.

— Mgr l'évêque d'Amiens, M. le Procureur général, M. le Général commandant le 2e Corps d'Armée, M. Antoine, député, M. le Préfet de la Somme, M. le Maire d'Amiens et de nombreux membres de la Société, s'excusent de n'avoir pu assister à la séance publique.

Ouvrages signalés. — La Société vient d'acquérir pour sa bibliothèque : 1° diverses cartes indiquant les tranchées préparées pour la défense d'Amiens en 1918 ; 2° l'Almanach picard du Hérisson pour 1921, où sont imprimées plusieurs pièces en patois.

Administration. — L'ordre du jour prévoit la révision du programme des concours.

A cette occasion, M. l'abbé Cardon émet une proposition en faveur de l'extension du domaine des recherches et études de la Société, jusqu'à un point qui devra toujours rester à cinquante ans en arrière de l'année en cours. — Cette proposition, déjà tant de fois présentée et discutée, est ajournée à une prochaine séance, pour permettre de trouver d'ici là, une formule capable de concilier toutes les opinions, sans nuire aux intérêts de la Société

— M. de Guyencourt désirerait que le programme du prix Pinsard fût aussi un peu élargi.

Travaux. — M. l'abbé Bouvier présente une très remarquable épée mérovingienne dernièrement découverte dans le marais de Longueau, près d'Amiens, puis il lit une partie de la préface de l'histoire religieuse de la Ville d'Amiens, qu'il prépare en ce moment, et la séance est levée à 3 heures.

LES ORIGINES

DU SÉMINAIRE D'AMIENS.

Notice par M. l'Abbé C. CARDON, Président.

Lue en la Séance publique de 1920.

Le rôle politique du clergé, son influence sociale, sa valeur intellectuelle et morale ont de tout temps attiré les regards des historiens, mais son éducation et sa formation ont été laissées trop de côté et restent assez peu connues. Cependant la question est importante au point de vue de l'enseignement et il serait intéressant de révéler le régime de vie qui était pratiqué dans les séminaires, les programmes d'études qui y étaient suivis et les tendances qui les orientaient suivant les ordres religieux qui les dirigeaient. Aujourd'hui contentons-nous de jeter un coup d'œil sur les origines du séminaire d'Amiens.

C'est au Concile de Trente qu'il faut faire remonter l'origine des Séminaires; c'est lui qui en conçut la première idée. Sans aucun doute l'Eglise n'avait pas attendu ce moment-là pour assurer à ses clercs le bienfait d'une éducation ecclésiastique et d'une formation professionnelle, mais sans vouloir déprécier les écoles épiscopales, les écoles monastiques et les collèges fondés près des universités, il est bien permis de constater

qu'aucune de ces institutions n'avait réussi à assurer à chaque diocèse le recrutement régulier d'un clergé bien préparé à toutes les fonctions de son ministère.

Le Concile de Trente imposa aux évêques et aux chapitres l'obligation d'assurer d'une façon permanente le recrutement du clergé dans chaque diocèse par la fondation près de l'église cathédrale, d'un collège spécial ou séminaire. Dans cet établissement on devait admettre des enfants de 11 ou 12 ans au moins, de naissance légitime, sachant lire et écrire et donnant par leurs dispositions et leurs inclinations bon espoir d'en faire des prêtres et de les engager pour toute leur vie dans les fonctions ecclésiastiques. On devait préférer les pauvres aux riches, mais ceux-ci en payant pension, n'en étaient point exclus à condition de témoigner un sérieux désir de servir Dieu et l'Eglise. Ces élèves devaient être formés sous le contrôle de l'évêque et recevoir d'abord l'éducation libérale de l'époque, puis une instruction ecclésiastique exclusivement professionnelle.

Pour subvenir aux frais d'établissement et d'entretien du séminaire, l'évêque pouvait, après avoir utilisé les fondations de collèges et de chaires faites auprès de son église en faveur des clercs, soit y unir des bénéfices simples, soit prélever sur tous les revenus ecclésiastiques une contribution à fixer avec deux délégués du chapitre et deux autres du clergé de la ville.

Il appartenait à l'évêque, assisté du conseil de deux chanoines, de veiller sur les études et d'assurer le bon gouvernement et la discipline du séminaire. Chaque année, il devait aussi se faire rendre les comptes en présence de deux chanoines et de deux délégués du clergé de la ville.

Tel fut, en sa première ébauche, le décret du Concile de Trente sur les séminaires.

Le décret fut bien accueilli à Rome ; le pape résolut de créer un séminaire; de là est sorti le séminaire romain. A Milan, vers la même époque, saint Charles Borromée, ouvrait aussi des séminaires.

En France, malgré quelques difficultés suscitées par l'autorité royale, l'accueil fut bienveillant. Quelques essais furent tentés, à Reims par le cardinal de Lorraine, à Bordeaux, à Valence, à Toulouse, etc.

Plus tard à Luçon, Richelieu employa les Oratoriens qui occupaient déjà le séminaire de Lyon. Mais bientôt survinrent des obstacles qui arrêtèrent le développement des séminaires : les guerres civiles et religieuses, les vacances souvent prolongées des sièges épiscopaux, la rupture avec Rome, etc.

Il fallut la paix, amenée par la conversion de Henri IV, pour donner naissance à un mouvement de contre-réforme et créer une renaissance religieuse. On vit alors surgir toute une série de nouvelles congrégations qui vinrent offrir leur

concours aux évêques pour la direction de leurs séminaires : M. Olier et la Compagnie de Saint-Sulpice, M. de Berulle et l'Oratoire et surtout saint Vincent de Paul et la Congrégation de la Mission, etc. Ils arrivaient avec de nouvelles méthodes qui bientôt commencèrent à donner de sérieux résultats. Le branle était donné. Les séminaires des jeunes ecclésiastiques et ceux des ordinands étaient créés, encouragés par la Cour et par Rome. Sous ces influences les fondations se multiplièrent presque sans interruption jusque dans les plus humbles diocèses.

Le Séminaire d'Amiens remonte à cette époque, c'est-à-dire vers 1654. Ses débuts furent assez pénibles. Pour son établissement Mgr Faure, évêque d'Amiens, songea tout d'abord à trouver une maison convenable et peu éloignée de la cathédrale; il la trouva dans la rue appelée alors Saint-Michel et qui est devenue plus tard la rue Saint-Denis et la rue Victor-Hugo. C'était l'infirmerie de l'antique abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, dont il était abbé. Cette maison avait appartenu autrefois à M. Langlois de Septenville et avait été aliénée sous l'épiscopat du cardinal de Créquy par l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Elle avait servi d'infirmerie à cette abbaye et se trouvait en grande partie sur le terrain occupé aujourd'hui par le Palais de Justice. Plus tard on acquit trois autres maisons contiguës sur l'emplacement desquelles s'éleva à la fin du XIXe siècle le minimat de l'école Saint-Martin

Le Séminaire, d'après l'opinion commune, aurait été primitivement dirigé par les Pères de l'Oratoire. Arrivés à Amiens en 1656, ces religieux laissèrent bientôt percer certaines tendances jansenistes et ne furent pas maintenus dans leurs fonctions. Mgr Faure, dans le but d'établir des prêtres de la Mission au Grand Séminaire d'Amiens, entama avec saint Vincent de Paul, des négociations qui pour le moment ne purent aboutir. Il s'adressa alors à M. Olier. Celui-ci, faute de personnel disponible, ne put accorder des Sulpiciens, mais il promit d'envoyer un de ses sujets le plus intelligent et le plus habitué à l'œuvre des séminaires pour guider les prêtres du diocèse qui prendraient la direction de cette maison. Le séminaire d'Amiens était définitivement établi et Mgr Faure le constatait dans son mandement du 31 janvier 1657.

« Nous avons institué cette communauté en « faveur de tous ceux de notre dépendance qui se « voudront consacrer à Dieu dans la profession « ecclésiastique, afin que, tant par l'étude que par « la prière et par l'exercice des fonctions sacrées « du sacerdoce, ils puissent acquérir et goûter « l'esprit de leur vocation, s'instruire des obliga- « tions de l'état ecclésiastique, puiser là-dedans « comme dans la source, les semences des lumières « et des vertus qu'ils doivent cultiver le reste de « leur vie et répandre dans l'âme des fidèles qui « seront soumis à leur conduite ».

M. François Castelet fut le premier supérieur du Séminaire après le départ des Oratoriens, mais il ne conserva pas longtemps ses fonctions ; il fut remplacé par l'abbé de Sery de Mailly, prieur de Lucheux.

Au Supérieur fut adjoint comme collaborateur dans la direction de la maison, M. François Joyeux, neveu de Mgr Faure. Au bout de trois ans il quitta le séminaire pour devenir vicaire général de son oncle, chanoine, préchantre et prévost.

M. Olier fournit à la direction du Séminaire, M. de Parlage. Voici le souvenir que les archives de Saint-Sulpice ont conservé de ce fait : « Le « Supérieur ayant besoin lui-même d'être formé « à ce genre de vie, l'évêque d'Amiens fit prier « M. Olier de lui donner quelqu'un de ses prêtres « pour l'aider en ces commencements. M. de Par- « lage, qui était docteur en Sorbonne et Supérieur « de la Communauté, fut choisi pour cette mission « et il passa environ trois ans à Amiens. Il en fut « rappelé par M. de Bretonvilliers durant les « vacances de 1659. On avait besoin de lui et il « n'avait été cédé que pour un temps par M. Olier. « Cependant le principal motif de ce rappel était « le peu de fruit que sa présence produisait au « Séminaire, dont le Supérieur et les autres « directeurs entraient peu dans les propositions « qu'il faisait pour le bien de la maison » (1).

(1) Assemblées du Séminaire de Saint-Sulpice, tome Ier, p. 2.

Cette circonstance peut expliquer le motif des nouvelles démarches de Mgr Faure auprès de saint Vincent de Paul et ensuite de son successeur, M. Alméras, afin d'obtenir des prêtres de la Mission.

L'évêque d'Amiens d'ailleurs indique lui-même ses raisons dans l'acte d'union à Saint-Lazare.

« François Faure, par la grâce de Dieu et du « Saint-Siège apostolique, évêque d'Amiens, à « tous ceux qui ces présentes verront, salut et « bénédiction en N.-S. J.-C.

« L'expérience nous ayant fait connaître la « nécessité qu'il y a de faire instruire les ecclé- « siastiques et les élèves, dans la pratique des « vertus convenables à leur état, nous avons « établi un séminaire dans notre ville épiscopale « d'Amiens pour y élever et former à la vertu les « ecclésiastiques de tout notre diocèse qui as- « pirent aux saints ordres et les obliger d'y « demeurer quelque temps, non seulement pour « nous rendre plus certain de leur vocation à cet « état, mais encore pour les avancer dans les « sciences et bonnes mœurs nécessaires et comme « essentielles aux personnes ecclésiastiques et « dans les fonctions cléricales ..... désirant rendre « ledit séminaire stable et perpétuel à notre dio- « cèse, nous n'avons pas trouvé de meilleur moyen « que de l'unir à la Congrégation des Prêtres de « la Mission ».

Ces démarches eurent un plein succès en 1661,

date à laquelle il fut convenu que les Prêtres de Saint-Lazare seraient institués pour toujours dans le Séminaire d'Amiens. Toutefois ce n'est que l'année suivante, le 14 mars 1662, que l'évêque d'Amiens se trouvant à Paris signa l'acte d'union qui établissait les Prêtres de la Mission à Amiens pour la direction du Séminaire et l'œuvre des missions à la campagne. La Picardie devait être bien disposée à recevoir les enfants de saint Vincent de Paul. Leur Père avait évangélisé le pays, y avait posé, à Folleville, le germe de sa Compagnie et y avait envoyé en des temps malheureux d'abondantes aumônes.

Le même jour 14 mars, Monsieur Alméras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission signait l'acte d'acceptation réciproque et Louis XIV, par lettres patentes du mois de mars 1675, confirmait cet acte d'établissement des Prêtres de la Mission au Séminaire d'Amiens. Enfin l'acte d'enregistrement au bureau des finances d'Amiens est du 11 octobre 1677.

Voilà donc les Prêtres de la Mission directeurs du Séminaire d'Amiens.

M. Nicolas Guillot fut le premier prêtre de la Mission placé à la tête du Séminaire d'Amiens. Né à Auxerre en janvier 1627, il avait eu le bonheur de prononcer ses vœux en présence de saint Vincent de Paul le 11 juin 1651. On possède plusieurs lettres du saint fondateur de la Congrégation de la Mission adressées à un missionnaire

du nom de Nicolas Guillot, mais on ne sait pas au juste, si c'est le même que celui auquel fut confiée, dès le début, la direction du Séminaire d'Amiens.

Quoiqu'il en soit, M. Guillot arriva dans notre ville le 19 mars 1662, si nous en croyons Dusevel, dans son histoire d'Amiens. Il devait y demeurer cinq ans et diriger le Séminaire jusqu'en 1667. Il était accompagné de deux prêtres et d'un diacre. L'un de ces prêtres était picard : M. Laurent Ozenne, né à Nibas en 1637 et reçu à Saint-Lazare en 1657.

Mgr Faure heureux d'avoir assuré à son Séminaire une direction durable, en même temps que conforme à ses désirs, résolut de s'occuper de deux choses très importantes : assurer la discipline de son Séminaire et se procurer les ressources nécessaires à son entretien, mais ce ne sera que quatre-vingts ans plus tard, vers 1740, qu'un de ses successeurs, Mgr de la Motte, entreprendra la vaste construction du Séminaire au faubourg de Noyon.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Mandement de Mgr Faure du 31 janvier 1657, déclarant le Séminaire d'Amiens définitivement établi.

François, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évêque d'Amiens.

A tous les fidèles de notre Diocèse, Salut.

La Sainte Providence de Dieu, nous ayant inspiré le dessein d'établir un séminaire dans la ville de notre Siège épiscopal pour satisfaire tant à l'obligation qui nous est prescrite par le Saint Concile de Trente que par le Concile provincial de Reims et par les règlements des Assemblées générales du clergé de France, quelques personnes ecclésiastiques d'une singulière probité et d'une piété exemplaire et très expérimentées dans la conduite des Séminaires et des Communautés, se sont charitablement offertes à nous pour s'appliquer à ce saint œuvre, Nous avons reconnu avec beaucoup de satisfaction que depuis que par notre permission ils ont commencé à former une Communauté dans ladite ville, Dieu y a manifestement versé ses bénédictions. Cette petite troupe se fortifie de plus en plus par les lumières de la bonne doctrine et par la sainteté de leurs exemples; ce qui nous fait espérer, moyennant la continuation de ses grâces, que cette entreprise réussira à sa gloire, à l'utilité de son Eglise et à l'édification de tous les fidèles de notre diocèse. Or, comme dans cet établissement notre principale intention a été de nous opposer, autant qu'il nous serait possible, au monstre de l'ignorance qui est la source fatale de toutes les corruptions qui se sont glissées dans l'Eglise et de faire revivre dans notre diocèse cette ancienne discipline de nos pères qui est l'origine féconde de toutes les vertus et qui a donné au christianisme

un si grand nombre de saints, nous avons institué cette communauté en faveur de tous ceux de notre dépendance qui se voudront consacrer à Dieu dans la profession ecclésiastique, afin que, tant par l'étude que par la prière et par l'exercice des fonctions sacrées du sacerdoce, ils puissent acquérir et goûter l'esprit de leur vocation, s'instruire des obligations de l'état ecclésiastique, puiser là dedans, comme dans la source, les semences des lumières et des vertus qu'ils doivent cultiver le reste de leur vie et répandre dans l'âme des fidèles qui seront soumis à leur conduite.

C'est pourquoi, nous avons déclaré et déclarons par ces présentes, qu'aucun ne sera désormais admis aux Ordres sacrés, ni obtiendra de demissoire de nous pour les recevoir, que trois mois auparavant, il ne se soit présenté à nous ou à nos Grands Vicaires pour être examiné et être introduit, s'il en est jugé capable, où l'on aura soin de l'instruire, principalement de toutes les cérémonies et de toutes les fonctions de l'Ordre auquel il voudra aspirer, si ce n'est que, pour cette fois seulement, nous consentons qu'il ne se présente que dans le 14e du mois de février prochain, pour être promu le samedi de Pâques suivant.

Et afin que notre présente ordonnance ne puisse être ignorée et qu'elle vienne promptement à la connaissance de chacun, nous mandons et ordonnons à tous les Doyens, Curés et Vicaires de la publier et de l'afficher aux portes de leurs églises aussitôt qu'ils l'auront reçue.

En foi de quoi, nous l'avons signée de notre main, fait sceller du sceau de nos armes et icelle fait, contresigner par le secrétaire de notre évêché.

Fait à Paris, où nous sommes pour les affaires expresses de notre Eglise, le dernier jour de l'an mil six cent cinquante-sept.

Signé : François, évêque d'Amiens.

Par mandement de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque d'Amiens.

Picard.

II

Acte d'établissement des Prêtres de la Congrégation de la Mission a Amiens pour la direction du Séminaire et pour les Missions.

François Faure, par la grâce de Dieu et du Saint Siège évêque d'Amiens, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction en N.-S. J.-C.

L'expérience nous ayant fait connaître la nécessité qu'il y a de faire instruire les ecclésiastiques et les élèves dans la pratique des vertus convenables à leur état, nous avons établi un séminaire dans notre ville épiscopale d'Amiens pour y élever et former à la vertu les ecclésiastiques de tout notre diocèse qui aspirent aux saints Ordres et les obliger d'y demeurer quelque temps, non seulement pour nous rendre plus certain de leur vocation à cet état, mais encore pour les avancer dans les sciences et bonnes mœurs nécessaires et comme essentielles aux personnes ecclésiastiques et dans les fonctions cléricales. Et bien que les prêtres à qui nous avons donné depuis cinq ans et plus, la conduite de notre dit Séminaire, soient pourvus de science, expérience, zèle, piété et de toutes les qualités requises et nécessaires pour élever et instruire les ecclésiastiques dans toutes les fonctions et exercices de leur profession, désirant néanmoins rendre ledit Séminaire stable et perpétuel à notre diocèse, nous n'avons pas trouvé de meilleur moyen que de l'unir à la Congrégation des Prêtres de la Mission.

A ces causes, étant pleinement informé de la vertu et probité et suffisance desdits Prêtres de la Congrégation de la Mission qui ont déjà d'autres séminaires dans le royaume, qu'ils conduisent par la grâce de Dieu avec fruit et bénédiction, nous étant adressé au Supérieur général desdits Prêtres et lui ayant proposé d'accepter et de prendre au nom de ladite Congrégation la conduite dudit Séminaire sous notre conduite et celle de nos successeurs

évèques et l'ayant acceptée, nous déclarons par ces présentes que nous avons ordonné, établi et institué, ordonnons, établissons et instituons lesdis Prêtres de la Congrégation de la Mission pour être, sous notre autorité, directeurs perpétuels de notre dit Séminaire, leur avons donné et commis, donnons et commettons la direction et conduite perpétuelles, tant pour le spirituel que pour le temporel, comme aussi le pouvoir de faire des missions dans tout notre diocèse quand et au lieu qu'il nous plaira et toutes les autres fonctions qui regardent l'assistance du prochain, et quand au reste, ils dépendront de leurs supérieurs, conformément et selon le même Institut.

Nous déclarons pareillement par ces présentes que nous leur avons cédé, transporté, cédons et transportons tous les biens meubles et immeubles qui appartiennent dès à présent et qui pourront appartenir à l'avenir audit Séminaire, duquel, comme dit est, nous leur avons donné et donnons par ces présentes, l'entière possession et jouissance, comme aussi nous avons donné et appliqué, donnons et appliquons audit Séminaire tous et chacuns les deniers qni viendront de la permission donnée et à donner, d'user de beurre et laitage dans tout notre diocèse.

En témoin de quoi, nous avons à ces dites présentes signé de notre main et contresigné par notre secrétaire commis en cette partie, fait apposer notre scel.

Donné à Paris, où nous nous sommes trouvé pour les affaires de notre Eglise, le quatorzième de mars mil six cent soixante-deux

Signé : François, évêque d'Amiens.

Et plus par mondit seigneur Illustrissime et Révérendissime évèque d'Amiens.

Jean Chassereau.

Est scellé de cire verte.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT LES ANNÉES
1913 à 1920.

Par M. DE GUYENCOURT, Secrétaire perpétuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

N'attendez pas un de ces rapports, toujours plus ou moins académiques, que l'usage réclame en pareille circonstance.

Il s'agit uniquement, ce soir, de combler une lacune de sept ans, dans la série de nos comptes-rendus annuels. Leur succession constitue en effet l'histoire de notre Société, depuis bientôt un siècle.

Des événements terribles ont forcé les Antiquaires de Picardie à suspendre leurs réunions pendant une année toute entière. J'entreprends donc de vous énumérer les travaux des six autres, et cela d'une manière sèche et brève, souvent en indiquant le seul titre d'une étude et en négligeant absolument les œuvres qui présentent un intérêt secondaire : mais puisque nos instants sont comptés, j'aborde immédiatement mon sujet.

En 1913, au lendemain même de notre dernière séance publique, un tournoi mettait aux prises le

regretté M. Commont et M. l'abbé Bouvier. Il s'agissait de fixer, autant que faire se peut, le temps où apparut l'homme sur les rives de la Somme. M. Commont faisait remonter cet avènement à plus de cent mille ans, et M. l'abbé Bouvier, seulement à quinze modestes milliers d'années. La question ne fut pas tranchée, et pour cause, mais la date la plus reculée semble rallier la plupart des spécialistes, et depuis 1913, il faut le reconnaître, l'homme a beaucoup vieilli.

Ce n'est pas la seule communication que nous valut la préhistoire. M. l'abbé Bouvier nous fit part encore, de la découverte d'un atelier campignien à Cagny-lès-Amiens; une autre fois, moi-même, j'ai signalé des traces notables de l'époque moustérienne à Maisnières. De son côté, M. Ponchon a reconnu des vestiges d'industries primitives et exploré des sépultures d'une haute antiquité dans un grand nombre d'endroits qu'il a désignés. Il a décrit aussi l'intéressante collection formée par M. Boully, à Ribeaucourt; enfin, M. Commont a exploré et minutieusement étudié le fameux puits rituel découvert à l'extrémité du boulevard de Beauvillé, puits dont l'âge semble se rapprocher des temps gallo-romains.

Des sépultures pourvues d'un mobilier fort modeste caractérisent surtout cette période en nos régions. Il en fut ainsi pour les tombes signalées à Mirvaux par M. Delambre; à Amiens, rue de Bellevue et rue Victor-Hugo, par moi-même.

Parfois cependant, un objet plus intéressant est découvert au cours des fouilles, tels un vase trouvé à Ailly-sur-Noye et décrit par M. A. de Francqueville ; certain manche de couteau, en corne de cerf sculptée, rencontré dans le sous-sol de notre ville, et que j'eus le plaisir de présenter à la Société ; enfin un objet de bronze d'assez beau style et représentant l'avant-train d'une panthère, qui fut recueilli dans le marais de Tirancourt et révélé par M. Pierre Dubois.

Parfois aussi l'attention est appelée sur des objets beaucoup plus importants. L'harpage conservé par la bibliothèque communale d'Amiens et décrit par M. Ponchon en est un exemple. L'origine de cette pièce rare est inconnue, et son usage est imprécis. C'est une sorte de rateau de bronze, d'une forme étrange, et destiné peut-être à activer la combustion d'un vaste foyer : mais le hasard voulut que le Musée de la ville Moulins, où réside notre laborieux collègue, M. Hackspill, possédât un ustensile presque semblable, ce qui nous valut, de la part de cet actif correspondant, une intéressante étude comparative entre ces deux objets similaires.

Beaucoup plus importante encore est la description d'un pont, vraisemblablement construit par les Romains et pratiqué, près du village de Domqueur, sous la voie créée par Agrippa pour conduire de Lyon à Boulogne-sur-Mer, ou, si vous préférez, de Lugudunum à Gessoriacum.

M. Ponchon l'a minutieusement décrit. Si, comme le pense notre collègue, son antiquité est incontestable, — et il n'y a pas lieu d'en douter, — ce serait le seul monument romain presque intact existant dans le département de la Somme.

Voici venu le moment de dire quelques mots sur des souterrains creusés dans la craie et signalés, — toujours par M. Ponchon, — à Ailly-sur-Somme et à la Warde-Mauger. Ces cryptes, très nombreuses en Picardie, n'ont pas jusqu'à présent révélé leur secret. — Quand et pourquoi furent-elles créées? Ce sont là des mystères aussi obscures que les ténèbres qui règnent dans leur sein.

La numismatique, par contre, offre une grande précision, et les découvertes de monnaies furent fréquentes dans les tranchées pendant le cours de la guerre.

M. Collombier nous a cité des trouvailles faites en ces circonstances à Quesnoy-en-Santerre, à Dancourt, à Pont-lès-Brie, à Bayonvillers et dans d'autres localités plus éloignées du front, comme Raincheval et Picquigny.

La plupart des cachettes romaines ainsi rendues au jour, dataient environ de l'an 272 de l'ère vulgaire, époque fort troublée en notre région. Les autres s'échelonnent, à intervalles inégaux, presque jusqu'au règne de Louis XIV.

Notre collègue très regretté, M. Alf. Demailly, nous a aussi indiqué quelques découvertes numis-

matiques, notamment, dans le département de l'Aisne, celle de Craonnelle, entièrement composée de petits bronzes romains. — Il y ajouta la description d'un superbe jeton de la famille de Lannoy, et M. Thorel, de son côté, s'est complu à étudier une monnaie d'un évêque des innocents d'Amiens. — Je dois mentionner encore, dans le même ordre d'idées, un moule très ancien, destiné à couler des méreaux ou de petits ornements circulaires, recueilli par M. Hackspill à Wiry-au-Mont.

La sigillographie marche volontiers aux côtés de la numismatique et M. Collombier les accompagne toujours.

Voilà pourquoi il nous fit connaître certain sceau d'une infirmière de l'hôpital de Corbie, pièce fort intéressante, car les documents sont rares qui concernent cet établissement charitable. Moins ancien qu'une bulle de plomb du Pape Honorius III, découverte à Saint-Fuscien et décrite par Mgr Mantel, le sceau de l'hospitalière de Corbie l'emporte pourtant en intérêt sur la bulle pontificale, par son extrême rareté.

Une foule d'études archéologiques sont venues se grouper autour des précédentes. C'est ainsi que je me suis efforcé de décrire des pierres tombales du XIIe siècle, découvertes dans une tranchée à Ribemont, sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Laurent-au-Bois. — J'ai tenu aussi à consacrer quelques lignes à la vieille église du

Cardonnoy, — encore une victime de la guerre, — dont certaines parties remontaient au début de la période gothique.

La grande vierge de pierre, connue sous le nom de la Mère-Dieu, œuvre du XIIIe siècle qui orne le portail principal de notre cathédrale, a, de son côté, fixé l'attention de M. l'abbé Bouvier, pour lui faire déplorer les fâcheuses restaurations dont elle fut la victime. — Cette statue m'amène, tout naturellement, à signaler celle de saint Antoine qu'on admire dans l'église de Montonvillers. J'ai eu grand plaisir à la décrire, car c'est une des plus belles que le XVIe siècle ait légué à notre région.

Ce siècle fut du reste extrêmement brillant en Picardie. Nous lui devons plusieurs des peintures que le dépouillement de la cathédrale, lors du bombardement qui menaçait Amiens en 1918, fit apparaître en divers endroits du monument, et dont j'ai tenu à conserver le souvenir.

A la même période appartient une autre peinture fort intéressante et représentant « l'Ecce homo », que M. Beaurain a remarquée sur une muraille de la chapelle du cimetière, à Tirancourt ; puis ce sont les vitraux de Villers-sur-Authie que M. l'abbé Charlier se complut à interpréter, pendant que M. Hackspill nous adressait les dessins, accompagnés de notices, de deux charmants grillages rencontrés par lui à Ensennes et dans les environs de Selincourt. Il est même probable que

cette dernière ferronnerie provenait de l'abbaye de Sainte-Larme, sise sur la même paroisse. Notre zélé collègue ne s'en est pas tenu là. Il nous adressa encore plusieurs notes sur une couleuvrine, sur un petit objet en cuivre ciselé où est représenté un chevalier, saint Georges ou saint Martin, peut-être, le tout trouvé à Airaines, et sur un disque en laiton, entièrement décoré d'ornements repoussés, dont l'usage n'est pas déterminé, mais qui provient de Longpré-les-Corps-Saints.

Entre temps, M. Thorel étudiait une taque armoriée trouvée à Amiens, et se complaisait à analyser dans tous ses détails une gravure sur nacre, représentant saint Joseph porteur d'une baguette fleurie ; M. Ponchon rendait compte de ses nombreuses excursions archéologiques dans diverses communes du Département, et Mgr Mantel résumait ses recherches sur l'abbaye amiénoise de Saint-Martin-aux-Jumeaux et sur la châsse renfermant une relique du saint patron de ce monastère qui y était vénérée autrefois.

Je passe très brièvement, malgré son grand mérite, sur la monographie consacrée par M. A. de Francqueville, à la vieille lampe picarde nommée, crasset, crachet, créchet et même gresset, comme le père de Ver-Vert, ou cressé, comme la mère de Molière ; je mentionne seulement ses recherches sur les heurtoirs des portes, ces vénérables ancêtres de nos modernes sonnettes élec-

triques; sur celles qu'il a faites au sujet des bornes seigneuriales armoriées et des enseignes qui jadis distinguaient les maisons et jouaient le rôle de nos affreux numéros actuels. Me voici donc amené à vous parler du *bort d'Illande*.

Ce bort d'Illande, ces planches en bois d'Irlande, si appréciées par les menuisiers du temps passé, n'étaient pas, — M. Thorel l'a prouvé, — d'une essence spéciale, inconnue en Picardie. La manière seule dont ils étaient débités transformait les chênes de nos forêts en bois d'Irlande, et le génie de nos artistes en tirait des chefs-d'œuvres; telles les stalles de notre cathédrale.

Je viens de nommer M. Thorel. Notre aimable collègue affectionne, vous le savez, les sujets qui comportent une certaine dose de bonne humeur. — Le rapport qu'il a fait sur un *dragon* (un typhon, un ouragan, une tempête horrible) survenu à Lincheux en 1719, sort un peu de sa note préférée, car ce cyclone fut une véritable catastrophe, mais M. Thorel a bien vite pris sa revanche, grâce à son étude sur le jeu des *Quatre Abeuses*.

Voici un nom fort déconcertant, de prime abord, mais il faut savoir le prononcer. Quand on a rectifié son orthographe en écrivant *cattes rabeuses*, chattes enragées, on se trouve en présence d'un divertissement enfantin, apparenté de très près aux jeux du chat grimpé et de Colin-Maillard, toujours très en faveur parmi mioches et marmots.

Une autre fois, M. Thorel nous a révélé un poème burlesque en patois picard du XVII[e] siècle, poème relatif à un logement de gendarmes à Ham, — qui, depuis en a vu bien d'autres.

Cette œuvre, sans grand mérite littéraire, est connue par un exemplaire unique, conservé à Londres, dans la bibliothèque du British Museum. La Société vient de le rééditer, en fac-simile, avec une préface et des notes auxquelles Mgr Mantel a collaboré, car ce poème est un des plus anciens monuments de notre parler populaire. Il conte tout uniment les mésaventures d'un Hamois contraint d'héberger des soudards très peu sobres et surtout fort mal appris.

Là ne s'est point bornée l'activité, toujours en éveil, de notre laborieux collègue. — Le célèbre personnage pourvu de trois visages, mais dont un seul pied est chaussé, sculpture de la fin du XV[e] siècle qui orne un pendentif de l'ancien hôtel de la famille Fauvel, d'Amiens, a vivement sollicité son attention. — Dans l'étude qu'il lui a consacrée, M. Thorel a su parfaitement définir tout ce que n'est pas le tricéphale en question, et s'efforce de préciser l'idée qu'il doit exprimer, mais, toute ingénieuse qu'elle est, sa démonstration semble réclamer encore un supplément d'information.

Le tricéphale d'Amiens n'a donc pas dit son dernier mot. — Il en est de même d'une rarissime estampe satirique du XVIII[e] siècle, où l'on remarque un magistrat, peut-être le premier échevin

d'Amiens, se rendant au Parlement de Paris, escorté par un âne, muni d'un rabat et broutant un chardon. A quel fait historique cela fait-il allusion? C'est un insondable mystère.

Le bon exemple étant extrêmement contagieux, je me suis exercé moi-même à élucider quelques-uns des problèmes chers à M. Thorel, notamment celui que présente le nom d'une voie d'Amiens, la rue des *Corps-nuds-sans-teste*. J'ai cru y reconnaître le lieu où se tenait jadis le marché des *bêtes à cornes dépourvues de tétines,* le marché aux bœufs, opinion corroborée par la présence, à brève distance, du marché aux chevaux, qui pendant longtemps se tint dans la rue *As Guevaux,* actuellement la rue des Jacobins.

Une autre fois, j'ai tenté d'interpréter l'exclamation : « Uguénel! », usitée dans quelques villages de la vallée de la Somme. C'est la forme picarde de la fameuse phrase : « Au guy l'an neuf! ». A tort ou à raison, j'ai cru y reconnaître tout simplement un souhait de bonheur, expression relativement récente dont l'étymologie doit être cherchée dans le grec ecclésiastique.

Par une bonne fortune trop rare chez nous, où les objections viennent peu fréquemment se joindre aux études présentées, M. Pierre Dubois, pour la première de mes communications, et Mgr Mantel pour la seconde, ont bien voulu ajouter quelques judicieuses remarques. — Il m'est encore arrivé, à propos d'une statuette représen-

tant un « hortillon ». de me livrer à quelques observations relatives à l'ajustement adopté par les populations picardes de l'ancien temps, et ma conclusion fut qu'il n'exista jamais chez nous un costume bien caractéristique, comme on en admire en Alsace, en Bretagne, et, à un degré moindre, dans quelques autres provinces françaises.

Tout ce qui précède nous conduit insensiblement vers l'étude des coutumes, du folk-lore picard, pour employer le terme consacré.

Le rébus y joue un rôle prépondérant et c'est avec plaisir que nous avons accueilli une note de M. Goudallier au sujet de la naïveté d'un courtisan qui, voulant complimenter Jeanne d'Albret, reine de Navarre, ne trouva rien de mieux que de la représenter sous l'aspect d'une énorme grenouille. Cela exprimait, selon lui, l'idée de « grande reine », puisque « rène » signifie « grenouille » en vieux françaie comme en patois picard.

Je serais fort tenté de reconnaître aussi un rébus dans le signe mystérieux connu sous le nom de 4 des marchands. Cet hiéroglyphe, dont l'explication fit déjà couler des flots d'encre, a exercé la sagacité de M. le Dr Lomier et de M. l'abbé Bouvier, mais, hélas! le problème n'est pas encore résolu.

Il est certain, au contraire, que la danse, au XVIIe siècle, faisait partie integrante de l'éducation d'un gentilhomme accompli. M. Huguet en a trouvé la preuve dans le livret d'un ballet, dansé

très vraisemblablement au collège d'Eu, lorsqu'il était dirigé par les Pères Jésuites. Ne nous en étonnons pas outre mesure, car des indiscrétions affirment qu'au début du siècle dernier, certain salon parisien fut une fois le théâtre d'une sorte de bal improvisé. — A cet effet on constitua un orchestre de fortune, grâce à la présence de deux musiciens émérites, un pianiste et un violoniste. Or ce dernier, grave conseiller à la Cour de cassation, n'était autre que l'auteur charmant, à ses moments perdus, de la *Physiologie du goût;* j'ai nommé Brillat-Savarin. Quant à l'artiste qui tenait le piano, on l'appelait Monseigneur Marc-Marie de Bombelles, évêque d'Amiens.

La danse est un art, dit-on, mais tous les arts sont frères et font les délices de la vie. Combien pourtant des chefs-d'œuvre qu'ils avaient inspirés n'ont-ils pas péris dans la tourmente dernière ?

MM. Ponchon, Milvoy, Durand, l'abbé Leroy et d'autres encore, nous en ont maintes fois entretenus, mais pourquoi raviver ces douleurs ? Je préfère vous signaler les recherches de M. Georges Durand sur le sculpteur Antoine Anquier et sur le calligraphe Henri de Beaujardin, tous deux nos compatriotes; celles de M. l'abbé Bouvier sur les enlumineurs de Corbie et surtout la conférence que M. Destrée a bien voulu consacrer à l'œuvre de Simon Marmion, le génial miniaturiste amiénois. Malheureusement les travaux que je viens d'énumérer se prêtent peu à l'analyse,

et je suis contraint de passer immédiatement à une communication relative à l'histoire littéraire, que nous devons à M. Brandicourt. Grâce à lui, nous avons pu apprécier le seul fragment conservé d'un poème du XIIe siècle intitule : Gormont et Isembart — Ce poème fut retrouvé, en partie, dans la couverture d'un livre, sur quelques feuilles de parchemin utilisées par le relieur. Ces pages sont conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles. Une victoire fictive, remportée par le roi Louis III sur des Sarrasins, près de Cayeux-sur-Mer, y est célébrée en style épique. Cela est une pure imagination, mais cela se recommande aussi par un véritable mérite littéraire.

L'histoire de ces quelques débris de parchemin, découverts par cas fortuit, invite tout naturellement à dire quelques mots des recherches bibliographiques de M. l'abbé Bouvier. Notre érudit collègue, fort préoccupé par la mention que fit le Père Daire d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Vaticane et concernant, croyait-on, notre ville, a pu se procurer les moyens d'étudier ce document.

Ainsi fut prouvé qu'une erreur de lecture avait fait attribuer à notre cité, ce qui concerne indubitablement la ville d'Amboise. Il y avait eu confusion entre les mots *Ambianensis* et *Ambasiensis*.

Ce ne fut pas la seule découverte de M. l'abbé Bouvier. Il parvint encore à extraire de la reliure d'un missel du XVIIe siècle, un feuillet d'un sacra-

mentaire du XIIe siècle qui semble avoir été calligraphié à Corbie.

Cependant, M. Michel résumait le cartulaire de l'abbaye d'Arrouaise, légué à la bibliothèque communale d'Amiens par le comte de Marsy, et M. Beaurain se livrait à un travail analogue sur le cartulaire de Selincourt qui sera prochainement publié. M. Beaurain nous a révélé, par surcroit, le nécrologe de l'abbaye de Séry, et le testament fort curieux de Bernard Bigant, seigneur de Thieulloy-la-Ville, au XVe siècle, tandis que M. l'abbé Cardon présentait un volume manuscrit de l'Histoire de l'abbaye de Corbie, par dom Waroquot.

Mais, à mon grand regret, tous ces travaux, par leur nature même, se refusent au résumé très succinct qu'il m'est seulement possible de vous présenter, et je puis invoquer la même excuse pour passer sous silence une communication de M. de Calonne, notre si regretté collègue, communication relative à la règlementation des clercs lais du diocèse d'Amiens en 1785.

Je viens de prononcer un nom vénéré entre tous parmi nous. Qu'il me soit donc permis d'évoquer le souvenir des travaux plus importants dont l'éminent historien d'Amiens nous a donné la primeur. Mais, bien mieux que je ne pourrais le faire, son œuvre même proclamera sa haute valeur dans la troisième édition de « la Vie Agricole dans le nord de la France sous l'ancien régime »,

dont notre Société a confié la réimpression aux soins éclairés de M. Pierre Dubois.

M. l'abbé Olive n'a point choisi un théâtre aussi vaste. Les domaines qui constituaient la principauté de Poix ont suffi à ses investigations. Mais combien de faits typiques n'a-t-il point relevés dans cet espace restreint, grâce surtout à la découverte d'une correspondance échangée entre la dame du lieu et son régisseur. — De son côté M. l'abbé Cardon appelait l'attention sur l'intérêt que présentent les anciens registres paroissiaux au point de vue de l'histoire locale, et, à celui de la vie domestique, sur les notes d'un magistrat amiénois du temps passé, dont il fut assez heureux pour retrouver le journal.

Je suis ainsi tout naturellement amené à parler des faits historiques qui nous furent exposés, dans les communications de M. le chanoine Legris, sur saint Sauve ou saint Salve, évêque d'Amiens qu'il croit pouvoir identifier avec saint Saire, très vénéré en Normandie; de Mgr Mantel sur la cure de la paroisse de Saint-Pierre d'Amiens; de M. l'abbé Leroy, sur les biens possédés par l'abbaye d'Aucourt à Grandcourt; du regretté chanoine Rohault sur une religieuse de Port-Royal, internée en notre ville; je me ferais scrupule de ne pas mentionner tout particulièrement le rappel, alors plein d'actualité, fait au mois de mars 1915, par Mgr Mantel, de la prise de Constantinople par les Croisés, en 1204, d'après le récit d'un témoin

oculaire, l'Amiénois Robert de Clary ; de passer sous silence le mode d'élection d'un député du clergé de Montdidier aux Etats généraux de Blois, en 1588, étudié par M. de Bonnault, et de négliger le récit que M. H. de Montbas a fait de l'émeute survenue à Amiens, en 1636, à l'occasion d'impôts nouveaux mis sur les produits manufacturés. Je crois, en toute vérité, n'avoir qu'imparfaitement épuisé la matière de ce rapport, tellement riche en mentions de toutes natures, qu'il en est quelque peu confus, mais qui prouvera l'activité de notre Société, même pendant la période la plus tragique que la France ait jamais traversée.

Cependant ma tâche n'est point terminée. Permettez-moi donc d'effleurer brièvement les fastes de la Société pendant les dernières années écoulées.

L'une de nos principales préoccupations fut de secourir, dans la limite de nos moyens, les monuments victimes des siècles ou de la barbarie des hommes. — Nous avons été heureux de contribuer à la restauration de la tour du Logis-du-Roi à Amiens, des églises du Hamel-lès-Favières, de Beaufort-en-Santerre, de Ham, de Curchy et de Saint-Germain d'Amiens, de la croix de Fescamps, détruite aujourd'hui, de celle de Tirancourt, de la chapelle de Laucourt que la guerre a depuis anéantie, et enfin de l'oratoire de Saint-Domice à Fouencamps. Entre temps, les Antiquaires de Picardie ont fait reconstituer sur un terrain

appartenant à la ville d'Amiens, la jolie façade d'une maison du XVIIIe siècle, offerte par M. Hubault, mais les événements désorganisaient toutes nos traditions. Fait inouï dans nos annales, nous avons vu pendant sept ans le même bureau diriger nos destinées, sous la présidence de Mgr Mantel, que nous ne saurions trop remercier de son dévouement.

Quelques ouvrages ont toutefois été présentés à nos concours. Nous avons couronné en 1915, une « Monographie de Rouvroy-en-Santerre », par M. Billoré, instituteur, et la « Toponymie des lieux habités de l'arrondissement d'Amiens », par M. Vincent, l'un des conservateurs de la bibliothèque royale de Bruxelles En 1916, ont obtenu une pareille distinction : « l'Histoire de l'Eglise d'Amiens, des origines au milieu du XIe siècle » et « l'Histoire de l'Abbaye de Selincourt ou Sainte-Larme », qui avaient pour auteurs, la première, M. l'abbé Bouvier, la seconde, M. l'abbé Olive.

MM. Maurice et Pierre Cosserat de leur côté, ont bien voulu, après quelques années d'interruption, rétablir un prix, — porté à la somme de dix mille francs, — en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur « la géographie politique du territoire picard », et Madame la comtesse de la Rochefoucauld, obéissant à un mouvement d'extrême bienveillance, a légué aux Antiquaires de Picardie les ruines du château de Picquigny, ce but de promenade si cher, par les beaux di-

manches, aux touristes amiénois. Inutile d'ajouter que nous accepterons ce don avec reconnaissance, en nourrissant l'espoir que notre décision ne se heurtera pas à quelque empêchement imprévu.

Nos publications ont suivi leur cours normal pendant toute la durée de la guerre, bien que la Société ait été obligée de suspendre ses réunions, dès le mois de mars 1918 — quand Amiens était sous le feu des canons ennemis, — jusqu'au mois de mars 1919, lorsque la plupart de ses membres eurent regagné leurs foyers.

En la fatale année 1918, les Antiquaires purent éviter le transport lointain de leur bibliothèque, source de graves préoccupations. Ce fut une bonne fortune parmi tant de malheurs, car, bien qu'abandonnée dans une salle sans vitres d'un Musée cruellement bombardé, cette bibliothèque, déjà très importante, n'a point souffert des intempéries.

Dirai-je encore que, depuis le début de l'année 1914, 69 adhérents nouveaux — et parmi eux, M. Landry, ministre de la Marine, — sont venus se grouper près de nous. Mgr l'Evêque d'Amiens, même, a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de notre Société, en qualité de correspondant. Enfin M. Florisoone, naguère professeur au Lycée d'Amiens, M. le chanoine Rohault qui devait trop tôt nous être enlevé, et M. Vivien, architecte de la Ville, sont entrés dans la cohorte sacrée des membres titulaires.

Une joie nous était encore réservée cette année

même, grâce au sept-centième anniversaire de la fondation de la cathédrale d'Amiens, sortie presque indemne, de la dernière tourmente. — Nous avons célébré cette date, par un exposition de documents de toutes natures, relatifs à la merveilleuse basilique, exposition organisée et commentée excellemment par notre très érudit collègue M. Pierre Dubois.

Mais, par combien de douleurs, ces quelques événements heureux ne furent-ils pas compensés?

Pendant la période qui s'achève, plus de 80 de nos collègues nous ont été ravis par la mort. Je ne puis les citer tous. Comment taire pourtant les noms de M. de Puisieux, de M. le vicomte de Calonne, président d'honneur de notre Société, le savant auteur de l'Histoire d'Amiens, lui qui restera toujours l'une de nos véritables gloires; de M. Demailly; de M. Ed. Soyez, aussi président d'honneur, lui, le généreux fondateur de « la Picardie Historique et Monumentale », dont il a assuré la continuation, lui, l'insigne bienfaiteur de notre insigne cathédrale; de M. le chanoine Rohault et du plus jeune de tous, le lieutenant Henri Antoine, tué à la bataille de Lombaertsyde, lui, que la France même a voulu glorifier en déposant sur sa tombe l'étoile de la Légion d'honneur.

Combien d'autres nobles victimes, la guerre atroce n'a-t-elle point moissonnées parmi les nôtres. — Faut-il vous rappeler les noms de MM. Balesdent, de Bersaucourt, Dehesdin, De-

riencourt, Marcel Durand, Fayez, Godet et Loÿ, tous morts au champ d'honneur. Je ne compte pas d'innombrables blessés, mais je veux encore, dussé-je raviver de glorieuses et trop légitimes douleurs, vous redire que cinq de nos collègues titulaires, M. Josse, notre vénéré doyen, M. le comte de Louvencourt, M. Milvoy, M. Maurice Cosserat et M. Thorel ont chacun offert un fils en holocauste à la Patrie.

Qu'ils dorment ces vaillants en un sépulcre de gloire, car une fois de plus, ils ont prouvé, au prix de leur sang, que toujours notre France bénie,

Sait trouver un héros dès qu'il est nécessaire !

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1920.

I. Le Ministère.

1° Revue historique, t. CXXXIII, 2, 1920.

II. Les Auteurs.

1° Anonyme : Le septième centenaire de la Cathédrale d'Amiens. 1220-1920. — 2° Bonnault (baron X. de) : Deux savants de province, d'après la correspondance du Dr Rigollot avec M. de Cayrol. — 3° Durand (M. Georges) : Une famille d'ouvriers d'art amiénois. Les Darly, serruriers, armuriers, graveurs, peintres. — 4° Huguet (M. Adrien) : Le Marquis de Cavoye, 1640-1716. — 5° Leblond (M. le Dr) : *A)* L'église et la paroisse Saint-Etienne de Beauvais au XVe siècle, etc. ; *B)* Obituaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais (1292) ; *C)* l'Enceinte romane de Beauvais, etc..... ; *D)* Les deux plus anciens comptes de l'Hôtel-Dieu de Beauvais ; *E)* la Topographie romaine de Beauvais et son enceinte au IVe siècle ; *F)* Notes sur le nobiliaire du Beauvaisis, d'après un manuscrit inédit du XVIIe siècle ; *G)* Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. — 6° Mallet (M. E.) : Réunion électorale à Pontoise sous Louis XI. — 7° Milvoy (M. A.) : A propos de la Cathédrale d'Amiens. — 8° Olive (M. l'abbé) : Poix et ses institutions religieuses, manuscrit couronné par la Société. — 9° Tillette de Mautort (M. P.) : Maires d'Abbeville, étude statistique.

III. Dons.

1° Carbon (M. le capitaine) : Remise du drapeau anglais à la cathédrale d'Amiens. — 2° Pillot (M. P.) : *A)* L'explosion de la citadelle de Laon, etc., par M. G. Dupont ; *B)* Un coin de la vieille Picardie, par E. de Maricourt ; *C)* L'effroyable incendie..... de la forêt de Boisfort, etc..... ; *D)* Panégyrique de saint Vaast, par Mgr de Ragnau ; *E)* Galerie ternésienne, etc.,

par M. Ed. Edmont; *F)* Le premier banquet anti-maçonnique à Amiens; *G)* Oraison funèbre de l'Amiral Courbet, etc., par l'abbé Frémont; *H)* Monsieur Gaulthier de Rumilly, sénateur, 1792-1884; *I)* L'intérieur de Saint-Acheul.

IV. Acquisitions.

1° Histoire de la vénérée Mère Saint-Joseph, née Marie-Louise-Françoise Blin de Bourdon, etc..... — 2° Almanach picard du Hérisson pour 1921. — 3° The cathedrals of Northern France, par F. Bumpus. — 4° Un comique amiénois, Léon Fusier, 1851-1901, par M. H. Chenu. — 5° Les semaines tragiques de Doullens en 1918, par A. Lenglet. — 6° Les noms de lieu de la France, par A. Longnon. — 7° L'Oise dévastée, par M. le baron A. de Maricourt. — 8° Mgr Godin, doyen d'Albert, t. I, par M. Henri Merlier. — 9° Arras et l'Artois dévastés, par M. de Poncheville. — 10° Le rire au vilain, roman par Paul Vimereu. — 11° L'histoire de l'Abbaïe royale de Corbie en France, par Dom Waroquot, t. I. Ouvrage manuscrit.



Supplément au Bulletin nos 3-4, 1920.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1921 ET 1922

I — Prix d'Histoire. — Fondation LE PRINCE

Un prix de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1870, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile et religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Etude du Commerce et de l'industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIVe siècle ; etc.)

L'auteur qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif, ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement, etc.

Bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1870**, on peut y citer, **accessoirement**, des faits qui se sont produits depuis cette époque.

II. — Prix d'Archéologie. — Fondation LE DIEU

Un prix de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Epigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

III. — Prix d'Archéologie. — Fondation PINSARD

Un prix de la valeur de **600** fr. à l'auteur de la meilleure *Etude archéologique soit sur un quartier, une paroisse, un faubourg, une rue, une place importante ou un édifice d'Amiens.*

L'auteur devra utiliser les manuscrits de M. Pinsard déposés à la bibliothèque communale d'Amiens, en insistant spécialement sur les sous-sols de la ville, les fouilles qui y furent faites, les conclusions à en tirer.

IV. — Prix de Géographie politique du territoire picard

Offert par MM. Cosserat

— Une médaille d'or de la valeur de **dix mille francs** à l'auteur de la meilleure étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française ; Etude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie.

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne ; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés avant le **1er Juillet** 1920, ou avant le **1er Juillet** 1921 pour les trois premiers concours, et avant le **1er Avril** 1924, pour le *quatrième*, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au Musée d'Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicace*.

Ils seront paginés et écrits seulement au recto.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer, sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément, au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu : mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. — Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit. — Les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1921. — 1er ET 2e TRIMESTRES.

Séance ordinaire du 11 Janvier 1921.

Présidence de M. l'Abbé CARDON et de M. P. DUBOIS, Présidents.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Roux, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

MM. Gigon, l'abbé de Kytspotter et Sagebien, membres non-résidants assistent à la séance.

MM. Maurice Cosserat et Héren se font excuser.

Correspondance. — M. le capitaine Carbon notifie un vœu exprimé par M. Gonnet, député,

vœu tendant à faire rechercher les collections du Musée de Péronne, et, si elles sont perdues, à les faire remplacer par l'Allemagne au moyen d'équivalents, conformément au traité de Versailles.

— MM. Blin, Haquet et Landry, Ministre de la Marine, remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— Madame Plé fait part de la mort de son mari, M. Plé, maire d'Estrées-lès-Crécy, membre de la Société, et décédé en 1914.

Chronique. — Les Antiquaires de Picardie, viennent d'avoir le malheur de perdre l'un de leurs collègues non-résidants, M. René Macqueron, conseiller à la Cour de Douai. Ils offrent à M. Henri Macqueron, Président de la Société d'Emulation d'Abbeville et frère du défunt, leurs plus sincères condoléances.

Ouvrages signalés. — Il convient de remarquer parmi de nombreux ouvrages déposés sur le bureau, les publications suivantes :

1° *Histoire de la vénérée Mère saint Joseph*, née Marie-Louise-Françoise Blin de Bourdon, etc. — Ouvrage anonyme qui vient d'être acheté.

2° *Vie abrégée du P. Firmin de la Nativité*, carme déchaussé, martyr de la Révolution, par le R. P. Marie-Armand de Saint-Joseph O. C. D

3° Carte routière départementale de la Somme.

4° *Documents sur le Pontieu,* conservés dans la collection de l' « Ancient Correspondence » au « Public Record Office » de Londres, (1278-1337), publiés par M. C. Brunel. — Don de l'auteur.

Administration. — L'ordre du jour prévoit l'installation du bureau qui doit siéger en 1921. A cette occasion, M. l'abbé Cardon, président sortant, prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Quand l'année dernière, vos trop bienveillants suffrages m'ont conféré l'honneur de la présidence, je vous ai manifesté en toute franchise, la crainte que votre choix m'inspirait et que me causait déjà, à ce moment-là, ma chétive santé un peu ébranlée. Malheureusement cette appréhension n'a fait que se confirmer et m'a obligé à ne pas accepter, une seconde année, la présidence.

Cette année n'aura pas été pour la Société une année infructueuse. Elle a entendu de nombreuses communications de ses membres résidants et non-résidants; elle a obtenu grâce à la libéralité de Madame la comtesse de la Rochefoucauld, la propriété des ruines du château de Picquigny et surtout elle a manifesté son activité dans cette magnifique exposition du septième centenaire de la Cathédrale.

Je suis heureux de voir à la présidence de la Société Monsieur Pierre Dubois; il s'est tellement dépensé à l'exposition du centenaire que c'était justice de l'appeler à la tête de la Société en récompense des

efforts qu'il a faits pour montrer à toutes nos sociétés correspondantes la vitalité de la nôtre. Au nom de la Société, je remercie M. Dubois, et son œuvre sera complète lorsqu'il nous aura donné le compte-rendu et surtout les intéressantes conférences qu'il a faites sur la Confrérie du Puy, sur les frères Duthoit, etc. qu'il savait rendre si attrayantes que chaque fois elles lui attiraient plus d'auditeurs.

Je remplis un devoir de conscience en remerciant tous mes collègues du bureau. Le digne vice-président M. Michel, très occupé par la reconstitution de la bibliothèque, a remis à plus tard l'occupation de la présidence que lui avaient conférée ses collègues, mais en conservant la vice-présidence, il nous indique que c'est partie remise et qu'il l'acceptera un jour.

Notre secrétaire perpétuel avec un zèle qui mérite toutes nos louanges, s'est dévoué entièrement à l'œuvre commune que nous poursuivons tous et souvent même a suppléé notre secrétaire annuel que des travaux absorbent de temps en temps ailleurs.

Les finances ont été gérées avec un soin et un dévouement auxquels nous sommes habitués depuis longtemps et qui nous a permis de venir au secours de monuments victimes de la barbarie des Boches.

Il y a un an en prenant possession du fauteuil de la présidence, j'exprimais le souhait de ne voir aucun vide se produire dans nos rangs, mon souhait heureusement s'est réalisé et pendant ma présidence nous n'avons eu à déplorer la mort d'aucun de nos collègues.

Pendant cette année la Société a publié un volume in-8°, l'ouvrage dont M. de Calonne avait entrepris la réimpression et que la mort l'empêcha d'achever :

« la Vie agricole sous l'ancien régime en Artois et en Picardie ».

Le prix des impressions et du papier a empêché d'entreprendre d'autres travaux, mais j'espère qu'avec le temps nous pourrons bientôt voir reparaître la « Picardie monumentale », nos volumes in-4° et notre « Dictionnaire ». Comptons sur la bonne administration de Monsieur le Trésorier pour voir nos vœux exaucés.

En attendant, mes chers confrères, si nous ne pouvons publier, recueillons le plus possible de documents qui tendent chaque jour à disparaître par suite de la pénurie et de la cherté du papier. Amassons ainsi du travail pour nos arrière-neveux.

A cette allocution M. Pierre Dubois répond en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

L'unanimité de vos suffrages vient de m'appeler à la direction de vos travaux pendant l'année qui s'ouvre ; mon savant et bienveillant prédécesseur et notre vice-président ont invoqué des motifs plus aimables que réels, pour vous permettre d'élire, longtemps avant son tour régulier, celui qui vous avait, il y a un an, proposé le principe d'une exposition commémorative du septième centenaire de la Cathédrale. Le Secrétaire de cette exposition eut été bien empêché de l'organiser telle qu'elle fut, s'il n'avait reçu de vous tous, surtout du président du Comité de l'Exposition, l'éminent descripteur de Notre-Dame d'Amiens, les conseils les plus efficaces

et des concours de tous ordres pendant plusieurs mois. Ma gratitude est vive et un peu confuse lorsque vous m'accordez aujourd'hui la première place parmi vous, en récompense d'une tâche qui ne fut que brève et agréable.

L'année 1920 a été celle de la reprise régulière de notre activité : cette activité, la grande tourmente, toute proche, ne l'avait d'ailleurs suspendue que pendant les quelques mois qui furent intenables à Amiens. La remarquable continuité de nos séances, tant que la ville fut habitable et dès qu'elle le redevint, la publication ininterrompue du *Bulletin*, celle d'un gros volume de *Mémoires*, en grande partie imprimé pendant la guerre, sont, nous le savons tous, dus au labeur vigilant, quotidien de M. R. de Guyencourt. Dans aucune association, sans doute, n'est plus manifeste qu'ici, depuis de longues années, cette vérité : l'assiduité, l'expérience du secrétaire commandent la prospérité, l'utilité d'une société.

Cette prospérité, cette vie saine et féconde sont aussi, dans les groupements comme dans les états, les effets d'une bonne administration financière, généreuse pour le présent autant que le permet un prudent souci de l'avenir. Cette gestion parfaite est bien celle de M. Léon Ledieu qui, lui aussi, fait à la Société le sacrifice d'une large part de chaque journée. Puisse-t-il nous continuer longtemps encore cette collaboration et renoncer à une intention de retraite, bien trop tôt exprimée et que je vais m'efforcer énergiquement de contrarier ! Entre un tel secrétaire perpétuel et un tel trésorier, le président ne reçoit de sa fonction que l'honneur sans la peine, *honos sine onere*.

Si solide que soit l'assiette de son budget, la Société n'est pas sans ressentir les effets néfastes de la hausse présente du coût des impressions. Nos publications prochaines, prévues, seront aussi élégantes, aussi abondamment illustrées que les fascicules précédents des mêmes séries : ce sera, en particulier, le caractère de la première partie du tome VI de *La Picardie historique et monumentale* dans lequel trois archéologues excellents, MM. Durand, Enlart et des Forts présenteront une partie de l'arrondissement de Péronne dans son état antérieur à la guerre : attristant et précieux nécrologe ! Vous mesurez ce que l'établissement du texte et des planches impose de recherches, de démarches à l'érudition ingénieuse de nos trois collègues.

Mais vous vous rappelez que nous avons dû décider, récemment, de ne plus accepter, pendant quelques mois, aucun projet de publication nouvelle. S'il n'était convaincu de la grande sagesse de cette restriction, votre président entrant en charge n'aurait pas hésité à vous signaler de nouveaux devoirs, dont il croit apercevoir l'origine dans nos statuts, dans notre titre même. L'article 2 des statuts du 28 février 1836 dispose : « La Société recherche tous les monuments de l'art et de l'histoire. . . dans la Picardie et notamment dans la fraction de cette province qui forme aujourd'hui le département de la Somme » (1). Les fondateurs de la Société d'Archéologie *du Département*

(1) En 1836, les fondateurs de la Société d'Archéologie de la Somme écrivaient au Préfet : « Le théâtre des études de la Société ne sera circonscrit que dans les limites de notre ancienne province ». *Mémoires*, tome I, p. 23.

de la Somme se donnaient, deux ans plus tard, la plus large mission d'être les Antiquaires *de Picardie*. A la vérité, le *notamment* des statuts n'a jamais eu pour nos devanciers, depuis quatre-vingt-quatre ans, le sens d'*exclusivement :* toutes les séries de nos publications, d'avant-hier ou d'hier, ont accueilli des études, grosses ou menues, relatives à des parties jadis picardes de l'Aisne, de l'Oise ou du Pas-de-Calais. Sur le diplôme que reçoivent nos membres, sont figurés les blasons de sept évêchés ; leurs ressorts couvrent une très ample Picardie, ... dont quelques morceaux ne furent sans doute jamais picards. La naissance de sociétés historiques et archéologiques — plusieurs sont nées des anciens comités locaux des Antiquaires de Picardie — aux chefs-lieux et dans les sous-préfectures de ces départements, sociétés qui, avant 1914, éditaient toutes un recueil périodique, avait déterminé la société doyenne et centrale que nous formons, à se replier, par courtoisie, sur un domaine plus restreint et qui soit son bien propre Elle n'a jamais renoncé à s'occuper, lorsque l'occasion s'est offerte, de tout l'ensemble de la province. Lorsque sera bientôt achevée la partie « Somme » de *La Picardie historique et monumentale*, la description des cantons limitrophes, jadis picards, sera entreprise, en pieuse exécution, dans toute leur ampleur, des intentions du très regretté fondateur de la publication.

Ne pensez-vous pas que les circonstances actuelles tendent à nous redonner, comme champ de notre mission, toute la Picardie, du Boulonnais au Beauvaisis, de la Thiérache au Marquenterre ? Parmi les sociétés voisines, certaines ont annoncé déjà leur dissolution ou leur fusion ; d'autres avouent une gêne

qui ne peut manquer de se trahir par la raréfaction ou l'amaigrissement de leurs volumes Et j'ai cru qu'il n'était pas déplacé de rappeler que nos publications régulières, *Bulletin* et *Mémoires*, sont ouvertes aux travaux de valeur, maintenant exposés, sur place, à rester inédits ou en dépôt aux archives de la société locale, c'est-à-dire à peu près ignorés.

D'autre part certaines recherches, d'archéologie surtout, nécessitent l'établissement d'un ensemble de planches qui, déjà coûteux autrefois, l'est devenu bien davantage. Ces recherches doivent être éditées comme nous avons ici, la tradition très honorable, le renom et les moyens encore de le faire J'ai dans l'esprit et dans les yeux, en faisant allusion à de tels travaux, une très belle suite de « Manoirs du Boulonnais » qu'un archéologue-photographe de grande habileté, M. James Gates, de Calais, membre de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, a mis plusieurs années à établir ; pour cet album notre collègue M. Roger Rodière a écrit une introduction historique et archéologique : on retrouve dans cette étude, sur une forme localisée d'architecture rurale ancienne, les qualités de méthode dans le dépouillement minutieux des documents, dans les descriptions et ce souci des conclusions synthétiques qui sont remarquables dans toutes les œuvres de M. Rodière. Les chances d'édition, à Calais ou à Boulogne, de cet ouvrage, qui est très intéressant à deux titres, sont minces. Je pensais, en le feuilletant il y a quelques jours, que jadis notre Société a parfois distribué, hors série, de tels recueils iconographiques. l'*Album de Louise de Savoie* par exemple, que le moment reviendra sans doute où clicheurs et typo-

graphes auront de moindres exigences, où nous pourrions faire connaître les pittoresques *Manoirs du Boulonnais*.

C'est pour ces temps heureux seulement que je vous signale aujourd'hui ce recueil : vous proposer de dénouer les pénibles mais nécessaires entraves que nous venons de nous imposer serait vraiment une peu convenable manière d'inaugurer la fonction que votre sympathie m'a confiée.

Election. — M. Félix Lamy, membre de l'Académie d'Amiens, présenté en la dernière séance comme membre titulaire, est élu en cette qualité au scrutin secret et à l'unanimité.

— M. le chanoine Calippe, curé-doyen de Notre-Dame d'Amiens et M. l'abbé Levé, missionnaire diocésain, sont aussi élus membres non-résidants.

Commissions. — Selon l'usage, la Commission des impressions est renouvelée au scrutin secret.

Sont élus : MM. Brandicourt, Durand, de Francqueville, Michel et Roux. — Les autres Commissions restent telles qu'elles étaient précédemment.

Programme des concours. — Quelques modifications sont introduites dans la rédaction du programme des concours. — En ce qui concerne le prix Le Prince, la date de 1789, qui ne devait pas être dépassée pour les recherches historiques, est reportée à 1870. — Le libellé du prix fondé par M. Pinsard reçoit aussi quelque extension.

Communications. — M. Dubois donne lecture d'une lettre de M. P. Hubault où sont annoncées les profondes modifications qui vont être exécutées dans les bâtiments, transformés en usine, de l'ancien couvent des Minimes d'Amiens. On y remarque encore quelques traces de peintures murales, destinées à disparaître, mais la Société, qui les a déjà étudiées, décide de les examiner à nouveau avant leur destruction complète.

— M. Dubois exprime le désir que l'inventaire des objets d'art classés, conservés dans les églises du diocèse d'Amiens, soit publié, comme cela vient d'être fait par M. Rodière, pour le diocèse d'Arras. — M. Durand déclare qu'il consentirait volontiers à s'occuper d'une telle œuvre, puis la séance est levée à 3 heures.

Séance ordinaire du 8 Février 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Maurice Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Josse, Lamy, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel et Thorel, membres titulaires. — M. Sagebien, membre non-résidant s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Correspondance. — M. Lamy remercie de son élection en qualité de membre titulaire, ainsi que M. le chanoine Calippe et M. l'abbé Levé, nommés membres non-résidants.

— La famille de M. le vicomte de Calonne réitère ses remerciements, — et tout spécialement à M. P. Dubois, — à l'occasion de la publication récente de *la Vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France.*

— La Société de l'Ecole des Chartes invite aux fêtes du centenaire de sa fondation.

— M. Roze signale à nouveau la découverte d'un cercueil en plomb à Béthencourt-Saint-Ouen.

Ouvrages offerts. — Depuis la dernière réunion les ouvrages ci-dessous désignés ont été offerts à la Société.

1° *Un amateur d'art au* XVe *siėle, Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la toison d'or*, l'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer, avec une préface de M. Frédéric Masson, de l'Académie française, par le baron Joseph du Teil. — Ouvrage offert par Madame la baronne du Teil. — Ce volume doit tout spécialement fixer l'attention de ceux de nos collègues qu'intéressent Simon Marmion et son œuvre, et les origines de la famille des sculpteurs Caffieri.

2° Mandement du chapitre notifiant l'institution

de l'administration capitulaire, le siège épiscopal d'Amiens étant vacant.

Ouvrage signalé. — *La belle vie de Sainte Colette de Corbie (1381-1447)*, avec une préface de M. Paul Claudel, par E. Sainte-Marie Perrin.

Administration. — Mme Bouctot, MM. Bouctot, E. Dequen, l'abbé Niquet et P. Hubault, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les modifications introduites dans le programme des concours. Leur texte est adopté.

— Selon le règlement, M. le Trésorier présente le compte-rendu annuel des finances de la Société. De cet exposé, il résulte que l'état de la fortune des Antiquaires de Picardie continue à être très satisfaisant, sans présenter toutefois le même progrès ascendant que les années antérieures. Après cette communication, M. le Président se fait l'interprète de tous pour remercier M. le Trésorier des soins qu'il accorde aux intérêts communs, et MM. Collombier, Maurice Cosserat et Roux sont désignés pour composer la Commission destinée à réviser les comptes de 1920 et à préparer le budget de 1921.

Travaux. — M. F. Lamy qui, pour la première fois, siège en qualité de membre titulaire, en

remercie la Société, selon une coutume qui tend malheureusement à disparaître, par les paroles suivantes :

Messieurs,

En venant prendre parmi vous la place que je dois à votre bienveillance, je retrouve un souvenir bien lointain. Je revois la figure sympathique et vénérable sous laquelle m'apparut pour la première fois la Société des Antiquaires

Un garçon de quinze ans et qui fait ses humanités peut, en écoutant un sermon, être parfois, (car l'esprit aussi est faible, plus tenté d'en critiquer la forme littéraire que porté à y chercher édification et surtout plaisir. J'en éprouvais pourtant un assez grand à écouter un prêtre habitué de ma vieille paroisse Saint-Germain (dont, par parenthèse, les remplages et les vitres étaient à cette époque dans un état de délabrement voisi de celui où les ont remis les bombardements). Ce digne abbé donnait à ses instructions très substantielles un tour original et vivant qui forçait l'attention ; la forme comme la diction étaient toujours simples et naturelles, dans un temps où le style déclamatoire était encore de mode. Sa physionomie mobile et ses yeux vifs manifestaient l'intelligence et la bonté non sans une pointe de malice picarde. Mais à certains jours, quand la serviette sous le bras il quittait son très modeste logement de la rue du Chapeau-de-Violettes (ancien refuge de l'abbaye de Saint-Jean, où il avait pour voisin le peintre Letellier), sa démarche devenait plus alerte, ses traits prenaient une expression joyeuse et presque

triomphante. « Ah! me disait-on, c'est qu'il se rend à la Société des Antiquaires ». Et quand j'admirais cet enthousiasme sans peut-être le bien comprendre, j'étais loin de penser que je deviendrais un jour membre indigne de la Compagnie dont il était alors l'honneur. Car c'était l'auteur de l'hagiographie du diocèse d'Amiens, le fondateur de la « Revue de l'Art chrétien », M. l'abbé Corblet. J'eus plus tard l'occasion de le rencontrer dans des réunions intimes : ce prêtre exemplaire, ce grand savant était le causeur le plus affable, le plus gai et le plus spirituel. Il cultivait avec succès et avec discrétion le genre un peu desuet déjà des poésies fugitives : bouts rimés, acrostiches et couplets de circonstance. Il nous racontait qu'aux récréations du Séminaire il avait chanté la romance en s'accompagnant sur la guitare. A aucune époque de sa vie, ni la vertu, ni la science n'ont exclu chez lui les qualités aimables, l'indulgence et la bonne humeur.

Avec l'abbé Corblet, après lui, maintenant, que d'hommes distingués à la Société des Antiquaires, que de chercheurs infatigables, d'érudits, d'interprètes ingénieux et sagaces des choses du passé, d'écrivains délicats! C'est un grand honneur d'être admis dans une telle compagnie. Je vous assure que je sais l'apprécier et je vous en exprime très cordialement, Messieurs, ma profonde gratitude.

A mes remerciements, permettez-moi d'ajouter un souhait. « Avouez, me disait il y a quelques jours un de mes collègues de l'Académie, avouez que lorsqu'on a comme vous et moi la santé, la vieillesse est encore une belle période de la vie ». Loin d'y contredire, je

lui rappelai que cette pensée a inspiré au grand orateur latin un charmant opuscule et naguère un livre admirable à Monseigneur Beaunard. Mais la vieillesse a un grand défaut. Si les autres âges n'ont pas la certitude du lendemain, elle a, elle, la certitude de n'en point avoir. Elle peut planter : il n'y faut qu'une heure; elle peut même bâtir : il suffit de quelques semaines ; mais elle ne peut entreprendre ces études de longue haleine, ces recherches approfondies qui seules apportent à la science un enrichissement. Mon vœu serait donc de voir affluer à notre Société des hommes qui aient, je ne dirai pas l'immense érudition de notre jeune président et ses extraordinaires talents d'extériorisation, ce serait trop demander, mais seulement son âge ou mieux celui qu'il avait à sa réception parmi vous, des hommes jeunes en un mot pour continuer et perpétuer votre œuvre si utile et si précieuse.

M. le Président, non moins délicatement, improvise une réponse à ce discours.

— M. Ponchon adresse une note en laquelle il regrette l'état où se trouve la croix du cimetière de Thézy, victime de la guerre, et qui, datant de la fin du XVIe siècle ou du début du suivant, mériterait d'être restaurée, ce qui coûterait assez peu.

— M. Ponchon se propose aussi d'explorer un souterrain que l'on vient de découvrir à Mesnil-Martinsart et déplore l'abandon dans lequel se trouve, à Albert, le célèbre polissoir de Béhencourt, que, malgré de nombreuses démarches, la Société n'a pu encore faire transporter au Musée de Picardie.

— M. Durand signale la croix du cimetière de Marestmontiers, aussi compromise que celle de Thézy, puis M. Thorel réclame à nouveau en faveur de « la pierre de Saint-Firmin », abandonnée dans le jardin du Musée, malgré les souvenirs qu'elle évoque.

La Société décide que l'attention des maires de Thézy et de Marestmontiers sera appelée sur les croix monumentales de ces villages, et qu'il leur sera même offert un secours pécuniaire en cas de nécessité. En ce qui concerne le polissoir de Béhencourt, donné à la Société, mais d'un transport très difficile, il convient d'attendre. — Après ces observations la séance est levée à 3 heures.

Séance ordinaire du 8 Mars 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

MM. Boquet, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Roux, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires, assistent à la séance, ainsi que M. Sagebien, membre non-résidant.

Correspondance. — M. et Madame Bouctot, MM. Dequen, Hubault et l'abbé Niquet, adhèrent

aux statuts et remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Josse d'Ax demande de nombreux renseignements sur les souterrains, cryptes ou « *muches* » du département de la Somme, qui l'ont vivement intéressé pendant qu'il y guerroyait.

— M. le docteur Fournié désire l'indication de sources où il pourra trouver des renseignements sur les « Instruments de Paix ».

— M. le Maire de Thézy déclare qu'il a réclamé des dommages de guerre, pour faire restaurer la croix du cimetière de sa commune. Il sollicitera le secours de la Société, s'il n'obtient pas ce qui est nécessaire à cette fin.

— M. le Maire de Marestmontiers remercie la Société de son offre de subvention pour la restauration de la croix du cimetière du lieu, mais il déclare qu'elle n'existe plus. Elle fut détruite par des prisonniers allemands employés comme ouvriers, qui en utilisèrent les débris pour boucher des trous d'obus.

— La *Revue historique* demande un exemplaire de la *Vie rurale,* etc., par M. le vicomte de Calonne, pour en donner un compte-rendu.

— La Préfecture de la Somme communique la liste des innombrables pièces nécessaires pour obtenir l'autorisation d'accepter le legs des ruines de Picquigny fait à la Société par Madame la comtesse de la Rochefoucauld.

Ouvrages signalés. — Les ouvrages qui suivent doivent spécialement solliciter l'attention de l'assemblée :

1° *Vie du P. Firmin de la Nativité, carme déchaussé du couvent d'Amiens et martyr de la Révolution*, par le R. P. Marie Armand de Saint-Joseph, O. C. D., vice-postulateur.

2° *La Guerre en Picardie,* par Maurice Thiéry.

3° *Villes meurtries de France, villes de Picardie*, par Henri Malo. — Ouvrage non sans erreurs, où les noms propres sont souvent mal transcrits.

4° *Le Château de Ham*, par M. Albert Mersier, notice avec de nombreuses illustrations, dans le *Bulletin monumental,* t. LXXVIII, fascicule 3-4. Dans le même fascicule, on trouve des recherches sur les serrures, cadenas et clefs du moyen âge, par le lieutenant-colonel Dervieu.

Administration. — M. le Trésorier annonce qu'une Compagnie d'assurances consent à garantir la Société contre les accidents que peuvent occasionner les ruines de Picquigny.

— Un crédit illimité est voté pour faire transporter, d'Albert au Musée de Picardie, le polissoir de Béhencourt. M. Thorel consent à se charger de mener à bien cette opération.

— MM. Cauchetier et de Thélin, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

— Au nom de la Commission des finances, M. Roux donne lecture d'un rapport qui fait ressortir la bonne administration de la fortune de la Société, malgré les complications actuelles. La Société vote donc de chaleureux remerciements à son Trésorier, ainsi qu'à M. le Rapporteur dont elle adopte toutes les conclusions.

— M. Durand est désigné pour représenter la Société près le Congrès de l'histoire de l'art qui doit se réunir au mois de septembre.

Travaux. — Mgr Mantel présente un bref compte-rendu des recherches historiques faites par M. le chanoine Deslandes, archiviste du diocèse de Bayeux, sur les reliques de Saint-Vigor, évêque de Bayeux, mort en 537.

Les reliques de ce Saint, dont la biographie est retracée dans l'étude de M. le chanoine Deslandes, sont conservées, pour la plus grande partie, à Saint-Riquier où elles ont été dernièrement reconnues; aussi M. le Président exprime-t-il le désir de voir figurer, en notre bibliothèque, un exemplaire de l'ouvrage de M. le chanoine Deslandes.

— M. Dubois lit un mémoire, que la Société s'empresse d'approuver, et qui a pour but de faire classer, par la Commission des Monuments historiques, le remarquable hôtel de la famille Fauvel, à Amiens. C'est la dernière construction en pans de bois, ornés de sculptures, que possède notre

ville. Cet hôtel est menacé d'être détruit. Il y a donc urgence. Après cette communication, la séance est levée à 2 h. 3/4.

Séance ordinaire du 12 Avril 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, de Guyencourt, Josse, Lamy, Ledieu, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

M. l'abbé Bouvier, membre non-résidant, assiste à la séance. — M. Durand se fait excuser.

Correspondance. — MM. Cauchetier et de Thélin remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Beaurain annonce l'envoi, dès que le Musée de Picardie pourra le recevoir, d'un fragment de sculpture provenant de l'église de Selincourt.

— M. Milvoy, pressenti à ce sujet, accepte de dessiner un frontispice pour le prochain volume de *La Picardie historique et monumentale*.

— La Préfecture de la Somme fournit une copie de l'arrêté du 11 septembre 1906 qui classe les

ruines de Picquigny parmi les monuments historiques.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel recommande à l'attention générale les ouvrages qui suivent :

1° *Amiens pendant la guerre, 1914-1918*, par J. Picavet ;

2° *Le procès du chevalier de La Barre*, par M. Marc Chassaigne ;

3° *Un grand plan de Rome en 1593,* édité par la Société d'Upsale ;

4° Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* etc., une note de M. Max Prinet sur un petit bas-relief du Musée d'Amiens dont il fut déjà question. M. Espérandieu croyait y reconnaître un ex-voto. — M. Prinet y voit, avec juste raison, la représentation d'un miracle de saint Nicolas ;

5° *Histoire et description du château-fort de Ham*, détruit par les Allemands en 1917, par M. Albert Mersier. Cet ouvrage est illustré ;

6° Le fascicule X des *Etudes puniques*, ouvrage offert par M. E. Vassel ;

7° Dans le *Bulletin monumental* (1920, n°s 3-4), une étude de M. Lefèvre-Pontalis sur l'église de Creil (Oise) ;

8° Enfin dans la *Romania*, n° 184, une étude sur « le mors de la pomme », par M. Schneegans. C'est un épisode de la « danse macabre » qui

parait d'origine amiénoise et qui est connu grâce à un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, illustré par le miniaturiste Jehan Miélot, célèbre dans le nord de la France, dès le milieu du xve siècle. — Le même fascicule contient des remarques sur le mot « corailles » relevé dans le poème de *Gormont et Isembart,* jadis analysé par M. Brandicourt. Ce mot semble désigner le diaphragme.

Election. — M. Pierre Ansart, présenté en la dernière séance, est élu à l'unanimité membre titulaire résidant.

Administration. — L'assemblée décide que le service des publications sera fait désormais à la ville de Corbie.

— L'heure des réunions de la Société est définitivement fixée à 8 heures du soir pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet, et à 2 heures de l'après-midi pendant les autres.

Chronique. — Depuis sa dernière séance la Société a eu le malheur de perdre deux de ses membres non-résidants : M. Geoffroy d'Ault du Mesnil, préhistorien éminent, et M. Raoul Poujol de Fréchencourt, fils d'un ancien secrétaire perpétuel, prédécesseur immédiat de celui qui écrit ces lignes. M. R. Poujol de Fréchencourt était l'auteur de divers ouvrages appréciés,

notamment de recherches sur « les Chauffeurs du Santerre » qu'il publia sous le pseudonyme d'Adrien Varloy. Les Antiquaires de Picardie adressent aux familles de ces regrettés défunts leurs plus sincères condoléances.

Travaux. — M. l'abbé Bouvier décrit un sacramentaire d'Amiens conservé à la Bibliothèque Nationale. — Ce manuscrit paraît avoir été exécuté à Corbie. — M. l'abbé Bouvier fait aussi circuler la photographie d'un dessin représentant le sceau de l'évêque d'Amiens saint Geoffroy.

— M. de Francqueville expose le résultat de ses recherches relatives à la fabrication des clous faits à la main, industrie jadis prospère à La Faloise et dans les villages voisins. Bien que leur production ait cessé vers le milieu du XIXe siècle, certaines espèces de clous sont encore vendus à Amiens sous le nom de « cleus d'Faloise ».

— M. de Francqueville fait encore circuler la photographie d'une petite plaque de cuivre de forme arrondie, où sont représentés en gravure un jeune seigneur et une dame qui semblent converser à l'ombre d'un bosquet. Le style de l'œuvre et les costumes des personnages de cette scène galante paraissent spéciaux au midi de la France pendant le XIVe siècle, à l'époque ou les cours d'amour étaient dans leur épanouissement.

Après cette communication la séance est levée à 2 h. 3/4.

Séance ordinaire du 10 Mai 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, de Guyencourt, Héren, Lamy, Ledieu, Michel, Thorel et Vivien, membres titulaires.

MM. Bienaimé et Ponchon assistent à la séance. — MM. Maurice Cosserat et l'abbé Leroy se font excuser.

— Avant d'aborder d'autres sujets, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Ansart qui siège pour la première fois et remercie en excellents termes.

Ouvrages signalés. — Il convient de remarquer les ouvrages suivants :

1° *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière,* par MM. Espinas et Pirenne, édités par l'Académie royale de Belgique.

2° Un passage du *Procès du chevalier de La Barre*, par M. Chassaigne, — ouvrage déjà présenté — mais qui offre quelques lignes de nature, peut-être, à jeter certaine lumière sur une gravure satirique, étudiée naguère par M. Thorel (Voir Bulletin de la Société nos 3-4, 1914). Cette gravure représente un magistrat en robe et un âne, broutant un chardon. Or l'un des juges de

La Barre, Duval de Soycourt, pourrait bien être le magistrat en question. Quant à l'âne, c'était sans doute Broutel, un autre des juges du malheureux chevalier, car en un rapport de M. Goudin, conseiller à la Cour des aides, au sujet de l'appel interjeté par Broutel, contre une décision qui le repoussait de la présidence de l'élection d'Abbeville, on lisait cette phrase, reproduite par M. Chassaigne : « Ce maraud de Broutelle ..... broutera désormais ses chardons et voilà du moins cet âne rouge incapable de posséder désormais aucune charge ». (P. 241). Le rébus, cher aux Picards, se retrouve même en cette phrase, (Brouter-Broutel). Le nom d'Amiens figure dans la légende de la gravure. Il a dû être substitué à celui d'Abbeville, à une époque où ce qui était imprimé à Abbeville même, portait la mention de Londres ou d'Amsterdam. Cependant, le filigrane du papier de la gravure, connue par un exemplaire unique, porte la date de 1787, un peu trop éloignée de celle du procès de La Barre, mais, étant données les circonstances, la planche peut avoir été gravée longtemps avant son tirage. C'est ainsi que Voltaire prit la défense du malheureux chevalier quelques dix ans après sa mort.

Administration — MM. Léon Bomy, Louis Géneau et le marquis de Longvilliers, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

— M. Lamy demande à quel point en sont les démarches faites pour la conservation de la maison du « Blanc Pignon » (ancien hôtel Fauvel). — M. le Président répond que cette affaire est en bonne voie.

Travaux. — M. Ponchon appelle l'attention : 1° sur l'enceinte néolithique et le souterrain de Lawarde-Mauger qui devraient être classés parmi les monuments historiques ; 2° sur une liste d'émigrés Amiénois qui passèrent au Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles ; 3° sur l'éloge que M. Rutot a fait de M. Commont, notre regretté collègue, et sur la grande valeur des observations de ce savant préhistorien ; 4° sur la nécessité qu'il y aurait à conserver à Saint-Acheul, au lieu-dit « le Périgord », un *témoin* typique de la coupe des terrains, en cet endroit si intéressant au point de vue de la préhistoire à l'époque pleistocène.

— Après quelques observations de M. le Président, une commission composée de MM. Bienaimé, Héren et Ponchon, auxquels il compte se joindre, est désignée pour examiner à nouveau l'enceinte et le souterrain de Lawarde-Mauger. Il est aussi décidé que des démarches seront faites près la municipalité d'Amiens, pour que soit conservé un *témoin* des terrains pleistocènes de Saint-Acheul.

— Revenant sur un problème qu'il a déjà cherché à élucider autrefois, M. de Guyencourt tente d'expliquer la signification du nom des

Ambiani et par conséquent de la ville d'Amiens. Il le fait dériver de deux mots celtiques : *Ambi* et *Ana*, le premier signifiant « *de part et d'autre* » et le second « *marais* ». Les Amiénois seraient des *Circumpaludenses,* si l'on veut bien tolérer ce mot.

— Après cette communication la séance est levée.

Séance ordinaire du 14 Juin 1921

Présidence de MM. Michel, Vice-Président, et Thorel, Doyen d'âge.

Sont présents : MM. Ausart, Brandicourt, Collombier, Héren, Josse, Lamy, Ledieu, Michel, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. Dubois et de Guyencourt se font excuser.

Correspondance. — MM. Bomy, Géneau et le marquis de Longvilliers remercient de leur admission en qualité de membres non-résidants.

— M. Molliens, sculpteur, prévient que la croix de Tirancourt a été réinstallée le 23 du mois de mai.

— M. Hackspill adresse une étude.

— M. le comte de Loisne propose une analyse du cartulaire de la Commanderie des Templiers de Sommereux.

— M. Jarry, notaire à Amiens prévient la Société que. M. Raoul Poujol de Fréchencourt lui a légué, par testament, sa bibliothèque d'ouvrages picards, qui devra être vendue, afin de constituer, avec la somme réalisée, un capital dont le revenu servira à fonder, en mémoire de son père, un prix d'histoire nommé « prix Poujol de Fréchencourt ».

Ouvrage signalé. — M. le baron X. de Bonnault offre une brochure intitulée : *L'importation des arbres verts sous Louis XIII.*

Chronique.—Les journaux d'Amiens annoncent la prochaine destruction de l'ancienne église des Cordeliers, travail qui devra être surveillé.

— Un manuscrit est présenté pour le concours de 1921 (Prix Ledieu). Il est intitulé : *Ecole miniaturiste de Corbie.* — MM. Ansart, Durand et Michel sont désignés pour examiner cette étude.

— La Société ajourne à la prochaine séance sa décision au sujet du legs qui lui est fait par M. Raoul Poujol de Fréchencourt.

Travaux. — M. Brandicourt lit une notice de M. Hackspill sur une hipposandale trouvée jadis au hameau de Vieulaines, dépendant de Fontaine-sur-Somme. — M. Collombier rappelle que des objets semblables ont été découverts à Amiens. Mais il est reconnu qu'il est impossible que des chevaux puissent avoir été munis de ces

sabots artificiels pour leur tenir lieu de ferrure. On ne doit y voir que des appareils usités pour maintenir des pansements aux pieds des animaux malades, et peut-être même de simples ustensiles destinés à suspendre des lampes.

— L'état lamentable dans lequel se trouve la façade en pans de bois conservée dans le jardin du Musée de Picardie appelle aussi l'attention. Il est décidé qu'on avisera à son sujet, en une prochaine séance, ainsi qu'à celui de la « Pierre Saint-Firmin » qui concentre tant de vieux souvenirs; puis la séance est levée à 8 h. 1/2.

DES HEURTOIRS

Etude par M. A. DE FRANCQUEVILLE.

Avez-vous remarqué en traversant notre province, la différence qui existe entre certains villages? Les uns présentent la longue ligne des façades ocreuses de leurs granges, d'autres au contraire alignent plus ou moins régulièrement leurs petites maisons d'habitation barrées de blanc et de noir. D'où provient cette variété ? Des chercheurs se sont occupés de ce sujet et moi-même j'en ai dit quelques mots en parlant des habitations rurales.

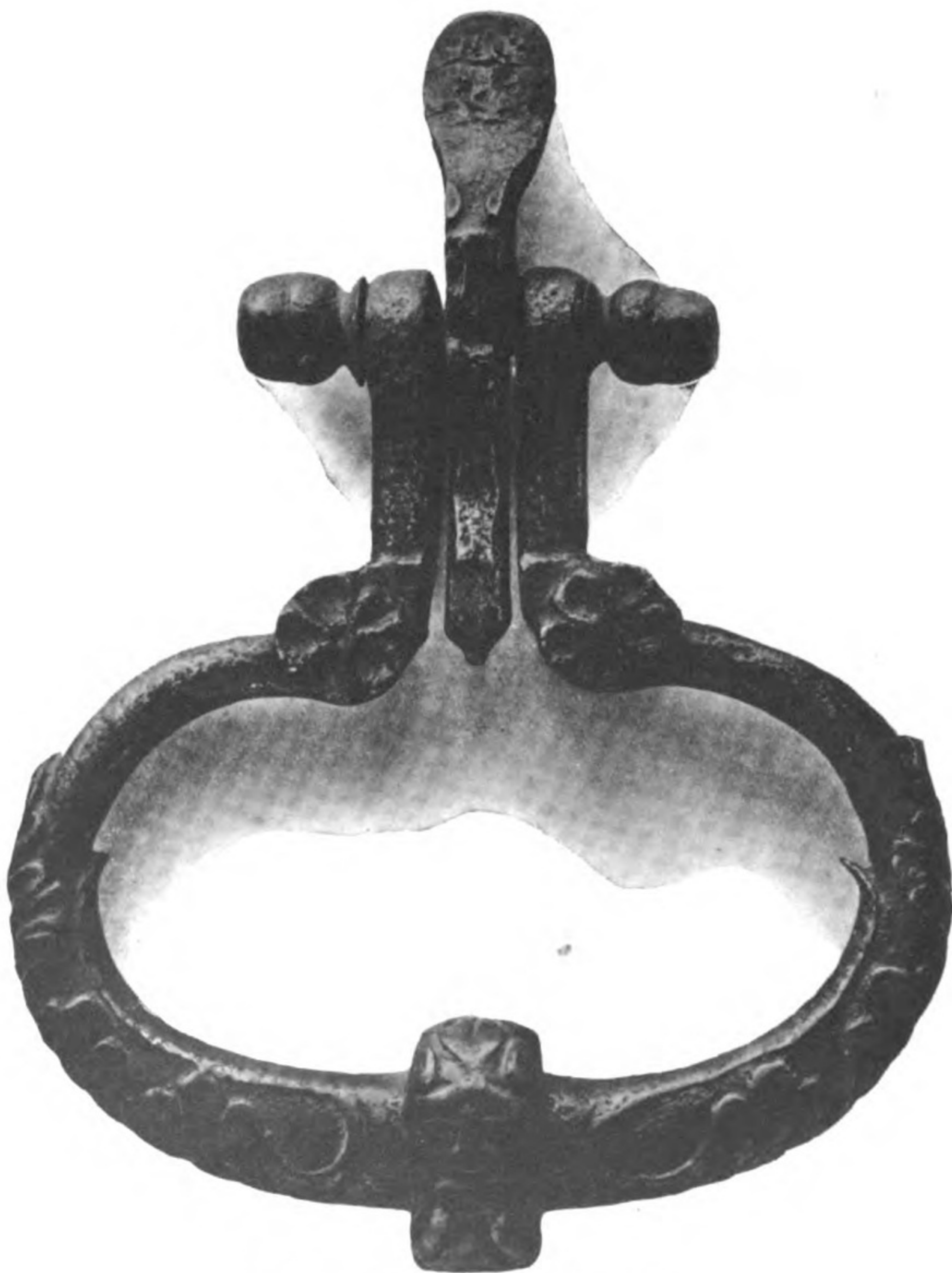
Mais là n'est pas la question, et je voudrais seulement examiner un instant avec vous ces granges placées en bordure du chemin. Le mur en torchis de leur façade à la chaude couleur (1),

(1) Le picard place ses lattes à l'extérieur, sur les montants, et les recouvre d'un enduit uniforme. Le normand lui, pour obtenir son colombage, fixe les lattes à l'intérieur et remplit les vides de terre. De là ces bois apparents d'un si joli effet. J'avais signalé à Estrées une chaumière dont les lattes pour économiser les clous, avaient été placées dans des rainures. J'ai retrouvé ce procédé employé dans une ferme de l'Eure du XVI[e] siècle. Les étaux offraient en outre dans leur centre un très fort renflement qui servait à assujétir au moyen de mortaises les pièces de bois horizontales qui consolidaient extérieurement les montants sans le secours d'aucun clou. Dans la même région, j'ai trouvé des lattes ou plutôt des bâtons engagés dans les étaux au moyen de trous.

est coupé par la grand'porte qui sert à pénétrer dans la cour et dans les *tasseries*. Dans les maisons de grande culture il y a une seconde ouverture, *l' porte charretière,* presque toujours fermée et qui ne s'ouvre en grinçant qu'au moment de la récolte pour faciliter le passage des voitures qui, de cette façon, ne sont pas forcées de tourner dans la cour.

Les vantaux, je parle des anciens, ne sont pas peints. La couleur était rare et chère alors et puis, ils sont faits de si bon cœur de chêne qu'ils peuvent défier les intempéries. Peut-être, dans certains cas, les enduisait-on d'huile cuite. Les planches de ces vieilles portes sont assujéties par de gros clous à la tête irrégulière, à un bâti assemblé à tenons et à mortaises. La partie haute est souvent à clairevoie. Parfois, sur un des battants, une ouverture plus petite a été ménagée pour les piétons. Elle est généralement cintrée dans le haut et renforcée d'une planche épaisse. Sur le côté, on voit un crochet qui sert à attacher les chevaux et, près de la porte, un *montoir* sorte de banc de pierre qui servait aux cavaliers pour se mettre en selle. J'en ai encore trouvé un à Crévecœur-le-Grand à la façade de la jolie auberge de la place et, au Petit-Couronne, on montre celui dont usait le grand Corneille pour remonter à cheval lorsqu'il voulait rentrer à Rouen.

Il était d'usage à Amiens de placer un éteignoir de fer fixé dans la maçonnerie : il servait à



Pl. I. — Heurtoir de Bonneleau.


UNIV.
OF
MICH.

éteindre, avant d'entrer, les torches des valets qui accompagnaient de nuit les personnages de qualité. On remarque aussi sur certaines façades des anneaux destinés à fixer des courtines aux jours de passage de cortège (1). On voyait aussi... . mais je ne veux pas revenir aux pittoresques enseignes dont j'ai déjà parlé.

Au-dessus des ouvertures de nos granges, nous verrons, ou plutôt on voyait, car cet usage barbare tend à disparaître, la carcasse à demi-déplumée d'infortunés oiseaux. Un vieux généalogiste, que vous avez tous connu, pensait que les aiglettes, merlettes et autres volatiles employés en blason n'avaient pas d'autre origine. Un tel avait tant d'oiseaux au-dessus de sa porte, il en mit tant dans ses armes. La théorie est originale, je vous la donne telle qu'elle me fut jadis contée.

Mais revenons à nos vieilles portes. En général, elles n'ont rien de remarquable. Je signale cependant celles du vieux prieuré de Saint-Thomas (Aisne) dont les vantaux sont ou étaient assemblés au moyen de chevilles de bois à tête saillante, faisant office de clous (xve siècle). Dans la même région, dans la malheureuse commune de Craonne, à gauche en montant dans la grande rue, une porte était couverte de gros clous en forme de diamant reposant sur une plaque découpée ornée de quatre fleurs de lys (2). Elle rappelait d'une

(1) *Manuel d'Archéologie*, M. Anlart. T. II. p. 119.
(2) Le même modèle se retrouve à Provins.

façon frappante certaines portes de la vieille Espagne et devait remonter au XVIe siècle. (N° 1).

A Montrelet, canton de Domart (Somme), le regard est attiré par des panneaux sculptés. Dans le haut, deux volutes encadrent un écusson et supportent un vase accompagné d'enroulements dans le goût du XVIIe siècle. Ne vous étonnez pas de trouver cette fine sculpture dans une ferme. Il s'agit d'une œuvre de menuiserie rapportée jadis d'un couvent d'Amiens. Il me semble aussi avoir vu autrefois, dans la même paroisse, une petite porte formée d'étroits panneaux Louis XIII agencés de la même façon que ceux des meubles picards de cette époque.

Ces lourdes fermetures sont supportées par de massives pentures en général peu ornées. J'ai cependant déjà signalé celles du vieux manoir de Rivery (1) qui se terminent par des fleurs de lys. Les parties indiquées en noir sur le dessin n'existent plus, mais la trace s'en voit encore sur le bois. (N° 2). Le même motif se retrouve à Cottenchy, à Beauvais (Oise) et à Naours. A Naours encore, une pioche donne une date et un nom : Forbras 1766; sur la porte de la maison voisine, je lis 1751. Ces deux morceaux de fer devaient sortir du même atelier.

Pour pénétrer dans la cour de la ferme, il faut tirer le loquet ou agiter le heurtoir placé

(1) *Notes sur quelques colombiers de Picardie*. Tirage à part. p. 41.

très haut pour l'éloigner de la main des enfants qui ne se seraient pas fait faute de s'en servir et de troubler le repos des habitants. Souvent il faut monter sur un grès afin de l'*aveindre*, pour s'exprimer « dans le savoureux dialecte picard » (1). J'ai même lu quelque part, je ne sais plus au juste où, que la présence du marteau indiquait une maison cossue. Lorsque le voyageur attardé le secouait dans la nuit, il se faisait de suite un grand remue-ménage dans la cour, les chiens aboyaient, les valets de ferme armés de fourches accouraient pour voir quel était l'intrus qui était cause de tout ce tapage.

Du reste, le picard n'est pas méfiant et sa demeure est généralement peu fermée. Lorsqu'il sort il met sa clef dans une cachette..... connue de tous. Parfois cependant il la garde sur lui puisqu'on raconte la légendaire et amusante réponse du campagnard à qui on annonçait que sa maison était en feu : « *Cho n' fouait mie rien*, répond-il, *j'ai m' clef dans m' poque !* »

Et cette confiance se comprend : le pays était très sûr alors. M. Lenôtre nous raconte qu'entre Roye et Senlis, un certain Campe, originaire, pense-t-on, de Brunswick, est hébergé dans une maison. « Le cabriolet est resté dételé sur la route ; personne ne le surveille, et Campe s'in-

(1) *Le Français en Grèce au* XIIIe *siècle*, Jean LONGNON. *Le Correspondant*, 1917, p. 512.

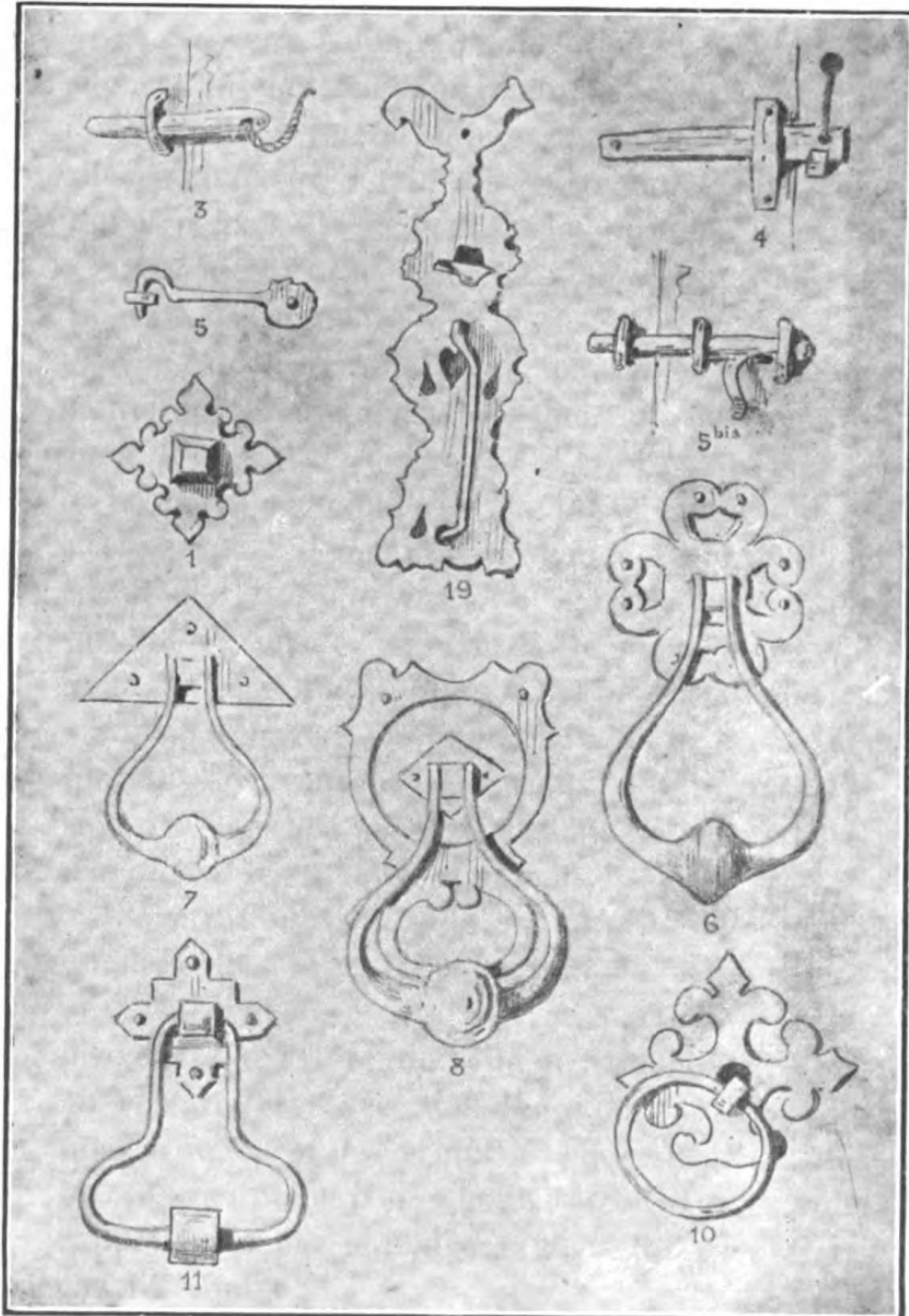
quiète de laisser son porte-manteau dans cette voiture abandonnée. L'aubergiste auquel il confie ses craintes le prie d'examiner les portes de sa maison et de sa cour; pas une clef, pas une serrure; de simples loquets. « Est-ce qu'on vole donc en Allemagne? » demande le brave hôtelier. Campe avoue qu'il ne put s'empêcher de rougir et qu'il détourna la conversation » (1).

En effet, nous trouverons des fermetures des plus primitives : une cheville de bois retenue par une ficelle. (N° 3). On l'entre dans un anneau pour fermer *l'huis*. Ce serait la bobinette dont le nom viendrait de sa forme de bobine. Nous rencontrerons aussi le *loquet*, souvent en bois; une petite corde, la *tirette* le soulève de l'extérieur. (N° 4). En picard il prend le nom de *ch' cliquet* (2). La pièce principale est la *clenche* qui reçue par le *mentonnet* se soulève de différentes façons « soit en tournant un bouton fixé à une tige, c'est le loquet à la vieille, soit en appuyant sur une tige munie d'un disque, c'est le loquet à poucier, soit en introduisant une sorte de tige comme une clef, c'est le loquet à la cordelière, où à la capucine, ainsi dénommé parcequ'il était employé dans les couvents » (3).

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1917, p. 360. *Rêveries d'après guerre sur des thèmes anciens.*

(2) D'après Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement*, on trouve dans les inventaires picards le mot *clique* ou *cliquet* pour loquet ou targette.

(3) *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 1444.



Pl. II. - Heurtoirs.



L' clichette est un simple crochet fixé par un clou et qui pénètre dans un anneau. (N° 5).

Par le mot verrou, le picard entend une petite pièce de fer qu'il fait glisser au moyen de trois anneaux fixés à la porte et au chambranle. (N° 5 *bis*).

La targette procède de la même idée mais est plus perfectionnée.

Nous découvrirons aussi, mais bien rarement, la vieille serrure encastrée dans un morceau de bois.

La pièce principale de la porte, celle qui se prête plus facilement à l'ornementation, c'est le heurtoir (1), *ch' battant*, dont j'ai déjà parlé. Dans les villes, vous en trouverez de merveilleux qui sont de véritables objets d'art et qui dans les ventes atteignent de hauts prix. Petit à petit ils quittent les vantaux des vieux hôtels pour se réfugier dans les musées, ces cimetières de l'art, comme on les a souvent appelés !

L'exposition de 1900 en offrait de remarquables ainsi que la collection de M. Le Secq des Tournelles. A signaler en particulier celui provenant de l'Hôtel de Ville de Strasbourg. Vous en remarquerez avec des dauphins soutenant un mascaron, avec des armoiries, des serpents, des lézards maintenant une boule, etc. D'autres vous rappelleront par leur décor le style ogival dans ses différentes phases (2).

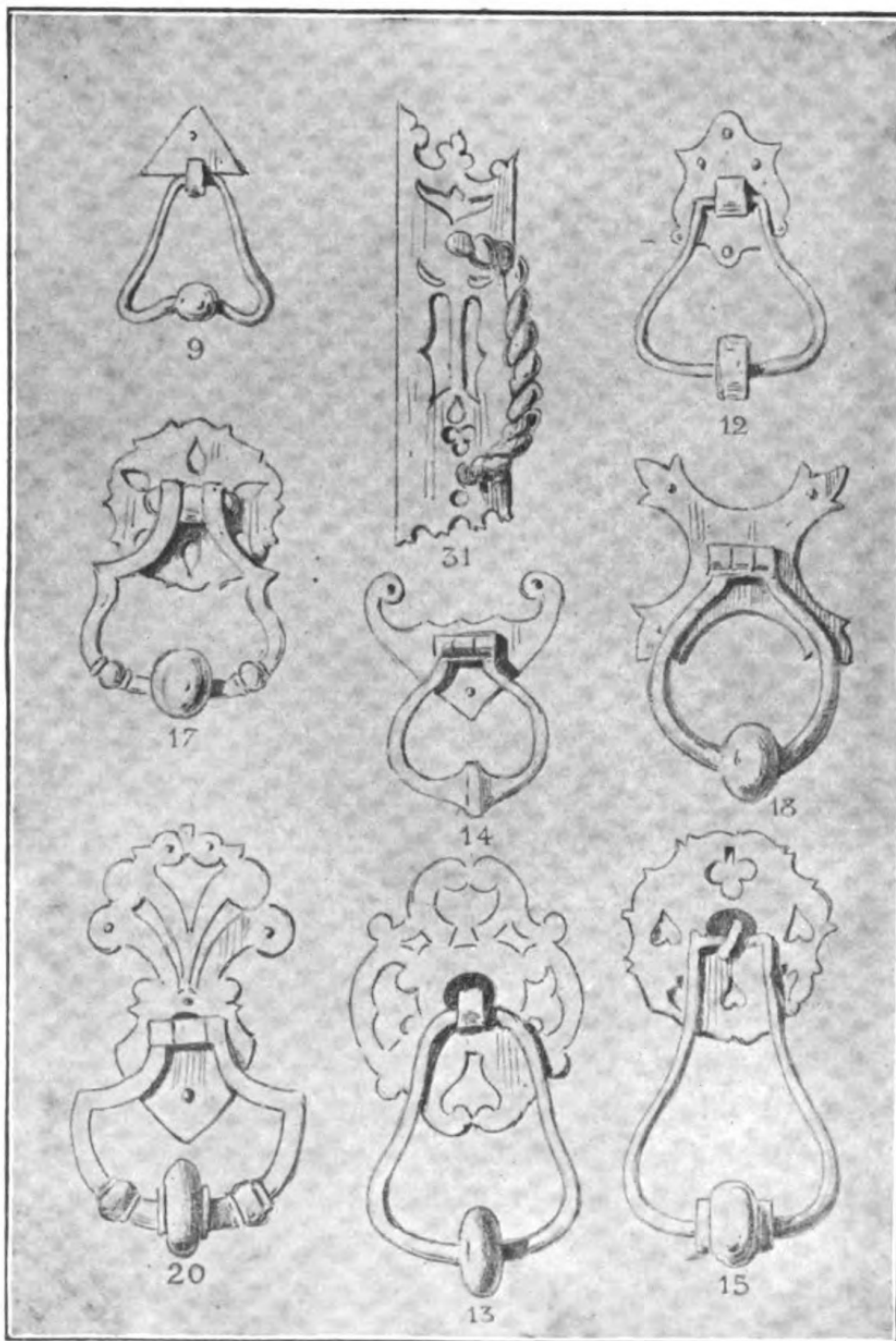
(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire*, t. VIII, p. 295-296.
(2) Maze-Sencier. *Le livre des collectionneurs*, p. 245-247.

Ils étaient jadis très répandus et on en plaçait partout même à la porte des chambres (1). Puis leur usage devint moins fréquent et disparut même devant l'invention de la sonnette. Il ne faudrait pas cependant croire que cette dernière soit une nouvelle venue. Nous la signalerons à Amiens en 1426. « A Raoul de Saint-Sauflieu, potier de cuivre pour l'achat et délivrance de une petite cloque pesant III livres, mise et servant en la maison et demeure de Martin, clercq des ouvrages de la ville d'Amiens pour icellui ou ses gens appeler par jour et par nuit en cas de besoing ou d'effroy » (2).

Le heurtoir devient rare en ville et ceux qui subsistent ne jouent plus qu'un rôle décoratif. Aux champs, il est encore de mode. Bien entendu il est beaucoup plus modeste, mais il a le grand mérite d'avoir été fait dans le pays. Ce qui le prouve, c'est que le même motif se trouve répété dans une commune et ne se rencontre pas dans les villages voisins. A Rouvrel par exemple, les anciens du pays ont entendu parler d'un forgeron qui a été l'auteur d'un grand nombre de pentures, serrures et marteaux de portes. En effet, nous y découvrons les mêmes modèles qui semblent bien avoir été forgés par la même main. Notre homme devait aimer à *jouer à cartes,* selon l'expression

(1) Havard. *Dictionnaire de l'Ameublement*, t. II, p. 1279 et t. III, p. 749.

(2) *Manuel d'Archéologie*. M. Enlart, t. II, p. 119.



Pl. III. — Heurtoirs.


UNIV.
OF

locale, car la platine de ses heurtoirs est ajourée de cœurs, de piques, de trèfles et de carreaux.

A Naours, à une époque relativement récente, le forgeron avait un faible pour une étoile à cinq raies, assez médiocre du reste; on la rencontre partout.

Le Vimeu devait déjà, lui aussi, fournir les foires des environs. Il y aurait là un point d'histoire industrielle intéressant à étudier.

Le heurtoir en lui-même est rarement enjolivé, la platine seule présente quelques ornements.

Les plus anciens modèles connus seraient ceux des églises avec mufle de lion et anneau. Dans nos villages il me semble que le type le plus archaïque est celui qui donna son nom à l'objet en question. Il se compose d'une petite tige de fer terminée dans le haut par un anneau ou deux tourillons et dans le bas, par un renflement ayant vaguement la forme d'un marteau qui vient frapper la tête d'un gros clou. Souvent il est remplacé par un simple anneau de fer qui, dans la suite, fut renforcé dans le bas et plus tard encore devint une poignée qui servit lorsqu'on l'inclinait de côté à faire manœuvrer le loquet. On en fit de circulaires, d'ovales, de triangulaires, d'allongés, en forme d'étrier, etc.

Rien d'étonnant à ce que nous découvrions de gracieux modèles dans notre région car « dans le moyen âge, l'art de la serrurerie paraît avoir été très prospère en Picardie ».

..... « En 1451, Jacotin Foursel, serrurier à Amiens, produisait comme chef-d'œuvre pour parvenir à la maîtrise, une serrure ornée en relief d'un saint Etienne et de deux tirans qui le lapidaient » (1).

Aux environs d'Ailly-sur-Noye, j'ai rencontré un assez grand nombre d'échantillons curieux. Cela proviendrait-il de ce que cette localité comptait dès 1663 quelques ateliers de serrurerie? (2) Beaucoup ne sont plus fixés à leur vieille porte par suite des événements de guerre, et pour les retrouver à l'heure actuelle il faudrait chercher sous des monceaux de décombres.

J'en ai noté et crayonné un certain nombre et chemin faisant je n'ai pu résister à la tentation de croquer soit un loquet, soit une penture. Je me suis même permis parfois de sortir des limites de notre département. Vous m'excuserez de vous présenter des dessins sur lesquels se voient des traces d'humidité, c'est qu'ils ont été longtemps exposés à la pluie, la toiture de ma demeure ayant disparu sous les obus.

Le premier spécimen que j'ai découvert était fixé à la porte d'une ferme de Bonneleau (Oise). Il date du commencement du XVIIe siècle. Les branches sont ornées de feuillage en relief ainsi que de rosaces et, dans le bas, d'un mascaron aux

(1) *L'Art de la Picardie*. M. DURAND, p. 63.

(2) Opuscule édité en 1858 d'après les manuscrits de M. A. Goze.

longues oreilles qui rappelle beaucoup ceux qu'on rencontre sur certains pistolets de cette époque. (La collection de M. Le Secq des Tournelles offre le même type mais plus orné). La platine qui accompagne ce marteau est d'un dessin si simple que je me demande s'il provient de la même main.

Nous retrouvons le même motif décoratif non loin de là, à Croissy-sur-Celle, avec un décor très simplifié; les rosaces sont bien en relief mais le feuillage est simplement gravé.

Encore dans la même région, à Crévecœur, sur la place, une vieille auberge attire l'attention avec son enseigne en fer forgé; son marteau ressemble aux deux précédents.

Guyencourt.

N° 6. — Platine découpée en forme de rosace où se voient deux volutes quatre fois répétées. Lourd marteau terminé par un renflement. Il en existe un du même genre à Remiencourt.

N° 7. — Platine triangulaire. Le marteau est à section rectangulaire.

N° 8. — Platine formée de deux anneaux superposés ornés de volutes.

N° 9. — Platine en forme de triangle. Marteau lui aussi triangulaire. Les tiges composant la base se relèvent pour supporter le renflement.

Loquet (ch'cliquet), d'un modèle commun dans notre région.

N° 10. — Ce modèle a dû être copié par un

ouvrier du pays sur un type remarqué dans un château des environs. La platine affecte la forme de quatre fleurs de lys irrégulières et opposées. Celle du bas est incomplète. XVIIIe siècle.

N° 11. — Sorte de croix à pans coupés. Ne doit pas être bien ancienne.

N° 12. -- Ecusson.

Platine ayant un peu la forme d'une étoile à quatre branches.

Rouvrel.

Platine ayant perdu son marteau, de la forme d'une croix. Se rencontre une dizaine de fois dans le village. (Voir le n° 18).

Type avec deux volutes, se retrouve deux fois à Rouvrel. Le marteau a été remplacé par une poignée.

Platine en forme de croix ; offre en plus massif la même idée que le n° 18. Se rencontre à plusieurs reprises.

N° 12. — Loquet surmonté d'un trèfle.

Etoile inscrite dans un cercle (ne semble pas ancienne).

N° 13. — J'avais tout d'abord pensé que cet ancien modèle du XVIIIe siècle, avec ses volutes découpées, provenait d'une habitation urbaine ou tout au moins de l'ancien château des Boufflers, mais je le retrouve aussi à la porte de l'ancien maréchal ferrant dont j'ai déjà parlé. Seraient-ils l'un et l'autre son œuvre ?

Marteau primitif se composant d'un crampon fixé au mur et d'un grand anneau.

N° 14. — Triangle surmonté de deux volutes.

Pentures se terminant dans le haut par deux spirales très déliées. A Rouvrel on en rencontre plusieurs inspirées de cette même idée.

N° 15. — Notre artiste local, comme je l'ai indiqué, pensait à son jeu de cartes; aussi voyons-nous sur la platine des cœurs, des piques et des trèfles. Cette plaque très vieille et très fatiguée est placée la tête en bas.

Le n° 16 qui s'inspire du motif précédent, est en outre surmonté d'un trèfle qui était évidemment considéré dans le pays, bien que n'étant pas à quatre feuilles, comme un porte-bonheur, puisque nous le retrouverons souvent.

Espagnolette. La partie centrale ornée de coups de poinçon.

N° 17. — Rosace ajourée.

N° 18. — Croix de Saint-André.

N° 19. — *Ch'cliquet* qui se trouve à l'intérieur d'une ferme reproduit le sempiternel cœur. Mais cette fois-ci, il est surmonté d'un coq, proche parent de ceux qui perchent sur les clochers, crachets, crémaillères et entrées de serrures. J'en ai découvert un du même type à Naours.

Cottenchy.

L'artisan de cette paroisse aimait les *battants* longs et les fixait au bas de la platine. Ils sont

particulièrement soignés. Est-ce la proximité de l'abbaye du Paraclet qui est en cause?

N° 20. — Faisceau de volutes se terminant par un écusson. L'artiste s'est inspiré d'un motif cher au XVIIe siècle.

N° 21. — Sorte de cœur renversé et découpé de chinoise façon.

N° 22. — Loquet en forme d'une S surmontant un écusson (incomplet).

Dommartin.

Loquet en fer découpé. La propriétaire, âgée de 83 printemps, raconte que la maison qu'elle habite actuellement a été reconstruite lorsqu'elle avait trois ans. Ce loquet doit provenir de l'ancienne bâtisse.

Platine de loquet simplement ornée de dentelures et de courbes ; elle a dû servir ensuite à supporter un marteau qui lui-même a disparu. J'ai reconnu cette vieille ferraille en automne 1918 à la porte d'une des cagnas creusées à la sortie du village non loin de la chapelle de N.-D. de Brebières

N° 23. — Marteau et platine en fer découpé en bien mauvais état. On pourrait employer à son sujet la phrase des anciens inventaires : « viel et usé ».

N° 24. — C'est ce joli marteau qui me donna l'idée d'entreprendre cette étude. La forme générale est gracieuse et une coquille en fer forgé le

surmonte d'heureuse façon. Depuis que je l'ai dessinée cette coquille a disparu.

Sains.

Un marteau à la tige tordue se voit à la porte d'une maison, à l'entrée du village du côté d'Estrées.

N° 25. — Loquet en fer découpé surmonté d'une fleur de lys, de la famille de celles qui surmontent les crachets. La platine montre des stries et sous la poignée on lit 1766.

N° 25 *bis*. — A noter aussi l'entrée de serrure de l'église du côté du midi; mais elle semble de fabrication urbaine.

Hailles.

N° 26. — Long marteau fixé à une platine dentelée.

Croissy-sur-Celle.

J'ai déjà signalé ce marteau orné de fleurons. La platine est ajourée d'ouvertures, les unes en forme de coins et les autres circulaires.

Battant surmonté d'une sorte de trèfle.

Belleuse.

Marteau ressemblant à celui de Croissy.

Platine de l'époque Empire avec palmettes.

Platine en cuivre finement ciselée.

Marteau surmonté d'un trèfle fantaisiste accompagné sur les côtés de deux croissants, dans le bas d'une volute.

Naours.

Cette commune si riche en vieux meubles devait elle aussi nous fournir quelques documents.

N° 27. — Platine en fer découpé d'un motif original.

N° 28. — Cette platine est incontestablement la plus curieuse et la plus ancienne de celles que nous ayons rencontrées sur notre route. Elle doit remonter au xve siècle, car ce motif de demi-fleurs de lys se reconnait sur les serrures et pentures de cette époque. Le marteau sans caractère est d'une date récente.

Beauvoir (Oise).

N° 29. — Marteau placé sur une platine joliment découpée.

Remiencourt..

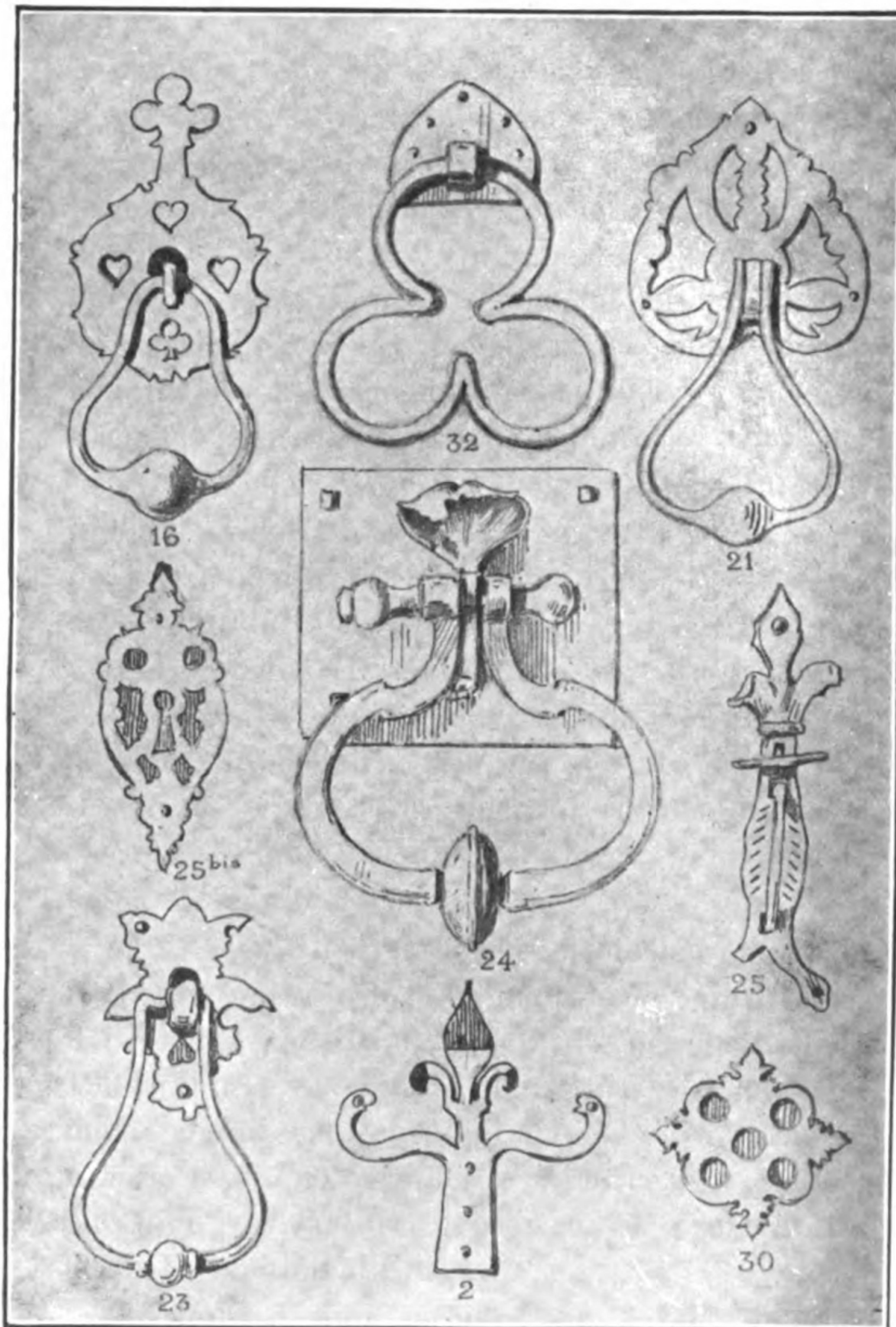
Dans les anciens locaux occupés jadis par le Prieur, j'ai trouvé un loquet avec ressort qui doit remonter à la fin du xvie siècle.

Ailly-sur-Noye.

N° 30. — Platine ajourée.

Aux environs de Laon, les bâtiments de ferme occupent les côtés et le fond de la cour. Le devant est souvent fermé par une barrière ou une grille. Pour annoncer sa présence, le visiteur doit tirer une sonnette dont la poignée piriforme est composée de petites tiges de fer carrées et tordues en spirales.

Si nous examinions les églises, nous trouverions



Pl. IV. — Heurtoirs.

des motifs dénotant un art beaucoup plus relevé. A titre d'échantillons je signale seulement le joli loquet de Maignelay (Oise) (n° 31), aux découpures gothiques (xve siècle), et celui beaucoup plus modeste de l'Hortoy (Somme) du xviiie siècle (n° 31 *bis*). Celui-ci a été spécialement fait pour une église car il est surmonté d'une croix. Une fleur de lys se voit dans le bas et la poignée se compose d'une petite barre tordue.

N° 32. — On trouve aussi à l'église de Mazinghem (Pas-de-Calais) fixé à une porte condamnée, un joli heurtoir en forme de trèfle. Il est assez difficile de lui attribuer une date ; ne serait-il pas du xvie siècle? La collection de M. Le Secq des Tournelles possède dans ses vitrines plusieurs modèles du même genre qui proviennent de la région de Bruges. En général le centre du trèfle est orné d'une fleur en fer forgé qui n'existe pas à Mazinghem.

N° 33. — Je ne puis aussi résister au plaisir de parler du heurtoir de la cathédrale de Saint-Omer, il ressemble beaucoup à celui de l'exposition de 1900 qui lui provenait de Bourbourg. Un autre, du même genre est reproduit dans le *Bulletin du Congrès archéologique de France* (1). Il est, paraît-il, de facture grossière et provient de l'église abbatiale d'Ebreuil.

Ces têtes de lion seraient semblables à celles

(1) LXXX. Session 1916, p. 117.

que l'on voit sur les portes de bronze fondues à Constantinople ou dans l'Italie méridionale (1).

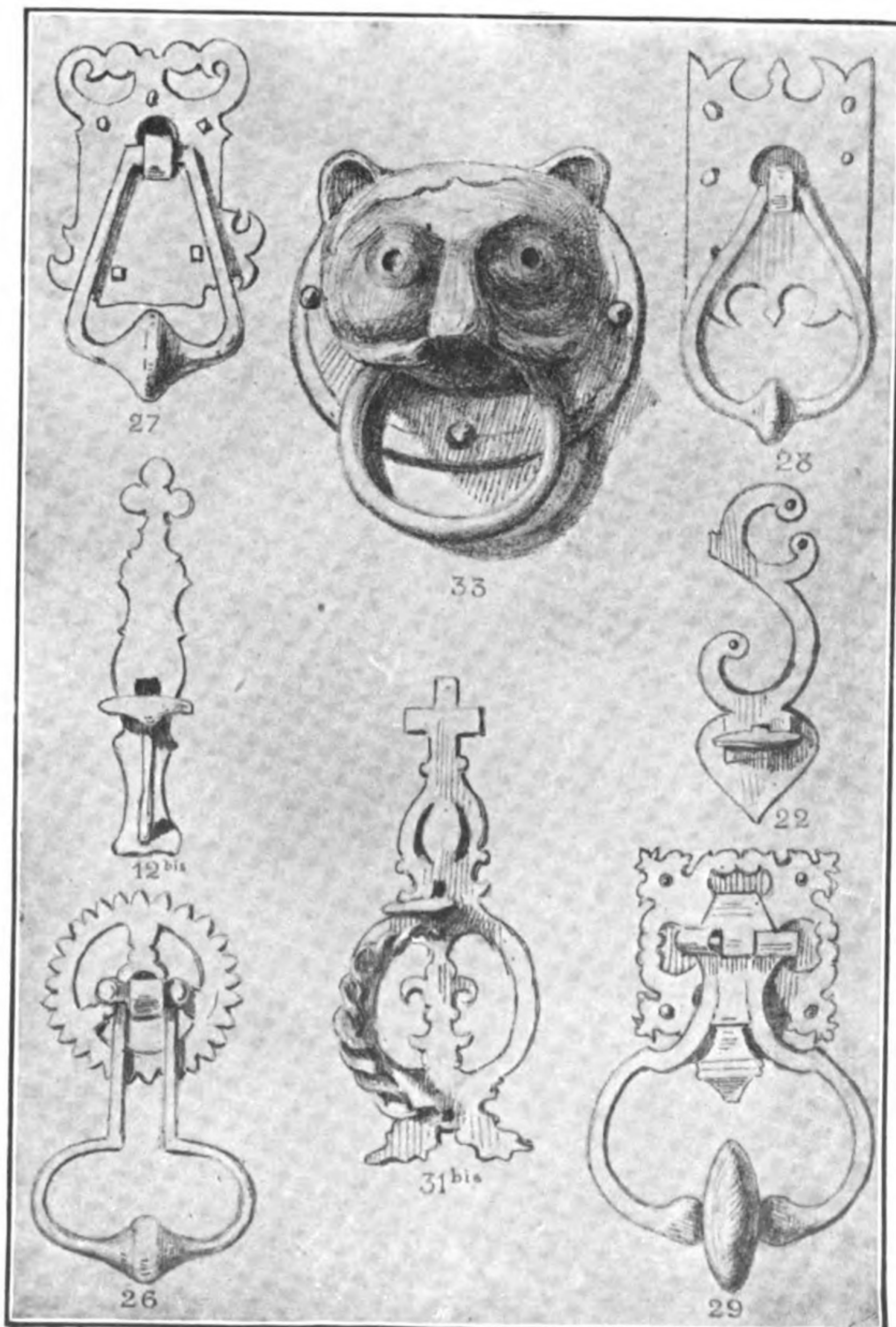
Avant de clore ces notes, j'aurais voulu examiner les travaux de ferronnerie du même genre qui existent dans nos vieilles cités; le temps m'a manqué; elles pourraient donner lieu à une nouvelle étude. Mais le peu que j'ai vu a suffi pour me faire admirer une fois de plus le goût si fin de nos vieux artisans. Si vous voulez vous rendre compte de la variété de leurs compositions, examinez les planches qui ornent le travail que M. Henri Bernard a consacré à l'étude des motifs de serrurerie du XVIII[e] siècle à Compiègne (2). Vous en trouverez du même genre aux portes des vieux logis qui entourent notre cathédrale.

Comme on le voit, je n'ai pas visité les huit cent trente-six communes de notre département; je me suis contenté de prendre quelques notes et quelques croquis au cours de mes promenades et je laisse à d'autree le soin de terminer cette étude que je n'ai entreprise qu'après avoir vu les jolis dessins du « Studio » (3); il m'a semblé que nos vieilles ferronneries picardes n'étaient pas inférieures à celles du Kent ou du Sussex. Mais ceux que ces recherches tenteraient devront se hâter; car j'ai remarqué que chaque fois qu'une vénérable

(1) BERTAUX. *L'Art dans l'Italie méridionale*, t. I, p. 401-437.

(2) *Bulletin de la Société historique de Compiègne*. T. VII, 1888, p. 287.

(3) *Studio*. Old english country cottages, 1906-1907.



Pl. V. — Heurtoirs.


UNIV. OF MICH.

porte disparaît, elle est vite remplacée par des planches *rainées* à la machine et badigeonnées au minium. Quant au rustique marteau, on met à sa place un anneau de fonte peu décoratif et toujours le même, acheté chez le quincailler du coin. A notre époque on ne voit que l'utile, ne pourrait-on aussi penser un peu au côté artistique ?

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES DE 1921.

I. Le Ministère.

Journal des savants, 1920, nos 9 à 12.

II. Les Auteurs.

1° Bonnault (M. le baron X. de) : L'importation des arbres verts sous Louis XIII. — 2° Brunel (M. Cl.) : Documents sur le Pontieu conservés dans la collection de « l'Ancient correspondence » au « Public record office » de Londres. — 3° Vassel (M. E.) : Etudes puniques : X, les animaux des stèles de Carthage, la colombe.

Don.

Teil (Madame la baronne du) : Un amateur d'art au xve siècle, Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la toison d'or. — L'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer, avec une préface de M. Frédéric Masson de l'Académie française.

Acquisitions.

1° Amiens pendant la guerre, par M. J. Picavet. — 2° Histoire et description du château-fort de Ham, détruit par les Allemands en 1917, par M. Alb. Mersier — 3° La belle vie de sainte Colette de Corbie (1381-1447), etc., par E. sainte Marie Perrin. — 4° La guerre en Picardie, par M. Thiéry. — 5° Le procès du chevalier de La Barre, par M. Marc Chassaigne — 6° Vie abrégée du Père Firmin de la Nativité, carme déchaussé, martyr de la Révolution, par le R. P. Marie Armand de Saint-Joseph O. C. D. — 7° Vie du Père Firmin de la Nativité, etc. — 8° Villes meurtries de France : villes de Picardie, par M. H. Malo.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Année 1921. — 3e et 4e Trimestres.

Séance ordinaire du 12 Juillet 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, Dubois, de Guyencourt, Héren, Lamy, Ledieu, Michel, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

MM. l'abbé Cardon et Maurice Cosserat se font excuser.

Correspondance. — M. Gosselin demande quelles sont les armes de Villers-Bocage, et remercie des renseignements fournis à ce sujet. — M. Ponthieux signale les fouilles que l'on exécute en ce moment dans la cathédrale de Noyon. — M. le colonel Carnot sollicite des renseignements sur la famille de Créqui-Canaples.

— La ville de Picquigny désire savoir quelles sont ses armes authentiques. Ce renseignement lui a été communiqué.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale à l'Assemblée les ouvrages suivants :

1° Deux brochures offertes par le Musée populaire de Christiania.

2° Une mention, dans le 1er fascicule du *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques pour l'année 1921*, des découvertes préhistoriques faites par M. Ponchon pendant l'évacuation d'Amiens, ainsi que des notes du même auteur et de M. Hackspill sur les harpages d'Amiens et de Moulins, le tout extrait de notre Bulletin.

3° Dans la même publication on doit remarquer un article de M. Toutain, intituté « Que serait devenue la Gaule si César n'avait pas triomphé de Vercingétorix? — Elle aurait bientôt été absorbée par les populations germaniques ». Donc, selon l'auteur, Rome a sauvé la Gaule en l'assujétissant.

Administration. — Il est décidé que le programme de la séance publique de 1921 comprendra : 1° une communication de M. le Président ; 2° le rapport statutaire sur les travaux de l'année ; 3° un concert de musique ancienne qui tiendra lieu de la troisième lecture ordinairement usitée.

— L'ordre du jour prévoit l'étude du legs fait à

la Société par M. Raoul Poujol de Fréchencourt. Après en avoir délibéré, la Société reconnaissante de la bienveillance que le testateur lui a manifestée, ne croit pas cependant pouvoir accepter sa générosité. Il est donc décidé que le legs sera refusé mais que la Société en conservera un souvenir plein de gratitude.

— M. le Président demande comment il put se faire que le Musée de Picardie ait refusé un don qui contenait notamment d'admirables peintures de Largillière, recueillies depuis par le Musée d'Abbeville, mieux inspiré. La raison en est que la donatrice de ces œuvres d'art imposait une condition inacceptable pour le Musée de Picardie ; celle de leur consacrer une salle spéciale qui n'y existe pas.

— M. Huguet signale, dans une chapelle de Saint-Valery-sur-Somme, une peinture de haut intérêt, sur le point d'être vendue. Avant d'entraver cette vente, la Société réclame une photographie de ce tableau.

— M. de Guyencourt décrit aussi un tableau de la fin du xvie siècle, sans valeur artistique, mais sans doute d'origine locale, qui est exposé chez un brocanteur d'Amiens On y voit le Christ en croix accompagné de divers emblèmes et de plusieurs saints personnages. Au pied de la croix une poule semble couver.

Travaux. — M. Thorel fait connaître quelques-unes de ses observations sur les parafes, devises,

formules, dictons, rébus, proverbes, etc., etc. relevés sur les marges des registres de l'échevinage d'Amiens. Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 18 Octobre 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Lamy, Ledieu, Mgr Mantel, Michel et Thorel, membres titulaires.

MM. l'abbé Leroy, Roux et Roze se font excuser.

— Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président, revenant sur une question antérieurement traitée, déclare qu'il ne s'explique pas comment un Musée tel que celui d'Amiens, ne peut organiser, pour satisfaire aux conditions d'une donatrice qui offre des chefs-d'œuvre, un local spécial obtenu au moyen de cloisons, et refuse de ce fait des peintures de premier ordre.

Correspondance. — Juillet. — M. Roze, conservateur du Musée de Picardie, accuse réception de la maquette originale de Carpentier repré-

sentant, en bas-relief, le martyre de saint Quentin. On sait que l'œuvre définitive de l'artiste a été détruite, pendant la dernière guerre, en l'église de Cerisy-Gailly.

— M. Hodent annonce la mort de M. Dursent-Letellier, notre collègue, et fait part du désir exprimé par sa veuve de faire partie de la Société.

Septembre. — M. de Bonnault annonce que M. Plessier lui a remis, pour notre bibliothèque, un manuscrit de l'abbé Corblet, contenant des poésies. Ce manuscrit parviendra ultérieurement.

— M. le docteur Lomier adresse une note relative au 4 des marchands relevée à Agadir (Maroc).

— M. Molliens, sculpteur, annonce qu'il fera déposer au Musée, les débris, dignes d'être conservés, de la vieille croix de Tirancourt.

— M. le conservateur du Musée accuse réception du polissoir de Béhencourt.

Ouvrages signales. — Il convient de remarquer sur le bureau :

1° Un nouveau volume des *Mémoires de l'Académie d'Amiens ;*

2° Une notice bibliographique intitulée *Le Dimanche*, etc., offerte par l'auteur, M. l'abbé C. Cardon ;

3° *Noyon, Roye, Lassigny*, un guide, un panorama, une histoire ; ouvrage illustré. — Acquisition ;

4° Le tome 68 des *Mémoires de la Société de Cambrai*, avec un article sur la musique en cette ville;

5° *Compiègne, Pierrefonds*, etc., fascicule de la collection des guides Michelin;

6° Une étude de M. Goudallier, publiée dans le *Moniteur de l'Oise* et intitulée : *John Ruskin et la cathédrale de Beauvais*.

7° *Les villes mortes du moyen âge*, par M. C. Enlart. — On y trouve des notes sur Hesdin et Thérouanne.

8° Une étude de M. Boudier, sur Charles Desmarets, dans la *Revue historique* (n° 272). — Ce simple ouvrier terrassier, originaire du pays de Caux, devint vers 1429, un adversaire redoutable des Anglais sur terre et sur mer. — Il leur prit le château de Rambures, Saint-Valery-sur-Somme, Rue, etc.; fut créé capitaine de Dieppe et de Gamaches-en-Vimeu, et mourut, comblé d'honneurs, vers 1485.

9° Le catalogue de la 40e exposition de la Société des amis des arts du département de la Somme (1921), offert par M. Lamy.

10° Archives départementales de la Somme. Recherche de documents pour servir à former de nouvelles archives des communes dévastées, inventaire rédigé par M. J. Estienne, archiviste. *Histoire de l'administration communale de 1800 à 1870 (principalement), arrondissement de Péronne, canton d'Albert*.

Administration. — M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Commission des impressions a décidé de mettre sous presse, dans le format in-4°, l'étude de M. Rodière sur l'épitaphier de Villers-Rousseville.

— Le 16 septembre 1921 fut adressée l'autorisation, signée par M. Laurent, secrétaire général, remplaçant M. le Préfet de la Somme, d'accepter le legs des ruines de Picquigny avec le jardin qui en dépend, legs fait par Mme de Morgan de Belloy, épouse divorcée de M. le comte A. de La Rochefoucauld, par codicille olographe en date du 5 août 1902. — L'autorisation préfectorale porte la date du 7 septembre 1921.

— La séance solennelle de 1921 est fixée au mercredi 21 décembre et se tiendra à 8 h. 1/2 du soir en la grande salle de la Société industrielle.

Chronique. — Vers la fin du mois d'août, dut être transportée à Schlers (Pas-de-Calais), la margelle en grès d'un puits, datée de 1594, qui se trouvait en la maison n° 25 de la rue de l'Aventure. Cette margelle était ornée d'un écu portant en cœur, sur un lozangé, un second écu très fruste où l'on distinguait avec peine, un chevron accompagné de trois objets indistincts. Le tout doit être décrit plus amplement dans les manuscrits de M. Pinsard, déposés à la bibliothèque communale Les armes pourraient être, avec une surcharge, celles de la famille de Hénault, d'Amiens, qui

portait un lozangé. Elle était alliée à celle d'Alphonse Le Mire, l'un des donateurs des orgues de la cathédrale d'Amiens, car il avait épousé

..... Damoiselle Massine
De Hénault, sa femme et affine.

— Le 3 août, la Société apprit avec regret, la mort de M. le chanoine Boulfroy, membre non résidant depuis le 10 février 1903.

— La Société adresse ses félicitations à deux de ses membres, M. l'abbé Bouvier, nommé officier de l'instruction publique, et M. l'abbé Blandin décoré de la croix de guerre, avec une très belle citation.

— Les journaux ont annoncé, le 17 du mois d'août, la mort de notre collègue, M. Jules de Valois, survenue peu avant cette date. — La Societé s'associe au deuil de la famille du défunt.

— M. Brandicourt annonce que deux statues de l'église de Castel, représentant, croit-on, des membres de la famille de Créqui, ont échappé au bombardement et ont été retrouvées presque intactes, mais elles sont exposées à toutes les intempéries. — Une démarche pour les faire entrer au Musée de Picardie serait opportune.

— Grâce à l'intervention de MM. Thorel, père et fils, le polissoir de Béhencourt est enfin parvenu au Musée de Picardie; et la Société adresse ses remerciements aux auteurs de cette entreprise heureusement terminée.

Elections. — MM. Bourdeaux, chef de gare à Noyon et J. Tagaux, maire de Citernes, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

Travaux. — M. Brandicourt insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à sauver les statues de Castel. Il en signale une autre, trouvée dans l'église de Flers-sur-Noye, qu'il conviendrait aussi de protéger.

— M. Ansart dit quelques mots au sujet d'une Vierge du xve siècle, sculpture en pierre que possède l'église de Chepy et qu'il faudrait recueillir. — Les intéressants fonts baptismaux de la même paroisse réclament aussi des soins de conservation ainsi qu'une statue de saint Pierre, en l'église de Bernaville.

— Il en est de même, selon M. Dubois, relativement à un saint Jacques du xvie siècle appartenant à l'église de La Neuville-lès-Corbie. Cette sculpture gît actuellement brisée en plusieurs morceaux susceptibles d'être rajustés.

— M. de Francqueville déclare que la croix de Thézy pourra sans doute être réparée grâce à une subvention.

— M. Dubois estime que des démarches devraient être faites pour obtenir la restitution des grilles protégeant autrefois les fenêtres des ruines de Picquigny, et que divers travaux d'entretien y sont nécessaires. Il faudrait notamment que les fossés du château cessent de servir de décharge publique aux habitants de la localité.

— Il serait fort désirable que l'enceinte et les souterrains de La Warde-Mauger, signalés par M. Ponchon, soient classés parmi les monuments historiques. — Des démarches seront faites à cet effet.

— M. Thorel lit une note de M. Bienaimé, où est décrit un des bas-reliefs qui entourent la rosace de l'église de Mailly-Maillet. On y reconnaît le Christ, torturé par la soldatesque et par un bourreau dont l'une des jambes seulement possède une protection, l'autre restant nue.

— M. Thorel fait ensuite le récit des nombreuses péripéties occasionnées par le transport du polissoir de Béhencourt, d'Albert au Musée de Picardie. Les moyens habituels pour l'enlever furent impuissants. Il fallut, à cause de son poids, sept chevaux pour l'extraire du ravin et des décombres où il se trouvait, puis les gendarmes intervinrent, soupçonnant un détournement accompli dans les ruines d'Albert, etc., etc. Enfin tout finit par s'arranger.

— M. P. Dubois signale quelques ferronneries désignées dans le catalogue du Musée spécial qui vient d'être inauguré à Rouen, comme d'origine amiénoise. Ce sont deux lutrins, une enseigne et quelques impostes. Il faut y remarquer aussi des vantaux d'entourage d'autel datés de 1202, qui proviennent de l'abbaye d'Ourscamp.

— M. le Dr Lomier a relevé à Agadir (Maroc), localité célèbre à tant d'autres titres, le 4 des

marchands, sculpté avec ses accessoires au-dessus de la porte unique de la citadelle, ce qui prouve, sans l'expliquer, la diffusion de cet emblème.

— M. Michel signale un livre d'heures à l'usage d'Amiens qui a figuré dernièrement à Lyon dans une exposition de manuscrits. Ce volume aux armes de la famille d'Ailly, est orné de fort belles miniatures.

— Après cette communication la séance est levée à 3 heures.

Séance ordinaire du 8 Novembre 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Brandicourt, Collombier, Dubois, Durand, de Guyencourt, Josse, Lamy, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

M. Sagebien, membre non-résidant assiste à la séance.

MM. Maurice Cosserat et Roux se font excuser.

Correspondance. — M. Hackspill adresse une note sur un collier trouvé à Bettencourt-Rivière.

— M. Denamps, ancien régisseur de Madame de La Rochefoucauld, fait savoir que les grilles des fenêtres du château de Picquigny sont actuellement

la propriété de M. René Saint, et qu'il ne peut intervenir pour les récupérer.

— M. Roze accuse réception d'un fragment de la vieille croix de Tirancourt.

— M. Tagaux, maire de Citernes, remercie de son élection en qualité de membre non-résidant.

Ouvrage reçu. — *La cathédrale d'Amiens* par J. Bellemère, ouvrage contenant des remarques fort justes sur certains points et trop sévères sur d'autres.

Chronique. — Le plus intéressant des fragments de l'ancienne croix de Tirancourt a été déposé au Musée de Picardie le 25 octobre 1921.

— Le maire de Péronne a proposé, dit-on, à son Conseil municipal, la destruction complète des ruines de l'église Saint-Jean pour créer un jardin public sur son emplacement. Cet acte de vandalisme a du reste été repoussé.

— Dès maintenant a été envoyé un ouvrage destiné au concours de 1922. — C'est une monographie de Tincourt-Boucly, contenue en trois gros registres manuscrits portant la devise « Fidelissima ».

— M. P. Dubois dépose sur le bureau un ouvrage manuscrit de M. Huguet. Cette étude est intitulée « Un mariage d'amour au xve siècle ; Blanche Quiéret ».

Administration. — Madame Dursent-Letellier et M. R, Naveau, présentés en la dernière séance sont élus membres non-résidants.

— Les Antiquaires de Picardie émettent le vœu que la Société préhistorique de France veuille bien solliciter le classement à Lawarde-Mauger, canton d'Ailly-sur-Noye (Somme) : 1° de l'ensemble des souterrains-refuges ; 2° du camp préhistorique situé au-dessus de ces souterrains, au lieu dit « le Fort », propriété communale d'une contenance de 2 ares 25 centiares.

— M. Dubois signale la vente prochaine de boiseries sculptées du XVIIIe siècle qui se trouvent dans la maison portant le n° 61 du Marché Lanselles à Amiens. Malheureusement la Société ne peut les acquérir.

Travaux. — Lecture est faite de quelques notes de M. Ponchon. L'une concerne une défense de mammouth trouvée à Ribeaucourt, accompagnée d'un remarquable outil moustérien. Une autre est relative à une arme mérovingienne trouvée à Longueau et présentée naguère par M. l'abbé Bouvier, sous le nom de scramasaxe, mais décrite dans le bulletin de la Société sous celui d'épée, ce qui est un terme impropre. Enfin M. Ponchon pense qu'il serait utile de nommer une Commission chargée de surveiller les travaux actuellement en cours à Amiens. C'est ainsi que des substructions gallo-romaines ont dernièrement été découvertes

rue de Beauvais, sans avoir été signalées. — Faisant droit à cette juste observation, M. Ponchon lui-même est désigné, ainsi que MM. Ansart et Vivien pour composer la Commission réclamée.

Concours. — Au nom de la Commission des concours de 1921, M. Michel analyse l'unique ouvrage présenté, intitulé : « Ecole miniaturiste de Corbie » qui, malgré quelques imperfections est absolument digne d'une récompense Il propose de lui décerner à titre de mention très honorable, un prix de 250 francs avec médaille d'argent. — La Société ayant adopté ces conclusions, l'enveloppe accompagnant le manuscrit est ouverte et fait connaître le nom de l'auteur, M l'abbé H. Bouvier.

— M. Michel signale de nouveau des Heures à l'usage d'Amiens, manuscrit du xv[e] siècle qui figura dernièrement dans une exposition à Lyon Ce volume, illustré de miniatures souvent remarquables, porte les armes de la famille d'Ailly et appartient actuellement à M. C. Gillet.

Après cette communication la séance est levée à 3 heures

Séance ordinaire du 13 Décembre 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Lamy, l'abbé Leroy, Michel, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

MM. le baron X. de Bonnault, Codevelle, de Favernay, A. Huguet et Sagebien, membres non-résidants, assistent à la séance.

MM. Ansart et Ledieu se font excuser.

Correspondance. — Madame Dursent-Letellier et MM. Bourdeaux et Naveau remercient de leur nomination au titre de membres non-résidants.

— M. l'abbé Bouvier témoigne sa reconnaissance à la Société qui vient de récompenser un de ses ouvrages et signale, à Cagny, une carrière où l'on trouve des silex taillés qui s'échelonnent depuis la période chelléenne, jusqu'à l'âge de la pierre polie.

Ouvrages signalés. — Sont déposés sur le bureau les deux ouvrages suivants dignes d'être remarqués :

1° *Le grand almanach annuaire de la Somme pour 1922* qui contient plusieurs pièces en patois picard.

2° *L'Histoire de quelques pays du Vimeu,* par M. Rémi Dimpre, ouvrage offert par M. A. Huguet.

Chronique. — La Société a appris avec regret la mort de M. Carbon, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. Très dévoué à la Société dont il était membre depuis 1888, M. le capitaine Carbon collabora longtemps au classement de la bibliothèque et rendit ainsi les plus signalés services.

Administration. — M. P. Duclercq, d'Abbeville, présenté en la dernière séance, est élu membre non-résidant.

— L'ordre du jour prévoit la nomination des membres du bureau qui siégera en 1922.

Par trois votes successifs sont élus :

M. H. Michel, Président ;
M. E. Héren, Vice-Président ;
M. P. Ansart, Secrétaire annuel.

Séance solennelle. — M. P. Dubois obligé de renoncer, à cause de sa longueur, au mémoire qu'il avait préparé pour être lu en séance solennelle, communique celui qui doit le remplacer et qui est une étude sur les beffrois de Picardie.

Travaux. — M. Durand signale, d'après M. Bienaimé, des terrassements exécutés au vieux camp de Tirancourt et qui sont de nature à en modifier l'aspect.

M. Bienaimé demande aussi l'autorisation, qui lui est accordée, d'explorer les souterrains des ruines de Picquigny.

— La Société vote une somme de 300 francs, qui devra être uniquement affectée à la restauration de la croix du cimetière de Thézy. Elle espère que le Conseil municipal de ce village voudra bien ajouter, en cas de nécessité, le complément de la dépense occasionnée par ce travail. — La séance est ensuite levée à 2 h. 3/4.

Séance solennelle du 21 Décembre 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

Les Antiquaires de Picardie se réunissent à 8 h. 1/2 du soir dans la grande salle de la Société Industrielle qu'emplit une foule de près de sept cents personnes. — Le programme se déroule aussitôt selon l'ordre prévu. — L'étude de M. P. Dubois, Président, sur *les Beffrois picards* et les projections qui l'accompagnent obtiennent un réel succès et l'assemblée accueille avec une égale bienveillance le rapport de M. de Guyencourt, Secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année écoulée. — Des applaudissements saluent, lors de sa proclamation le nom du lauréat du concours d'archéologie de 1921, M. l'abbé H. Bouvier, puis commence l'audition de musique ancienne, exécutée avec des instruments reconstitués et principal attrait de cette soirée.

Malgré la voix un peu aigrelette du clavecin et les sonorités insolites de la viole et de la vielle, l'auditoire charmé par le parfum spécial d'une musique que son ancienneté fait paraître nouvelle, prodigue ses applaudissements aux artistes qui l'exécutent avec un art parfait, aussi M. le Président se fait-il un devoir de proclamer leurs noms, ainsi que ceux de M. Bénard organisateur du concert, de MM. Durand, Lamy et Michel, auteurs des notices explicatives qui, sur le programme, accompagnent les titres des divers morceaux et d'offrir, au nom de la Société, des bouquets aux dames qui ont bien voulu prêter leur concours à cette fête terminée à 10 h. 3/4.

Etaient présents : MM. Boquet, Brandicourt, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Lamy, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Roux, Thorel et Vivien, membres titulaires, ainsi qu'un grand nombre de membres non-résidants.

S'étaient fait excuser, Mgr l'Evêque d'Amiens, M. Antoine, député, M. le Général commandant le 2e Corps d'Armée, M le Maire d'Amiens, MM. Duhamel-Decéjean et Ansart, membres titulaires de la Société et MM. Agisson et A. Blain, membres non-résidants.

Le programme de l'audition de musique ancienne du 21 décembre 1921, ainsi que les notices qui accompagnaient les divers morceaux trouveront tout naturellement leur place à la suite de ce compte-rendu.

AUDITION DE MUSIQUE ANCIENNE

AVEC LE CONCOURS DE

Mme LUCIE DE LAUSNAY
Soliste des Concerts Colonne
Clavecin

M. MICHAUX
de la
Société des Concerts du Conservatoire
Viole d'Amour et Vielle

Mme DERAISON-CAJAR
Professeur de Chant
Soprano

M. E. DE BRUYN
de la
Société des Concerts du Conservatoire
Viole de Gambe

PROGRAMME

1. **Sonate à trois.** . . . . Lœillet (1653-1728).
Largo. Allegro, Adagio, Allegro con spirito.
Clavecin, Viole d'Amour et Viole de Gambe.

2. *a)* **La jeune Pucelle ; —** *b)* **Rigaudon.** . . Chédeville (XVIIIe siècle)
c) **Le Coucou ; —** *d)* **Le Tambourin** . . . Braun le Cadet (1728).
Pour Vielle et Viole de Gambe.

3. *a)* **Mignonne, allons voir si la Rose** (Rousard). Auteur inconnu (XVIe s.)
b) **Chanson de Clément Marot** . . . . » »
c) **L'Amour de moy** . . . . Auteur inconnu (XVe s.)
Par Madame DERAISON-CAJAR.

4. *a)* **Prélude.** . . . . Bach.
b) **Gavotte des Heures et des Zéphirs.** . Rameau (1683-1764).
c) **Le Coucou** . . . . Daquin (1694-1772).
d) **Rigaudon** . . . . . . (Auteur inconnu, reconstitué par F. Thome.)
Pour Clavecin.

5. **Suite.** . . . . Lœillet.
Large, Allemande, Gavotte, Sarabande, Gigue.
Pour Viole de Gambe.

6. *a)* **L'Inconstant ; —** *b)* **La Sauterelle ;**
c) **Rigaudon** . . . . Chédeville le Cadet (1705-1783).
Pour Vielle.

7. **Noëls** (harmonisés par A. Gastoué). . . . Aux Cousteaux (1654)
Par Madame DERAISON-CAJAR.

8. **Trio :** *a)* **La Livri ; —** *b)* **Le Vésinet ; —**
c) **Tambourin.** . . . . Rameau.
Pour Clavecin, Viole d'Amour et Viole de Gambe.

CLAVECIN PLEYEL

NOTICES

LŒILLET (Jean-Baptiste), né à Gand en 1653, alla s'établir à Paris en 1702, puis à Londres en 1705, où il fit partie de l'orchestre de l'Opéra et créa, chez lui, en 1710, un concert hebdomadaire d'amateurs. Il mourut en 1728. Il possédait un talent extraordinaire sur la flûte traversière et jouait aussi du clavecin. On connaît de lui des *Sonates* pour deux flûtes et des *Trios* pour le même instrument, six *Leçons* pour le clavecin, douze *Leçons*, id.. dans tous les tons les plus usités, un certain nombre d'autres compositions pour le clavecin et six *Sonates* pour divers instruments tels que hautbois, flûte douce, flûte allemande ou violon.

CHÉDEVILLE ou CHEFDEVILLE (Esprit-Philippe) dit l'aîné (XVIIIe siècle). Se rendit célèbre par son extrême habileté à jouer de la musette, instrument, comme on le sait, fort à la mode de son temps, surtout parmi les gens du monde. Il entra à l'Opéra en 1725 et fut admis à la pension de 1749 jusqu'à sa mort arrivée en 1782. On cite de lui notamment des *Symphonies* pour deux musettes, des *Concerts champêtres* pour deux musettes et basse, un recueil de *Vaudevilles*, *Menuets* et *Contredanses* pour deux musettes.

CHÉDEVILLE ou CHEFDEVILLE (Nicolas) dit le cadet, né en 1705. Etait le frère cadet d'Esprit-Philippe, dont il fut l'émule dans le jeu de la musette. Il mourut en 1783. Ses compositions sont assez nombreuses : *les Amusements champêtres*, suites pour deux musettes ; *les Danses amusantes ; les Soirées amusantes*, sonates ; *les Pantomimes italiennes*, pour musettes et vielles ; *les Amusements de Bellone et les Plaisirs de Mars ; les Galanteries amusantes*, duos ; *Sonate* pour flûte ; *les Défis ou l'Etude amusante ; les Idées françaises ou les Délices de Cambray ; l'Œuvre quatrième d'Abacu, arrangé pour les musettes et*

vielles; les Printemps de Vivaldi, arrangés en concertos pour les musettes.

BRAUN le cadet. Musicien allemand, qui vint s'établir à Paris en 1741, où il était encore en 1754. On ignore la date de sa mort. Il avait un très grand talent sur la flûte et a publié des *Sonates* et autres pièces pour flûte seule et pour deux flûtes; des *Concertos* pour le même instrument; des *Trios* pour flûte, violon et basse; des *Sonates* pour le basson : des *Duos* pour musettes et vielles.

Son frère aîné fut comme lui flûtiste de mérite.

DAQUIN (Louis-Claude), né à Paris le 4 juillet 1694, mort en 1772, fut un des clavecinistes et organistes les plus célèbres du XVIIIe siècle. Enfant prodige, il joua à six ans devant Louis XIV, et à douze fut titulaire de l'orgue des Chanoines réguliers de Saint-Antoine. Il fut l'élève du célèbre organiste Marchand. En 1727, il l'emporta sur le grand Rameau dans le concours pour la place d'organiste de Saint-Paul, en improvisant une fugue. Son talent d'improvisateur et l'éclat de son jeu semblent d'ailleurs avoir été la cause principale de l'extraordinaire réputation dont il jouit auprès de ses contemporains et que les quelques œuvres laissées par lui ne paraissent guère justifier. On cite : un livre de pièces de clavecin ; un livre de *Noëls ;* une cantate intitulée *la Rose.*

De son œuvre on a surtout retenu son *Coucou* pour clavecin, qui est une charmante bluette. La musique imitative a toujours été, comme on le sait, affectionnée des compositeurs français ; sans parler des anciens tels que Clément Jannequin, les auteurs de musique de salon du XVIIIe siècle s'y sont bien des fois exercés : Couperin avec le *Moucheron*, Rameau avec la *Poule*, Daquin avec le *Coucou*, etc. — la tierce mineure du *Coucou* semble avoir eu de tout temps un grand succès.

AUX COUSTEAUX (Arthur). Prêtre. Né en Picardie probablement vers la fin du XVIe siècle. On ne sait s'il

appartenait à la famille amiénoise bien connue de ce nom. En 1615, il faisait ses études musicales à la maîtrise de Saint-Quentin, sous la direction du célèbre Bournonville (devenu peu après maître de musique de la cathédrale d'Amiens). Successivement chantre à la cathédrale de Noyon (vers 1627), maître de musique de la cathédrale d'Amiens (vers 1633), Aux Cousteaux finit ses jours comme maître de musique de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris (1656). On a de lui un certain nombre de *Messes,* de *Psaumes,* de *Magnificat*, et de plus des *Chansons,* des *Quatrains* et des *Noëls*. Fut un des plus grands musiciens de la première moitié du XVIIe siècle ; mais par son style assez rigide et un peu en retard sur son époque, il appartient encore à l'ancienne école des contrepointistes du XVIe. Dans ses *Noëls* il a su montrer une grande originalité mélodique.

Dans l'antique famille des violes, instruments à cordes frottées qui précédèrent notre quatuor à cordes, la *Viole de gambe* (en italien *Viola di gamba*) ou *de jambe* formait la basse. Comme notre violoncelle, elle se tenait entre les jambes, d'où son nom. On l'appelait aussi *Basse de viole.* Elle ne différait comme forme du violoncelle que par quelques détails, et notamment par le nombre des cordes qui étaient de 5 au lieu de 4, et par l'accord de celles-ci. Le charme de son timbre et la délicatesse de son jeu l'ont fait préférer au violoncelle longtemps encore après l'invention de cet instrument, du moins pour la musique de chambre, et elle ne disparut complètement que vers le milieu du XVIIIe siècle.

La *Viole d'amour* est un instrument de fantaisie imaginé au XVIIIe siècle. C'est une viole ordinaire à laquelle sont adaptées sept cordes de métal que l'archet ne touche pas, mais qui, vibrant par sympathie, donnent une sonorité douce et mystérieuse. Lors de son apparition, elle eut pour un temps dans les salons un certain succès, malgré bien des imperfections et des difficultés de doigté.

La *Vielle* se compose essentiellement d'une caisse sonore sur laquelle sont tendues de 4 à 6 cordes. Ces cordes sont mises en vibration par une roue frottée de colophane et actionnée par une manivelle ; des touches que pressent les doigts de la main gauche produisent sur certaines de ces cordes les notes de la gamme, tandis que les autres cordes frottées par la roue d'une façon continue et immuable font entendre une sorte de pédale analogue au bourdon de la musette. Connu dès le xe siècle dans ses parties essentielles sous le nom d'*Organistrum* ou de *Chifonie*, cet instrument était tombé dès le xve entre les mains des vagabonds et des mendiants. Au xviiie, il reprit dans le monde élégant une faveur extraordinaire, puis de nouveau délaissé, il finit par agoniser, il y a quelques soixante ans, entre les mains des petits savoyards.

Il semble presque superflu d'ajouter que le *Clavecin*, instrument à cordes et à clavier dont les cordes sont mécaniquement pincées, au lieu d'être frappées par un marteau comme dans le piano, était un perfectionnement de l'instrument connu aux xvie et xviie siècles sous le nom d'*épinette, virginal, clavicorde, manicordion*, et dérivé lui-même de l'antique *psaltérion* auquel on avait adapté un clavier. C'est encore pour lui que Bach et Rameau ont composé. Sa sonorité sèche, aigre, sans vigueur et inexpressive ne put tenir, malgré la résistance des artistes français, devant les qualités maîtresses du piano, lorsque celui-ci fut parvenu, grâce aux facteurs de notre pays, à son complet perfectionnement vers la fin du xviiie siècle.

Assemblée générale du 22 Décembre 1921.

Présidence de M. P. Dubois, Président.

L'Assemblée se réunit au Musée de Picardie dans la salle habituelle des séances.

Sont présents : MM. Collombier, Dubois, de Francqueville, de Guyencourt, Josse, Lamy, Ledieu, l'abbé Leroy, Roux, Vivien et de Witasse, membres titulaires, ainsi que Mesdames Bouctot et Chenu et MM. Blin, Peret, Gigon, Siffait de Moncourt, l'abbé Bouvier et Codevelle, membres non-résidants.

MM. Ansart, Brandicourt, Duhamel-Decéjean et Thorel, membres titulaires, ainsi que MM. Agisson et Blain, membres non-résidants se font excuser.

Correspondance. — M. P. Duclercq, d'Abbeville remercie de son élection en qualité de membre non-résidant.

— Selon les derniers renseignements parvenus, la croix de Thézy serait irréparable.

Chronique. — Le 14 décembre, la Société a eu le malheur de perdre l'un de ses membres non-résidants, M. le Commandant Béjot, officier de la Légion d'honneur, mort victime des souffrances endurées pendant la dernière guerre. La Société s'associe au deuil de sa famille.

— La Société ayant reçu du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts la mission de remettre à M. l'abbé Bouvier le diplôme d'Officier d'Académie qui vient de lui être accordé, M. le Président s'acquitte avec joie de cet agréable devoir.

Programme des concours. — Lecture est faite du programme des concours pour les années 1921 et 1922, qui est adopté sans modifications pour les années 1922 et 1923. — Un membre ayant exprimé le désir que la valeur de certains prix soit augmentée, il lui est répondu que ces prix sont intangibles, parce qu'ils résultent de fondations testamentaires.

Travaux. — De la part de M. Hackspill, M. de Guyencourt lit la description de dix-neuf perles de formes variées, qui composaient un collier, sans doute gallo-romain, trouvé jadis à Bettencourt-Rivière. — La plupart de ces perles sont en agate, mais il y en a aussi quelques-unes en jais, en ambre, en cristal de roche, en améthyste et en cornaline. Le procédé employé pour perforer ces perles, très dures, est inconnu et la largeur d'une de ces perforations, livre exactement passage à un crin de cheval. A quels instruments délicats et puissants les anciens avaient-ils donc recours ? Après cette communication la séance est levée à 2 h. 3/4.

LE PONT DE DOMQUEUR

Notice par M. A. Ponchon.

Il y a longtemps, c'était avant la Grande Guerre, en parcourant les Annales de la Société d'Emulation d'Abbeville, je me sentis tout à coup séduit par cette courte note : « Les journaux des 5 et 7 avril 1885 ont parlé d'un pont ou aqueduc de construction romaine, passant sous la chaussée et destiné à laisser écouler les eaux du vallon de Domqueurelle. Il est formé de pierres blanches de 0m80 à 1 mètre de longueur, sur 0m30 de largeur, reliées par un ciment plus dur que la pierre. La voûte est à plein cintre et sa hauteur est celle d'un homme. Son aspect est fort curieux, surtout du côté du bois de Domqueur ».

Malgré l'attraction qui portait souvent ma pensée jusqu'au pont de Duroicoregum (de la Table théodosienne), par Saint-Vast et Saint-Ouen, en suivant la chaussée Brunehaut, les nécessités d'une existence opiniâtrément laborieuse, les malheurs de la guerre et aussi les difficultés des communications ne me permirent de me rendre à pied d'œuvre qu'en juillet 1919.

Puisse ma première impression être la bonne ; car, de la vue d'abord et ensuite de l'étude attentive et patiente de cet antique ouvrage, il résulte pour moi une conviction de plus en plus ferme :

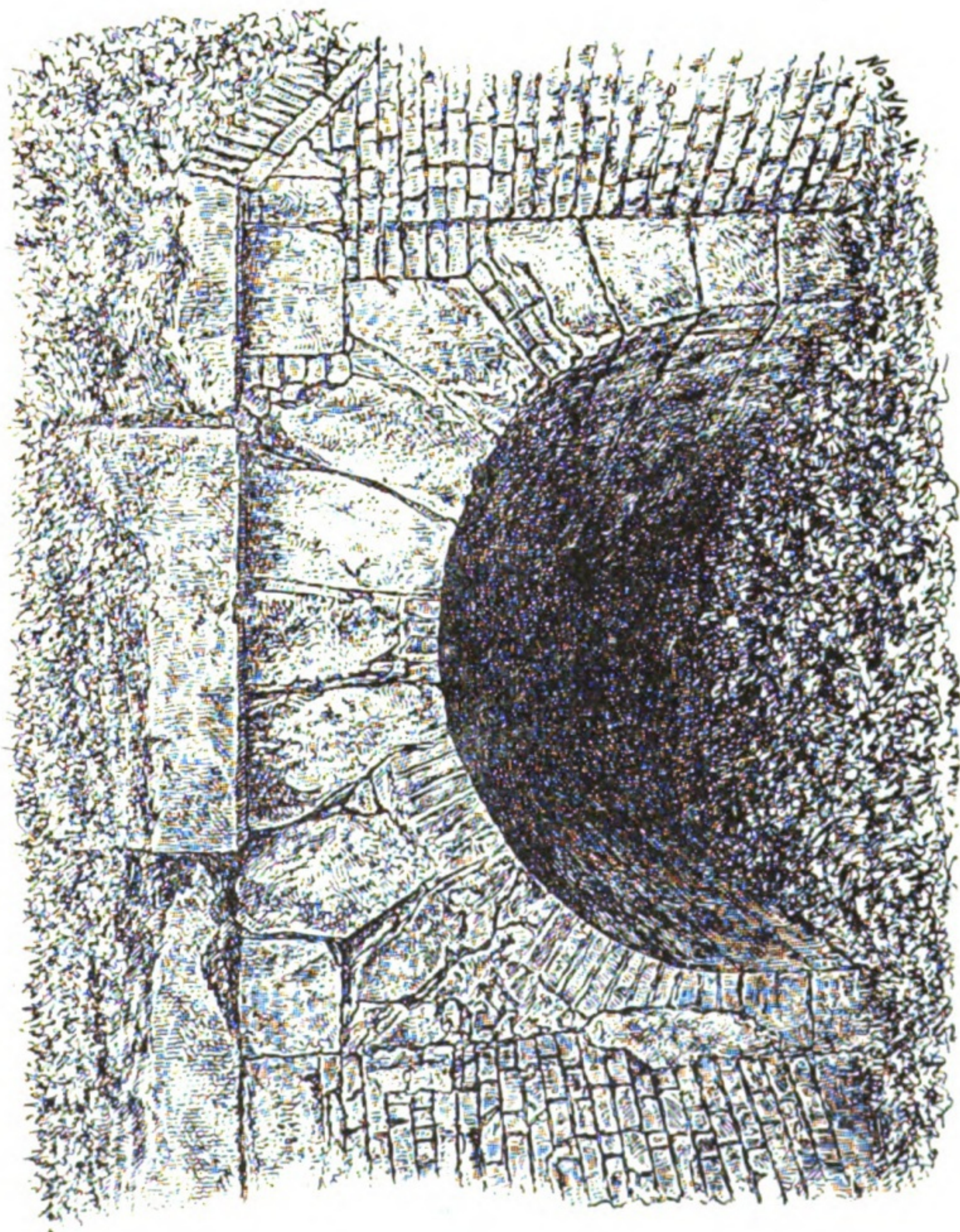
c'est que le Pont de Domqueur fut édifié en même temps que fut établie la chaussée militaire de premier ordre, dite Voie d'Agrippa, qu'il porte, c'est-à-dire durant la première moitié du siècle qui précède l'ère chrétienne ; ou, pour préciser, entre l'expédition de J. César en Grande-Bretagne et la fin du règne de Caligula ; soit entre l'an 55 avant Jésus-Christ et l'an 41 après. En plaçant à Lyon une borne monumentale et à Boulogne cette gigantesque Tour d'Ordre, haute de 12 étages et de 200 pieds, qui portait son nom, cet empereur avait voulu marquer l'achèvement de la grande voie militaire de l'Occident, la plus importante de l'Empire.

Procédant avec méthode, j'ai recherché ce qu'avaient dit les journaux d'Abbeville et j'ai trouvé à la date du 3 avril 1885, un article du *Pilote de la Somme*, sous la rubrique « Domqueur », que reproduit, à peu près *in extenso*, l'*Abbevillois*, à la date du 10. Il y est question de la trouvaille toute récente de trois amphores de 1m20 de hauteur, parfaitement conservées, et de quelques vases. L'article du *Pilote* se termine comme suit : « Il demeure acquis que les Romains ont dû séjourner un certain temps dans cet endroit ; car, à cinquante pas de là, on trouve un pont construit par eux et, ni les siècles, ni les outrages du temps n'ont rien pu jusqu'ici contre la solidité de cette construction ». — Nulle part ailleurs, que je sache, il n'est plus question de ce pont ; pourtant,

en 1900, l'instituteur de Domqueur, dans la monographie qu'il dut produire pour l'Exposition universelle, mentionne qu'*un pont romain* existe encore sur la chaussée Brunehaut. Préservée par cette chaussée, les buissons et les herbes qui croissent sur les talus, ce monument reste caché aux yeux des passants, quoique la tradition, dans le village, lui assigne une origine antique; on l'y désigne sous le nom de *ch' pont romain,* ou *ch' pont d' chés Romains.*

Situé à environ 300 mètres à l'ouest de Domqueur, il servait au passage d'un cours d'eau dont les sources sont depuis longtemps taries. Elles sourdaient vers Cramont et le Maisnil, sous la côte 120 et, tout près du pont, en amont, confluaient les eaux de trois vallons profondément creusés à l'est, vers Domqueurelle et la côte 104; puis, la petite rivière torrentueuse allait, par Le Plouy, après avoir reçu les eaux abondantes venant de Gorenflos, d'Ergnies et du plateau d'Ailly, vers Bussus-Bussuel et Saint-Mauguille, baigner, dès le v[e] siècle déjà, les murs de Centule et se mêler aux eaux du *Scardon.*

Tout en pierres de grand appareil — quelques-unes ayant plus d'un mètre 30 de longueur — ce monument, bien conservé, rarement restauré en briques, au cours des derniers siècles, est, je crois, le seul travail entier, intact, que possèdent de cette époque si lointaine, le département de la Somme et même toute la Picardie.



Le Pont de Domqueur.

Sa longueur, sous voûte plein-cintre, est d'environ 13^{m}96, sa largeur de 2^{m}30 et sa hauteur actuelle, sous clef de voûte, de 1^{m}90 à 2 mètres. Les sondages sommaires que j'ai faits sous le pont m'ont donné la certitude que le fond n'était pas dallé et que les eaux de pluie et de ruissellement avaient déposé sur ce fond une épaisseur d'argile de 0^{m}80 à un mètre, si bien que l'ouvrage entier, dégagé des alluvions et vu de bas en haut, peut avoir une hauteur de 3^{m}60 à 4 mètres. Les pierres qui entrent dans sa construction ont le plus souvent de 0^{m}80 à 0^{m}90 de longueur sur 0^{m}27 à 0^{m}33 d'épaisseur, dimensions qui, en général, me paraissent répondre aux mesures romaines des premiers siècles.

Vers Domqueurelle, la pierre de corniche, qui déborde au-dessus de la clef de voûte, a 1^{m}33 de longueur. Dans les bas-côtés ou ailes, vers Le Plouy, des pierres ont 1 mètre de long sur 0^{m}32 de hauteur. Ces ailes qui maintiennent le talus de la route ont, à la base, environ 3 mètres de développement. Les pierres de tout l'ouvrage ont été taillées avec art et grand soin; quelques-unes portent au pourtour une espèce d'encadrement formé de petites rainures parallèles. Pour les restaurations peu nombreuses, pour les faibles réparations qui ont eu lieu au cours des derniers siècles, il ne fut employé que de la brique. La pierre, surtout du côté nord, a pris une patine rougeâtre comme en ont celle de monuments

antiques du midi de la France et d'Algérie que j'ai vus, ceux d'Orange et le Prétoire de Lambèse en particulier. J'ai relevé quelques dates sous la voûte : 1415-1735.

Une corniche attique s'avance de onze centimètres au-dessus de la façade (voir le dessin) et donne au monument le même aspect qu'au pont de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) et de même, le donnait à Reims, à la porte de Mars (voir fig 5, p. 3 et fig. 7, p. 4, *Histoire générale de l'Art*, par L. Hourticq).

Ce monument, si modeste qu'il soit, d'une structure simple et robuste, plaisant à l'œil par sa régularité, la rectitude des lignes, la netteté des arêtes, le poli des surfaces, le resserrement des joints de la voûte surtout, a bien le cachet de pureté, de simplicité, de solidité d'une grande époque. Et quelle époque fut plus grande que celle de l'Empereur Auguste? — Après sa victoire décisive d'Actium (31 a. J.-C.), Auguste ayant affermi son autorité dans Rome, vint visiter la Gaule (27 a. J.-C.). Il ne voulait que la traverser pour se rendre en Grande-Bretagne ; mais il dut s'y arrêter pour y jeter les bases d'une administration si méthodique et si puissante « qu'on ne fit que l'affaiblir quand on voulut la modifier ». C'est vraisemblablement vers l'an 25 avant Jésus-Christ que la grande voie militaire de Lyon à Boulogne, la route des Princes et des Ambassadeurs fut définitivement établie. « Son besoin était d'urgence

extrême » (Cam. Jullian. *Hist. de la Gaule)*, la rivière de *Somme*, si bien utilisée par J. César en 55-54, ne pouvait plus suffire au transport des marchandises et des voyageurs venant d'Italie en abondance (d'après Dion Cassius). Il fallait faire vite, aller tout droit. Des travaux d'art s'imposaient aux gués des cours d'eau. M. Ch. Pinsard a rencontré des fondations gallo-romaines à Amiens, sur *l'Avre,* comme on en trouverait en creusant, aux passages de *la Nièvre*, de *l'Authie* et de *la Canche*. Des ponts furent donc construits ; mais il en est très peu qui aient résisté à l'usure de deux millénaires. Ils sont excessivement rares et celui de Domqueur, placé dans un vallon solitaire, protégé par son obscurité, me paraît être une de ces grandes raretés.

M. l'Ingénieur ordinaire d'Abbeville, à qui je me suis adressé, en février 1920, afin de savoir s'il y avait traces dans les archives des Ponts et Chaussées de réparations faites au pont de Domqueur, me répondit qu'il n'en avait été rencontré ni dans celles de l'arrondissement, ni dans celles de l'agent-voyer cantonal, pas plus qu'à la mairie de Domqueur. M. l'Ingénieur m'offrit de me donner son avis technique après qu'il aurait visité l'ouvrage et même de demander à l'un des laboratoires du Ministère des Travaux publics d'examiner si le ciment employé est bien d'origine romaine. Malgré une lettre de rappel du commencement de juin, j'ai le regret d'attendre encore l'avis précieux de M. l'Ingénieur.

Ayant noué, durant la guerre, d'amicales relations avec le Commandant Em. Espérandieu, membre de l'Institut, l'un des rares savants qui connaissent le mieux les monuments et l'histoire de la Gaule-romaine, je lui ai écrit, un peu tardivement, il est vrai (le 1er juillet), pour lui exposer ma thèse et solliciter son avis ; mais j'attends toujours sa réponse, tant il est vrai qu'en ces sortes de questions, il est prudent, selon la spirituelle expression de M. J. Garnier, de ne procéder qu' « avec une sage lenteur ».

Ainsi, j'aurais voulu vous apporter l'avis technique d'un ingénieur archéologue et d'un savant très spécialisé sur l'art gallo-romain ; en attendant ces hauts jugements, j'ai l'honneur de prier la Société des Antiquaires, fidèle à sa devise originelle, de voir, par quelques-uns de ses membres très experts en la matière, le pont de Domqueur, pour le relever de l'oubli, s'il en vaut l'honneur ; puis, s'occuper de sa conservation très précieuse

Le 21 novembre 1920, j'écrivis donc à M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie : « J'ai eu l'avantage dans la séance du 13 juillet dernier, de signaler à la Société, comme monument gallo-romain, le pont de Domqueur. De même, daus la séance du 19 octobre, j'informai mes collègues que, depuis ma communication de juillet, j'avais intéressé à mes recherches deux amis connus par leurs travaux scientifiques : l'Ingénieur

des Ponts et Chaussées d'Abbeville, M. Houllier, et le Commandant Em. Espérandieu. Ce dernier venait de m'écrire de Nîmes : « Votre pont a toutes les apparences d'un ouvrage romain, je puis presque affirmer qu'il est antique, sans l'avoir vu autrement qu'en photographie ; à plus forte raison si l'étude que vous en avez faite vous paraît convaincante » ; et le membre de l'Institut m'engageait à rédiger une note à l'adresse de la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques.

Ayant avisé M. l'Ingénieur Houllier de mon intention de suivre ce conseil, celui-ci, qui ne voyait dans le pont de Domqueur qu'une construction du XVIII[e] siècle, me pria de différer mon rapport jusqu'à ce qu'il ait fait de nouvelles fouilles avec des ouvriers de métier, tailleur de pierre et maitre-maçon, fouilles qu'il surveillerait lui-même attentivement. Or, j'ai eu la satisfaction de recevoir, la lettre dont copie suit :

« Je m'empresse de vous informer que vous pouvez sans crainte annoncer que le pont de Domqueur est d'origine romaine Les fouilles que j'ai faites dernièrement m'ont fait découvrir la chaussée ancienne en grès sous la chaussée moderne et m'ont démontré que le remblai recouvrant le pont n'a pas été remué depuis la construction, donc que l'ouvrage n'a pas fait l'objet, comme je le pensais tout d'abord, d'une réfection complète. J'ai visité également les culées et fait, au point de vue technique et hydraulique, des observations

que je signalerai dès qu'il vous aura été donné d'affirmer votre antériorité quant à la découverte de cet intéressant specimen de nos anciens conquérants. L'architecture de l'ouvrage n'offre rien de spécial et les ouvriers expérimentés que j'avais emmenés ne se seraient jamais douté à première vue de l'antiquité de la maçonnerie qu'ils avaient sous les yeux. Les réparations effectuées sont relativement récentes. J'étais très sceptique en commençant nos observations ; je suis maintenant complètement convaincu et je vous félicite bien sincèrement de votre découverte »... . (18 avril 1920). Signé : Houllier.

Fais ce que dois — et c'est par devoir que je me sens obligé d'informer la Société des Antiquaires avant toute autre, que le pont de Domqueur, dont j'ai remarqué l'existence en 1919, dans une de mes excursions du dimanche, que j'ai signalé comme gallo-romain dans la séance de juillet 1920 est bien tel que je l'avais jugé. C'est, je crois le plus vieux pont du nord de la France, portant la chaussée romaine la plus ancienne et la plus importante des Gaules, la première voie militaire dite voie d'Agrippa, voie solennelle, voie de l'Océan, des princes et des ambassadeurs.

Ce monument presque intact, encore très solide malgré l'approche de son deuxième millénaire finissant, ayant été construit, je pense, sous le principat d'Auguste, est unique dans notre région et sera, je l'espère, bientôt classé parmi les monuments historiques de la Picardie.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT LES ANNÉES 1920-1921.

Par M. DE GUYENCOURT, Secrétaire perpétuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre légitime désir d'applaudir au plus tôt le concert qui nous est promis, ne sera guère contrarié par la lecture de ce rapport. Il doit être très bref, par la force même des choses. Ces mots, — prononcés à dessein, — ne sont point exempts d'une pointe de critique. En voici la raison : si nos vétérans nous présentent encore d'intéressants travaux, nos nouvelles recrues négligent un peu ce devoir. Mais, ne voulant pas les couvrir de confusion, je préfère, sans insister, passer immédiatement à l'examen des lectures faites au cours de nos séances.

Logiquement, les recherches relatives à la préhistoire doivent marcher en avant-garde. Je rappelle donc, dès maintenant, le vœu formulé par M. Ponchon, pour qu'un « témoin » présentant les aspects les plus typiques de la disposition des terrains pleistocènes de Saint-Acheul, soit con-

servé dans l'intérêt des études préhistoriques. Ce « témoin », perpétuerait aussi parmi nous le souvenir de Victor Commont, notre collègue, et l'un des plus éminents préhistoriens français, selon un expert en pareille matière, M. Rutot, le savant éminent dont s'honore la Belgique.

M. Ponchon lui-même est un vaillant explorateur des souterrains qui abondent dans nos régions. Certes, il n'a pas oublié celui de la Warde-Mauger dont il nous entretint l'an dernier, mais, cette année, la « muche » de Mesnil-Martinsart a spécialement sollicité son attention, sans lui fournir encore la solution du problème que posent ces cryptes Quelles sont leur destination et l'époque de leur creusement? Datent-elles des temps préhistoriques? Peut-on même les faire remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine, lorsque l'on employait, par exemple, certains instruments nommés *hipposandales ?*

M. Hackspill nous a décrit un spécimen de ceux-ci, trouvé jadis à Vieulaine, près Fontaine-sur-Somme.

Ces objets bizarres étaient-ils destinés à suppléer à la ferrure des chevaux ou à maintenir des médicaments sur leurs pieds malades? Doit-on plutôt les considérer comme des appareils d'éclairage employés pour suspendre des lampes? Là encore, il n'existe aucune précision.

Est-ce parceque j'en suis l'auteur?.... Mes petits sont mignons..... Je trouve une certitude plus

grande dans l'hypothèse que j'ai proposée pour expliquer l'étymologie du nom de la ville d'Amiens, question déjà traitée, sur laquelle j'ai cru devoir revenir. Je pense donc pouvoir interpréter le nom de nos concitoyens et par conséquent celui de notre ville, au moyen de deux mots celtiques, *ambi* et *ana,* qui offrent le sens de « *circonvoisins des marais* ».

C'est précisément vers l'époque où Samarobrive devenait Amiens, que se manifestèrent les premières lueurs du Christianisme en nos régions. Leur apparition marque le début des institutions religieuses les plus antiques de notre pays, vaste champ d'études que M. l'abbé Bouvier entreprit bravement de défricher. — Cela nous valut une savante communication, suivie de près par le résumé d'un ouvrage récent, consacré à saint Vigor, évêque de Bayeux, dont Mgr Mantel a bien voulu nous entretenir. On sait, — on apprendra peut-être, — que ce Saint du VIe siècle a droit de cité en Picardie. La plupart de ses reliques sont en effet vénérées à Saint-Riquier. Mais nous comptons aussi des compatriotes parmi les Bienheureux, et saint Geoffroy, le grand évêque d'Amiens, doit être rangé parmi les plus éminents. Ce qui le concerne intéresse vivement tout citoyen de notre ville, aussi sommes-nous reconnaissants à M. l'abbé Bouvier de nous avoir présenté le dessin du sceau de ce grand homme, de ce novateur qui fut un Saint.

Plusieurs autres communications devraient encore être citées en ce rapport. Parmi elles, beaucoup sont des cris d'alarme, motivés par la destruction complète, ou la ruine, parfois réparable, de petits monuments victimes de la guerre. Telles, dans le premier cas, la croix de Marestmontiers, signalée par M. Durand, et dans le second, celle de Thézy qui, nous l'espérons, sera sauvée.

De son côté M. Pierre Dubois, notre Président, ne perd point de vue la conservation de la maison du Blanc-Pignon. — C'est le nom que portait jadis l'hôtel de la famille Fauvel, immeuble situé dans l'actuel passage Gossart. — Cette demeure croulante est l'unique spécimen, conservé en notre ville, des habitations en pans de bois sculptés, où résidaient les notables bourgeois de la fin du xve siècle. — Il serait désirable que celle-ci soit classée parmi les monuments historiques, et les autorités locales nous ont prodigué, au sujet de sa conservation, les affirmations les plus rassurantes. Leur protection ne pourrait-elle s'étendre jusqu'à la « Pierre Saint-Firmin », cet autre vieux souvenir, dont M. Thorel, depuis nombre d'années, réclame l'exhumation, car cette table de grès disparaîtra quelque jour, complètement ensevelie dans le sol du jardin, en plein Musée de Picardie?

Je voudrais avoir le loisir d'insister longuement sur d'autres études, telles, celles de M. l'abbé Bouvier sur un sacramentaire conservé à la Biblio-

thèque nationale et celle de M. Ponchon au sujet des Amiénois fixés au Canada au XVIIIe siècle, mais je dois éviter tout retard et il me reste encore à signaler une note de M. de Francqueville sur la fabrication des clous à La Faloise, et dans les villages voisins, industrie qui se perpétua même pendant le premier tiers du XIXe siècle. Ces clous, façonnés à la main, ont donné naissance à un type qui se vend encore sous le nom de « cleus d' Faloise », et, détail singulier, cette fabrication était surveillée, pour des raisons inconnues du vulgaire, par l'autorité militaire, dans l'intérêt de la défense nationale. Il y a là un mystère aussi impénétrable que celui présenté par le fameux 4 des marchands, dont il fut si souvent question en nos séances, et que, dans sa dernière communication, M. le docteur Lomier déclare avoir rencontré jusqu'au Maroc, en la ville d'Agadir, plus célèbre encore à bien d'autres titres.

Il conviendrait maintenent de parler avec quelques développements des parafes, devises, proverbes, devinettes, formulettes, dictons, rébus, etc., relevés par M. Thorel sur les marges des registres de l'échevinage d'Amiens, où les scribes les traçaient, avant d'entreprendre leurs rédactions, pour s'assurer du bon fonctionnement de leurs plumes. En ces essais, ils donnaient libre cours à leur esprit, à leur bonne humeur, parfois à leur science du latin et du grec, et surtout à leur verve, souvent assaisonnée d'un grain de sel gaulois.

Et c'est après avoir brièvement rappelé ces joyeux devis, qu'il faut aborder la plus douloureuse partie de ce rapport, celle où selon une pieuse coutume, sont évoqués les noms de nos collègues morts pendant l'année. Ce furent en 1921 : M. René Macqueron, conseiller à la Cour de Douai ; M. Dursent-Letellier, à Talmas ; M. le chanoine Boulfroy ; M. Jules de Valois, d'Aumâtre ; M. d'Ault du Mesnil, l'un des plus éminents parmi les préhistoriens français ; M. Raoul Poujol de Fréchencourt qui voulut, par disposition testamentaire, faire un legs à notre Société, en mémoire de son père, mon vénéré prédécesseur ; M. le capitaine Carbon qui rendit longtemps à la Société de signalés services ; et, voici seulement quelques jours, M. le commandant Béjot, Officier de la Légion d'honneur, mort victime des souffrances endurées au cours de la dernière guerre. A tous nous adressons le souvenir ému qu'inspirent la bonne confraternité et la reconnaissance.

Pour combler ces vides, nous avons eu le plaisir d'accueillir comme membres non-résidants, Mesdames Bouctot et Dursent-Letellier, puis MM. le chanoine Calippe, l'abbé Levé, Bouctot, Dequen, l'abbé Niquet, P. Hubault, Cauchetier, de Thélin, Bomy, Géneau, le marquis de Longvilliers, Bourdeaux, Tagaux, maire de Citernes, Naveau et Duclercq.

Enfin M. Lamy, le sympathique membre de l'Académie d'Amiens, et M. Pierre Ansart, l'artiste

délicat dont tout Amiens apprécie les œuvres, sont venus renforcer le nombre de nos membres titulaires. — Qu'ils soient les bienvenus parmi nous.

Me voici donc arrivé à l'instant où il faut nécessairement trouver le mot de la fin. J'aurai épuisé toute la matière de ce rapport après avoir annoncé la réapparition prochaine de *La Picardie historique et monumentale*, depuis si longtemps interrompue. — Grâce à la persévérance de M. Thorel, le célèbre polissoir de Béhencourt est aussi entré, non sans maintes péripéties, au Musée de Picardie, mais il convient surtout de déclarer que la Société vient d'être autorisée, par arrêté préfectoral, à posséder légalement les ruines de Picquigny, — notre Chantilly, — et que, le talent d'un consciencieux et sincère « imagier », M. V. Molliens, a refait une nouvelle jeunesse à la vieille croix de Tirancourt; puisse-t-elle pendant des siècles encore, justifier l'adage : *Stat Crux dum volvitur orbis !*

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1921.

I. Le Ministère.

1° Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires, etc., t. XXII. 3. — 2° Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1919. — 3° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France; Archives de la guerre, par Louis Tuetey, t. III. — 4° Congrès des Sociétés savantes, etc.; Discours de MM. Blanchet et Coville. — 5° Journal des savants, 1921, nos 1, 2, 3. — 6° Revue historique CXXXVII, 1, 2, 1921.

II. Préfecture de la Somme.

1° Archives départementales de la Somme; Recherche de documents pour servir à former de nouvelles archives des communes dévastées. Inventaire rédigé par M. J. Estienne. Histoire de l'Administration communale de 1800 à 1870 (principalement). Arrondissement de Péronne. Canton d'Albert.

III. Les Auteurs.

1° Cardon (M. l'abbé) : Le Dimanche, Semaine religieuse du diocèse d'Amiens, 1871-1921. — 2° Guyencourt (M. de) : Compte-rendu des travaux de la Société, etc., 1913-1920. — 3° Macquet (M. le Lieutenant-Colonel) : Au sujet de l'emplacement de la Noviodunum des Suessions.

IV. Don.

1° Durand (M. et Mme) : Laon, par Marcel Durand. — 2° Huguet (M. Adrien) : Histoire de quelques pays du Vimeu. I, Saint-Blimont, Offeu, Elincourt, Ebalet, Vaudricourt, Nibas. II, Cayeux à travers les siècles, par M. Rémi Dimpre, 1900. — 3° Lamy (M. F.) : Catalogue de la 40e exposition de la Société des Amis des arts du Département de la Somme, 1921.

V. Acquisitions.

1° Almanach picard du Hérisson pour 1922. — 2° Compiègne. Pierrefonds, guide illustré Michelin. — 3° Grand Almanach-Annuaire de la Somme, 1922. — 4° La Cathédrale d'Amiens, par M. J. Bellemère. — 5° Les villes mortes du moyen-âge, par M. C. Enlart. — 6° Noyon, Roye, Lassigny : un guide, un panorama, etc.

Supplément au Bulletin nos 3-4, 1921.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1922 ET 1923

I – Prix d'Histoire. – Fondation LE PRINCE

Un prix de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1870, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile et religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Etude du Commerce et de l'industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIVe siècle ; etc.)

L'auteur qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif, ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement, etc.

Bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1870**, on peut y citer, **accessoirement**, des faits qui se sont produits depuis cette époque.

II. — Prix d'Archéologie. — Fondation LE DIEU

Un prix de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Epigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

III. Prix d'Archéologie. — Fondation PINSARD

Un prix de la valeur de **600** fr. à l'auteur de la meilleure *Etude archéologique soit sur un quartier, une paroisse, un faubourg, une rue, une place importante ou un édifice d'Amiens.*

L'auteur devra utiliser les manuscrits de M. Pinsard déposés à la bibliothèque communale d'Amiens, en insistant spécialement sur les sous-sols de la ville, les fouilles qui y furent faites, les conclusions à en tirer.

IV. – Prix de Géographie politique du territoire picard

Offert par MM. Cosserat

— Une médaille d'or de la valeur de **dix mille francs** à l'auteur de la meilleure étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française : Etude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie.

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne ; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés avant le **1er Juillet** 1922, ou avant le **1er Juillet** 1923 pour les trois premiers concours, et avant le **1er Avril** 1923, pour le *quatrième*, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au Musée d'Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicace*.

Ils seront paginés et écrits seulement au recto.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer, sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément, au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu : mais il aura la faculté, d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. — Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit. – Les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1922. — PREMIER TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 10 Janvier 1922.

Présidence de MM. P. DUBOIS et MICHEL, Présidents.

Sont présents : MM. Boquet, Collombier, Pierre Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Josse, Lamy, Ledieu, Michel, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. Ch. Codevelle, A. Huguet et Sagebien, membres non-résidants, assistent à la séance.

Les procès-verbaux de la séance publique du 21 décembre 1921 et de l'Assemblée générale du lendemain sont lus et adoptés.

Correspondance. — La Société de Tarn-et-Garonne adresse ses souhaits de bonne année en vers latins.

MM. Deroussent et l'abbé Bulot envoient leurs démissions.

M. le Préfet de la Somme adresse la copie d'une lettre du Ministre des Beaux-Arts demandant le versement d'une somme de neuf mille francs pour l'église Saint-Germain : cette somme a été versée le 23 novembre dernier.

Ouvrage offert. — M. Robert Forrer, conservateur du Musée préhistorique de Strasbourg, offre : Un char de culte à quatre roues et trône, découvert dans un tumulus gaulois à Sheinheim, en Alsace.

Ouvrage signalé. — Almanach picard du hérisson pour 1922, ouvrage contenant plusieurs morceaux en patois.

Chronique. — Dans son numéro du 21 décembre 1921, le *Petit Journal* annonce notre audition musicale du même jour.

Administration. — L'ordre du jour prévoit l'installation du Bureau qui doit siéger en 1922; avant d'y procéder, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Pierre Ansart, nommé Secrétaire annuel a la séance du 13 décembre dernier, qui regrette de ne pouvoir accepter ces fonctions; un nouveau scrutin secret désigne à l'unanimité M. V. Brandicourt pour les remplir. Après quoi,

M. P. Dubois, Président sortant, et après lui M. Michel, nouveau Président, prononcent les discours d'usage, dont on trouvera le texte au *Bulletin*.

Présentations. — Sont présentés en qualité de membres non-résidants : M. Henri du Bos, par MM. Léon Ledieu, de Guyencourt et Pierre Dubois; M. Charles Chauchart, par les mêmes; M. le Dr Colmaire, par MM. V. Brandicourt, L. Ledieu et P. Dubois; M. Michel Ossart, par MM. H. Michel, L. Ledieu et P. Dubois; M. James Carmichaël, par les mêmes.

Commissions. — Conformément au règlement, il est procédé au renouvellement des Commissions, au scrutin secret par celle des impressions, qui comprendra : MM. Brandicourt, Durand, de Francqueville, Roux et P. Dubois.

La composition des autres Commissions n'est pas modifiée; toutefois M. Michel, Président et membre de droit de ces Commissions, est remplacé à celle de la bibliothèque par M. Lamy et à celle du legs Janvier par M. Josse.

Travaux. — M. Bienaimé est autorisé, à ses risques et périls, à explorer les souterrains du château de Picquigny.

— M. de Francqueville communique deux courtes notes relatives, la première à une clochette

trouvée à Guyencourt, et la seconde à la famille Warnier, dont les membres pratiquaient, au XVIII[e] siècle, à La Faloise, le métier de cloutiers.

— Revenant sur l'idée émise dans le discours de M. Pierre Dubois, M. le Président propose la nomination d'une Commission chargée d'étudier le projet et, s'il y a lieu, le programme d'une solennité religieuse et musicale à la cathédrale. MM. Lamy, Durand, Boquet et Pierre Dubois sont désignés pour faire partie de cette Commission, qui se réunira au Musée le mardi 24 janvier.

Puis la séance est levée à 2 h. 3/4.

Séance ordinaire du 14 Février 1922.

Présidence de M. MICHEL, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Boquet, Brandicourt, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Josse, Lamy, l'abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. Codevelle, membre non-résidant, assiste à la séance.

MM. Maurice Cosserat, Ledieu et Roux se font excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — L'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon annonce qu'elle a fusionné avec la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et la Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie et qu'elle fera le service des publications de la Société.

— M. Héren remercie de sa nomination de Vice-Président.

— M. Louis Choquet, ancien membre non-résidant de la Société demande à être admis de nouveau, après avoir démissionné.

— M. l'abbé Lesenne indique son changement d'adresse.

— L'institution Smithsonnienne accuse réception du tome III du *Dictionnaire archéologique*.

— M. Cauchetier demande un ouvrage.

— M. Milvoy invite la Société au service célébré pour le repos de l'âme de son fils, René, mort pour la France en 1915.

Ouvrages offerts. — M. l'abbé Bouvier offre un exemplaire de son *Histoire religieuse de la ville d'Amiens jusqu'au* XIVe *siècle.*

— *Les comtes de Civery de la maison de Bar* sont aussi offerts.

Chronique. — On annonce les décès de MM. Joncoux et Pelay.

Elections. — MM. Henri du Bos, Charles Chauchart, Dr Colmaire, Michel Ossart et James

Carmichaël, présentés à la dernière séance, sont élus en qualité de membres non-résidants.

Présentations. — MM. Brandicourt, Dubois et Michel présentent en qualité de membre non-résidant The New York public library ; les mêmes présentent de même le Dr Cailleux, 14, rue Poulet à Paris ; et Antoine Egret, à Fontaine-lès-Cappy. MM. Ledieu, Michel et Brandicourt présentent en la même qualité, M. Jacques Cosserat, 40, rue de la République.

Administration. — M. Ledieu, Trésorier, expose ensuite l'état financier de la Société ; M le Président se fait l'interprète de tous pour remercier M. le Trésorier des soins éclairés qu'il accorde aux intérêts de la Société.

Une Commission, composée de MM. Collombier, Maurice Cosserat et Roux est nommée pour examiner ce compte et préparer le budget de 1922.

Travaux. — M. le Président donne lecture d'une note de M. Ponchon, relative à une motte ou butte antique pour signaux aériens, dominant la ville d'Amiens. Un dessin très exact de M. Wagon accompagne cette intéressante communication.

— Il est aussi donné lecture d'une note de M. Collombier, relative à des trouvailles de monnaies à Dernancourt près Albert, au cours de

travaux de reconstruction. Plusieurs de ces pièces en or ont disparu ; mais on en a pu recueillir encore 26, toutes du XVIᵉ siècle et dont M. Collombier donne la description.

— Des coupes de bois devant être faites dans les ruines de Picquigny, M. Collombier est chargé de surveiller cette opération

Puis la séance est levée à 2 h. 3/4.

Séance ordinaire du 14 Mars 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Boquet, Brandicourt, Collombier, Dubois, Durand, de Fracqueville, Josse, Lamy, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Correspondance. — L'Académie royale d'Anvers accuse réception d'un volume.

— La Société des Antiquaires de Zurich réclame un ouvrage.

— M. Maugis offre de reprendre l'impression de son travail sur le bailliage d'Amiens.

— M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception d'un volume pour Zurich.

— M. Carmichaël remercie de son admission.

— La Société des Belles-Lettres d'Upsal annonce qu'elle a fusionné avec la Bibliothèque de l'Université, qui recevra seule nos publications.

— M. Fagard annonce qu'il a déposé chez Picard, à Paris, un fascicule III du tome IV, qu'il nous revend et qui manque à notre collection.

— La Société des Antiquaires de Londres et la Bibliothèque centrale de Zurich accusent réception de volumes.

Ouvrage offert. — M. de La Farelle offre un opuscule sur le chevalier de Boismont

Acquisition. — La Société a acheté la petite monographie de la cathédrale d'Amiens, de M. Amédée Boinet qui vient de paraître chez Laurens.

Elections. — La New-York public library, MM. Antoine Egret, Jacques Cosserat et le Dr Cailleux, présentés à la séance précédente, sont admis comme membres non-résidants.

Présentations. — MM. Brandicourt, Dubois et Michel présentent en qualité de membres non-résidants MM. Pierre Debeauvais, 4 et 6, rue Voclin, et de Sailly, 15, avenue de Ségur, Paris (7e). MM. Michel, de Francqueville et Ledieu présentent M. André Cosserat, 16, rue Jules Lardière.

Chronique. — M. Collombier informe que tout va bien à la propriété de Picquigny et qu'il n'a pas été procédé à des coupes d'arbres.

— M. Perrault-Dabot a écrit à M. Durand au sujet de statues en bois provenant de Péronne et qui sont à vendre. On va entrer en pourparlers avec la propriétaire.

Travaux. — La parole est ensuite donnée à M. Thorel, qui nous lit un très intéressant travail sur le Mal Mgr Saint-Jean-Baptiste à Amiens au XVIe siècle.

La simple mention par Auguste Dubois de ce mince fait historique : « En 1560, un homme est battu de verges, parce qu'il était atteint de la maladie Mgr Saint-Jean-Baptiste », est un prétexte à M. Thorel pour nous présenter d'originales observations. Avec sa science historique, son ingéniosité toujours en éveil, M. Thorel étudie les manifestations à Amiens de ce mal terrible qu'est l'épilepsie, mal de Mgr Saint-Jean-Baptiste. Puis il se demande pourquoi on fustige un malade et c'est une étude historique et philologique sur les malades et les *feignants*, mendiants par fénitise. Ces mendiants habitaient un quartier spécial et nous voici maintenant déambulant dans Amiens à la recherche de la Cour des Miracles, véritable ghetto amiénois, que notre auteur situe dans la rue de la Poissonnerie d'eau douce.

Ce trop succinct résumé ne peut donner idée

des questions soulevées et des solutions proposées pour les résoudre victorieusement. Nous retrouverons et volontiers relirons dans notre *Bulletin* ce curieux et intéressant travail.

M. le Président remercie vivement M. Thorel de sa communication et une conversation s'engage entre différents membres sur quelques-uns des faits présentés par M. Thorel.

La séance est levée à 3 heures.




SVPERIVS.

MELLANGE
DE CHANSONS TANT
DES VIEVX AVTHEVRS
QVE DES MODERNES,
A CINQ. SIX. SEPT.
ET HVICT PARTIES.

A PARIS.

Par Adrian le Roy & Robert Ballard,
Imprimeurs du Roy.

1572.

Auec priuilege de sa majesté.

Pl. 1.



LA MUSIQUE

DE LA

CATHÉDRALE D'AMIENS

AVANT LA RÉVOLUTION

Par M. Georges DURAND

AVANT-PROPOS.



La musique est parmi les diverses manifestations du culte public une des plus anciennes. C'est même de la religion qu'elle est sortie. Elle en est assurément la plus universellement répandue. Nous avons le témoignage de saint Paul lui-même que, dès ses premiers débuts, l'Eglise n'a pas manqué de faire entrer dans ses réunions le chant des psaumes et des cantiques, ne faisant en cela que continuer les traditions de la Synagogue. C'est en grande partie dans les chants de la Synagogue et dans la musique grecque qu'elle a trouvé les éléments

d'un chant, qui, pour ne parler que de l'Eglise latine, est devenu, après un long travail de codification et d'unification, le *plain-chant*, appelé aussi, du nom du pape saint Grégoire le Grand qui a eu dans ce travail la part prépondérante et pour ainsi dire définitive, le *chant grégorien*. Les mélodies qui le composent — car c'est un chant absolument monodique — à la fois chantantes, pieuses, expressives et parfaitement originales, sont d'une beauté incomparable. Elles s'adaptent aux paroles d'une façon merveilleuse et inimitable, avec des envolées souvent d'une chaleur entrainante, mais qui, loin de blesser le sentiment religieux, le force pour ainsi dire avec une autorité qu'aucune autre musique ne saurait exercer.

Mais tout en conservant ce chant comme son chant officiel, appliqué à toutes les paroles de sa liturgie, l'Eglise ne s'est jamais tenue en dehors du mouvement musical et, notamment, elle n'a pas été la dernière à adopter la musique polyphonique pour embellir ses cérémonies.

Quoi qu'il en soit, elle a toujours tenu à pourvoir ses temples d'une musique digne de la majesté du culte divin. Et, à ce point de vue, depuis le moyen âge, nos cathédrales et nos principales églises du nord de la France et des Pays-Bas ont brillé du plus vif éclat et ont fait surgir, bien avant toutes les autres, des maîtres qui comptent encore parmi les gloires de la musique.

Ce sont eux qui ont créé la musique polyphonique, et qui, après un long et incessant travail, ont porté, vers la fin du XIVe siècle, l'art du contrepoint à sa perfection (1). Ce sont eux qui, pendant près de deux siècles et demi, ont été les maîtres incontestés de la musique. Ce sont eux que les papes d'Avignon puis de Rome ont appelés de préférence pour former la chapelle pontificale puis pour apprendre leur art aux Italiens. Palestrina n'a été que leur élève (2). Les corps de musique des églises de Paris, de Rouen, de Cambrai, de Chartres, de Saint-Quentin, de Noyon, d'Amiens et bien d'autres étaient célèbres. Plusieurs d'entre eux ont trouvé leurs historiens.

On est émerveillé de la sollicitude que nos anciens chapitres n'ont cessé d'apporter à cette partie prépondérante du culte divin, des sacrifices devant

(1) Les chantres de cette région avaient une réputation universelle. On en faisait venir de partout. Remarquons que, dans le domaine de la musique profane, c'est l'Artois et la Picardie qui ont fourni au XIIIe et au XIVe siècle une des principales écoles de trouvères.

(2) De récents travaux ont démontré que Palestrina avait eu pour maître Firmin Lebel, maître de chapelle de Sainte-Marie Majeure puis de Saint-Louis des Français à Rome, chanoine de Noyon. Voy. RAFFAELLO CASIMIRI, *Giovanni Perluigi da Palestrina*, Rome 1918. Le prénom de Firmin pourrait laisser soupçonner une origine amiénoise. Le nom de Lebel est très fréquent à Amiens ; il y eut dans cette ville, au XVIe siècle, une famille de peintres de ce nom et notamment un *Firmin Lebel*, connu entre 1567 et 1570, et qui paraît avoir eu une certaine réputation. Il y eut aussi des Lebel peintres à Abbeville.

lesquels ils n'ont jamais reculé, du soin jaloux qu'ils mettaient à s'assurer, par des épreuves sévères, des maîtres éminents et des voix belles et exercées, et même de l'inaltérable patience avec laquelle ils supportaient les inégalités de caractère d'un personnel qui n'était pas toujours facile à conduire. Ils pensaient avec raison que rien n'était assez parfait pour chanter les louanges divines.

C'est là qu'allait se recruter la musique de la chapelle et de la chambre du Roi et, quand un chapitre possédait quelque chantre ou enfant de chœur d'une voix ou d'un talent exceptionnel, il se le voyait souvent enlever malgré lui. Il y a peu de nos grandes églises qui n'en offrent d'exemples. Nous en ajouterons un à ceux que l'on connaît déjà. C'était en 1614. Un enfant de chœur de notre cathédrale, nommé Antoine du Feu, fils d'Antoine du Feu, boulanger à Amiens, prétextant une maladie, avait obtenu du chapitre un congé de quinze jours pour se retirer chez ses parents. Les quinze jours écoulés, il ne revint pas reprendre son poste, et, à la sommation qui lui fut faite par les chanoines de se représenter, on opposa « certain escript en forme de certifficat..... portant » ledit Antoine fils « avoir esté retenu à la musique de la chambre du Roy ». Poursuivi par le chapitre devant la juridiction échevinale, Antoine père fut condamné à représenter son fils dans le mois pour être remis à la maîtrise et y demeurer encore

quatre ans, sinon à payer aux chanoines 20 l. pour partie des frais de l'instruction de son fils, « le surplus, ensemble les nourriture et entretènements prétendus par les demandeurs compensés avec le service rendu par ledict du Feu durant qu'il a demeuré en ladicte maistrise » (1). Il est à supposer que du Feu préféra payer les vingt livres.

C'est peut-être une cote d'amour que lui donne l'abbé Tiron en disant que, du temps où il y était enfant de chœur (1771 à 1781), la maîtrise d'Amiens passait « pour la meilleure de toute la France », et que le maître de musique de Notre-Dame de Paris, en lui offrant la maîtrise de la cathédrale d'Evreux, que d'ailleurs il n'accepta pas, lui aurait dit que « l'école d'Amiens d'où je sortais valait mieux que celle de Paris dont il était le chef » (2). S'il y a là quelque exagération, on peut dire que le corps de musique de la cathédrale d'Amiens fut un des premiers parmi les meilleurs, en tout digne du chef-d'œuvre architectural dont ses chants faisaient retentir les échos.

La Société des Antiquaires de Picardie a pensé qu'il n'était que juste d'en ranimer le souvenir et de faire connaître quelques-unes des œuvres des artistes éminents qui y ont passé ou qui en sont sortis. Tel a été le but de la solennité musicale qu'elle a chargé une commission composée de

(1) Arch. d'Am., FF 1092.

(2) Tiron, *Souvenirs d'un vieux Picard*, dans la revue *La Picardie*, IX, 487.

MM. J. Boquet, P. Dubois, G. Durand, F. Lamy et H. Michel d'organiser, et pour laquelle elle a sollicité et obtenu le gracieux concours d'artistes de talent. Puissent-ils contribuer à faire connaître et aimer notre vieille musique religieuse, si attachante dès qu'on prend quelque peu la peine de la comprendre et qui est en voie de redevenir populaire.

Des encouragements et de précieux concours lui sont venus de haut, et elle doit tout particulièrement les plus chaleureux remerciements à MM. F. Raugel, maître de chapelle à Saint-Eustache de Paris, A. Gastoué, professeur à la *Schola cantorum,* Letocart, organiste à Saint-Pierre de Neuilly et maître de musique des « Amis des cathédrales », et H. Expert, bibliothécaire du Conservatoire national de musique, qui lui ont mis nombre de pièces anciennes en état d'être exécutées et qui l'ont de toutes manières aidée de leur science avec une inépuisable libéralité.

La présente notice est exclusivement consacrée à la « musique » de la cathédrale, comme on disait autrefois, c'est-à-dire l'ensemble des hommes et des enfants qui y chantaient l'office divin, ce que nous appelons improprement la « maîtrise », que l'on n'entendait autrefois que des enfants de chœur soumis au « maître » de musique et vivant en commun, ou plus improprement encore « chapelle » qui ne se disait que des musiciens de la chapelle d'un souverain ou d'un grand seigneur.

Les limites de ce travail nous obligeront même de ne nous occuper que de l'organisation, du chant et du personnel, sans entrer dans le détail des biens affectés à l'entretien de la musique (1).

Nous laisserons aussi l'orgue de côté, sujet qui nous entraînerait beaucoup trop loin des limites de cette notice, d'autant que les organistes que nous connaissons de notre église ne paraissent pas être parvenus à la notoriété et n'ont pas laissé d'œuvres écrites (2).

Sans être aussi abondamment pourvue de documents sur sa musique que certaines autres églises, la cathédrale d'Amiens nous fournit cependant à ce sujet de curieux renseignements; mais, à l'exception de quelques liasses d'ailleurs très intéressantes du fonds du chapitre de la cathédrale d'Amiens aux archives de la Somme, il faut les aller chercher un peu de tous les côtés, et ils se présentent à nous épars et forcément incomplets, dans le fonds des chapelains de la cathédrale d'Amiens aux mêmes archives, aux richissimes archives de la ville d'Amiens, dans plusieurs manuscrits de la bibliothèque de cette ville (notamment 516 et 517), et quelques ouvrages imprimés.

(1) Sur ce dernier sujet voir l'*Histoire des chapelains de la cath. d'Am.* par M. l'abbé Leroy, dans Mém. Soc. des Ant. de Pic. in-8° xxxv, 1908, p. 247 à 728, et *Monogr. des employés de chœur et officiers de la cath. d'Am.*, par le même.

(2) Voir sur les orgues, G. Durand, *Monogr..... de la cath. d'Am.*, t. II, p. 504, et *Les Orgues de la cathédrale d'Amiens* dans *La Tribune de Saint-Gervais*, 1903.

Parmi ceux-ci les anciens mémoires de l'abbé Tiron, ancien enfant de chœur de la cathédrale de 1771 à 1781 et rédigés vers 1843, nous fournissent une foule de renseignements infiniment précieux pour le temps qui a précédé la Révolution. Ils ont été publiés par l'abbé Gosselin dans la revue *La Picardie*, tomes IX et X, sous le titre de *Souvenirs d'un vieux Picard*.

NOTA. — Les lettrines qui ornent cette notice sont tirées du joli « *Mellange de chansons* » publié par A. Le Roy et R. Ballard, Paris, 1572 (voy. pl. 1 et 2), et où se trouvent des chansons de Jean Mouton et d'autres musiciens picards.

Mouton. SVPERIVS. 45



V bon du cœur ij. ma chere dame, Ie vous
seruiray loyaument, Ie vous supply treshumblement, Que me rete-
nés doucement, Pour vous ser-
uir de cors & dame, Et si vous jure sur mon ame, Que
vous seruiray loyaument. .ij.

Mesl. I. Sup. M

Pl. 2.

Chanson de Jean Mouton (Mellange de chansons des vieux autheurs). Paris, Le Roy et Ballard 1572 (voy. pl. 1).



I.

ORGANISATION



UR les débuts de l'organisation du chant dans notre cathédrale, les documents sont absolument muets. A-t-elle, comme la plupart des églises épiscopales franques à l'époque mérovingienne, connu une époque de splendeur sous l'impulsion du pape saint Grégoire, puis une autre de décadence ? A-t-elle participé à la réorganisation qui s'est produite sous le règne de Charlemagne ? C'est assez probable. Dans tous les cas, nous aurions peine à croire qu'un homme aussi considérable que l'évêque Jessé, qui a gouverné l'église d'Amiens de l'an 800 à 836, élève d'Alcuin, familier de la cour, l'un des hommes de confiance du grand empereur, et qui nous a laissé une curieuse lettre pastorale sur l'administration du baptême, aurait souffert que son église restât à ce point de vue dans un trop grand état d'infériorité entre les magnificences liturgiques de Corbie et de Saint-Riquier. Quoi qu'il en soit, pour bien comprendre ce qui va

suivre, il n'est pas sans intérêt de rappeler en quelques mots ce qu'était la musique dans une cathédrale française du temps de Charlemagne. La règle était que tout le monde — tout le chœur du moins — chantât, sauf certaines pièces plus ornées et plus difficiles, telles que les graduels et les *Alleluia* qui demandaient des voix plus exercées.

Ce chœur était complété par des enfants, de jeunes clercs, dont on aimait les voix fraîches et argentines. Il était dirigé par un *Cantor* ou *Chantre*, plus particulièrement instruit dans l'art du chant, lequel était en même temps chargé d'instruire les enfants qui composaient la *Scola* ; ce *Cantor* était un véritable maître de musique.

Pour trouver traces de l'organisation du chant dans la cathédrale d'Amiens, il nous faut descendre jusqu'à la fin du XIe siècle, c'est-à-dire après le désarroi causé par les invasions des Normands et vers l'époque à laquelle les chanoines ont dû cesser de vivre en commun et de suivre strictement la règle de saint Chrodegang, à laquelle ils avaient dû être soumis comme la plupart des autres chapitres français.

Nous y rencontrons un état de choses dont les principaux rouages remontent à la primitive organisation. C'est dans une charte non datée de l'évêque Gervin (1091-1102) que nous relevons, parmi les témoins, la plus ancienne mention du Chantre : « Rogerus cantor ». Mais déjà alors le

Chantre n'était plus un simple maître de musique. Son office était un personnat ayant des revenus particuliers. Il était même déjà une dignité. A la fin des témoins de la même charte, après les Archidiacres, le Prévôt, le Trésorier, le Doyen, le Chancelier, le Chantre, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, sont nommés les enfants : « Hugo puer, Andrea puer, Milo puer. » Cinquante ans plus tard, on voit encore des enfants cités au bas d'une charte de l'évêque Thierry, de 1146 : « Robertus, Guermundus, Guido, Geraldus et Hugo, pueri ». Il y avait donc encore une *scola* et des enfants pour chanter à l'office. Mais leur nombre semble être beaucoup plus réduit de ce qu'il avait dû être à l'origine.

C'est vers le même temps qu'on voit apparaître les *vicaires*, « vicarii », institués vraisemblablement pour aider dans le chant de l'office les chanoines dont beaucoup semblent déjà s'être désintéressés du chant, et même pour les remplacer dans les jours les moins solennels. Le plus ancien document qui nous soit parvenu à leur sujet est dans l'obituaire de la cathédrale, à l'obit du fameux Eudes, comte de Blois (995-1037), signalé comme magnifique bienfaiteur de l'église et fondateur d'un vicaire. L'évêque Guy de Ponthieu (1058-1074) en fonda un autre, puis Gautier, prévôt du chapitre, encore un ; Jean de Picquigny, chanoine, un vicaire sous-diacre, dans la première moitié du XIIe siècle. Enfin, vers la fin du même siècle ou au début du

suivant, Enguerran de Croÿ, chanoine sous-diacre (connu de 1184 à 1208), assura des revenus perpétuels pour instituer dix nouveaux vicaires, dont deux chapelains, chargés particulièrement de dire des messes, deux diacres, deux sous-diacres et quatre enfants, ce qui, avec les quatre vicaires précédemment nommés, faisait en tout quatorze vicaires. Ils ont été jusqu'à seize. Les vicaires devinrent ainsi les chantres de la cathédrale, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres églises(1)

Au surplus, dès cette époque, les enfants de chœur étaient considérés comme vicaires, et, jusqu'à la fin de l'ancien régime, ils furent toujours connus sous le nom de « petits vicaires », par opposition avec les « grands vicaires » (2). Les enfants de chœur devaient, outre le chant, faire les fonctions d'acolytes (3). En cette qualité, ils portaient la paix dans le chœur et y faisaient les encensements (4).

Il est très fréquemment question des vicaires, grands et petits, principalement dans les actes de

(1) Dans d'autres églises, les chantres ont eu des origines différentes.

(2) Suivant les églises, les enfants de chœur étaient souvent désignés d'une façon particulière.

(3) Au bas des actes du XIe siècle, on voit encore figurer des acolytes à la suite des sous-diacres. Au siècle suivant, ils ont disparu. C'est probablement à partir de cette époque que leurs fonctions ont été remplies par les enfants de chœur.

(4) Un chapitre de la *Monographie des employés du chœur et officiers de la cathédrale d'Amiens* par M. l'abbé Leroy est consacré aux enfants de chœur.

fondations de services religieux, où sont généralement indiquées les sommes à leur distribuer.

Entre les chanoines et les vicaires, le chœur de la cathédrale vint se compléter à partir de la fin du XIe siècle environ, d'un autre corps d'ecclésiastiques : les *chapelains* (1), c'est-à-dire ceux qui percevaient les revenus des chapelles fondées dans la cathédrale et qui en acquittaient les charges. Ils étaient encore peu nombreux au commencement du XIIIe siècle : une bulle d'Innocent III de 1216 n'en compte que douze, mais après la construction de la cathédrale actuelle (commencée en 1220), ils se multiplièrent rapidement. Il y en avait soixante en 1427. A l'exception de quelques-uns, ils formèrent de bonne heure, une « université » dont les membres non seulement avaient accès au chœur, mais à qui l'obligation fut imposée d'assister aux offices et d'y remplir des fonctions déterminées par un accord fait entre eux et le chapitre du temps de l'évêque Thibaut d'Heilly (1169-1204), puis par un réglement arrêté le 5 avril 1233 par Bernard, Archidiacre de Ponthieu, Hippolyte, Chantre, et Gontier, Pénitencier. Mais au cours des années, il paraît que les chapelains s'affranchissaient souvent de leurs obligations, « propter naturalem plurium ad non parendum promptitudinem », et en mars 1261,

(1) Sur les chapelains, voy. *l'Histoire des chapelains de la cathédrale N.-D. d'Amiens*, par M. l'abbé Leroy, dans Mém. de la S. des Ant. de Pic., in 8°., XXXV, 1908, p. 247 à 727.

il fallut rédiger pour les chapelains présents et futurs de nouveaux statuts où il est dit, entre autres choses, que, quand les chapelains sont au chœur, ils doivent dévotement chanter avec les autres, sans rester dans leurs stalles comme des statues muettes : « cum mente devota cum aliis psallant, ne si muti in stallo fuerint, effigiem statue representent, cum non sufficiat exhibere presentiam corporalem, nisi et voce psallendo reddantur laudes Altissimo, prout temporis qualitas exigit et requirit ». Des gratifications étaient assurées aux présents et des amendes ou « marances » infligées aux absents (1).

Par une charte datée de la veille de Pâques 1218 (2), c'est-à-dire des environs du temps où éclata l'incendie qui motiva la construction de la cathédrale actuelle, un peu avant ou un peu après, l'évêque Evrard de Fouilloy, en même temps qu'il instituait dans son église les per-

(1) Ce règlement fait allusion à d'autres précédemment donnés, et notamment à une constitution d'Eudes de Châteauroux, cardinal évêque de Frascati, alors légat en France pour prêcher la croisade en 1243, et qui partit pour la Terre-Sainte avec saint Louis en 1248. Le texte ne nous en a pas été conservé.

Bien des documents d'ailleurs laissent entrevoir que, dans toute la durée de l'ancien régime, les chapelains se montrèrent souvent récalcitrants et eurent de ce fait de nombreux démêlés avec le chapitre.

(2) Il se pose à ce propos un petit problème chronologique qu'il serait trop long, déplacé, et même sans grande utilité, de chercher à éclaircir ici.

sonnats de « Magister scolarum » ou Ecolâtre et de Pénitencier, érigea celui de Préchantre au-dessus de celui de Chantre déjà existant, décidant que les biens de ce dernier seraient affectés au au Préchantre, et conférant au Chantre d'autres biens en compensation. Chacun d'eux gouvernera les deux écoles de chant : « uterque dabit regimen duarum scolarum cantus ». Y avait-il donc alors deux « scolæ » ? Ou bien la charte veut-elle parler des deux chœurs (de droite et de gauche) qui alternaient dans le chant de l'office ? Tous deux auront la juridiction sur les enfants et décideront leur admission et chacun d'eux pourra renvoyer ceux qui commettront quelque faute grave ; le Préchantre fera répéter aux enfants ce qu'ils devront chanter, le Chantre sera chargé de les corriger. Tous deux régiront le chœur simultanément aux grandes solennités (1), l'un ou l'autre dans d'autres cérémonies ; le Chantre établira chaque semaine le tableau de ceux qui doivent chanter, et l'Ecolâtre celui de ceux qui doivent lire les leçons (2).

Ainsi donc, vers le milieu du XIIIe siècle, vers le moment où le culte fut établi dans le nouvel édifice (avant 1236), le chœur y était ainsi composé (3) : les neuf dignités : Doyen, Archidiacre d'Amiens,

(1) Elles étaient au nombre de 21, nominativement désignées

(2) Ce dédoublement de la dignité de chantre se fit dans beaucoup d'autres églises, où on trouve soit un Chantre et un Sous-Chantre, soit un Préchantre et un Chantre.

(3) Sans parler de l'évêque.

Archidiacre de Ponthieu, Prévôt, Chancelier, Préchantre, Chantre, Ecolâtre, Pénitencier ; les chanoines prêtres, diacres et sous-diacres : les chapelains, les vicaires, les enfants de chœur ou petits vicaires.

Durant la période d'évolution musicale que fut le XIVe siècle, et peut-être bien en corrélation avec elle, nous voyons se produire dans notre église certains faits très importants, qui sont le point de départ d'une modification profonde dans l'organisation et les destinées de sa musique. Est-ce dans le but d'avoir une musique mieux montée et des musiciens plus habiles et doués de plus belles voix — la période qui a précédé la guerre de Cent ans fut particulièrement brillante dans notre ville — ou bien parce que les revenus affectés aux vicaires étaient devenus insuffisants ? Toujours est-il qu'au chapitre général de janvier 1312, v. st., les chanoines décidèrent que huit des chapelles à leur collation, dont les titulaires devaient assister au chœur, et qui furent nominativement désignées, seraient dorénavant attribuées à des vicaires. Six d'entre elles seraient à la collation des chanoines à tour de rôle et de mois en mois, et les deux autres à celle de tout le chapitre en commun ; elles ne pourraient d'ailleurs être confiées qu'à des vicaires dont l'aptitude et la suffisance (1) au

(1) Le mot avait dans le langage du moyen âge beaucoup plus de force qu'aujourd'hui.

service de l'église dans le chant, la lecture des leçons et la psalmodie, tant à l'office de jour que de nuit, suivant les us et coutumes de l'église d'Amiens, seraient reconnus (1). Un statut capitulaire de janvier 1327 v. st., ordonna de ne conférer ces chapelles qu'à des personnes promues aux ordres sacrés.

Au commencement du xve siècle, les vicaires formaient une confrérie ayant quelques biens particuliers et quelques obligations, avec un prévôt à sa tête. Un recueil manuscrit de la bibliothèque d'Amiens (Ms. 516) datant du xviie siècle, époque à laquelle les comptes de cette confrérie existaient encore, a donné copie du plus ancien, datant de 1422, mais l'auteur du manuscrit laisse entendre que la confrérie existait depuis beaucoup plus longtemps.

Mais la guerre de Cent ans avait passé avec toutes les ruines qu'elle avait accumulées, et, vers cette époque, les revenus des seize vicariats étaient tellement réduits que le chapitre ne pouvait plus en entretenir qu'un petit nombre. Pour y remédier, il obtint du pape Martin V, le 19 septembre 1427, une bulle qui, renforçant l'acte de 1312, affecta douze chapelles sur les soixante existant alors dans la cathédrale, à autant de charges de vicaires, avec obligation de résidence, et le pouvoir pour

(1) « Talem secundum conscientias suas, qui sit idoneus et sufficiens ad serviendum ecclesie cantando, legendo et psalmodiando die ac nocte, juxta consuetudinem ecclesie memorate ».

le chapitre de révoquer les vicaires ainsi pourvus desdites chapelles qui ne lui donneraient pas satisfaction. On les appela *chapelains vicariaux*, pour les distinguer d'une part des autres chapelains, et d'autre part, des vicaires qui n'étaient que simples gagistes. En reconnaissance des droits du chapitre, tous les vicaires (chapelains ou autres) devaient chaque année, se présenter au chapitre général du lendemain de la Madeleine, et, après une allocution du doyen, déposer leurs aumusses, bréviaires et bonnets carrés. Nous possédons les procès-verbaux de cette cérémonie de 1527 à 1702, mais avec de nombreuses lacunes (1).

Les vicaires étaient souvent recrutés parmi les anciens enfants de chœur. Lorsque ceux-ci avaient fini leur temps, ils ne perdaient pas pour cela la qualité de vicaires, et ils avaient droit, lorsqu'ils donnaient des preuves de capacité requise, aux chapelles vicariales qui venaient à vaquer (2).

Ajoutons, pour être complet, qu'en 1389 les exécuteurs testamentaires de Raoul d'Ailly,

(1) Aux xve et xvie siècles, le chapitre autorisa parfois les vicaires à jouer le *Mystère de Joseph* sur le parvis de la cathédrale le dimanche de *Lætare*.

(2) Une réponse du chapitre à l'archidiacre d'Amiens, du 23 décembre 1631 dit positivement : « Les enfants de chœur de leurdite église sont vicaires en icelle et retiennent toujours cette qualité quand ils sont sortis de la maitrise, avec leur permission, et comme tels sont capables des chapelles fondées en ladite église en faveur de ceux qui sont vicaires en icelle, et qu'ils donnent les gages, selon la capacité et mérite de ceulx qu'ils (les chanoines) admettent au service de leurdite église ».

Archidiacre de Cambrai, et en 1420, ceux de Laurent de l'Aubel ou de Lobelle, Doyen du chapitre d'Amiens, fondèrent chacun une prébende dite vicariale, dont les titulaires, qui portaient l'habit des chanoines, siégeaient dans les hautes stalles, mais n'avaient pas voix au chapitre, avaient principalement pour mission de suppléer, moyennant rétribution, les chanoines empêchés et surtout ceux qui ne se sentaient pas en état d'accomplir des cérémonies trop compliquées ou d'exécuter correctement des chants trop difficiles. Aussi avait-on soin de ne conférer ces prébendes qu'après un examen sur le chant (1) ; elles l'étaient souvent à d'anciens vicaires. Du nom de leurs fondateurs on les appelait prébendes *de Aillaco*, *de Albello*, et ceux qui en étaient pourvus, *chanoines vicariaux* (2).

En attribuant le gouvernement des enfants de chœur au Préchantre et au Chantre, Evrard de Fouilloy l'avait commis à de trop gros personnages. Ceux-ci, dont l'importance allait toujours croissant, revêtus d'une dignité éminente, qui était souvent un acheminement vers l'épiscopat, pour l'obtention de laquelle on ne regardait plus trop à la compétence musicale (3), ne considéraient cette

(1) On leur faisait chanter des pièces telles que l'Evangile ou la Passion.

(2) En 1777, chacune de ces prébendes vicariales fut divisée en deux.

(3) Il en était ainsi d'ailleurs dans les autres cathédrales.

partie de leurs attributions que de fort haut. Ils s'en déchargeaient pour le détail sur des « procuratores » plus ou moins bien choisis, qui recevaient sans discernement des enfants mal élevés, sans s'assurer de leurs aptitudes ni de leurs vie et mœurs. Il en était résulté plusieurs scandales dans l'église dont le culte divin fut plusieurs fois empêché, parce que ces enfants ne connaissaient pas leur service et ne cherchaient pas à le connaître (1). Sur l'avis — ou plutôt à l'instigation — de l'évêque Simon de Gonçans, un chapitre général du 26 septembre 1324 arrêta tout d'abord que le nombre des enfants serait réduit de dix à huit, qu'ils ne pourraient être admis par le Chantre et le Préchantre qu'après une enquête faite par le Doyen et le chapitre sur leurs vie et mœurs, et sans avoir été présentés par ceux-ci. Lesdits enfants demeureront ensemble sous la direction d'un maître nommé par le chapitre, qui les instruira dans le chant, les bonnes mœurs et le service de l'église. L'entretien du maître et des enfants sera assuré par le chapitre suivant l'exigence des temps. Celui-ci délivrera chaque année à ses

(1) « In choro ecclesie Ambianensis aliquociens pueri multi per dictos Cantorem et Precentorem vel eorum procuratores recepti fuerunt et quasi indistincte, minus ydonei, male morigenati, nulla premissa examinatione competenti de vita, moribus et conversatione nullatenus primitus inquisita, de quibus et pro quibus scandala in ecclesia provenerunt, cultus divinus fuit pluries impeditus, cum nec ad servitium faciendum essent habiles, nec discendi servitium curam aliquam haberent ».

frais à chacun des maître et enfants, une robe de couleur uniforme, une chape noire à la Toussaint et un surplis; le linge et la chaussure seront fournis aux enfants par le maître au fur et à mesure de leurs besoins. Quelques dispositions de détail concernent notamment les repas que les enfants pourront être autorisés à accepter au dehors soit chez les chanoines, soit même chez les prélats ou les princes, ce qui ferait supposer que ceux-ci aimaient à les recevoir à leur table (1), et ne laisse pas que de jeter un jour bien curieux sur l'estime où étaient tenus les chanteurs de nos églises et sur l'intérêt qu'on leur portait.

Tel est l'acte de naissance de la « Maîtrise ». C'est une fondation bien en règle. On remarquera que nous avons pour les époques antérieures évité d'employer ce mot, pour la bonne raison que, s'il y avait déjà des chantres et des enfants de chœur, il n'y avait pas encore de maîtrise, puisqu'il n'y avait pas de *maître*. D'ailleurs le terme dans les documents antérieurs est absolument inconnu. Il n'a même été en usage que beaucoup plus tard. Non seulement, comme nous l'avons vu, c'est le

(1) On trouve des témoignages de cette coutume dans d'autres églises, et notamment à la cathédrale de Rouen. (Voy. Collette et Bourdon, *Hist. de la maîtrise de Rouen).* — L'abbé Tiron, (*Souvenirs*, etc., Pic., x, 19) rapporte que l'abbé de Lestocq de Louvencourt, le dernier doyen du chapitre avant la Révolution, avait été nommé chanoine en 1743, à l'âge de 12 ans, et qu'à cet âge, il allait souvent jouer à la maîtrise avec les enfants de chœur.

terme « scola » dont se sert Evrard de Fouilloy dans son acte de 1218, mais encore en 1527, le testament du doyen Adrien de Hénencourt ne désigne pas autrement l'ensemble des enfants de chœur.

Cette fondation de la maîtrise fut faite évidemment à l'exemple de ce qui existait déjà dans d'autres églises, à Paris, à Chartres, à Rouen, etc.

Le nombre des enfants de chœur ne sera porté à dix que beaucoup plus tard, par une fondation de Pierre Wallet, vicaire et chapelain († 1544), à condition que tous les enfants réciteraient pour lui chaque soir, avant d'aller se coucher, un *De profundis* à la fin du salut qu'ils avaient coutume de dire dans la chapelle de leur maison (1). Ce nombre de dix enfants de chœur nous paraîtra peut-être bien minime, étant donné ce que nous savons de la musique qui se faisait dans notre cathédrale, d'autant plus qu'il y en avait souvent trois ou quatre qui étaient pris par le service d'acolytes à l'autel ; mais on s'en contentait. Les autres églises n'en avaient d'ailleurs pas davantage. Bien peu allaient jusqu'à douze. Au XV[e] siècle, la cathédrale de Troyes n'en avait que quatre. Les compositions de nos grands maîtres polyphonistes

(1) Pierre Wallet donna également les six cloches du clocher doré et les petites orgues, et, par son testament du 2 octobre 1544, il laissa 3 s. à chaque enfant de chœur à la charge de réciter un *De profundis* sur sa tombe. — Voir l'épitaphe de Pierre Wallet dans G. Durand, *Monogr..... cath. d'Am.*, II, 326.

MISSÆ TREDECIM

IV. V. & VI. VOCUM,

Quarum ultima pro Defunctis.

AVCTORE

IOANNE DE BOVRNOVILLE Ecclesiæ Cathedralis Ambianensis Symphoniarcha.

CONTRATENOR.

DVACI,

Ex officina IOANNIS BOGARDI.

M DC XIX.

Pl. 3.



ne se chantaient d'ordinaire qu'avec un nombre très restreint d'exécutants, et, de l'avis d'un de nos plus éminents musicologues, elles ne gagnent pas à être interprétées par trop de monde (1). Qu'il s'agisse de musique vocale ou instrumentale, les oreilles d'autrefois n'éprouvaient pas le besoin de ces masses sonores auxquelles la complication de la musique moderne et les développements de l'orchestre nous ont accoutumés.

Pour la surveillance et la haute direction de la maîtrise, le chapitre, comme cela se faisait d'ailleurs dans les autres églises, déléguait deux de ses membres.

Voilà donc la musique de la cathédrale constituée d'une façon à peu près définitive, à savoir : Les vicaires, dont les douze chapelains vicariaux formaient la plus grande partie (2), plus la maîtrise, composée de huit et plus tard de dix enfants de chœur, avec leur maître.

L'abbé Tiron nous a laissé des renseignements très précieux sur la façon dont ce personnel se décomposait à la fin de l'ancien régime. Pour soutenir le chant ordinaire, et notamment la psalmodie, il y avait quatre basse-contre « les

(1) A. Gastoué, *Essai sur le passé et l'avenir de la musique polyphonique,* conférence faite au Congrès de musique sacrée de Strasbourg de 1921, dans *La Tribune de Saint-Gervais,* XXIII[e] année, 1922, p. 28.

(2) A la fin du XVIII[e] siècle, il y avait en tout quinze musiciens et dix enfants de chœur. Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 204.

plus belles que la province pût fournir. Je ne sais pas s'il y a encore à Amiens quelqu'un qui se souvienne de ce fameux Dubus, une de ces quatre voix dont on racontait tant de merveilles. C'était un Stentor pour la voix, un Hercule pour la force .... Je lui ai vu entre les mains une tabatière d'argent que lui avait donnée Louis XV pour l'avoir entendu psalmodier à la chapelle. Je dis psalmodier, parce qu'il n'était pas musicien..... Ces basse-contre étaient tout bonnement des paysans qu'on allait prendre à la charrue et qui n'avaient pas d'autre mérite que la voix ; on les faisait tonsurer pour leur donner un bénéfice dont le revenu formait leur traitement. Ils portaient par conséquent l'habit ecclésiastique ». Et l'abbé Tiron ne tarit pas en anecdotes plaisantes à leur endroit. Il convient cependant que « rien n'était plus majestueux » que la psalmodie soutenue par eux (1). Ce sont eux qui ont usé de leur frottement continuel les sculptures des quatre stalles basses du milieu, et qui, en grand nombre, y ont gravé leurs noms au couteau (2).

A côté de ces quatre voix tonitruantes, dont l'abbé Tiron ne parle pas sans ironie et qui ser-

(1) TIRON. *Souvenirs, etc.*, Pic., IX, 529-530.

(2) Jusqu'à ces derniers temps, la Picardie fut très fière de ses basses sonores et profondes, les « basses picardes ». On parle encore du légendaire chanoine Leboulenger dont la voix formidable remplissait l'immense vaisseau de la cathédrale d'Amiens vers le milieu du XIXe siècle et dont la renommée s'étendait bien au-delà des limites de la Picardie.

vaient comme de base au chant de la masse à l'unisson, le corps de musique proprement dit « était composé d'une haute contre ou alto, d'une taille ou ténor, d'une basse-taille et de quatre ou cinq basse-contre. On y comptait en outre deux prêtres, l'un ancienne basse-taille, l'autre ancienne haute-contre, qui chantaient dans les chœurs, dix enfants de chœur et un maître de musique. Les instrumentistes étaient deux serpentistes, dont un, qui était prêtre, jouait aussi du basson. Il y avait en outre, les jours de grandes fêtes, deux violoncelles, dont l'un était un des grands enfants de chœur qui avait perdu sa voix, et l'autre, un chapelain prêtre et fils d'un ancien serpentiste.... Un de ces trois vétérans, qui avait autrefois chanté la basse-taille,.... était, au défaut du maitre de musique, le chef du corps musical (1) ».

Suivant un curieux mémoire de 1758, chaque vicaire n'était alors « choisi et admis que relativement au talent qui lui est propre ; l'un parce qu'il est haute-contre, l'autre parce qu'il est basse-contre, celui-ci parce qu'il joue d'un instrument, celui-là parce qu'il joue d'un autre..... Comme le produit des douze chapelles n'est pas à beaucoup près le même, le chapitre a eu soin de disposer des meilleures en faveur des vicaires qui avoient le plus de talent ; la place de maître de musique exigeant et plus capacité et plus de travail, pour en attirer de plus capables, on crut ne pouvoir

(1) Tiron. *Souvenirs*, etc. Pic., X, 57.

mieux faire que d'assurer à cette place l'expectative de la meilleure chapelle C'est ce qui fut arrêté en 1658 par une délibération capitulaire dans laquelle on admit un sieur Cathalas (1) pour maître de musique ». Les vicaires qui manquaient de voix étaient « remerciés ». C'était au surplus un personnel dont la conduite et la régularité ne donnaient pas toujours pleine satisfaction au chapitre, et les vicaires paraissent avoir été souvent l'objet de réprimandes et même de révocation pour ce sujet.

Le maître de musique avait la direction de toute la partie musicale de la cathédrale, mais avec une autorité beaucoup plus grande sur les enfants de chœur, lesquels étaient confiés à sa garde et à son enseignement musical et dans la maison desquels il demeurait.

Y eut-il dès l'origine, comme dans la plupart des autres maîtrises, un maître de grammaire, pour donner aux enfants l'enseignement classique ? L'acte de 1324 sur la création de la maîtrise n'en parle pas. Les documents antérieurs au XVIII[e] siècle n'y font pour ainsi dire aucune allusion et laisseraient supposer qu'il n'y avait alors qu'un seul maître, le maître de musique. Les enfants n'étaient pas laissés pour cela dans l'ignorance.

D'après des registres capitulaires que le P. Daire (2) a connus, mais qui ne nous sont pas par-

(1) Il semble cependant que les maîtres de musique aient joui de cette chapelle de Saint-Quentin bien avant Cathalas.

(2) *Hist..... d'Am..*, II, 190.

venus, le chapitre exigea, en 1312, que les enfants sussent le psautier et l'antiphonier avant de pouvoir être avancés aux ordres sacrés sous le titre d'une prébende vicariale, et, le 16 octobre 1525, il ordonna qu'ils parleraient latin, — comme d'ailleurs cela se faisait dans presque toutes les maîtrises — « ils allaient apprendre cette langue dans les écoles du chapitre ; mais, à cause de la peste, le maître leur fit la leçon dans la maison du cloître depuis le 13 septembre 1546. » Par décision capitulaire de 1613, ils devaient porter des ardoises dans le service, afin d'apprendre à composer. L'abbé Tiron, qui a peine à y croire et qui se méfie de la sincérité du P. Daire, trouve tout cela « passablement ridicule », et se demande « quelle figure devaient faire au chœur pendant l'office des enfants composant de la musique sur des ardoises ! Notre maître de musique eût été bien embarrassé de nous donner des leçons de latin, il ne le savait pas lui-même ! » Mais les vieux maîtres de musique n'étaient-ils pas plus instruits que Leuder ?

Les comptes d'éxécution du testament du fameux doyen Adrien de Hénencourt, en 1530, parlent toutefois des « deux maistres de l'escolle de chapitre ». Un acte capitulaire du 10 juin 1666 ordonne que « les enfants de chœur seront avertis de lire distinctement le martyrologe ; pourquoi, avant que de le lire au chœur, ils le prépareront

(1) *Souvenirs*, etc., Pic., IX, 486.

tant en la présence du maître de musique que *du latin* ». Le document le plus anciennement connu où le maître de grammaire soit nominativement désigné est le compte de la cellererie du chapitre de 1745, qui porte une somme de 50 l. payée à M. Duquet, maître de grammaire de la maîtrise, pour une année de ses gages. Il faut croire que les obligations respectives de l'un et de l'autre n'étaient pas bien fixées car, en 1768, le chapitre fit faire par les chanoines chargés du soin de la maîtrise, pour les déterminer d'une façon définitive, un réglement dont le texte ne nous a pas été conservé. Ce réglement ne suffit sans doute pas à assurer la paix entre les deux maîtres, car l'année suivante, le nommé Cozette, maître de grammaire, obtint du chapitre l'autorisation de quitter la maîtrise et d'aller loger en ville. Une tradition orale rapportée par M. l'abbé Leroy (1) cite Jacques Leriche vers 1770. L'abbé Tiron parle seulement d'un prêtre de la ville qui venait donner des leçons de latin à la maîtrise, toutes les après-midi. (2). Le sieur Page, qui occupait cette charge en 1780, reçut cette année là une gratification de 100 l.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que le maître de grammaire, comme cela est arrivé parfois dans certaines maîtrises, ait jamais eu la suprématie sur le maître de musique.

(1) *Employés du chœur*, etc., p. 42.
(2) Tiron. *Souvenirs*, etc., Pic., IX, 487, 488.

Quant aux maîtres de musique, sur un grand nombre desquels nous sommes assez bien renseignés, ils furent presque tous des artistes de talent; plusieurs parvinrent à la renommée et à de hautes situations et comptent encore aujourd'hui parmi les gloires de la musique française. Nous avons tout lieu de croire que beaucoup d'autres dont les œuvres ne nous sont pas parvenues étaient loin d'être sans valeur. Le nombre des œuvres imprimées des anciens maîtres est absolument minime en comparaison de la quantité prodigieuse de leurs compositions, quand on sait qu'ils composaient eux-mêmes la plus grande partie de ce qu'ils faisaient exécuter, et qu'ils ne cessaient de produire de nouvelles œuvres. Pour ne pas faire ici une trop longue digression, nous reporterons ce que nous avons à dire sur chacun d'eux à la fin de cette notice.

Le maître de musique était vulgairement désigné sous le nom de *maître des enfants de chœur*, ou plus simplement, *maître des enfants*.

La maison de la maîtrise se trouvait dans le cloître de l'Horloge (1). Les termes de *psallette* ou de *manécanterie* ne paraissent jamais avoir été usités à Amiens. Nous avons vu que, dès le

(1) Aujourd'hui rue Porion. Il ne faut pas oublier que les rues du quartier habité par le chapitre portaient le nom de cloîtres : cloître de l'Horloge, cloître de la Barge, cloître Saint-Nicolas.

milieu du XVIᵉ siècle, il y avait une chapelle, où les enfants disaient chaque soir un salut (1). Cette chapelle existait encore au XVIIIᵉ siècle; elle était dédiée à la Sainte-Vierge, et les enfants de chœur y chantaient les vêpres de la Sainte-Vierge tous les samedis. « Ils n'avaient besoin d'aucune surveillance pour maintenir l'ordre et la décence parmi eux pendant cet office; le premier enfant de chœur y faisait l'office de curé et en imposait à tous ses confrères. La fête de cette chapelle se faisait à la Nativité de la Sainte-Vierge, le 8 septembre; l'autel était paré magnifiquement; les enfants y chantaient les vêpres, et il y avait un sermon par un des prêtres de la ville. Mais comme au-dessus de cette chapelle se trouvait le dortoir des enfants, on ne pouvait pas y célébrer la messe » (2).

Quelques-uns des inventaires qui étaient dressés de son mobilier à chaque renouvellement de maître nous ont été conservés. Ils sont surtout intéressants à cause des livres de musique qui y sont mentionnés et sur lesquels nous reviendrons. Le plus ancien date du 4 octobre 1547, lors de la prise de possession du maître Laurent Bonnart; il ne contient que très peu de meubles, quelques ustensiles et du linge de maison fort ordinaires; il n'y avait notamment qu'un lit de camp et six autres lits. Il est probable que, suivant l'usage

(1) Voy. ci-dessus.

(2) TIRON. *Souvenirs*, etc., Pic., IX, 485.

du temps, les enfants couchaient encore plusieurs dans le même lit (1). Le suivant, qui est du 12 septembre 1565, alors que Jehan Fauvette reprenait pour la seconde fois les fonctions de maître de musique (2) semble se rapporter à un mobilier un peu plus confortable et plus complet. Le maître avait « une couche à quatre pilliers », autrement dit un lit à baldaquin. Il y avait en outre un lit pour le serviteur, un autre pour la chambrière, plus, pour les enfants, « six vielles couches tenans ensemble », et « cincq couchettes en forme de lict de camp à quatre piedz tournés, qui se ferment à verain et tinglés par hault ».

Celui de 1612 dont la signature est illisible mentionne « l'escolle des enffans », qui était meublée d'une table à tréteaux, d'une chaise, d'un petit banc et d'un « lestrain » ou pupitre ; la « salle » ; la « chambre des enfants » ; la « chambre d'été », et la « chambre de devant celle du maître ». Il y avait dans la chapelle (3) un autel de bois, deux petits bancs et deux tableaux de bois représentant l'un le Crucifix et l'autre Notre-Dame de Pitié.

(1) Le célèbre règlement donné par Gerson aux enfants de Notre-Dame de Paris en 1408 laisse voir clairement qu'il en était ainsi de son temps : « Nullus puerorum de nocte transferat se de lecto ad lectum, sed maneat cum socio suo sibi assignato ». Voy. Chartier, *L'Anc. chapit. de N.-D. de Paris et sa maîtrise*, p. 69.

(2) Voy. ci-dessous.

(3) Voy. ci-dessus.

Dans le dernier inventaire présenté par le maître Arthus Aux Cousteaux, probablement lors de sa prise de possession (1), qui date du 30 septembre 1633, il n'y a rien d'intéressant à relever.

Nous apprenons aussi par ces inventaires qu'un serviteur et une chambrière étaient attachés à la maison.

Entre 1771 et 1781, « le vaste réfectoire où les chanoines de la cathédrale mangeaient en commun sous l'évêque Roricon à la fin du xie siècle », existait encore dans la maison du chanoine Trouvain vis-à-vis de la maîtrise. A la mort de celui-ci, le tout fut démoli, et on construisit à la place deux maisons : l'une fut occupée par M. Cornet, moine de Saint-Acheul, chanoine régulier, et dans l'autre on transféra la maîtrise; à ce propos, l'abbé Tiron, à qui nous devons ce renseignement, ajoute : « Quoique j'y fusse alors, je ne me souviens pas pourquoi l'on ne nous donna pas dans cette nouvelle maison une chapelle à la Sainte-Vierge (2) ».

La maîtrise recevait parfois des dons en nature. Ainsi Pierre Boulanger, chanoine et pénitencier, († 22 mai 1570), laissa 25 l. de rente pour avoir du charbon destiné au chauffage des enfants (3);

(1) Voy. ci-dessous.

(2) Tiron, *Souvenirs*, etc., Pic., IX, 485.

(3) Pour cela, les enfants devaient assister à une messe quotidienne fondée par testament par ledit Boulanger, et y réciter un *De profundis*.

le chanoine Lucas († 18 août 1628), célèbre par l' « Enfant pleureur » qui orne son tombeau à la cathédrale, 50 l. de rente pour l'entretien de leurs aubes plissées ; Louis Marseille, chanoine, une maison, dont le revenu devait être employé à leur fournir du linge (18 août 1710).

Comme presque partout, et même jusqu'à la fin, les enfants portaient la grande tonsure avec une simple couronne de cheveux. En 1689, on paya 10 l. à Berger, maître chirurgien, pour leur avoir fait cette opération pendant un an. D'après l'acte de fondation de 1324, ils devaient avoir des robes de couleur uniforme (1), des chapes noires et des surplis. Cependant les comptes des marances de 1343 et 1354, montrent que dès cette époque ils portaient l'aube et l'amict, comme ils n'ont jamais cessé de le faire jusqu'à la Révolution. A certains jours de fêtes, pour remplir les fonctions à l'autel, ils revêtaient par dessus l'aube la tunique de soie, comme les sous-diacres. La sacristie en possédait un assortiment à leur taille.

La réception d'un enfant à la maîtrise faisait généralement l'objet d'une convention entre le chapitre et le père de l'enfant. L'engagement était généralement de dix ans. Le père était responsable de son fils, et, s'il venait à s'évader, il devait le

(1) La couleur de ces robes a un peu varié, mais elle fut le plus généralement rouge, du moins dans les derniers temps. Antérieurement, elle a été verte (Ms. de Pagès). Ils les gardaient même en dehors de l'église.

représenter au chapitre. Lorsqu'un enfant quittait régulièrement la maîtrise, après avoir fini son temps, il recevait, dans les derniers temps du moins, une gratification. Pour des raisons particulières, ce temps pouvait être écourté, du consentement du chapitre, comme par exemple en 1768, pour un petit vicaire nommé Montreuil, qui devait se rendre à Paris pour se perfectionner.

Les enfants n'avaient que très rarement la permission de sortir, même pour aller chez leurs parents et leur vie devait être assez austère. Elle était cependant entremêlée de quelques distractions dont nous n'avons guère connaissance que par leur suppression à cause des abus qu'elles engendraient. Primitivement, les enfants allaient chaque dimanche porter l'eau bénite au domicile des chanoines qui leur donnaient quelque gratification ; c'était pour eux une petite promenade et un petit profit. Mais, en juillet 1679, à la suite d'une incartade dont nous ne connaissons pas le détail mais pour laquelle les deux grands enfants de chœur furent châtiés, on supprima cet usage, en décidant toutefois que, quand les enfants sortiraient de la maitrise, il leur serait alloué une récompense équivalente à la somme qu'ils auraient ainsi reçue.

Aux fêtes où l'évêque devait officier, celui-ci, ou le doyen, qui officiait en son absence, donnait à dîner chez lui au chapitre et envoyait à dîner aux enfants de chœur. Du temps de Mgr de Ma-

chault, le dernier évêque avant la Révolution, « son cuisinier ayant mal servi ces derniers, le chapitre exigea que le dîner épiscopal fût remplacé par une prestation pécuniaire et nous nous en trouvâmes mieux » (1). L'innocente et aimable coutume pour les enfants d'aller porter un bouquet aux chanoines le jour de leur fête fut abolie en 1788, « pour éviter les sorties fréquentes », et 300 l. leur furent payées pour compenser ce que ceux-ci avaient coutume de leur donner à cette occasion. La même année on leur paya 10 l., pour tenir lieu de la chasse aux cygnes. Le chapitre de la cathédrale partageait avec d'autres seigneurs le droit de chasser les cygnes qui jadis poëtisaient les eaux de la Somme, et, sans doute, il accordait cette récréation à ses enfants de chœur (2). Nous avons vu que les chanoines les recevaient volontiers chez eux et à leur table.

Enfin n'oublions pas, pour mémoire, que le jour des Saints Innocents, les enfants de chœur célébraient leur fête principale qui, au moyen âge, était accompagnée de cérémonies burlesques, trop connues, à peu près les mêmes partout, et sur lesquelles nous n'avons pas à nous arrêter

(1) Tiron. *Souvenirs*, etc., Pic., IX, 537.

(2) La chasse aux cygnes proprement dite cessa d'avoir lieu en 1704, mais on continua encore longtemps, même jusqu'après la Révolution, d'aller en partie de plaisir en bateau sur la Somme le jour où elle se faisait jadis, c'est-à-dire le premier mardi d'août.

davantage (1). Au XVIIIe siècle, elles étaient depuis longtemps tombées en désuétude, et avaient fait place à d'honnêtes distractions. Le saint évêque Mgr de la Motte offrait souvent à déjeuner aux enfants de chœur à cette occasion. Mais un jour il les fit trop boire et ils firent toutes sortes de sottises dans le chœur; le chapitre, qui n'y allait pas par quatre chemins, pria l'évêque de renoncer à l'avenir à cette petite fête (2).

Sous la direction de maîtres aussi remarquables que furent la plupart de ses maîtres de musique, la maîtrise de la cathédrale d'Amiens, comme plusieurs autres, fut une excellente école de musique, où on enseignait, non seulement l'exécution mais encore la composition. Par le fréquent exercice de « chanter sur le livre » c'est-à-dire d'improviser à première vue les différentes parties d'un contrepoint sur une pièce de plain-chant, auquel ils étaient rompus, ils acquéraient une grande habileté dans la composition (3). Beaucoup devin-

(1) Les diacres célébraient de même la fête de saint Etienne, les prêtres, celle de saint Jean-l'Evangéliste, et les sous-diacres, la fête de la Circoncision ou fête des fous. Le *Liber ordinarius* de 1291 y fait allusion, mais sans donner de détails. Ces fêtes, ou du moins les extravagances qui les accompagnaient ne se faisaient pas sans protestations de la part des gens sérieux, car il y en avait tout de même à cette époque.

(2) Tiron. *Souvenirs*, etc , Pic., IX, 440.

(3) Au XVIIIe siècle, en vertu de la vitesse acquise, on continuait toujours à faire du « chant sur le livre », mais sans doute d'une façon peu sérieuse, ce qui paraissait à René Tiron, un usage « bien ridicule..... Aucun musicien de nos jours,

rent des musiciens distingués. Quand ils étaient près de quitter la maîtrise, les plus capables étaient même — du moins dans les derniers temps — autorisés à faire exécuter dans la cathédrale une œuvre de leur composition, le plus souvent une messe. A ce moment là, ils étaient encore fort jeunes. Le premier que nous rencontrons est Charles Huyer, qui fut autorisé à faire chanter une messe le jour de Saint-Simon et Saint-Jude en 1678; René Tiron (1), à la Saint-Jean-Baptiste 1776, à l'Assomption de 1777, la messe et les deux vêpres de la Pentecôte 1778, un *Stabat* et l'office de la Pentecôte en 1780; Jean-François Le Sueur (2), le futur maître de chapelle de Napo-

que je sache, n'a aucune idée de ce que veut dire *chant sur le livre*. C'était un chant improvisé et simultané que faisait chaque musicien, et dont la basse était le plain-chant que chantaient les basse-contre soutenues par le serpent, d'après la mesure battue par le maître de musique. J'ai appris comme les autres ce *chant sur le livre*, mais les règles en étaient la plus sotte chose du monde. C'étaient les fausses relations qu'il fallait éviter ; le triton qui devait être préparé par la tierce ; la fausse quinte, qui le devait être par la sixte, et autres anomalies de ce genre. En vertu de ces précédentes règles, il pouvait arriver que, tandis qu'un musicien faisait une sixte majeure sur une note, un autre en fît une mineure en même temps. Les chants simultanés qui résultaient d'un tel état de choses formaient la plus horrible cacophonie que l'on pût imaginer. Et voilà cependant un usage qui subsistait dans toutes les églises de France où il y avait un corps de musique ». TIRON, *Souvenirs*, etc., Pic., X. 61. — Cela veut peut-être dire que les musiciens du XVI[e] siècle travaillaient plus et étaient plus forts que ceux du XVIII[e].

(1) Sur l'abbé Tiron, voy. ci-dessous.

(2) Sur Le Sueur, voy. ci-dessous.

léon, le jour de l'Assomption 1776, un peu avant de quitter la maîtrise, Alexis Martin, une messe à la saint Jean-Baptiste 1780, et Lavoy, à l'Assomption de la même année. Le chapitre accordait ordinairement à l'auteur une gratification.

A cette époque, cependant, si les maîtrises formaient de bons musiciens, peu en sortaient sachant la composition. Sur vingt élèves qu'il avait connus à la maîtrise d'Amiens, et malgré le renom de celle-ci, l'abbé Tiron n'en put citer que trois qui furent capables d'occuper des maîtrises : Le Sueur, l'abbé Sacleux, maître de musique à Lille, et lui-même (1).

Au XVIII[e] siècle, la maîtrise de la cathédrale était la seule école de musique existant à Amiens, et c'était « une grande faveur quand le maître de musique accordait à l'enfant d'un de ses amis l'autorisation de venir assister aux leçons qu'il donnait à ses enfants de chœur ». Les moines de Corbie avait obtenu la même faveur pour un de leurs enfants de chœur (2).

(1) TIRON, *Souvenirs*, etc., Pic., IX, 488.
(2) TIRON, *Loc. cit.*

LES QVATRAINS DE Mr. MATHIEV.

MIS EN MVSIQVE

A TROIS PARTIES

Selon l'ordre des Douze Modes,

PAR

ARTVS AVX-COVSTEAVX,

DE LA MVSIQVE DV ROY.

HAVTE.









A PARIS,

PAR ROBERT BALLARD, seul Imprimeur de la Musique du Roy, demeurant ruë S. Iean de Beauuais, à l'enseigne du mont Parnasse.

1643.

Auec priuilege de sa Majesté.

Pl. 4.



II.

LE CHANT



NTÉRIEUREMENT à la fin du XIIIe siècle, nous ne possédons aucun renseignement sur le genre de musique exécuté dans notre cathédrale. Mais il nous a été conservé un document infiniment précieux de cette époque, indiquant jour par jour, dans tous ses détails, l'ordre des cérémonies, et qui est presque contemporain de l'achèvement de la cathédrale. C'est un *Liber ordinarius*, gros volume manuscrit de 355 feuillets de parchemin, écrit en belles lettres de forme, daté de 1291, jadis conservé dans le chœur de la cathédrale et aujourd'hui possédé par la bibliothèque d'Amiens.

C'est encore le temps où le chant grégorien règnait à peu près sans partage et où tout le

(1) Bibliothèque d'Amiens, ms. 184. — Peut-être le ferons nous connaître un jour plus en détail.

Les archives de la Somme en possèdent un autre daté de 1306, beaucoup plus succinct, mais qui présente un intérêt particulier à d'autres points de vue.

Il y en avait encore d'autres mais qui n'existent plus.

clergé divisé en deux chœurs, l'un à droite, l'autre à gauche, devait chanter toutes les parties de l'office qui n'étaient pas réservées aux solistes désignés sur le tableau, c'est-à-dire, en général, l'ordinaire de la messe *(Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus),* les antiennes, les psaumes et les hymnes de l'office.

Sans parler de la partie réservée au célébrant et à ses ministres, les pièces chantées à part étaient principalement : A l'office, l'invitatoire des matines, les leçons et les répons ; à la messe, le graduel et l'*Alleluia* ou le trait (selon le temps). Suivant le degré des fêtes, ces pièces étaient chantées soit par des chanoines, soit par des chapelains, soit par des vicaires, soit par des enfants. Les petits versets et les *Benedicamus* étaient toujours chantés par les enfants. C'était la continuation de l'antique tradition.

Il faut remarquer qu'aux fêtes, le graduel était chanté par des sous-diacres (chapelains ou vicaires), et même aux grands doubles, par des chanoines sous-diacres, souvenir évident de l'époque où ce chant était le privilège de cet ordre, depuis qu'il avait été enlevé aux diacres du temps de saint Grégoire le Grand par le concile romain de 595.

Les anciennes fonctions du *Cantor* ou *Chantre* (appelées à Rome *Primicerius*), qui étaient très analogues à celles de nos maîtres de chapelles, étaient devenues à l'office à peu près honorifiques

et remplies, suivant le degré de solennité, par un ou deux soit vicaires, soit chapelains, soit chanoines. Aux grands doubles, d'après la charte de fondation du Préchantre, elles l'étaient par celui-ci et par le Chantre. Elles consistaient surtout à indiquer ce qui devait être chanté, à entonner certaines pièces, à annoncer au célébrant, aux dignités ou aux chanoines, celles qu'ils devaient entonner. Sauf aux féries et aux fêtes simples, celui ou ceux qui régissaient le chœur étaient revêtus de chapes de la couleur du jour, et tenaient des bâtons d'argent terminés en forme de tau.

Au point de vue qui nous occupe, le *Liber ordinarius* de 1291 présente encore un autre et très grand intérêt. Pour toutes les parties de l'office dont le chant pouvait varier, telles par exemple que les hymnes, les invitatoires avec le psaume *Venite* de matines, et surtout l'ordinaire de la messe *(Kyrie, Gloria, Sanctus, Agnus)* (1), le chant à prendre suivant les jours est indiqué par ses premières notes. Il ne peut rentrer dans le cadre de ce travail de chercher à identifier tous ces chants et à les étudier par le menu. Nous nous contenterons de dire quelques mots de l'ordinaire de la messe. Je n'ai pas besoin de rappeler que, depuis le IXe siècle environ, l'imagination musicale des compositeurs plainchantistes s'est

(1) On n'avait pas encore imaginé de varier le chant du *Credo*.

exercée sur les parties invariables de la messe, qui primitivement n'avaient qu'un seul chant et fort simple. Elle nous a laissé tout un ensemble de pièces généralement d'une incomparable beauté dont quelques-unes sont des merveilles de composition mélodique. Il y en a une variété infinie, dont l'ensemble déjà copieux reproduit dans l'édition vaticane ne peut nous donner qu'une faible idée.

Ce sont généralement les mêmes pièces sur lesquelles s'est appliquée plus tard la musique polyphonique.

A cette époque, on n'avait pas encore réuni des *Kyrie, Gloria, Sanctus* et *Agnus* pour en faire des ensembles, des « messes » affectées à telles ou telles catégories de fêtes, mais tous les *Kyrie,* tous les *Gloria,* etc., étaient écrits ensemble, et l'*Ordinarius* renvoyait à ceux qu'il fallait chanter.

Dans notre *Ordinarius,* l'ensemble des *Kyrie* (1) est assez considérable. Il y en a bien une quinzaine. Ceux des fêtes solennelles sont tous reproduits dans l'édition vaticane, où ils comptent parmi les plus beaux. Ici, ils sont généralement accompagnés de *tropes* (2). C'est, par ordre de

(1) Le chant du *Kyrie* originairement très simple avait fini par prendre dans la messe une très grande importance.

(2) On sait que, depuis longtemps, on avait cherché à embellir ou plutôt à enjoliver l'office des fêtes solennelles soit par de longues vocalises appelées *neumes* ajoutées à certaines pièces, telles que les antiennes, ou même par des mélodies sur des paroles supplémentaires, des *tropes,* principalement au

degré des fêtes, le *Deus sempiterne* (Noël, Pâques, Pentecôte); le *Fons bonitatis*; le *Cunctipotens*, l'*Orbis factor* (Edit. vaticane, nos 3, 2, 4, 11) (1). Pour la fête des Innocents, qui était celle des enfants de chœur, il y a un trope particulier commençant par ces mots : *Puerorum caterva*, adapté sur la mélodie du *Kyrie Rex splendens* (Edit. vat., n° 7); il se disait aussi à la Toussaint. Ce trope *Puerorum caterva* a été publié par Blume et Bannister (2), qui ne l'ont trouvé en France qu'à Cambrai, à Amiens (3) et à l'abbaye d'Anchin; toutes les autres références qu'ils en donnent sont en Angleterre. Quant au trope *Rex splendens*, il était inusité à Amiens et les mêmes auteurs ne le signalent qu'en Angleterre, où il était au contraire très répandu et très populaire. Il est même attribué à saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry (4). Il n'est pas sans intérêt

Kyrie, ou même au *Gloria in excelsis*. Les proses ou séquences ajoutées au verset de l'*Alleluia* de la messe rentrent dans le même ordre d'idées. Le concile de Trente, et, d'après lui, le pape saint Pie V ont officiellement aboli les tropes.

(1) Si aujourd'hui les tropes n'existent plus, l'édition vaticane a très heureusement continué à désigner les *Kyrie*, comme on le faisait jadis, par les premiers mots de leurs anciens tropes.

(2) *Tropi graduales.... I. Tropen zum Ordinarium Missae*, p. 88.

(3) Il se trouve encore dans les premiers missels d'Amiens imprimés.

(4) Voy. un curieux article du P. Lhoumeau sur une récente adaptation du *Kyrie Rex splendens* par l'église anglicane, dans *Rev. du Chant grég.*, II, p. 69. — L'intéressant art. de M. Gropellier *Le Kyrie rex splendens avec tropes*, même revue, XIV, 92, ne parle pas du trope *Puerorum caterva*.

de relever cette influence anglaise dans notre cathédrale. Ce n'est pas le seul point de contact que l'on trouve d'ailleurs entre Amiens et l'Angleterre.

Parmi les autres *Kyrie,* lesquels devaient se chanter sans tropes, bien qu'ils en aient eu, nous retrouvons celui qui est indiqué dans l'édition vaticane pour les octaves, sous le nom de *Jesu Redemptor* (Ed. vat. nº 14) (1) ; le charmant *Kyrie cum jubilo* (Ed. vat. nº 9), déjà appliqué aux commémorations de la Sainte-Vierge. Les autres *Kyrïe* sont moins connus

Le nombre des *Gloria in excelsis* est beaucoup plus restreint. Je n'en ai relevé que cinq, et ils figurent tous dans l'édition vaticane. Deux sont avec tropes. Ces tropes appartiennent à une catégorie particulière dite *prosula* ou *ad regnum tuum solidum* parce qu'ils sont généralement précédés d'un trope ainsi conçu : « Regnum tuum solidum permanebit in æternum » intercalé entre *Tu solus altissimus* et *Jesu Christe* ; le trope lui-même ou *prosula* est placé entre *Jesu Christe* et *Cum sancto Spiritu*.

Le premier de nos *Gloria in excelsis*, le grand solennel (le nº 4 de l'édition vaticane) avait un trope très court, dit dans nos livres d'Amiens,

(1) Ce *Kyrie* peu usité aujourd'hui, sauf chez les Dominicains qui en font un fréquent usage, paraît au contraire avoir été assez répandu au moyen âge. Le dernier chant amiénois en avait fait une singulière transformation, pour l'appliquer aux dimanches de l'Avent et du Carême.

cum Carne et mente : « Carne et mente simul quem credimus esse et hominem verumque Deum Christum veneramur ». Il n'a été relevé par Ulysse Chevalier (1) et par Blume et Bannister (2) que dans les missels d'Amiens.

Le second, dit *cum Sedentem*, beaucoup plus long et comme une petite prose, est appliqué au *Gloria in excelsis* n° 11 (*in dominicis per annum*) de l'édition vaticane. Il est beaucoup plus répandu.

Après, par ordre de solennité, viennent les *Gloria* nos 13 *(in festis semiduplicibus)*, 14 (*infra octavas*) et 15 (*in festis simplicibus*), (3) de l'édition vaticane.

Il n'y a pas davantage de *Sanctus* ; et on n'en reconnaît guère que deux de l'édition vaticane, le n° 4 (*in festis duplicibus*), et encore n'est-ce pas bien certain, et, pour les jours les plus simples, le primitif, le vrai (éd. vat. n° 18).

Les *Agnus Dei* au contraire, présentent une assez grande variété : ils sont près d'une douzaine parmi lesquels je n'en ai pu identifier qu'un seul appartenant à notre édition (n° 15, *in festis simplicibus)*. Il n'y a pas de tropes indiqués pour les *Sanctus* et les *Agnus*.

Voilà pour le chant liturgique et officiel, le plain-chant purement monodique.

(1) *Repertorium hymnologicum.*

(2) *Op. cit.*, p. 298.

(3) Ce dernier est le chant primitif du *Gloria in excelsis*.

Les documents nous laissent à peu près ignorer à quelle époque la musique polyphonique commença à être usitée dans notre cathédrale. Dans la riche bibliothèque (1) qu'elle possédait alors, l'inventaire du trésor de cette église de 1347 mentionne, outre trois tropaires, un « *librum organicum pulcrum* » qui lui avait été donné par Me Firmin Ad Latus, Chantre et sous-diacre (2) ; un autre « *organicus* » qui avait appartenu à Raoul Le Barbier *(Radulphus Barbitonsor)*, et un troisième, provenant de Me Pierre de la Croix *(Petrus de Cruce)* (3).

On appelait alors *Liber organicus* un livre de chant à plusieurs parties avec accompagnement ou alternance d'orgue. Le compte des marances du chapitre d'Amiens de 1354 porte une somme de 34 s. payée à un certain « domino Raimbaldo,

(1) C'est sans doute son contenu qu'en 1645 l'évêque François Lefèvre de Caumartin reprochait au chapitre d'avoir vendu, contre quoi celui-ci se défendait en disant : « Il ne se trouvera point, après tout, que les demandeurs ayent jamais vendu aucuns livres d'église, mais seulement quelques vieilles légendes surannées, qui étaient dans le chapitre, escriptes sur parchemin en si vieilles lettres et caractères et avec tant d'abbréviations, que n'ayant plus personne qui les peust déchiffrer, il a esté bien plus à propos de les vendre au proffit de l'église que de les laisser perdre et manger aux vers ». Arch. Somme, G 659.

(2) Ce personnage était fils de Régnier, qui avait été maieur d'Abbeville en 1225, et était Chantre en 1286. (Roze, *Nécrol.*, p. 425). Il donna également un livre contenant l'office à remplir par le Préchantre et le Chantre lorsqu'ils régissaient le chœur aux solennités. (Invent. de 1347).

(3) Sur Pierre de la Croix, voy. ci-dessous.

pro reparatione organorum ecclesie », pour la réparation des orgues de l'église. Notre cathédrale possédait donc, dès cette époque, un orgue, qui ne devait pas être neuf, puisqu'il avait besoin de réparation. Cela n'a d'ailleurs rien de surprenant, étant donné ce qu'on sait des autres églises.

Le compte de la confrérie des vicaires de 1422 mentionne parmi les obligations extraordinaires de la communauté, qu' « on doit chanter en musique aux messes de la communauté des chapelains le jour de saint Jean-Baptiste, de l'Invention de saint Firmin, la Présentation et la Translation de sainte Barbe, fondation de Me Philippe de Caiz. L'on doit chanter en musique le jour de sainte Anne et le lendemain à la messe des chapelains ». Mais il est bien certain qu'il ne s'agissait pas là d'une nouveauté et que la « musique » était en usage depuis beaucoup plus longtemps dans notre cathédrale.

Un acte capitulaire du 30 juillet 1686 décida que « l'on continuera à chanter tous les dimanches de l'année l'himne sur le livre et le *Credo* en faux-bourdon tous les premiers dimanches du mois, excepté, pour l'un et l'autre, ceux desdits dimanches où arrivent des fêtes que l'on doit chanter en musique. »

Cela montre qu'encore à cette époque le fond, la plus grande partie des offices, était toujours en plain-chant soit à l'unisson par tout le chœur, chanoines et chapelains compris — ceux du moins

qui savaient chanter — soit en contrepoint, soit en faux bourdons. Encore, vers 1700, le vieux Pagès pouvait écrire : « Les citoyens d'Amiens sont heureux d'entendre tous les jours ce grand nombre de chanoines, d'ecclésiastiques, de chappelains, de chantres et d'enfants de chœur mêler unanimement leurs voix pour célébrer les louanges de leur souverain maître », etc. (1). Et il faut le dire à l'honneur de nos églises françaises : quelle qu'ait été la vogue de la musique polyphonique, quelle qu'ait été la décadence du plain-chant, ce sont peut-être les seules qui aient toujours gardé à celui-ci sa place prépondérante dans l'office. Chaque fois que la musique menaçait de trop envahir, nos chapitres avaient tôt fait de modérer l'ardeur de leurs maîtres de musique. Il n'en manque pas d'exemples.

En cela ils faisaient preuve d'une qualité bien française, la mesure.

Aux jours de fêtes, l'ordinaire de la messe, l'hymne, le *Magnificat*, parfois un psaume étaient chantés en musique. Par une très vieille coutume de la cathédrale, il en était de même chaque dimanche pour le *Salve Regina* (2). A certaines

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 451.

(2) Un bulle de Clément VII du 11 août 1389, pour la fondation de la prébende vicariale *de Aillaco*, fait allusion aux antiennes de la Sainte-Vierge « de novo institutis ». Encore au commencement du XVIIIe siècle, on chantait tous les jours le *Salve Regina* après vêpres, en tous temps, et non pas seulement, comme cela se faisait déjà dans les autres églises, pendant le

occasions, on exécutait également des motets. Ainsi par exemple les jours de fêtes solennelles, on chantait après vèpres un motet analogue au mystère ou au saint du jour. Cet usage qui existait, on ne sait depuis quand, fut supprimé en 1703 sous prétexte que Michel Quignon, maître de musique depuis l'année précédente, composait « d'une manière plus longue que M. Ducrocq, son maître, auquel il a succédé » (1). Il semble par là que le maître de musique composait chaque fois, ou à peu près, un motet nouveau. En 1719, le même Quignon, qui s'était avisé de faire chanter des motets à la grand messe et notamment le jour de Noël, se vit rappeler à l'ordre par le chapitre.

A la fin du XVIIIe siècle, il semble que la musique figurée avait pris une place plus importante. « Tous les jours, dit l'abbé Tiron, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* (2) se chantaient en musique. On avait pour cela un grand nombre de messes imprimées, qu'on appelait *Messes de France*, dans les provinces

temps après la Pentecôte, et cela suivant une fondation faite par Gilles Batelly, chanoine, le 26 septembre 1387. Le chroniqueur Pagès, qui donne ce renseignement (Ms. Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 534), semble ailleurs s'en étonner (Op. cit., suppl., p. 169). Le 14 janvier 1415, v. st., le doyen Laurent de Laubel fonda le chant de l'antienne *Ave Regina* tous les jours après tierce, hormis aux grands doubles (Pagès, t. V, 214).

(1) Pagès, t. V, p. 53.

(2) Il ne parle pas du *Kyrie*. Est-ce un oubli ?

conquises par Louis XIV, dans l'Artois et la Flandre (1). Ces messes étaient à quatre parties, et il y en avait parmi elles de très anciennes et qui devaient être des premiers temps où la musique d'église avait pris sa forme. Je voudrais aujourd'hui retrouver cette collection, qui serait curieuse dans une histoire de la musique d'église à laquelle je ne pensais nullement autrefois, mais qui m'intéresserait singulièrement à présent (2) ». Et l'abbé Tiron ajoute ces mots très instructifs sur un point qui n'est pas encore bien élucidé : « Un usage particulier à la cathédrale d'Amiens était que le premier dimanche de chaque mois le *Credo* était chanté en plain-chant, afin que le public pût unir sa voix à celle des chantres, suivant la coutume de France, où le peuple chante avec le chœur » (3).

Nous ne pouvons entrer dans le détail des innombrables fondations de services extraordinaires faites dans notre cathédrale ; nous ne pouvons cependant passer sous silence quelques usages

(1) Ce passage, est bien suggestif.

(2) Dans sa *Description* de la cathédrale d'Amiens écrite au commencement du XIXe siècle (Edit. Soyez, p. 131), Baron affirme qu'après la Révolution « l'administration a rendu à l'église les anciens livres de chant et de prières tant manuscrits qu'imprimés, lesquels sont en vélin ». Ils ont tous disparu, dit M. Lamy (*Jean-François Le Sueur*, Mém. Acad. d'Am., 1911, p. 256) « dispersés, vendus au poids du papier... par un laïc aussi dépourvu d'érudition et de goût que de scrupules ».

(3) TIRON, *Souvenirs*, Pic., X, 60.

Premier Mode Harmonique. HAVTE.



Stime . . . qui voudra la mort eſpouuanta-

ble, Et la faſſe l'horreur de tous les animaux : Quãd à

moy je la tiẽs pour le point pour le point deſirable, Où cõmencent nos biens,

& finiſſent nos maux.

'Homme abhorre la mort, & contre elle murmure, &

Ignorant de la loy de la loy qui pour ſon biẽ l'a

fait, La naiſſanc' & la mort & la mort ſont filles de nature, ſont filles de na- tu-

re, Qui n'a rien d'eſtranger, d'affreux, ny d'imparfait.

Pl. 5.

Les Quatrains de M. Mathieu (pl. 4).

intéressants qui peuvent nous donner une idée de la musique qui s'y faisait en dehors du service régulier.

Déjà au XIIIe siècle, d'après le *Liber ordinarius* de 1291, le répons *Gaude Maria,* qui est le huitième des matines de l'Annonciation, devait se chanter avec une solennité particulière. Il était seul repris en entier, et la prose *Inviolata*, qui lui avait été ajoutée, était chantée au milieu du chœur par deux chanoines prêtres, auxquels les deux chœurs répondaient. Pendant ce temps là, on sonnait les deux petites cloches (1). Un siècle plus tard la bulle de Clément VII du 11 août 1389 pour la fondation de la prébende vicariale *de Aillaco*, parle des « processions du samedi où l'on dit *Inviolata* ». L'usage était donc établi, on ne sait depuis quand, de chanter l'*Inviolata* et par conséquent aussi le *Gaude Maria* dont il n'est que la séquence ou le complément, tous les samedis (2).

Cette pieuse coutume, très populaire, reçut par la suite divers accroissements. Le 24 mars 1499, Firmin Pingré, chanoine et pénitencier, donna au chapitre 12 l. de cens sur un immeuble à

(1) « Ultimum responsorium solummodo reincipitur, scilicet *Gaude Maria* et cantatur prosa in medio choro a duobus, canonicis sacerdotibus, utroque choro respondente per odas. Interim pulsatur duabus minoribus campanis ».

(2) L'*Inviolata* est encore très usité, mais il est regrettable qu'on l'ait séparé du *Gaude* — aujourd'hui totalement oublié — dont il n'est que la suite.

Camon, « à la charge de chanter chacun an en la nef de ladite église, la veille de l'Annonciation de Notre-Dame, entre six et sept heures du soir, partant du cœur en procession, portant les deux enfans deux cierges allumés et eau benoite et eulx arrestans en ladite nef, ce répond *Gaude Maria,* avec le verset *Gabrielem* et la prose *Inviolata*, qui se répondra aux grosses orgues » (1). Un peu plus tard, le chanoine Guillaume Aux Cousteaux, aux libéralités duquel nous devons la sculpture de l'histoire de saint Jacques dans la cathédrale, fonda deux cierges à brûler durant la cérémonie du *Gaude* (20 février 1510) (2), à quoi Ernoul du Buyon, prêtre et chapelain, ajouta, le 31 août 1554, 600 s. t. de cens qu'il donna à Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, pour

(1) Chapitres généraux, Bibl. Am. ms. 517, p. 20. — Inscription commémorative de ladite fondation. G. Durand *Monogr... Cath. d'Am.*, t. II p. 462. — On voit là un ancien exemple de l'alternance de l'orgue avec le chœur, antique usage remontant sans doute à l'époque où il commença à y avoir des orgues, et qui fut spécialement toujours suivi en France. Il a donné à nos vieux maitres de l'orgue l'occasion de compositions remarquablement belles, sans parler des improvisations. Il produit un grand effet à condition d'être employé avec tact et conformément au *Cérémonial des évêques*. Il serait regrettable de le voir sacrifier chez nous à des considérations musicales ou liturgiques un peu trop exclusives.

(2) Ce chant du *Gaude* et de sa prose ou séquence *Inviolata*, fut en usage dans un grand nombre d'églises. A la cathédrale de Rouen, il était célébré avec une solennité toute particulière, et jusqu'à la Révolution, on y venait en foule (Collette et Bourdon, *Hist. de la maitrise de Rouen*, p. xi).

allumer douze cierges aux douze chandeliers de cuivre placés sur le jubé durant cette cérémonie, qui se faisait chaque samedi et la veille de l'Annonciation, devant une statue de la Vierge placée sous le jubé, et qu'on appelait Notre-Dame des Bons Barons. Elle se continua jusqu'à la fin de l'ancien régime (1).

Le 30 mai 1499, un salut fut fondé chaque jour de l'octave du Saint-Sacrement après complies par Jean Bainast, chanoine et trésorier de la cathédrale de Noyon et chanoine de celle d'Amiens. L'*Ave verum*, commencé par un vicaire, devait être chanté « sollempnellement,.... à trect et à poinct d'orgues » (2); c'est-à-dire avec une partie de chant alternant avec l'orgue, puis, après l'ostension du Saint-Sacrement, le choriste devait entonner le *De profundis* qui se continuait « alternativement de chœur en chœur très doucement ». Par son testament du 18 juillet 1527, le doyen Adrien de Hénencourt, fonda, entre autres choses, dans la chapelle Saint-Eloi, qui avait été décorée à ses frais (3), deux hautes messes auxquelles « assisteront tous les enffans de chœur, leur maistre et un tenoriste, qui chanteront ladite

(1) En 1587, cette cérémonie fut étendue à la veille de l'Assomption par une fondation d'Antoine Pingré, bourgeois d'Amiens.

(2) La décision capitulaire prise le 31 mai en exécution de ladite fondation dit « gravement et sur le livre ». Chapitres généraux. Bibl. d'Am. ms. 517, p. 20.

(3) Voy. G. Durand, *Monogr... Cath. d'Am.*, p. 341.

messe en plain-chant et contrepoint, en bonne révérence et dévotion ».

Le jour de la saint Simon et saint Jude (28 octobre) de chaque année avaient lieu, avant 1597, les élections pour le renouvellement des maire et échevins de la ville. A cette occasion, les musiciens de la cathédrale allaient chanter la messe du Saint-Esprit à l'église Saint-Martin-au-Bourg voisine de l'hôtel des Cloquiers, qui servait alors d'hôtel de ville, en récompense de l'exemption de la garde qui leur avait été accordée. C'est une faveur que le chapitre n'accordait que rarement, et plusieurs fois il dut rappeler à l'ordre le maître de musique Jean Ducrocq, qui, malgré le règlement de la maîtrise, emmenait les enfants chanter au dehors (1). Toutefois, en janvier 1687, la musique de la cathédrale fut accordée aux présidents trésoriers de France qui faisaient chanter un *Te Deum* pour le rétablissement de la santé du Roi.

Lorsque, à la suite de la surprise d'Amiens par les Espagnols, les privilèges de la ville furent à peu près tous supprimés par Henri IV et les élections municipales reportées du 28 octobre au 25 septembre, la messe de Saint-Martin-au-Bourg dut tomber en désuétude. Plus tard, une messe en musique fut fondée dans la cathédrale par Simon Boileau, chapelain, ce même jour de saint Simon et saint Jude, sa fête patronale (1626).

(1) Notamment en 1676 et en 1682.

Claude de Saisseval, doyen du chapitre, fonda le 6 mars 1626, moyennant une rente de 100 l., un salut qui devait avoir lieu le jour de Pâques, et où devaient assister les chanoines et les chapelains. On y chantait, « en sortant du chœur, le *Christus resurgens*, etc., avec le verset *Dicant nunc Judæi* par deux enfants de chœur, et dans la nef, *O filii et filiæ*, en musique, avec les orgues, et le verset *Hæc dies*, et l'oraison solita *Quæsumus*. Et en rentrant dans le chœur, *Regina cœli* et l'oraison *Famulorum*, et *Omnipotens*, ... *qui vivorum dominaris* », etc.

Le 22 février 1627, par testament d'Adrien Lequien chanoine, fut fondé un *Stabat* qui était chanté après complies tous les vendredis de mars et le Vendredi-Saint. Au temps de l'abbé Tiron, la musique qui s'y faisait attirait beaucoup de monde, et les chapelains, qui n'étaient pas toujours assidus à l'office, n'y manquaient pas (1).

Nous savons par le chroniqueur amiénois Pagès, que, de son temps encore, c'est-à-dire aux environs de 1700, les couleuvriniers privilégiés d'Amiens célébraient leur fête de sainte Barbe dans la chapelle Notre-Dame Anglette de la cathédrale : « Le chant du *Credo* que les musiciens de cette église disent à la messe solennelle que l'on y célèbre le jour de la feste de cette sainte est d'une composition particulière, parce que les

(1) Tiron, *Souvenirs*, Pic., X, 22.

notes qui en forment le ton et le bruit font qu'ils imitent les coups que forment ceux des arquebuses dans le tems que l'on tire en escarmouches dans un combat » (1). Il s'agit sans doute de la messe *La Bataille*, composée par Clément Jannequin sur la célèbre *Bataille de Marignan*, en musique imitative, ou de quelque chose d'analogue.

Il est à peu près certain qu'on adopta à Amiens, dès le XVIIe siècle, peut-être avant, l'usage qui s'introduisit alors dans la plupart des églises, de soutenir les parties par des instruments à cordes ou à vent, violes, bassons, serpents, etc. Nous verrons que Jean Fauvette, maître de musique († 1588) avait chez lui deux violes, une grande et une petite. L'inventaire du mobilier de la maîtrise du 12 octobre 1633, présenté par Me Arthus Aux Cousteaux, mentionne « six violles avec six archets ». Peut-être que le petit orgue portatif, possédé par la cathédrale au XVIIIe siècle et sans doute déjà depuis le siècle précédent, servait à l'accompagnement, comme celui qu'avait déjà la maîtrise de Rouen (2).

Parfois, des musiques étrangères venaient se faire entendre. Ainsi, le 25 septembre 1597, lors de la reprise d'Amiens par Henri IV sur les Espagnols, le *Te Deum* fut chanté par les musiciens de la chapelle du Roi. Au commencement du

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. III, p. 341.

(2) Voy. G. Durand, *Monogr... Cath. d'Am.*, t. II, p. 498. — Colette et Bourdon, *Hist. de la maîtrise de Rouen*, p. 71.

XVII[e] siècle, la ville d'Amiens possédait déjà une société musicale sous le nom de *Musique de sainte Cécile,* à qui le chapitre accorda en 1612 le chœur de la cathédrale pour y chanter les premières et secondes vêpres et la messe de sa fête, après le service canonial.

Les manuscrits de Pagès nous ont conservé quelques détails curieux sur la musique qui fut faite le 16 mai 1691 au *Te Deum* chanté pour la prise de Mons en Hainaut, et le 27 novembre 1697 pour la paix de Ryswick. La première fois, « le *Te Deum* fut chanté dans le jubé de la cathédrale par une superbe musique accompagnée d'instrumens et de petites orgues. Les trompettes du régiment de Locmaria, placées dans les grandes orgues, répondoient de temps en temps par leurs fanfares et les tambours des compagnies bourgeoises et privilégiées qui étoient derrière le chœur y joignirent leur bruit confus et agréable. » La seconde fois, le chant du *Te Deum* fut « précédé d'un concert de voix et d'instruments placés dans le jubé, pendant la décharge du canon de la citadelle ; ce qui fut terminé par les cris de *Vive le Roy,* pendant que les tambours des Suisses placés dans une des galeries de ladite église, les trompettes et timballes dans le jubé, faisoient retentir cette grande et admirable église de leur bruit confus et agréable. » (1). Mais c'étaient là des réjouissances extraordinaires, tout à fait excep-

(1) Ms. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, pp. 354 et 375.

tionnelles, et en général, même aux plus grandes solennités, la musique de la cathédrale restait dans une note plus pieuse et moins bruyante.

Avec le XVII[e] siècle s'introduisit, comme ailleurs, l'usage de faire de la musique « en symphonie » à certains jour de fêtes qu'on voulait tout particulièrement solenniser, et de la renforcer par des artistes venus du dehors. Ici ce fut surtout à la saint Firmin (25 septembre) qu'on recourut à ce surcroît de puissance musicale. Dans le compte de la cellererie de 1745, nous relevons cet article : « MM. les musiciens qui sont venus pour la fête de saint Firmin : M. Bourgoin (1), pour la fête, et avoir touché l'orgue à 11 *Te Deum* ; Jolyet, violoncelle, pour la même cause (2) 18 l , Goulet, maître de musique de Noyon, 24 l. ; Wattez, haute-contre d'Arras, 18 l. ; Fresson, haute-taille de Reims, 18 l. ; Raquet, haute-contre de Soissons, 15 l. ; Dubus, serpent de Beauvais, 15 l. ; Sequeval, basse-contre de Laon, 15 l. ; Lagrené, basse-contre d'Arras, 15 l. ; une basse du prieuré de Pas, 6 l. ; une basse-taille de province, 6 l. ; Lambert, basson, 3 l. ; Dubois, haute-taille, 1 l. 40 ».

Le 14 octobre 1776, le chapitre accorda une

(1) Sans doute Bourgeois, qui était alors organiste de la cathédrale.

(2) S'agit-il de Louis Jolliez, ancien enfant de chœur à Amiens, et qui fut nommé maître de musique de Saint-Quentin en 1747 ?

gratification de 12 l. à un sieur Materne, qui avait joué du cor à la saint Firmin, et qui devait avoir eu avec le maître de musique Leuder, des démêlés sur lesquels nous manquons de détails, mais à la suite desquelles il fut arrêté que ledit Materne ne serait plus admis au chœur. En 1781, un supplément de 12 l. fut alloué à un basson de Paris qui était venu jouer à pareil jour. Peu de jours après, le chapitre retint Me Feret haute-contre de Paris, « pour le service de la reine », et lui accorda 24 l.

Mais dans les dernières années avant la Révolution, cette « symphonie » fut supprimée. « Je crois, dit l'abbé Tiron, que ce qui en dégoûta les chanoines, fut la contenance peu religieuse de tous ces musiciens d'emprunt, militaires et autres ..., au milieu du chœur ... A cette fête, tous les musiciens des villes voisines.... pouvaient venir offrir leurs services sans être invités .. Une ancienne fondation avait pourvu à cette dépense, mais par la suite des temps les revenus en étaient à peu près réduits à rien. En conséquence, chaque musicien... recevait... dans un papier blanc soigneusement roulé, un liard, mais en le donnant, le pointeur disait en riant... qu'il y aurait un supplément. » En effet, le chapitre s'assemblait le lendemain de la fête et assignait à chaque musicien étranger une somme proportionnée à son talent (1).

(1) Tiron, *Souvenirs*, Pic., X, 58.

Comme cela se faisait aussi dans la plupart des églises, cathédrales ou collégiales, le chapitre, dans les derniers siècles du moins, admettait souvent au chœur des chanteurs de passage qui parcouraient la France pour chercher à se placer, et leur donnait une gratification connue sous le nom de « passade ». C'est ce qui s'appelait « vicarier ». En 1657, le sieur du Fresne, chanoine et prévôt, présidant au chœur en l'absence du doyen, et qui avait autorisé un musicien étranger à entrer dans le chœur, fut poursuivi devant le bailliage d'Amiens par le sieur de la Court, Chantre, qui fut appuyé par le chapitre.

Nous avons quelques autres exemples de ces passages de musiciens. Une haute-contre et un autre chantre étranger reçoivent le 5 juillet 1677, l'un 40 s., et l'autre 20 s. On est plus généreux en juin 1690 envers un chantre de Saint-Quentin, qui a chanté pendant quelques jours, en lui donnant 9 l. de passade. Mais 1 l. 16 s. seulement furent alloués à une basse-taille de Lille qui avait chanté le jour de la saint Mathieu 1745.

Les anciens inventaires qui nous sont parvenus, en trop petit nombre malheureusement, du mobilier de la maîtrise et dont nous avons déjà parlé, nous fournissent des indications extrêmement précieuses et instructives sur le répertoire musical de notre cathédrale et sur le genre de musique qu'on y exécutait, sans parler des pièces que les

maîtres de musique composaient eux mêmes au fur et à mesure des circonstances.

Celui du 4 octobre 1547, date de la prise de possession du maître Laurent Bonnart, parle tout d'abord de « trois volumes èsquels sont contenus plusieurs messes en discant (1) » ; puis, de « ung aultre volume où sont contenus les *Salve Regina* », ceux que l'on chantait, comme nous l'avons vu, le dimanche après vêpres ; « ung grand volume couvert de blancq, ung aultre couvert de rouge, à messe de vielle musique ; ung aultre couvert de vert, où sont contenus plusieurs hiemes (hymnes) ; ung aultre couvert de tanné aux *Magnificat* ;.... cinq petis livres où sont plusieurs mottés, couvert de noir.... quatre aultres livres couvers de parchemin à mottés de vielle musique. . Ung mottet à XXXVI parties escript en toille (?), le tout donné par deffunct Me Jehan Clericy, chanoine d'Amiens » (2).

La maîtrise possédait également un certain nombre de livres de musique provenant d'Adrien Josselin, qui était maître des enfants de chœur dans la première moitié du xvie siècle ; « ung fort grand livre couvert de rouge où sont contenues

(1) Il semble qu'on doive entendre ici le mot *discant* dans le même sens que le règlement de Gerson de 1408 pour Notre-Dame de Paris : « Planum cantum principaliter et contrapunctum et aliquos discantus honestos, non cantilenas dissolutas impudicasque ». Voy. Chartier, *L'anc. chapit. de N. D. de Paris et sa maîtrise*, p. 68.

(2) Sur Jehan II Clerici ou Le Clerc, voy. ci-dessous.

plusieurs messes ; ung aultre aussy couvert de rouge, où sont contenus plusieurs hiemes (hymnes); ung aultre couvert de parchemin, où sont contenus plusieurs messes ».

Enfin le même inventaire mentionne « ung livre couvert de noir, à messes en maurle (1), donné par Mons. La Ratte aumônier de la Roche ».

L'inventaire du 12 septembre 1565, Jehan Fauvette étant maître de musique (2), témoigne d'une bibliothèque musicale un peu plus riche. Elle est inventoriée sous le titre général de : « *Les livres en discam.* » Il y avait neuf livres de messes, trois d'hymnes, deux de *Magnificat,* un de *Salve Regina* ; « trois cayers de pappier, l'un contenant seize fœulletz, l'autre dix fœulletz, où sont escriptz : *In exitu,* et l'autre treize fœullet, où est escript *Laetare* ». L'un des livres de messes avait été donné par Jehan Boistel, « naguères maistre d'iceulx enfans » ; il y avait encore « un grand voullume couvert de blancq », dont le contenu n'est pas indiqué. Enfin, un dernier article nous donne un nom d'auteur : « Quatre livres escriptz en moulle commenchant *Johannis Lupi,* où sont quinze motés ». Jean Le Leu, en latin Lupus ou Lupi fut dans le premier tiers du XVIe siècle maître de musique de la cathédrale de Cambrai, qui possédait une des maîtrises les plus renommées ; la bibliothèque de cette ville conserve un grand

(1) C'est à dire en écriture gothique.
(2) Voy. ci-dessous.

nombre de ses œuvres. C'était un musicien de grande valeur.

Mais le troisième inventaire, daté du 14 mars 1612 (1), constitue un document de tout premier ordre, car il nous donne beaucoup de noms d'auteurs. Malheureusement nous ignorons qui était alors maître de musique, et la signature qui est au bas est illisible :

« Ung grand livre, où sont les *Salve*, de vieux autheurs, couvert de blanc.

Ung autre, couvert de rouge, où sont plusieurs messes.

Item, ung aultre livre, viel et usé, remply de plusieurs *Magnificat* et *Salve,* de plusieurs autheurs.

Item, ung aultre livre couvert de parchemin, où il y a quelques *Magnificat* et *Salve* composés par Fauvette.

Item, ung aultre livre couvert de parchemin, donné par Monsieur de Campereu, où sont quelques messes et *Magnificat*, le tout imprimé.

Plus ung aultre livre couvert de noir, où sont les messes d'Orlande (Roland de Lassus, pour remettre son nom en français), à quatre, donné par Monsieur Gœudon (2).

(1) Il y en a encore un, du 12 octobre 1633, mais dans lequel la musique ne figure pas.

(2) Est-ce Charles Gueudon, chanoine et cellerier du chapitre, qui, en 1586 ou 1587 donna à la cathédrale la clôture de la chapelle Saint-Michel ? Voy. G. Durand, *Monogr.... Cath. d'Am.*, t. II, p. 372.

Ung aultre livre couvert de parchemin, intitulé *Piissime Lamentationes Jheremie*, dans lequel il y a une Passion en musique.

Plus ung aultre livre couvert de noir, où sont les messes d'Orlande à cinq et à six, avec les *Magnificat* à quatre et à cinq.

Plus ung autre grand livre de Philippes de Monte, où sont plusieurs messes, avec ung aultre couvert de noir, dans lequel y a quelques messes d'Orlande à quatre, à cinq et à six, une de Claudin Lejeune avec..... à quatre d'Orlande, acheptés par Messieurs de Me Pierre Cleuet.

Plus, ung aultre livre de messes imprimées de Ducaurroy et Bournonville, couvert de veau noir, achepté le dixiesme septembre dernier.

Plus quatre petitz livres couvertz de vellin, contenant quelques faulx bourdons de certaine feste de l'année, avec deux messes à quatre faictes par ledit « Bournoville ».

Il faut convenir que tout cela était assez bien choisi, et voilà des noms qui sont loin d'être des inconnus : « Orlande », le grand Roland de Lassus en fait comme le fond, et avec lui Philippe de Mons ou de Mont, originaire de Malines, maître de chapelle des empereurs Maximilien II et Rodolphe II et dont l'œuvre musicale est immense ; Claudin Lejeune, de Valenciennes (1530-1564), qui a surtout composé de la musique profane et des psaumes ; François-Eustache Ducaurroy, un Picard, né à Gerberoy, près de Beauvais en 1549 et

mort en 1609, chantre puis maître de la chapelle du Roi et enfin surintendant de sa musique, et un des compositeurs les plus estimés de son temps. Jean de Bournonville n'est pas moins illustre, mais nous aurons à reparler de lui, puisque notre cathédrale eut l'honneur de l'avoir comme maître de musique. Quant à Jehan Fauvette, qui n'a pas laissé un nom retentissant et dont les œuvres ne nous sont pas parvenues, nous verrons qu'il ne devait pas être sans talent.

Il convient d'observer qu'y compris Jehan Le Leu de l'inventaire de 1565, tous les maîtres précités appartiennent à l'école franco-belge, et qu'il n'y a aucun italien. On peut en dire autant de la maîtrise de Rouen vers la même époque, dont le répertoire paraît avoir été plus étendu, ou du moins pour lequel nous avons plus de noms d'auteurs. Nous y retrouvons, entre autres, Roland de Lassus, Claudin Lejeune, les deux Bournonville (1).

Nous sommes beaucoup plus mal renseignés sur la musique qui s'exécuta dans notre cathédrale dans la seconde partie du XVIIe siècle et pendant le suivant. Tout ce que nous savons, c'est que le 13 juillet 1767 on acheta huit messes en musique en remplacement de celles qui étaient hors d'état de servir.

La dernière grande manifestation de la musique

(1) Voy. Colette et Bourdon. *Hist. de la maîtrise de Rouen*, p. 67 à 69.

de la cathédrale d'Amiens fut sans doute le service funèbre célébré le 21 octobre 1790 pour les patriotes tués à Nancy. Sous la direction du maitre de musique Leuder et avec le concours de plusieurs amateurs, on y exécuta le fameux *Requiem* de Gossec (1).

(1) Le *Dies iræ* de ce *Requiem* avait déjà été exécuté le 24 septembre sous la direction de Leuder dans l'église des Cordeliers, au cours d'un service que le club des Amis de la Constitution y avait fait célébrer à la même occasion (*Affiches du Départ. de la Somme* du 25 sept. 1790).

HYMNES DE L'EGLISE

POVR TOVCHER SVR L'ORGVE,

AVEC LES FVGVES ET RECHERCHES

SVR LEVR PLAIN-CHANT.

PAR I. TITELOVZE,

Chanoine, & Organiste de l'Eglise de Rouen.

A PARIS.

Par PIERRE BALLARD, Imprimeur de la Musique du Roy, demeurant
rue S. Iean de Beauuais, à l'enseigne du mont Parnasse.

1623.



Auec priuilége du Roy.

Pl. 6.



III

LES MAITRES

ET

LES MUSICIENS REMARQUABLES



Le plus ancien maître de musique dont le nom nous ait été conservé est **Jacques Balochart,** prêtre, ainsi qualifié dans le compte de la communauté des vicaires de la cathédrale de 1422 (1) : « Primus simphoniarca (2) nomine Balochart ». Le 7 novembre 1453, le chapitre lui fit défense, sous peine d'excommunication et de 10 l. d'amende, de recevoir chez lui une concubine qu'un sien frère entretenait dans sa maison. Est-ce par suite de ses relations personnelles, ou bien en vertu de ses fonctions, toujours est-il que, le 1[er] octobre 1461, il reçut à souper en son hôtel le maieur sire Philippe de Morviller, à qui fut offert le vin de la ville. Il l'eut également à sa table avec plusieurs

(1) Voy. ci-dessus.

(2) C'est par ce mot qu'étaient la plupart du temps désignés les maîtres de musique des églises dans le latin quelque peu prétentieux de la fin du moyen âge et de la Renaissance.

échevins le jour des Saints-Innocents — fête des enfants de chœur — 1464, année où celui-ci était encore maieur (1). Dans le premier cas, qui paraît le plus probable, il aurait occupé une situation assez relevée, car la famille de Morviller était une des plus considérables d'Amiens ; le maieur Philippe de Morviller était cousin du chancelier de France qui portait le même nom et le même prénom que lui.

Après Jacques Balochart, il faut descendre jusqu'en 1500 pour trouver **Jehan Mouton,** dont la présence nous est révélée par une curieuse délibération de l'échevinage d'Amiens, qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire *in extenso.* Du 27 janvier 1500 (n. st.): « Sur ce que sire Pasquier de Bethembos, Nicolle Capperon, prebtres, Phelippe Marchant, *Jehan Mouton, maistre des enffans,* et sire Pierre Long, aussy prebtre, Jehan Ostren et Jehan Le Grant, demourans à Amiens, avoient fait le jour d'uy présenter à Messeigneurs (les maieur et échevins) certaine requeste en leur eschevinaige, contenant que de longtemps ne avoit point esté joué en ceste ville

(1) On ne sait quel degré de parenté il avait avec Jehan Balochart, ancien enfant de chœur de la cathédrale, reçu chanoine le 12 avril 1454, et chantre en 1456, et qui mourut le 13 octobre 1473. Rivoire *(Descr. de l'église cathédrale d'Amiens,* p. 15) a dû le confondre avec Jacques. Un autre Jacques Balochart, joueur de hautbois à Amiens en compagnie d'autres joueurs de hautbois, joua à la procession de l'Ascension en 1528.

d'Amiens le mistère de la Passion Nostre Seigneur Jhesus-Crist, combien que en icelle ville y eust pluiseurs honnestes compaignons et gens de bien qui à ce faire se exerceroient volentiers, considéré que, Dieu merchy, le roialme de France estoit à présent en bonne paix, et aussi que pain et vin estoient à bon marchié et habundance de tous biens, qui estoit à louer Dieu ; et à ces causes requéroient les dessus nommez qu'il nous pleust leur permettre et acorder qu'ils peussent jouer ou faire jouer ledit mistère de la Passion tel qu'ils le porroient avoir, qui contenoit III journées, et tel qu'il avoit esté autresfois joué à Doullens, et leur consentir qu'ils peussent fouyr, heuer et picquier ou champ où l'en a acoustumé faire et jouer ledit mistère, faire courir les personnages de deables, baillier les dodennes et la terre qui estoit aux environs dudit champ, ainsy que l'en avoit acoustumé faire, et, à l'aide de Dieu, ils offroient en bien faire leur devoir, en édiffiant le pœuple et habitans de la ville et d'autres lieux qui voldroient venir veoir ledit mistère » ; autorisation qui fut accordée, sous réserve de celles des gens du Roi, de l'évêque et du chapitre de la cathédrale. Il y a bien des raisons de penser qu'il s'agit ici du célèbre Jehan de Hollingue dit Jehan Mouton, qui fut par la suite chantre des rois Louis XII et François Ier, auteur d'un grand nombre de messes, de motets, d'hymnes, de chansons, qui mourut en 1522, chanoine de Thérouanne et de Saint-

Quentin, et qui fut inhumé dans cette dernière église sous cette épitaphe :

Ci gist maistre Jean de Hollingue dit Mouton, en son vivant chantre du Roy, chanoine de Thérouanne et de cette église, qui trespassa le pénultième jour d'octobre MDXXII. Priez Dieu pour son âme (1).

Mais essayer d'éclaircir la question en rétablissant autant que possible la biographie de l'illustre maître de ce nom nous entraînerait dans des recherches et des dissertations qui dépasseraient de beaucoup les limites accordées à la présente notice. Dans tous les cas, il appartient toujours bien à l'école picarde.

Jean Mouton jouit parmi ses contemporains d'une réputation universelle qui le mettait pour ainsi dire hors de pair. Ses messes furent particulièrement goûtées du pape Léon X.

« L'œuvre de Jean Mouton, dit Michel Brenet (2), est très considérable. On peut y rattacher de grands souvenirs historiques et supposer avec beaucoup de vraisemblance qu'elle servit à soutenir la gloire de l'école musicale française dans l'entrevue de Bologne en 1515, où se rencontrèrent les chapelles du pape et du roi de France, et dans celle du Camp du Drap d'or, où

(1) Voy. Ch. Gomart. *Notes historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin*. Société acad. de Saint-Quentin, travaux de 1850, p. 253.

(2) Bull. Soc. des Amis des Cathédr. 1914, p. 34.

joutèrent musicalement, en 1520, les musiciens de Henri VIII et ceux de François Ier » (1).

M. l'abbé Leroy (2) cite **François Dullot,** maître des enfants de chœur en 1514.

Un acte capitulaire du 5 août 1538 ordonna de livrer à **Adrien Josselin,** prêtre, chanoine vicarial, les joyaux du pape des fous. D'autre part l'inventaire du mobilier de la maîtrise du 4 octobre 1547, lors de l'entrée en fonctions de Laurent Bonnart, maître des enfants de chœur, mentionne trois livres (3) de chant provenant « de sire Adrien Josselin, chanoine vicarial, en son temps maistre desdits enfans ». On ne sait s'ils étaient de sa composition.

Me **François de Villers,** « lui XIIIe, aiant les enffans de cœur de ladite église en charge », est cité dans un procès-verbal de visite fait le 16 juin 1542 par François de Saisseval, bailli du temporel du chapitre, des blés et autres grains qui pouvaient se trouver dans les maisons de la juridiction dudit chapitre. En 1544, il était en même temps l'un des chantres ordinaires de la célèbre confrérie du Puy Notre-Dame (4).

(1) Voy. Fétis, *Biogr. des music.* — H. Riemann, *Dict. de musique.* — Eitner, B. B. *Quellenlexikon.* — *The Oxford History of music.* t. II, p. 259. — A. Gastoué, *Josquin des Prés*, Tribune de S. Gervais, 1921, p. 222.

(2) *Hist. des chapelains de la Cath. d'Am.* Mém. Soc. des Ant. de Pic. in-8° t. XXXV, p. 680.

(3) Voy. ci-dessus.

(4) Au temps de sa splendeur, la confrérie du Puy d'Amiens, avait, en effet, pour rehausser ses nombreux offices, une musique très bien montée.

En 1547, **François Savary**, « maistre des enffans d'Amyens, chantre et joueur d'instruments », fut appelé par les maieur et échevins de Péronne pour égayer leur dîner de la Saint-Jean, où il a « joué et faict plusieurs obades », et reçut pour cela la somme de 24 s.

Laurent Bonnart, maître de musique de la cathédrale d'Amiens, reçut en cette qualité l'inventaire du mobilier de la maitrise le 4 octobre de la même année. C'est tout ce que nous savons sur son compte.

Dans une information qui fut faite en 1560 sur les vie et mœurs de François Bauduyn, chanoine vicarial, chez lequel, paraît-il, on menait un peu trop joyeuse vie, on relève parmi les dépositions des commensaux de celui-ci, celle de « discrète personne sire **Jehan Fauvette,** prebtre, chapellain et vicaire de l'église Nostre-Dame d'Amyens, demourant audict Amyens, comme il a continuellement demouré six ans sont, pendant lequel temps il a esté maistre de musicque des enfans de cœur de ladicte église, âgié de vingt-huict ans, ou environ ». Jehan Fauvette aurait donc été nommé à la maitrise d'Amiens vers l'an 1554, à l'âge de 22 ans, ou environ. Il semble résulter au surplus du texte précité qu'il n'était plus alors en fonctions et n'était plus resté que simple chapelain vicarial. Toujours est-il qu'en 1564, **Jehan Boistel**, « maistre des enffans novices de l'église N.-D. d'Amiens », et les héritiers d'Antoine Cardon,

payaient une rente à la ville d'Amiens pour des maisons et jardins à l'angle de la rue Neuve Saint-Denis. Mais dès l'année suivante, **Jehan Fauvette** reprenait la direction de la maîtrise, dont il reçut l'inventaire du mobilier le 12 septembre 1565. Dans cet inventaire, il est fait mention d'un livre de messes donné par ledit Boistel (1) « naguères maistre d'iceulx enfans ». On ne sait s'il en était l'auteur. C'est en qualité de maître des enfants de chœur de la cathédrale que Jehan Fauvette fit partie en 1565-66, avec Mᵉ Sauvaige, organiste à Saint-Martin, et d'autres chantres et organistes, d'une commission chargée de recevoir des travaux exécutés à l'orgue de l'église Saint-Germain par Jehan Fermant, « organiste ». Le 4 août 1569, l'échevinage d'Amiens désigna « le maistre des enffans de cœur, ung nommé Fauvette, et ung nommé Piquigny, musiciens de l'église Nostre-Dame d'Amiens », pour, avec des fondeurs que l'on trouvera des plus experts dans la ville de Rouen, visiter la cloche de l'effroi récemment fondue par Jehan de Bruyères et Jehan Heudebert, fondeurs à Amiens, prétendant ladite cloche défectueuse et poursuivant ces derniers devant le bailliage pour être condamnés à la refondre. Le 11 mai de l'année suivante, « sur ce qu'il a esté proposé que plusieurs habitans trouvent la cloche de l'effroy dernyèrement fondue, vicieuse et deffective, en ce qu'elle

(1) Voy. ci-dessus.

n'a bon son et armonye », les maieur et échevins ordonnèrent « que le maistre des enffans de cœur » — c'était toujours Jehan Fauvette — « Me [Jehan] Boistel, maistre de la confrayrie du Puis » — l'ancien maître des enfants — « et Me Eustace du Val, organistre de Saint-Michel, tous bons musiciens, seront mandés pour en avoir leur advis ; et à ceste fin sera de nouveau sonnée ladicte cloche quelque jour de la sepmaine prochaine, du matin ou du soir, lorsqu'il n'y aura guères de bruict par la ville ».

Vers le milieu du XIXe siècle, Goze avait encore vu dans le clocher de l'église de Picquigny, une cloche datée de 1574, sur laquelle il avait relevé l'inscription suivante en caractères gothiques (1) : « J'ai eu nom Vidamesse, je poise trois M deux C toute refondue du temps de monseigneur Emmanuel Philibert d'Ally, vidame d'Amiēs, aussi du temps de venerable et discrete personne M. Antoine Wvot, doien et chanoine de ceste eglise, sr. de Carnoy près Peronne et Mr Jehan Watter (2) aussi chanoine, me des enfans de cœur Nre-Dame d'Amiēs et de M. Loys d'Ally (3) aussi chanoine et curé de Rumigny et Grattepanche, mil VcLXXIIII. Lucien Guerin (4) fondeur de Beauvais ».

(1) *Eglises, Châteaux, Beffrois*, etc., p. 19.

(2) Dans un exemplaire annoté par Goze, il y a à la main : *Vattel*.

(3) *Ibid., d'Ailly*.

(4) Il y avait un B, qui, dans le même exemplaire, a été

Il est très regrettable que cette cloche ait été refondue en 1869 (1), car il est douteux que Goze ait lu exactement l'inscription, et notamment il y a tout lieu de supposer qu'il a mal transcrit le nom du maître des enfants de chœur et lu *Watter*, puis *Vattel*, pour *Fauvette* ou *Fovette* (2), car il ne paraît pas que Jehan Fauvette ait eu un successeur entre lui et François Couvrechef. Néanmoins un doute subsiste. Au surplus aucun autre document ne nous laisse savoir que Jehan Fauvette ait été chanoine de Picquigny.

En 1576, il était prévôt de la communauté des douze chapelains vicariaux, et, en cette qualité il souscrivit à une augmentation de dotation par Mathias de Buis, chapelain, de la messe en musique du jour de la Sainte Anne et de son lendemain. Il figure parmi les chapelains vicariaux dans le procès-verbal de remise par ceux-ci de leurs aumusses au chapitre, le 23 juillet 1577. Mais ces documents ne font pas mention de sa qualité de maître des enfants de chœur. Suivant M. l'abbé Leroy, il en aurait quitté les fonctions en 1577. Il ne les exerçait certainement plus lorsqu'il fit avec François Couvrechef, son successeur, et plusieurs autres, la visite des nou-

corrigé au crayon par un G. Les Guérin étaient une famille de fondeurs picards bien connue, dont plusieurs membres furent établis à Amiens.

(1) Voy. J. Roux, dans la *Picardie hist. et mon.* t. I, p. 351.

(2) Le fondeur de cloches a pu lui-même l'avoir estropié.

velles cloches de l'église Saint-Germain, en 1585 (1).

L'inventaire après son décès est daté du 23 juillet 1588. Il y est qualifié « prebtre, chappelain et chantre de l'église Notre-Dame d'Amyens ». D'après ce qui précède, il ne devait avoir guère plus de cinquante-six ans. Il demeurait alors rue Neuve (2). Cet inventaire témoigne d'une certaine aisance. On y remarque, entre autres choses : « Sept tableaux de toille peinte, tinglez de bois..... Un chandélabre d'arain à 12 chandeliers », mais encore et surtout : « Deux bonnets noirs avecq un livre de messes mises en musicque, prisés ensemble xv s..... Plusieurs autres livres de musicque prisés I escu..... [Quatre livres de motetz mises en musicque, prisés XXX s.... Cinq petits livres estans ung recœul, prisés XXX s..... Quatre petits livres de motetz prisés VIII s.... Deux violles, l'une grande et l'autre petitte, prisées XL s..... (3)]. Une table d'ardoise montée sur un bureau de bois, prisée II escus ».

L'année qui suivit sa mort, Nicolas Fauvette l'aîné, Nicolas Fauvette le jeune, teinturier en toiles à Amiens, Guy Fauvette, maître des enfants de chœur de la collégiale Saint-Pierre du Dorat (4),

(1) Voy. ci-dessous.

(2) Aujourd'hui, rue de l'Amiral Courbet.

(3) Ces derniers articles entre crochets ont été raturés, sans doute parce qu'ils avaient été l'objet de dispositions testamentaires ou bien parce qu'ils ne lui appartenaient pas.

(4) Haute-Vienne.

Antoinette et Marie Fauvette, ses frères et sœurs et héritiers, eurent contre Maximilien Boullet et autres, devant l'échevinage d'Amiens, un procès dont on ne saisit pas bien l'objet ni l'issue.

D'après ce qui précède, il semble que Jehan Fauvette fut un musicien de talent ; nous avons vu qu'en 1612, la maîtrise conservait encore un livre contenant des *Magnificat* et des *Salve* de sa composition. Les raisons pour lesquelles il cessa ses fonctions une première fois pour quelques années, puis définitivement alors qu'il était encore assez jeune, sont inconnues.

On ne sait quelle parenté il avait avec « Pierre de Fauvette », prêtre, chantre de la confrérie du Puy en 1572.

Suivant M. l'abbé Leroy (1), **François Couvrechef** aurait succédé à Jehan Fauvette en 1577. Toujours est-il qu'il était en charge en 1585, lorsqu'en compagnie de Jehan Fauvette, son prédécesseur, il procéda à la réception des trois cloches de l'église Saint-Germain qui venaient d'être fondues à nouveau par Lamoral de Nainville, fondeur à Amiens. L'année suivante, la grosse cloche fut fondue par un autre fondeur d'Amiens, Melchior Guérin. Après une première visite par Couvrechef et Fauvette, elle fut soumise à un second examen par Alliamez, organiste (2),

(1) *Chapelains*, etc., p. 673. — *Employés*, etc., p. 27.
(2) Sans doute Michel Aliamer, qui, vers 1588, succéda à

Scellier, musicien et Denis Rebel, organiste de Saint-Leu, qui reconnurent qu'il y avait « quelque peu à dire qu'elle ne fût dudict ton, dont fut faicte déduction audit Guérin de la somme de quatre écus sur le marché faict avec luy ». Maître du Puy en 1591, François Couvrechef prit pour refrain :

« *Voix accordant le ciel avec la terre* »

et offrit, en cette qualité à la cathédrale la clôture de la chapelle de l'Annonciation. Cette clôture, surmontée d'un tableau représentant la Vierge médiatrice entre Dieu et les hommes, était, dit Pagès « de pierres dorées délicatement travaillées et percées à jour, embellie de plusieurs petites colonnes d'ordre corinthien, cannelées et bandées de feuillages et d'autres ornemens. On y voit en bas-relief plusieurs petites figures jouant différens instrumens. Sur les piédestaux, les quatre Pères de l'Eglise latine sont aussi sculptés en bas-reliefs..... Dans un endroit, on voit ce même maître sculpté en demi-bosse, enseignant des enfans de chœur. Il est peint dans ce tableau vestu en surplis et à genoux devant la Sainte-Vierge tenant son cher fils entre ses bras » (1).

Radde à l'orgue de Saint-Leu. — A l'époque qui nous occupe, Claude Clabaut, prêtre, était organiste à Saint-Germain ; connu depuis 1558-†1594.

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 208. — Cette clôture, qui devait être fort curieuse, fut détruite au XVIIIe siècle, comme toutes celles des autres chapelles de la cathédrale.

Il figure à la remise des aumusses à titre de chapelain vicarial de 1587 à 1628 ; il n'est plus cité dans le suivant qui est de 1630. Il est probable qu'il était mort dans l'intervalle; mais depuis longtemps — on ne sait exactement depuis quand — il n'était plus à la tête de la maîtrise.

Cette place était occupée dès 1599 par **Pierre Elliot,** prêtre, qui ne nous est d'ailleurs connu que par une contestation qu'il eut cette année là devant la juridiction échevinale contre Claude de Rouvroy, marchand.

L'inventaire du mobilier de la maîtrise aurait pu nous donner le nom de celui qui en prit alors la direction, mais la signature mise au bas de la pièce est absolument illisible.

En 1619, notre cathédrale avait le bonheur d'avoir pour maître de musique un des plus grands musiciens français du temps d'Henri IV et de Louis XIII : **Jean de Bournonville.** C'est lui-même qui nous l'apprend dans le titre d'un recueil de treize messes publié par lui, précédé d'une longue et amphigourique dédicace datée du 13 avril 1619 à François Lefèvre de Caumartin qui, l'année précédente, avait succédé à Geoffroy de la Marthonie sur le siège épiscopal d'Amiens (1).

(1) *Missæ tredecim IV, V et VI vocum, quarum ultima pro defunctis, auctore Joanne de Bournonville, ecclesiæ cathedralis Ambianensis symphoniarcha.* Douai, Jean Boyard, 1619. — Cette épitre a été reproduite dans le Bulletin de la Soc. des Amis des Cathédrales, 1916, p. 115.

Dans le titre d'un recueil de *Magnificat* publié à Paris en 1625, il se dit lui-même natif de Noyon (1). Je ne sais sur quel fondement on a placé sa naissance vers 1585.

Des distiques mis en tête de la partie de basse de ses *Missæ tredecim* laissent entendre que son talent lui aurait fait remporter des prix à Rouen, à Evreux et à Abbeville (2).

Il était maître de musique de la collégiale de Saint-Quentin en 1613, ainsi qu'il résulte d'un article des comptes de la cathédrale de Cambrai ainsi conçu : « A Mre Jean de Bornonville, maître des enfants de l'église de Saint-Quentin, pour des œuvres de plusieurs messes composées en musique, imprimées en un livre offert au chapitre, 9 l. » (3). Il faut donc placer entre 1613 et 1619 l'arrivée de Jean de Bournonville à Amiens. Suivant Ch. Gomart (4), il aurait quitté Saint-Quentin

(1) *Octo cantica Virginis matris quæ vulgo Magnificat dicuntur,..... authore M. Joanne de Bournonville. Noviomensi, et in æde divo Quintino sacro musicæ præfecto.* Paris, Pierre Ballard, 1625.

(2) « Si te disparium mulcet symphonia vocum
» Quam Deus harmonica misit ab arce poli
» Cultius in terris hanc nemo exercuit artem
» Bournonvilleo judice Rothomago
» Atque Eborum urbe et Abavilla certaminis hujus
» A quibus hic artis præmia prima tulit », etc.

(3) Cité par Michel Brenet, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais*, p. 334, d'après Houdoy, *Histoire artistique de la cath. de Cambrai*, p. 224.

(4) *Notes historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin*, Mém. de la Soc. acad. de S. Quentin, 1850, p. 256.

en 1618. Nous avons vu que, dès 1612, la maîtrise d'Amiens possédait déjà de ses œuvres. Il se qualifie encore de « maître des enfants de chœur de l'église cathédrale d'Amiens » dans les « *Cinquante quatrains du sieur de Pibrac, mis en musique à 2, 3 et 4 parties* », qu'il publia chez Pierre Ballard en 1622 (1). C'est encore en cette qualité que, le 23 juin 1623, en compagnie d'Antoine Chapelain, organiste de la cathédrale, et d'Henri Frémart, maître des enfants de chœur de la cathédrale de Rouen, il assista l'illustre Jean Titelouze, organiste de la même cathédrale, et Paul Maillard, facteur d'orgues à Paris, chargés l'un par le chapitre, l'autre par le facteur, de recevoir le nouvel orgue de la cathédrale d'Amiens qui venait d'être construit par Pierre le Pescheur, maître facteur d'orgues à Paris (2). Le titre du recueil de *Magnificat* dont nous avons parlé, daté de 1625, semblerait indiquer que Jean de Bournonville était alors maître de musique de Saint-Quentin. Comme nous le retrouvons certainement par la suite à Amiens, il n'est guère possible de supposer qu'après avoir quitté Saint-Quentin pour aller à Amiens, il y serait retourné puis serait encore revenu une seconde fois à Amiens. Il vaut mieux penser avec Michel Brenet (3) qu'il ne s'agit que d'une seconde édition dont nous

(1) Voy. Michel Brenet, *loc. cit.*
(2) Voy. G. Durand. *Monogr..... Cath. d'Am.*, II, 505.
(3) *Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais*, p. 335.

n'avons plus la première et dont on se sera contenté de changer la date sans autrement modifier le texte du titre (1).

Dans tous les cas, Jean de Bournonville était toujours maître de musique de la cathédrale d'Amiens lorsque Me Jacques du Moustier, maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, étant venu à mourir vers le 28 novembre 1631, les chanoines décidèrent le 6 décembre suivant « que la maîtrise des enfans de cœur de ladite Sainte-Chapelle seroit offerte à Monsieur de Bournonville, maître des enfants de cœur de la ville d'Amiens, comme en ayant meurement délibéré et trouvé capable de remplir cette place ». Il y fut reçu et installé le 3 janvier 1632. Mais il ne jouit pas longtemps de ce poste éminent et il mourut le 27 mai suivant (2), probablement encore jeune. On a de lui surtout des messes et des *Magnificat*.

Nous avons cité plus haut des distiques placés en tête de la partie de basse de ses *Missæ tredecim*. En effet, ces messes sont éditées en six cahiers in-4° format italien, un pour chaque partie. Outre la pompeuse lettre à l'évêque d'Amiens, chacun de ces cahiers porte une petite pièce de vers, soit

(1) On ne le voit pas figurer dans les procès-verbaux de remise des aumusses qui furent faits de son temps. Trouvait-il indigne de lui de se soumettre à ce cérémonial un peu humiliant ?

(2) Voy. Michel Brenet, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle*, pp. 175 à 177.

en latin, soit en français, toutes très élogieuses pour l'auteur. Nous pouvons d'autant moins les passer sous silence, que, dans plusieurs, celui-ci est presque égalé au grand Roland de Lassus, et qu'on y retrouve le goût bien picard pour le rébus. Le nom de Jean de Bournonville y est mis en anagramme, ici : *Hé n'oy-je un bel Orlande?* là : *Ho vive l'Orlande bénin;* ailleurs, sous la signature de M. Bazin, chapelain de la cathédrale d'Amiens : *Car il a bon odeur en ville*; une autre pièce est adressée aux enfants de chœur d'Amiens, par Nicolas Boyleau, chanoine de Fouilloy.

La place de maître de musique de la cathédrale d'Amiens laissée vacante par Jean de Bournonville fut donnée à un musicien presque aussi illustre, **Arthus Aux Cousteaux.** Sa biographie, jusqu'alors assez obscure, fut naguère bien débrouillée par Michel Brenet (1). Il était bien d'Amiens, et vraisemblablement de la paroisse Saint-Germain de cette ville; il est donc plus que probable qu'il appartenait à l'illustre famille amiénoise de ce nom, et non à celle de Beauvais, qui d'ailleurs devait lui être apparentée (2). Après avoir donné un maieur de bannière de 1359 à 1379, des échevins et autres officiers municipaux depuis 1385, et un maieur, sire Nicolas Aux Cousteaux en 1569, sans parler

(1) *Les musiciens de la Sainte-Chapelle*, p. 347 à 350.
(2) Voy. Aug. Janvier, *Livre d'Or de la Municipalité amiénoise*, p. 333.

de deux médecins au XVIᵉ siècle, cette famille avait fini assez lamentablement, et, un peu avant 1593, Nicolas Aux Cousteaux, après avoir été vingt-trois fois échevin et une fois maieur, avait dû s'enfuir pour dettes (1). Arthus Aux Cousteaux aurait débuté à la maîtrise de Saint-Quentin, où il aurait été l'élève de Jean de Bournonville en 1615 (2), puis passa treize ans dans la musique du Roi à titre de haute-contre, et de là devint successivement chantre à la cathédrale de Noyon où il était encore en 1627, et maître de musique à Saint-Quentin, poste qu'il occupait en 1631 lorsqu'il fit paraître chez Ballard à Paris, un livre de 21 psaumes, et probablement encore lorsqu'il obtint la maîtrise d'Amiens, où sa présence ne nous est révélée que par l'inventaire qu'il représenta le 30 septembre 1633 du mobilier de la maîtrise. Il n'y resta d'ailleurs que fort peu de temps, et, le 24 juin 1634, il fut nommé clerc haute-contre à la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, dont il devint maître de musique le 24 mai 1642, à la mort de Guillaume Le Blanc. Il dut en cesser les fonctions un peu avant 1651 et mourut chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital, à Paris entre 1654 et 1656.

(1) Les Capucins furent établis dans sa maison par le duc d'Aumale.

(2) Voy. Ch. Gomart, *Notes historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin :* Mém. de la Soc. acad. de S. Quentin, t. VIII, p. 259.

HYMNVS.

AD cœ- nam Ag- ni pro- ui- di,

Et fto- lis al- bis can- di- di, Poſt

tran- ſi- tum ma- ris Ru- bri,

Pl. 7.

Hymnes de l'Eglise par J. Titolouze (pl. 6).

Arthus Aux Cousteaux fut un vrai Picard, irascible et batailleur, car si ces mœurs étaient jadis assez communes, il paraît que de ce côté-là les Picards tenaient le record. Ils en avaient du moins la réputation. Il faut lire dans *Les Musiciens de la Sainte-Chapelle* de Michel Brenet ses démêlés épiques avec l'illustre compagnie où, à en croire Boileau, la concorde et l'aménité ne régnaient pas sans partage — les chanoines de la Sainte-Chapelle n'étaient pourtant pas tous picards. — En bon Picard aussi Aux Cousteaux était ennemi des innovations et notamment de la basse continue, et il poursuivait les novateurs d'une critique acerbe. Il s'acharna contre Henry Dumont, maître de chapelle de Louis XIV, qui ne nous est plus guère connu que par ses fameuses messes en plain-chant musical si populaires en France, mais dont les autres œuvres mériteraient de l'être davantage. La musique d'Aux Cousteaux, effectivement, malgré de très grandes qualités est en retard sur son époque et semblerait plutôt appartenir à la période précédente.

Il fut honoré de l'amitié et de la protection du premier président Mathieu Molé, peut-être par suite de vieilles relations du temps de la splendeur de sa famille. C'est lui qui lui fit donner la place de maître de musique de la Sainte-Chapelle et il l'aida souvent à se tirer des mauvais pas dans lesquels il s'était mis avec les chanoines. Les

œuvres laissées par lui sont assez nombreuses : des messes, des psaumes, des cantiques, des faux-bourdons, des noëls, etc. Il a aussi mis en musique les *Quatrains de M. Mathieu*, dédiés à Mathieu Molé. Il ne manque pas de témoignages contemporains de sa grande réputation comme musicien (1).

Nous ne savons si, aussitôt après le départ d'Aux Cousteaux, le chapitre d'Amiens fit appel au fils de Jean de Bournonville, **Valentin de Bournonville.** Dans tous les cas, celui-ci figure à la remise des aumusses des vicaires du 23 juillet 1643 (2), et il était encore maître de musique à Amiens, lorsque le chapitre de Notre-Dame de Paris lui confia sa maîtrise, le 27 août 1646 (3). Il devint par la suite maître de la musique de Notre-Dame de Chartres (28 avril 1653), — la même année, le chapitre de Paris lui accorda un bénéfice à Saint-Jean-le-Rond, — puis maître de la musique du Roi en 1662, poste qu'il conserva jusqu'en 1684 (4).

(1) Indépendamment de la notice précitée de Michel Brenet, voy. aussi sur Aux Cousteaux, H. Quittard, *Henry Dumont*, dans *la Tribune de Saint-Gervais*, 1902, p. 90 ; Félix Raugel, courte notice sur Aux Cousteaux, *ibid.*, 1910, p. 41 ; A. de Raulin, dans le Bulletin des Amis des cathédrales, 1914, p. 149. — Fétis, *Biographie des musiciens*, — etc.

(2) Les procès-verbaux de 1632 à 1642 et de 1644 à 1655 manquent.

(3) Chartier, *L'ancien chapitre de N.-D. de Paris et sa maîtrise*, p. 109.

(4) Clerval, *L'ancienne maîtrise de N.-D. de Chartres*, p. 84.

Sans avoir atteint la gloire de son père, Valentin de Bournonville fut cependant un musicien de grand mérite et très estimé. En 1657, le chapitre de Rouen acheta pour sa maîtrise des morceaux de lui, en le désignant par « Bournonville le jeune » (1).

Jean Patte, qui succéda à Valentin de Bournonville, était l'aîné des neuf enfants que Jean Patte, bourgeois d'Amiens, avait eus de Barbe de la Cauchie, qu'il avait épousée en troisièmes noces le 1er octobre 1597, après avoir perdu, en un an à peine, de la peste qui sévissait alors à Amiens d'une façon terrible, ses deux premières femmes et trois filles que lui avait données la première. Ce Jean Patte le père, bien que d'origine fort modeste, est l'auteur de curieux mémoires très précieux non seulement pour l'histoire d'Amiens mais même pour l'histoire générale pendant la période troublée de 1587 à 1617 (2). Jean, son fils, avait commencé par être reçu enfant de chœur à la cathédrale en 1617, était entré dans les ordres et y était resté comme chapelain. Elu maître de la confrérie du Puy Notre-Dame, en 1649, il demanda à l'évêque François Lefèvre de Caumartin et obtint l'autorisation de faire élever, pour son offrande de maître, un retable

(1) Collette et Bourdon. *Hist. de la maîtrise de Rouen*, p. 67.

(2) Publiés par J. Garnier dans les Mém. de la Soc. des Ant. de Pic., in-8°, t. XIX.

d'autel dans la chapelle Saint-Quentin de ladite église. Nous nous rappelons que c'est cette chapelle qui était affectée au maître de musique. Le tableau de ce retable représentait, dit Pagès, la Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus, avec le refrain du donateur :

Nourrisson de Joseph, vray Dieu, fils de Marie.

Et Pagès (1) ajoute : « Son portrait, où il est représenté vêtu en surplis, et celui de M. Jean Patte, son père, vénérable vieillard aux cheveux blancs, vêtu en habits noirs de bourgeois, sont peints sur deux tableaux placés dans des cartouches ovales à bordures dorées, attachés aux deux côtés de cet autel sur des colonnes couplées d'ordre ionique ». Jean Patte était encore maître de musique lorsqu'en qualité d'ancien maître du Puy il signa l'inventaire des reliquaires, argenteries, ornements, etc., de ladite confrérie, le 28 janvier 1656. Mais il en cessa peu après les fonctions, on ne sait pourquoi. Il resta néanmoins chapelain vicarial. C'est lui qui, le 28 janvier 1675, présenta au chapitre un bref d'autel privilégié obtenu par les chapelains du pape Clément X pour l'autel Saint-Pierre de la cathédrale. Comme ancien maître de musique, il fut adjoint à Charles-Jean Ducrocq qui remplissait alors ces fonctions pour examiner les candidats à une prébende

(1) Ms. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 151.

vicariale, qui fut conférée à François Nerlande, (21 juin 1675). Il se dit habitué dans la cathédrale d'Amiens depuis 60 ans environ, lorsqu'avec Philippe Picard, chanoine vicarial, François Jourdain et Pierre Boistel, chapelains, il fit la déclaration des charges et prérogatives des chanoines vicariaux, dans un acte notarié du 4 janvier 1677. Il figure encore dans le procès-verbal de la remise des aumusses du 24 juillet 1679. Il devait avoir aux environs de 69 à 70 ans. On ne le rencontre plus dans le procès-verbal du 23 juillet 1681.

Le 2 octobre 1656, le chapitre de la cathédrale conféra à **Jean Cathala** ou **Cathalas**, qu'il venait de nommer maître de musique, la chapelle vicariale de Saint-Quentin, dont avaient été pourvus Mᵉ Jean Patte et Mᵉ Valentin de Bournonville, ses prédécesseurs. C'était un musicien de grande valeur (1) et qui a laissé un nom parmi les maîtres de l'école française du XVIIᵉ siècle. Il avait été précédemment clerc taille et joueur de cornet à la Sainte-Chapelle du Palais, où sa présence en cette qualité est révélée en 1646. En 1650, les comptes de cette collégiale portent encore une gratification de 25 l. qui lui fut alors allouée, mais il devait déjà l'avoir quittée, car, en 1649, il était à Notre-Dame de Paris aux gages de 16 s. t. par jour (2 juillet), et, en 1652, il

(1) M. Brenet, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle*, pp. 200, 204.

figure encore aux comptes de cette église (1). Il ne resta d'ailleurs pas bien longtemps à Amiens, et, le 13 novembre 1658, il faisait la remise de ses fonctions au chapitre, sans doute parce qu'il ne s'entendait pas avec celui-ci car il était d'un caractère fort original (2). Toutefois il ne se pressa pas de s'en aller, et il fallut quelques jours après que le chapitre lui signifiât de vider la maîtrise pour la Saint André suivante. Après avoir quitté Amiens, Cathala devint maître de musique de la cathédrale d'Auxerre, où il succéda à Annibal Gantez, le célèbre auteur de l'*Entretien des Musiciens* (3).

Il a laissé un certain nombre de messes. Son talent sur le cornet était très réputé, et notamment, en 1665, le jour de la Saint-Pierre, il alla le faire entendre à la cathédrale de Troyes (4).

Pour remplacer Cathala, le chapitre nomma **François Cozette,** prêtre, qui fut reçu en qualité de maître de musique le 20 décembre 1658. Le 27 janvier suivant, François Cozette se pré-

(1) Arch. Nat. L L 195, f° 465. Renseignement obligeamment fourni par M. Félix Raugel.

(2) Préface de Thoinan, dans la nouvelle édit. de l'*Entretien des Musiciens* de Gantez (1878), p. x.

(3) Voy. Aimé Cherest, *Notice sur les musiciens qui ont illustré le départem. de l'Yonne*, Bull. de la Soc. des sciences.... de l'Yonne, IV (1850), p. 43 ; travail d'ailleurs assez superficiel.

(4) Prévost, *Instrum. de mus. usités dans nos églises*, Mém. Soc. Acad. de l'Aube (1904), p. 194. — Sur Cathala, voy. Fétis, *Biogr. des music.* — Eitner, *B. B. Quellenlexikon.*

senta au chapitre, le remerciant de l'honneur qu'il lui avait fait. Il fut de nouveau reçu aux mêmes conditions que son prédécesseur et pourvu de la chapelle vicariale de Saint-Quentin. Le 24 novembre 1664, il donna, on ne sait pour quel motif, sa démission, qui fut acceptée. C'est tout ce que nous savons sur ce personnage.

Le 7 janvier 1665, le chapitre donna pour successeur à François Cozette, **Charles-Jean Ducrocq,** maître de musique de la cathédrale de Noyon, et, le 15 janvier suivant, lui conféra la chapelle Saint Quentin. Nous avons vu, qu'assisté de Jean Patte, son prédécesseur médiat, il avait, le 21 juin 1675, examiné des candidats à une prébende vicariale. Il menait assez souvent et sans permission les enfants de chœur dans différentes églises et ailleurs pour chanter, et se fit par deux fois rappeler à l'ordre à ce sujet (10 février 1676, 15 mai 1682). Une décision capitulaire du 12 avril 1680 nous laisse entrevoir au surplus que le chapitre était loin d'être satisfait de ses services et de son assiduité et que même il fut question de le révoquer : « Sur le rapport fait..... que le maistre de la musique, contre lequel il y a eu depuis longtemps plusieurs plaintes, promettoit de mieux faire son devoir et l'instruction des enffans, assiduité à la maison et composition de la musique pour le chœur, MM. ont résolu de le mander au chapitre, où estant entré, il auroit esté admonesté et luy auroit esté

dit par M. le Préchantre présidant audit chapitre, qu'en considération des promesses qu'il avoit faites à MM. de mieux faire son devoir à l'advenir, on surceoit de quatre mois à le remercier ; lequel avoit promis à mesdits sieurs toute sorte de satisfaction ». Il faut croire qu'il s'est quelque peu amendé au moins pendant le délai de quatre mois qui lui fut imparti ; mais ses mauvaises habitudes ne tardèrent sans doute pas à reparaître, car en janvier 1687, il compromit sa dignité jusqu'à se joindre aux enfants de chœur pour manquer de respect à M. Glachant, celerier du chapitre, dans l'exercice de sa charge ; pour quoi le chapitre le condamna à aller demander pardon à celui-ci et à lui faire satisfaction. C'est de lui-même qu'il finit par se retirer, et, le 3 mai 1702, il donna sa démission, en raison de son grand âge ; le chapitre lui conféra une chapelle plus 14 s. par jour, à condition qu'il fera fonction de vicaire, avec séance dans les hautes stalles du côté droit.

Le 24 janvier 1685, les chanoines chargèrent plusieurs d'entre eux, avec un M. Quignon, de prendre soin de la maîtrise. **Michel Quignon,** car c'est très vraisemblablement de lui qu'il s'agissait, avait été reçu enfant de chœur avec Michel Mais, le 21 août 1679. Il était natif d'Amiens, où d'ailleurs le nom de Quignon est très répandu. C'est dans notre maîtrise qu'il fit ses études musicales, sous la direction de Jean Ducrocq, qui, malgré le peu de zèle dont témoigne ce que nous

savons de lui, aurait au moins formé un bon élève. Après son temps d'enfant de chœur, Quignon sera sans doute resté à la cathédrale comme vicaire ou chapelain vicarial. Le 20 novembre 1693, il se présenta à la maîtrise de Rouen qui était mise au concours, mais il eut affaire à de redoutables concurrents, et se vit préférer Lallouette. Il fut plus heureux à Chartres, quelque temps après. La maîtrise de cette église étant devenue vacante par le départ de Nicolas Bernier (25 mars 1698) fut mise au concours. De nombreux candidats se présentèrent : Gervais, maître de musique à Senlis, Michel Hermier, à Saint-Malo, Nicolas Bernier, Michel Lamy, François Lallouette, notre Michel Quignon, et plusieurs autres. Cette fois, celui-ci l'emporta et fut élu au chapitre général du 24 mai (1).

Mais après la retraite de Jean Ducrocq, les chanoines d'Amiens « étans bien informés des bonnes vie, mœurs (2), capacité et expérience de Me Michel Quignon, de présent maître de musique de Chartres, ont iceluy choisi pour maître de musique » en son lieu et place, et lui conférèrent en même temps la chapelle vicariale de Saint-Quentin affectée à la maîtrise, le 5 mai 1702. On peut supposer avec l'abbé Clerval (3) que Quignon

(1) Clerval, *La maîtrise de N. D. de Chartres,* p. 89.

(2) Quignon s'en était fait donner un certificat par les chanoines de Chartres. Clerval, *loc. cit.*

(3) *Loc. cit.*

fut heureux de revenir dans son pays natal et de prendre la direction de la maîtrise où il avait été instruit. « Il commença pour la première fois de faire chanter la musique de la cathédrale le deuxième dimanche du mois de juillet 1702, jour de la feste de la Dédicace des églises de ce diocèse (1) ». Cependant, au bout de sept ans, « pour causes à eux connues », les chanoines d'Amiens congédièrent « Me Michel Quignon, vicaire, de l'emploi de la maîtrise », et même, contrairement à ce qu'ils faisaient le plus souvent en pareil cas, ils le privèrent du vicariat (11 décembre 1709). Mais huit jours après, ils agréèrent sa démission de la maîtrise et de la chapelle vicariale de Saint-Quentin y attachée et lui conférèrent une autre chapelle vicariale du même vocable, précédemment possédée par Me François Simon. Provisoirement, ils chargèrent Me Jean Ducrocq, ancien maître de musique, de la direction de la maîtrise (18 décembre).

Ce n'est que le 25 juillet de l'année suivante, à la suite d'un concours dont nous ignorons les noms des autres concurrents, que le chapitre donna la place à **Nicolas Grogniard,** clerc du diocèse de Meaux. Mais en 1716, la maîtrise de Paris étant devenue vacante par la démission de Jean-François Lallouette, Nicolas Grogniard l'obtint à la suite d'un concours, le 13 novembre de la

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, Suppl., p. 53.

même année. M. Chartier (1) a publié la lettre du secrétaire du chapitre de Paris annonçant à Grogniard sa nomination, et surtout la curieuse réponse de celui-ci : « ..... Comme je ne viens que de recevoir l'honneur de la vôtre, quoiqu'elle soit cependant datée du 16 du courant, vous voyez qu'il m'est absolument impossible d'estre à Paris pour les festes de Noël, d'autant plus que j'ay quelques petits effets dont il me faut défaire, et qu'il me faut avec cela remercier en les termes MM. du chapitre d'Amiens, qui ont eu la bonté de me considérer beaucoup depuis que j'ai l'honneur d'être dans leur église. Mais je puis vous assurer, Monsieur, que je vay travailler diligemment et avec soin à mettre ordre au plus tôt à tout ce qu'il me faut faire absolument à Amiens avant que d'en sortir, et cela afin de ne rien laisser à faire après moy. A l'égard du certificat de MM. d'Amiens, je crois qu'ils auront assez de bonté encore pour moi, pour vouloir bien m'en donner un dans toutes les formes..... J'ay trois chambres et un cabinet garnis : je feray une vente à ma porte que toutes ces festes icy retarderont, à mon grand déplaisir, et aussitôt que cela sera fait, je partiray et me rendray à Paris en diligence, où j'auray l'avantage de vous remercier ..... ».

Pour remplacer Grogniart, le chapitre d'Amiens rappela **Michel Quignon**, le 4 janvier 1717, et

(1) *Hist. du chapit. de N.-D. de Paris et de sa maitrise*, p. 114.

lui rendit la chapelle de Saint-Quentin affectée à la maîtrise. L'année suivante, il fut maître du Puy, mais c'était en pleine décadence de l'illustre confrérie, et on ne lui connaît ni refrain ni présent. En 1719, il se fit rappeler à l'ordre par le chapitre parcequ'il s'était avisé, contrairement à l'usage, de faire chanter des motets à la messe des fêtes solennelles et notamment à celle du jour de Noël. Il fit don d'un orgue à la paroisse Saint-Sulpice d'Amiens, en reconnaissance de quoi les marguilliers de ladite église décidèrent de faire chanter à son intention, le jour de Saint Michel, une messe solennelle qui sera convertie, après sa mort, en obit solennel à perpétuité (12 janvier 1727). Une si magnifique libéralité laisse supposer que Quignon devait jouir d'une certaine fortune. Le 12 juin 1730, il fut parrain d'un enfant à Dury, mais, comme nous allons le voir, il avait déjà été remplacé dans ses fonctions de maître de musique. Suivant sa déclaration, il était alors pourvu de la chapelle vicariale de Saint-Etienne, côté gauche. Il mourut un peu avant le 19 octobre 1746. Il devait avoir aux environs de 75 ans.

L'abbé Clerval (1) s'étend sur la prospérité qu'il sut donner à la musique de la cathédrale de Chartres, pendant le temps qu'il l'a dirigée, et le représente comme un « compositeur fameux », et notre chroniqueur Pagès, qui écrivait au moment

(1) *L'ancienne maîtrise de N.-D. de Chartres*, p. 89.

où Quignon était à la tête de celle d'Amiens, nous donne à son sujet, sur la musique qui se faisait de son temps à la cathédrale d'Amiens, des détails fort curieux : « C'est pour imiter l'exemple du pape saint Grégoire le Grand et pour répondre aux diférens transports du roi-prophète, dont les paroles sont si pathétiques, aussi bien que celles des autres hymnes de l'Eglise, que M. le maistre de musique de notre cathédrale — M. Quignon — si habile dans son art, sçait accomoder les diférens tons et les divers accords qui entrent dans la composition. Dans un temps, ce sont des enfants de chœur, dont les voix tendres, délicates et flexibles, soutenues d'une basse continue, sçavent exprimer les langues de la sainte Eglise, laquelle, comme une Epouse mystique, témoigne sa douleur pour celles qu'elle voit souffrir à son cher Epoux. Dans un autre temps, ce sont des chantres, dont les voix masles et fortes entonnent un cantique d'allégresse pour témoigner la joye que ressent cette même Epouse en célébrant le triomphe de son divin Epoux. Dans un jour, ce sont des tailles qui, par un mélange de douceur et de force, conjurent le Dieu tout-puissant d'envoyer son Saint Esprit sur la terre, pour embraser nos cœurs de son divin amour, et pour écarter de nous tous les maux qui pourroient nous éloigner de son service », etc. (1). Ailleurs (2) Pagès le dit

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 453.
(2) *Op. cit.*, Suppl., p. 53.

encore « très habile en son art », et il ajoute que, comme il composoit d'une manière plus longue que celle de M. Ducrocq, son maître, auquel il a succédé », les chanoines supprimèrent le motet qui se chantait alors après vêpres aux fêtes solennelles.

Cependant les musicologues ne parlent pas de lui et on ne connaît actuellement aucune de ses œuvres.

Dès le 17 août 1729, le chapitre avait nommé à la place de Michel Quignon, **Simon de Poix,** clerc du diocèse de Senlis, maître de la musique de la cathédrale de Laon, aux mêmes gages et émoluments que son prédécesseur, et l'avait en même temps pourvu de la chapelle Saint-Quentin affectée à la maîtrise. Le jour de Noël 1732, il lui était arrivé de « faire quelque changement dans le chant de la musique, ce qui lui attira le 7 janvier suivant, de la part du chapitre, l'injonction « de se conformer à l'avenir aux règlements ». Peu de temps après il fut révoqué pour sa mauvaise conduite et sa négligence persistante à remplir les devoirs de sa charge, malgré les avis publics et particuliers qui lui avaient été donnés. Le Chantre fut chargé d'en chercher un autre à mettre à sa place (15 mars 1734).

On ne sait quel hasard lui fit mettre la main sur l'abbé **Esprit-Joseph-Antoine Blanchard,** clerc du diocèse de Carpentras, né à Pernes (comtat d'Avignon), le 29 février 1696, précédemment enfant de chœur à Aix, maître de musique

à Saint-Victor de Marseille, à Toulon et à Besançon. Il fut nommé à Amiens le 31 mars 1734, c'est-à-dire à peine quinze jours après la révocation de Simon de Poix ; le 21 juin suivant, il reçut la chapelle vicariale de Saint-Quentin affectée à la maîtrise. Nommé en la charge d'un des sous-maîtres de musique de la chapelle du Roi vacante par le décès de Nicolas Bernier, par brevet du 15 juin 1738 (1), il prétendit conserver en même temps celle de maître de musique ou du moins celle de chapelain vicarial d'Amiens et en percevoir les revenus, alors même qu'il était en quartier auprès du Roi ; mais l'université des chapelains d'Amiens fit opposition et obtint gain de cause, malgré les hautes protections dont Blanchard put se prévaloir. Il fut privé des rétributions de l'année 1738-39 et en fin de compte il dut donner sa démission de maître de musique d'Amiens, le 17 juillet 1739 Il mourut à Versailles le 10 avril 1770 (2).

Blanchard a un nom parmi les meilleurs musiciens français du XVIII[e] siècle. Il a laissé des motets et d'autres pièces de musique religieuse.

Juste un mois après la démission de Blanchard, **Jean-Baptiste Gaudefroy,** prêtre du diocèse d'Amiens, fut nommé à sa place, aux mêmes gages et émoluments. Il garda ses fonctions une

(1) Fétis raconte que ce fut à la suite d'un *Laudate Dominum* de sa composition qu'il avait fait exécuter devant le Roi et qui avait obtenu un grand succès.

(2) Voy. aussi EITNER, *B. B. Quellenlexikon.*

dizaine d'années, mais, le 2 juin 1749, ses infirmités l'obligèrent à les résigner ; le chapitre lui accorda sur sa demande 12 s. de gratification par jour, à la charge d'assister assidument à l'office du chœur, et d'y rendre les services dont il sera jugé capable.

Le chapitre chargea le Préchantre de trouver pour succéder à Gaudefroy « un bon maitre de musique,..... et de l'avoir, s'il est possible, dans les ordres sacrés » (2 juin 1749). On ne sait s'il se trouva beaucoup de candidats, mais **Eloi Jollier,** ancien maître de musique à Cambrai, et pour lors à Gand, écrivit au chapitre pour lui offrir ses services, et, le 27 juin, il fut accepté à condition de rapporter de bons témoignages de Gand et de Cambrai. Il faut croire qu'il obtint des témoignages de complaisance ou que le chapitre d'Amiens ne se montra pas difficile — il sut en effet qu'à Cambrai du moins, Jollier « avoit donné plusieurs mécontemens ». — Comme ses prédécesseurs, il fut ensuite pourvu de la chapelle vicariale de Saint-Quentin affectée à la maîtrise, le 10 août 1749, et, le lendemain, il fut reçu définitivement aux gages habituels de 15 s. par jour. M. Boistel, chanoine chargé de la maîtrise, fut prié de procéder à son installation. Le procès-verbal nous en a été conservé. En entrant dans la cathédrale, et après avoir pris de l'eau bénite, le nouveau maître et chapelain « s'est prosterné à genoux devant l'image du Crucifix et ensuite est

entré au chœur de ladite église, où étant, après avoir fait quelques prières, a pris séance en l'un des stals bas du côté droit, montrant lesdites lettres de provision, dont a été fait lecture ; et enfin s'est transporté en ladite chapelle de Saint-Quentin étant à côté du chœur, du côté gauche, où ayant trouvé la porte fermée, a touché ycelle porte de la main et fait quelques prières devant ladite chapelle ; et ont étées au surplus les autres cérémonies et solennités en tel cas requises faites, gardées et observées » (19 août 1749). Mais bientôt sa mauvaise conduite et son inexactitude le font fréquemment réprimander par le chapitre qui va jusqu'à réduire ses gages de 15 à 10 l., et à le menacer de le révoquer (23 août 1755). Loin de s'amender, et comme pour se venger des admonestations réitérées qu'il recevait, il donna sa démission de maître de musique. que le chapitre s'empressa d'accepter, disant qu'il était lui-même décidé à le révoquer. Il fut donc déclaré privé de la qualité de vicaire-maître de musique, des gages y attribués et de la chapelle dont il jouissait en cette qualité (17 septembre 1755). Mais il prétendit conserver la chapelle et se présenta en habit de chœur au rang des chapelains non vicaires. Le chapitre le déclara révoqué aussi bien de la chapelle que de la maîtrise. De quoi Jollier appela comme d'abus, et le procès qui en fut la suite nous valut un très intéressant mémoire du chapitre sur la musique de la cathédrale et son

organisation, qui fut imprimé en 1758. Auquel appel comme d'abus Jollier fut déclaré non recevable par arrêt du Parlement du 16 janvier 1758. On ignore s'il avait quelque lien de parenté avec Louis Jolliez, ancien enfant de chœur d'Amiens, qui fut maître de musique de Saint-Quentin vers le même temps (1).

On ne sait exactement qui fut nommé à la place de Jollier, mais le 31 juillet 1767, une délibération capitulaire autorisa **Germain Charles,** clerc tonsuré, chapelain et maître de musique, à aller passer dix jours à la campagne « pour y prendre le lait ». Il mourut le 20 mai 1768 et fut inhumé dans le cloître de la cathédrale. Il était âgé de 33 ans.

Le chapitre lui donna pour successeur **Urbain Mabile,** diacre du diocèse d'Angers, le 22 août 1768. Le 17 avril suivant, Mabile fut désigné avec Lehodey et Bralle père, vicaires, et Gaulier, pour recevoir un travail fait au grand orgue par Charles (?) Dallery, et, le 26, fut autorisé à se présenter à la prêtrise lors de la prochaine ordination. Tout engagé dans les ordres qu'il était, il négligeait fort ses obligations au point de vue de l'éducation et de l'instruction des enfants de chœur, et, le 12 juillet 1769, il reçut à ce sujet, en plein chapitre, une admonestation du prévôt, président. Peu de temps après, il obtint un congé

(1) Voy. ci-dessous.

de quinze jours à condition de se faire remplacer par Me Leufant, probablement l'un des vicaires (26 septembre).

C'est **Dominique Leuder,** lui-même qui, dans une requête à la municipalité d'Amiens du 22 juin 1792, nous apprend qu'il fut mis à la tête de la maîtrise en 1770. Il en fut le dernier maître avant la Révolution. En 1762, Dominique « Luder » était enfant de chœur à Notre-Dame de Paris. C'était un enfant particulièrement bien doué, et le duc d'Aumont demanda au chapitre métropolitain de vouloir bien le lui céder pour la chapelle du Roi. Le chapitre députa son doyen pour remontrer au duc les traditions et la promesse faite en 1638 par Louis XIII de ne plus débaucher les enfants de chœur de Notre-Dame. Il obtint gain de cause ; mais peu après, les parents de l'enfant présentèrent une supplique au chapitre pour reprendre leur fils, demande qui fut rejetée (1).

Il devait donc être fort jeune lorsqu'il fut nommé à Amiens ; c'est seulement d'ailleurs six ans après que le chapitre l'autorisa à aller au séminaire prendre les ordres, si l'évêque l'y admet (4 octobre 1776) ; mais il ne l'y laissa pas longtemps, et dès le 12 décembre de l'année suivante, il le rappelait à la maîtrise pour satisfaire à ses obligations. Au demeurant, le chapitre ne semble pas avoir eu beaucoup à se louer de la conduite

(1) CHARTIER. *Hist. de l'anc. chap. de N.-D. de Paris et de sa maîtrise*, p. 81

de son maître de musique, et la résolution capitulaire suivante ne le présente pas celui-ci dans des dispositions que nous croirions requises chez un aspirant aux ordres sacrés : « Sur ce qui a été représenté à mesdits sieurs par un d'eux que, dès l'année mil sept cent soixante-quatorze, M. Leuder, vicaire, maître de musique de leur église, aurait, par son caractère d'indépendance, de dissipation, et son peu d'exactitude à remplir les devoirs de sa place, donné lieu à des plaintes multipliées et très graves contre luy, que les injonctions qui lui furent faites alors et depuis, ne l'ont point empêché d'y contrevenir et de s'attirer par là les mêmes reproches, auxquels mesdits sieurs auraient cherché à apporter remède par différentes délibérations qui luy auroient été signifiées ;... cependant, malgré tous ces charitables avertissemens, qui auroient dû le rendre plus régulier, plus assidu à la composition de la musique, plus attentif à l'instruction des enfants, plus occupé de ses devoirs, plus respectueux envers mesdits sieurs, ledit M. Leuder, au contraire, oubliant et tous ses devoirs et tous les égards qu'il doit à MM., auroit manqué de respect à l'un d'eux, qui, voulant prévenir le scandal d'une forte dispute dans le chœur entre un musicien et lui, lui représentoit la sainteté du lieu où il étoit, pour l'engager au silence ; qu'au lieu d'employer à la composition de quelques nouveaux morceaux de musique les momens qui luy restent

encore dans la journée, après avoir assisté à l'office divin et donné des leçons aux enfants, il les absorboit au contraire en visites et en promenades, abandonnant ainsi pendant presque la moitié du jour, à leur propre discrétion, dix enfants confiés à ses soins, et dont la bonne éducation devoit faire toute sa gloire et toute son application ; que, non content de sortir presque tous les jours après vespres de la maîtrise, où son état l'obligeoit, pour voir ce que font les enfants et surveiller de près leur conduite, il ne rentre presque jamais pour le souper desdits enfants, où sa présence seroit nécessaire, ainsi qu'à la prière commune, ce qui pourroit entrainer de grands désordres ». Il fut donc arrêté :

« 1° Que ledit M[e] Leuder sera tenu de se présenter au prochain chapitre pour faire des excuses de ses manquemens de respect pour luy dans la personne de l'un de ses membres, vers lequel il se retirera pareillement pour le même sujet ;

2° Enjoignent mesdits sieurs audit M[e] Leuder de donner au travail de la composition d'une musique plus digne de la majesté de Dieu le tems que la dissipation à laquelle il se livre continuellement le fait absorber en amusemens frivoles ; tems néantmoins que la justice comme la charité revendiquent entièrement en faveur des élèves qui lui sont confiés, et qu'il ne peut négliger sans crime ;

3° Qu'il sera fait audit M[e] Leuder deffenses

expresses et itératives de s'absenter de la maîtrise, surtout à l'heure du souper, et sans la permission des préposés au gouvernement d'ycelle et pour raisons par eux approuvées ;

4° Enjoignent enfin mesdits sieurs audit Me Leuder de suivre fidèlement ce que dessus, ainsi que tous les règlemens, délibérations et arrêtés précédemment faits, ... faute de quoy, mesdits sieurs..... procèderont à la destitution dudit Me Leuder » (6 septembre 1779).

Le 10 juillet 1782, Leuder fut autorisé par le chapitre à aller à Paris consulter pour un mal d'oreilles. Après la dissolution de la maîtrise, une délibération de la municipalité d'Amiens du 22 juin 1792, prise sur sa requête, décida qu'il y avait lieu de lui accorder la pension de retraite à laquelle il avait droit par la loi du 21 juillet 1790.

On ne sait ce qu'il devint pendant et après la Révolution. On relève cependant ce qui suit dans les délibérations du chapitre à la date du 2 avril 1816 : « Il a été lu une note de M. Leuder, ancien maître de musique de la cathédrale jusqu'à la Révolution, par laquelle il fait au chapitre pour sa maîtrise la dédicace des neuf *Lamentations* des Ténèbres en musique de sa composition. Messieurs sensibles à cette marque de souvenir de la part d'un musicien qu'il a toujours considéré comme un bon maître de maîtrise et un compositeur distingué, ont arrêté d'accepter cette offre et ont chargé le chanoine et secrétaire de lui

adresser une lettre de remerciement, ce qui a été fait le lendemain ». Malheureusement cette délibération ne nous dit pas où se trouvait alors Leuder. Il devait avoir aux environs de soixante-six ans.

Indépendamment des *Lamentations* précitées, la maîtrise de la cathédrale possède encore de lui un *In exitu Israel* (incomplet), plus des contrepoints sur les hymnes *Fortunata nimis* et *Urbem parentes* des premières et secondes vêpres de saint Firmin, et sur l'hymne *Cœlo quos eadem* des vêpres de la Toussaint.

Ces quelques pièces dénotent en Leuder un musicien de talent. N'oublions pas qu'il fut le maître de Le Sueur.

Sans nous étendre sur les vicaires et les enfants de chœur, ce qui nous mènerait beaucoup trop loin, sans même chercher à en donner une liste qui serait forcément incomplète, nous ne pouvons cependant nous dispenser de relever certains noms de musiciens remarquables se rattachant par quelque côté à notre cathédrale :

Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, frère utérin de l'évêque Arnould, poète et musicien français du XIII[e] siècle, est trop connu pour que nous nous étendions longuement sur son compte. On lui attribue la

prose *Triumphanti cruore proprio* de saint Firmin le martyr.

Pierre de la Croix, intitulé en latin « Petrus de Cruce Ambianensis » était par conséquent originaire d'Amiens. Il fut maître de musique ou plutôt organiste de Notre-Dame de Paris, puis maître de la chapelle de musique de Philippe-le-Bel. C'est lui qui fut chargé, en 1299, après la canonisation de saint Louis, de composer l' « ystoire », c'est-à-dire le propre de l'office du saint roi pour la Sainte-Chapelle. Il a dû rester en relations avec l'église d'Amiens, puisque, suivant l'inventaire du trésor de celle-ci dressé en 1347, elle possédait un *Liber organicus* venant de lui. Il s'illustra surtout dans le motet (1).

Firmin Caron ou **le Caron,** est mentionné d'après le premier compte de la confrérie des vicaires de la cathédrale par le ms. 516 de la bibliothèque d'Amiens, comme *primus musicus*, premier musicien de ladite église, avec Jacques Balochart comme maître de musique et Pierre Boulet, chanoine de Vendôme, comme organiste en 1422 (2). Nous ne savons s'il faut voir dans ce personnage le Firmin Caron souvent cité au xve siècle comme célèbre compositeur et

(1) Voy. Fétis. *Biogr. des music.* — Eitner, *B. B. Quellen lexikon.* — Coussemaker. *Scriptores music. medii ævi*, I, p. xvii. — A. Gastoué. *Les primitifs de la musique française*, p. 44.

(2) Bibl. d'Am., ms. 516, f. 183.

Superius.

LIBER PRIMVS COLLECTORVM MODULORUM (qui Moteta vulgo dicuntur) quæ iam olim à præstantissimis & Musicæ peritissimis emissa, ac varijs voluminibus dispersa, nunc primùm iudicio exacto, hoc libro (qui verè Motetorum thesaurus dici potest) in vnum redacta: quorum nomina, & authores sequens tabella indicabit.



FINIS.

PARISIIS,

Ex Typographia Nicolai du Chemin, & Claudij Goudimel, sub insigni Griphonis argentei: via ad D. Ioannem Lateranensem.

1553.

Pl. 8.

contrepointiste, avec Okeghem, Regis, Busnois, Dufaÿ, Binchois, Obrecht, etc. Ce Firmin Caron n'est d'ailleurs connu que par quelques œuvres et on ne sait rien de sa biographie. Ce qu'ont dit de lui les musicologues ne paraît pas très clair : il est appelé par ceux-ci tantôt Firmin, tantôt Philippe, souvent Caron tout court, à moins qu'il ne s'agisse de deux personnages différents. Le nom de Caron est extrêmement fréquent dans le nord de la France et notamment à Amiens ; quant au prénom de Firmin, il pourrait bien dénoter une origine amiénoise (1).

Jo [hannes ?] **de Franchemont,** chanoine de Noyon, d'Amiens et de Reims, figure parmi les musiciens de la chapelle pontificale en 1450 (2).

Gilles Carpentier, chanoine d'Amiens, chantre de la chapelle du Roi et son aumônier, auquel le chapitre donna congé, le tenant pour présent, le temps qu'il sera au service de S. M. 7 décembre 1517-18 juin 1256.

Ferry Finet fut reçu chanoine de la cathédrale d'Amiens le 8 mars 1530, v. st. En 1554, il était chantre et chapelain ordinaire des hautes messes de la chapelle de musique du roi Henri II et chantre de sa chambre. Le chapitre fit les plus grandes difficultés pour accéder à la

(1) Voy. Fétis. *Biogr. des Music.* — Eitner, *B. B. Quellen-lexikon.* — Combarieu. *Hist. de la musique*, t. I., p. 422, etc.

(2) A. Gastoué. *La musique polyphonique* dans *Compte rendu du congrès de musique sacrée de Tourcoing*, 1919, p. 121.

demande qui lui fut faite par le Roi lui-même de l'exempter de la résidence le temps qu'il serait à son service. On ne sait comment l'affaire se termina. Par son testament daté de Saint-Germain en Laye, 8 octobre 1560, en présence de Guillaume Bellin (1) et Jehan Durantel (2), chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais et chantres ordinaires de la chapelle et de la chambre du Roi. il laissa, entre autres dispositions, toute sa musique à Me Robert Dubois, chanoine et écolâtre d'Amiens, et nomma ses exécuteurs testamentaires Me Antoine Masselin, Préchantre, Me Guillaume Darras, chanoine, et Me Antoine Caignart, chapelain de la cathédrale d'Amiens. Il élisait au surplus sa sépulture dans ladite église près des fonts. On ignore s'il y fut effectivement inhumé ; on n'y voit plus aucune trace de sa sépulture et les anciennes descriptions de l'édifice, non plus que les épitaphiers, n'en parlent pas.

Jehan I Clerici (Le Clerc), natif de Soissons, ancien enfant de chœur de Noyon, chantre du pape Nicolas V, des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, chanoine de Tours, de Soissons et de Noyon, fut archidiacre d'Amiens en 1472 et mourut le 8 décembre 1511 (3). C'est bien le

(1) Sur Guillaume Bélin, qui fut un musicien de grande valeur (†1568), voy. M. Brenet. *Les musiciens de la Sainte-Chapelle*, p. 112 et *passim*.

(2) Sur Jehan Durantel (†1583), voy. M. Brenet, *op. cit.* p. 136 et *passim*.

(3) Bibl. d'Am. mss. 516, f. 186 ; 517, p. 363. — Il donna les

Johannes Clericus que, d'après Haberl, Michel Brenet mentionne ayant appartenu à la chapelle pontificale en 1450 (1).

Jehan II Clerici (Le Clerc), chantre et chapelain ordinaire de la chapelle de Louis XII, chanoine d'Amiens, doyen de Saint-Vulfran d'Abbeville, mort le 15 avril 1536, et inhumé dans la cathédrale d'Amiens, près de l'histoire de saint Jean-Baptiste à la clôture du chœur, sous un monument en pierre dorée représentant le baptême de Jésus par saint Jean-Baptiste (2). C'est lui qui fit don à la maîtrise d'un grand nombre des livres de musique portés à l'inventaire du 4 octobre 1547 (3).

François Delattre, chanoine d'Amiens, curé de Saint-Vaast de Berny, au diocèse de Noyon (4), chapelain ordinaire du Roi, donna une procuration le 2 mai 1553.

Antoine Maton, chapelain de la cathédrale d'Amiens et de la chapelle du Roi, avait en 1584

six colonnes de cuivre et les candélabres de même métal qui ornaient le maître autel de la cathédrale. (Inscr. desdites colonnes. Cette inscription le qualifiait de « grand bienfaiteur de cette église »). Voy. G. Durand. *Monogr...*, *Cath. Am.*, II, 38.

(1) Michel Brenet, *Musique et musiciens de l'ancienne France*, p. 42.

(2) Voy. G. Durand, *Monogr...* . *Cath. d'Am.*, t. II, p. 482. — Ce monument n'existe plus.

(3) Voy. ci-dessus. — On ignore quel degré de parenté ces deux personnages de mêmes noms pouvaient avoir l'un avec l'autre. Ils ne doivent pourtant pas être confondus.

(4) Berny-en-Santerre (Somme).

un procès devant l'échevinage d'Amiens contre un nommé Philippe Boicervoise. Il est encore cité le 30 avril 1586.

Charles Delamotte, grand enfant de chœur de la cathédrale d'Amiens, avait concouru avec succès pour la place de maître de musique de Saitn-Vulfran d'Abbeville ; le chapitre d'Amiens lui donnant son congé, lui accorda la gratification ordinaire de 10 écus, le 25 mai 1675.

Bralle, dit Bralle fils, vicaire de la cathédrale d'Amiens, fut, le 13 avril 1778, autorisé par le chapitre à faire exécuter le jour de Pâques un *Regina cœli* après complies, et une messe, le tout de sa composition. Nommé maître de musique de la cathédrale d'Arras, il reçut du chapitre d'Amiens, le 26 août 1778, une gratification de 24 l.

Son père, dit Bralle père, aussi vicaire à la cathédrale d'Amiens, devait déjà être assez estimé comme musicien ; il fit partie en 1753 d'une commission chargée de procéder à la réception de la grosse cloche du beffroi d'Amiens fondue par Philippe et Florentin Cavillier, et, en 1769, d'une autre pour recevoir une réparation faite au grand orgue de la cathédrale par Charles Dallery, facteur à Amiens.

Ces deux personnages ont-ils quelques rapports avec Jacques Bralle, du diocèse de Châlons-sur-Marne, qui fut reçu comme gagiste à la Sainte-Chapelle du Palais pour jouer du serpent le 29

octobre 1727, et avec un nommé Brale, prêtre du diocèse d'Amiens, reçu chapelain aussi à la Sainte-Chapelle le 3 juin 1767 ? (1).

Louis Jolliez, ancien enfant de chœur de la cathédrale d'Amiens, reçu maître de musique de la collégiale de Saint-Quentin à l'âge de 31 ans, le 16 décembre 1747. Mort à Saint-Quentin le 19 juillet 1776 (2). On ne sait s'il avait quelque lien de parenté avec Eloi Jollier, qui fut maître de musique de la cathédrale d'Amiens vers le même temps (3).

Jean-François Le Sueur, ou, plus exactement **Sueur,** naquit à Drucat (Somme) le 15 février 1760, d'un simple ouvrier agricole. Ses dispositions musicales précoces attirèrent l'attention du patron de son père, M. Descaule, receveur du domaine du Ponthieu, et de l'abbé Duponchel, curé du lieu, qui le firent entrer à la maîtrise de Saint-Vulfran d'Abbeville, et, très peu de temps après, à celle de la cathédrale d'Amiens (1770). Là, sous la direction du maître Leuder, qui avait été mis à la tête de la maîtrise la même année, il se forma vite à la composition musicale, et, au bout de six ans, était en état de faire exécuter dans la cathédrale des pièces de sa composition (4). Il quitta

(1) Voy. M. Brenet. *Les musiciens de la Sainte-Chapelle*, p. 311.

(2) Ch. Gomart. *Notes hist. sur la maîtrise de Saint-Quentin*. Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin, 1850, p. 268.

(3) Voy. ci-dessus.

(4) Voy. ci-dessus.

la maîtrise en 1776, pour aller faire sa rhétorique au collège d'Amiens, avant la fin de laquelle il obtint la maîtrise de la cathédrale de Séez. Le Sueur est trop connu pour que nous poussions plus loin sa biographie. Il mourut à Paris le 6 octobre 1837. Il y a de lui dans les archives de la maîtrise de la cathédrale d'Amiens un *Domine salvum fac imperatorem* qui doit être inédit (1).

René Tiron fut le condisciple et l'ami de Le Sueur à la maîtrise d'Amiens. Né à Mailly-Maillet le 18 août 1761 d'une famille d'ouvriers, ses qualités le firent distinguer par l'abbé François, curé du lieu, qui l'éleva pour le destiner au sacerdoce ; grâce à l'appui de la comtesse de Gouffier, belle-sœur du marquis de Mailly, il fut admis en mai 1771 à la maîtrise d'Amiens où, à partir de 1776, il fit souvent exécuter des pièces de sa composition (2). Les moines de Corbie, n'ayant pu trouver, malgré leur richesse, de maître de musique compositeur, ils le chargèrent — il n'avait alors que seize ans — d'écrire les motets dont ils avaient besoin. Ils le payaient en livres utiles (3). Il sortit de la maîtrise d'Amiens en 1781 pour aller continuer ses études à Paris et fut ordonné prêtre le 24 mars 1787 ; en octobre suivant, il fut nommé maître de musique à la

(1) Sur Le Sueur, voy. notamment Félix Lamy, *Jean-François Le Sueur*, Mém. Acad. d'Am., LVIII, 1911, p. 251.

(2) Voy. ci-dessus.

(3) Tiron, *Souvenirs d'un vieux Picard*, Pic., IX, 488.

cathédrale de Saint-Omer. Chassé par la Révolution, il obtint la maîtrise de la collégiale de Soignies, mais il dut bientôt la quitter devant les armées françaises et se réfugia à Bruxelles où il fit des éducations. Il y mourut le 24 mars 1851. On a de lui quelques œuvres musicales et notamment une messe qu'il avait composée en 1788 pour la cathédrale de Saint-Omer, et qui est aujourd'hui conservée à la maîtrise de la cathédrale d'Amiens. C'est un très curieux exemple de musique à programme, où l'on sent l'influence de son camarade d'école Le Sueur et le résultat de leurs conversations musicales. Dans la partition de cette messe, Tiron explique longuement comment il a entendu rendre en musique l'histoire de la conversion des Morins par saint Omer. Il a laissé de très intéressants mémoires rédigés vers 1843, sur la cathédrale d'Amiens et sa musique à la fin de l'ancien régime, qui ont été publiés sous le titre de *Souvenirs d'un vieux Picard,* dans la revue *La Picardie* (1) par l'abbé Gosselin, qui les a fait suivre d'une notice biographique sur leur auteur.

(1) Tomes IX et X. — Voy. ci-dessus.

Discours de M. P. DUBOIS

Président sortant

MESSIEURS,

Celui qui a accordé à notre Société, depuis près de vingt ans, une part de sa vie et travaille pour elle plusieurs heures de chaque jour, est éloigné de nous jusqu'au printemps ; il accompagne, à l'autre bout de la France, un de ses enfants qui y poursuit sa convalescence. J'aurais été heureux qu'il écoutât aujourd'hui, avec nos vœux pour la fin prompte de son angoisse, l'expression, une nouvelle fois, de notre commune et profonde gratitude.

Nous la partageons entre notre Secrétaire perpétuel et notre Trésorier qui, lui, est présent : il a continué, par un labeur quotidien aussi, son attentive gestion, que les circonstances présentes rendent très prudente. En 1921 encore, nous avons été forcés de ralentir le débit des diverses séries de nos publications, de suspendre même certaines de ces séries. La crise de cherté des impressions, surtout des illustrations, se prolonge au-delà des prévisions les plus pessimistes. Sans doute les prix ne redeviendront jamais ceux de 1913, mais il est probable que la reconstitution économique, si ardemment désirée, si lentement ébauchée, provoquera un jour quelques atténuations et nous permettra de lever les restrictions que nous nous sommes imposées.

C'est par ce souhait que je salue nos trois confrères qui entrent dans le bureau de 1922. L'unanimité qui les a élus a prouvé à MM. Henri Michel, Ernest Héren

et V. Brandicourt à la fois la sympathie en laquelle nous les tenons et la confiance que nous plaçons en leur collaboration.

Notre nouveau Président n'est pas seulement le savant conservateur de la Bibliothèque municipale et le secrétaire perpétuel très dévoué de notre aînée l'Académie d'Amiens : il est aussi un historien musicographe dont plusieurs travaux, tout un livre sur *La Sonate avant Beethoven* ont été remarqués, sont utilisés par les spécialistes. Cette compétence, parmi nous peu fréquente, lui fera prêter une attention particulière à un projet dont plusieurs de nos collègues s'entretenaient, au lendemain de l'audition de musique ancienne figurant au programme de notre très récente séance annuelle.

L'érudition ingénieuse de M. Georges Durand avait permis d'inscrire au programme deux *Noëls* originaux, colorés d'un Picard, maître de la musique de la cathédrale d'Amiens sous Louis XIII, Aux Cousteaux, jusque là très ignoré.. .. des Amiénois au moins. M. Durand, qui a soigneusement relevé, dans les archives locales, toutes indications relatives à l'histoire des arts, connaît l'éclat insoupçonné de cette maîtrise de Notre-Dame d'Amiens : plusieurs de ses chefs ou de ses membres furent, au XVIe et au XVIIe siècles, des compositeurs de mérite Mais qui, parmi nous, a entendu ce qu'a écrit le remarquable Bournonville? Qui sait que le plus illustre, Josquin des Prés, a appartenu à notre maîtrise?

Les bibliothèques de Paris, surtout, recèlent des compositions religieuses d'une demi-douzaine d'Amiénois de naissance ou d'adoption ; ces partitions

copiées, mises en état d'exécution actuelle, formeraient le programme curieux, inédit plus encore, d'une audition précédant un Salut qu'il serait facile de donner à nos membres, à tous amateurs de la Ville, vers mai ou juin prochain, dans la Cathédrale. La présente maîtrise, les deux Sociétés amiénoises de jeunes filles fondées pour la culture du chant religieux, au besoin la Société des Orphéonistes fourniraient tous les éléments vocaux désirables. Nous pouvons compter sur le concours de MM. le chanoine Cocrelle, maître de chapelle, Jules Boucher et l'abbé Manzoni, organistes : ils apporteraient tous leurs soins à cette résurrection des œuvres de leurs lointains prédécesseurs, exécutées dans la même nef où elles furent, il y a deux et trois cents ans, entendues pour la première fois.

Si, comme il m'est agréable d'en formuler l'espoir, nous sommes conviés cette année à cette solennité et appelés à connaître tout un chapitre perdu de l'histoire artistique d'Amiens, c'est M. Durand que nous devrons d'abord remercier : il a eu l'idée première ; il est prêt, je le sais, à nous procurer toute la documentation nécessaire. Cette proposition, dont je n'ai pu, ici, présenter que les grands traits préliminaires, j'en recommande chaudement l'étude à mon successeur, au moment où je le prie d'occuper la fonction qu'il va exercer avec autant de science que de dévouement.

Discours de M. MICHEL

Président entrant en fonctions.

Messieurs,

En m'appelant à la présidence de notre Société vous m'avez fait un honneur auquel je suis très sensible. Déjà l'an dernier, j'avais reçu de vous un pareil témoignage de confiance et de précieuse estime. S'il ne me fut pas possible d'accepter alors les fonctions pour lesquelles vous aviez bien voulu me désigner, je ne vous en dois aujourd'hui qu'un plus grand et affectueux merci. Mais les sentiments les plus vrais s'expriment simplement et brièvement. Permettez donc que je ne m'étende pas davantage sur ceux-ci, dont j'éprouve toute la vivacité. D'ailleurs les longs discours ne sont pas de mises dans nos séances et vous avez tous mieux à faire que de perdre à écouter des mots un temps que réclament vos travaux habituels qui portent sur des réalités.

Ces travaux, il appartient peut-être à votre président de les diriger, comme on dit. N'attendez pourtant de moi rien de pareil. En vérité, je ne saurais, et pour cause, vous précéder ni surtout vous guider d'aucune façon sur des chemins qui vous sont familiers et où je ne m'aventure qu'en hésitant.

Un tel esprit d'initiative, d'organisation et de décision convenait à M. Pierre Dubois. Il l'a manifesté plus d'une fois au cours de sa présidence, et il vient, à l'instant même, de nous en donner un nouveau témoignage comme s'il voulait, pour nous laisser des

regrets moins vifs, prolonger encore dans l'avenir les effets heureux ds son activité présidentielle.

A défaut de ces qualités brillantes auxquelles vous étiez accoutumés, il faudra que vous vous contentiez, cette année, de trouver chez son successeur une application attentive à bien administrer une Société qu'a faite si prospère le concours de tant de science et de tant de générosité. Quant à moi, Messieurs, je me tiendrai pour satisfait d'être demeuré parmi vous — si j'ose me servir en la modifiant d'une très auguste formule — servus servorum scientiæ.

Cette tâche de simple administration, votre aide bienveillante m'en aplanira les difficultés, s'il arrivait qu'il s'en présentât. Elle serait tout à fait légère si notre Secrétaire perpétuel ne se trouvait, bien fâcheusement, éloigné de nous pour un temps. Souhaitons que ce temps soit court et qu'aux raisons de l'absence de notre collègue succèdent bientôt d'heureuses raisons de son retour.

D'ici là, je compte beaucoup, pour m'assister et m'aider de ses conseils, sur notre dévoué trésorier, M. Ledieu, si au courant des choses de la Société. Et je compte aussi sur MM. Héren et V. Brandicourt que vous venez de désigner, en même temps que moi, pour faire partie du Bureau.

Et maintenant, mes chers collègues, encore une fois, merci. Trêve de discours. Travaillons.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE 1922.

I. Le Ministère.

1° Revue historique, tome XXXVIII, novembre-décembre 1921. — 2° Journal des savants, juillet à décembre 1921. — 3° Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires, XXII, 3. — 4° Revue des Etudes grecques, XXXIV, 156. — 5° Centenaire de l'Ecole des Chartes, 1821-1921.

II. Les Auteurs.

1° Bouvier (M. l'abbé), Histoire religieuse de la ville d'Amiens. — 2° M. Lennel de La Farelle, Le chevalier de Boismont.

III. Dons.

1° Plessier (M.), Miscellanées de Jules Corblet. — 2° Huguet (A.), Histoire de quelques pays du Vimeu par Dimpre.

IV. Acquisition.

Almanach picard du hérisson pour 1922.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1922. — 2e ET 3e TRIMESTRES

Séance ordinaire du 11 Avril 1922.

Présidence de M. H. MICHEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Lamy, l'abbé Leroy, Michel et Thorel, membres titulaires.

MM. Codevelle et le R. P. de Sérent, membres non-résidants, assistent à la séance.

MM. Ledieu et Roux se sont excusés.

Correspondance. — M. le Conservateur du Musée d'Aix-en-Provence demande quelle formule doit être adoptée pour faire un legs à une Académie.

— MM. Egret, Ossart et le Dr Cailleux remercient de leur admission en qualité de membres non-résidants.

Administration. — MM. André Cosserat, Debeauvais et Joly de Sailly, présentés en la dernière séance, sont admis en qualité de membres non-résidants.

Chronique. — Neuf statues de bois, provenant de Péronne et signalées en la dernière séance, ont été recueillies par le service spécial de récupération, à Paris. Il est décidé que MM. Ansart et Durand s'y rendront pour examiner ces sculptures et pour en négocier l'acquisition.

— M. Dubois annonce que la Société archéologique de Senlis viendra visiter Amiens au mois de mai. Le bureau de la Société des Antiquaires ira saluer à la gare ces excursionnistes.

Travaux. — Au nom de M. Hackspill, M. Brandicourt donne lecture d'une note relative à un dessin représentant une vue cavalière du château féodal de Gamaches, exécuté en 1569 par un anonyme. Dès 1876 M. Hackspill avait relevé un calque de ce dessin, découvert par hasard à Blangy-sur-Bresle, chez M. de Bomy. — L'auteur de la note renouvelle la description que M. Darsy a donnée de ce château, dans son ouvrage sur Gamaches, description conforme aux indications du dessin. — M. le Président adresse des remerciements et des félicitations à M. Hackspill, puis la séance est levée à 15 heures.

Séance ordinaire du 9 Mai 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Héren, Josse, Lamy, Ledieu, Michel, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires.

MM. l'abbé Leroy et Ansart se font excuser.

Correspondance. — M. Joly de Sailly remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— M. Hinaut offre une notice sur son oncle, M. Balédent, mort glorieusement au cours de la dernière guerre.

Chronique. — Depuis sa dernière réunion, la Société a eu la douleur de perdre MM. le Dr Dessipier, Guynemer, père de l'illustre aviateur, Debry et Proyart de Baillescourt, tous membres non-résidants. Elle adresse ses condoléances aux familles de ces regrettés défunts.

— La Sociétc apprend avec plaisir que M. P. Dubois vient d'être désigné par le Conseil général de la Somme pour faire partie de la Commission des sites du département.

Administration. — M. Henri Vasse, présenté en la dernière séance est admis en qualité de membre non-résidant.

— M. Durand, qui a examiné de nouveau les neuf statues péronnaises déjà signalées, est autorisé à en négocier l'acquisition. Il annonce que la Société a offert à M. Dabot un exemplaire de la Monographie de la cathédrale d'Amiens en remerciement des démarches nombreuses qu'il a faites au sujet de ces œuvres d'art.

— M. Roux communique le rapport annuel de la Commission compétente sur les finances de la Société. Ce rapport est adopté à l'unanimité et M. le Président exprime les remerciements de l'Assemblée à M. le rapporteur.

— Il est ensuite donné lecture d'une pétition, provoquée par M. M. Massiet du Biest et Saguet, dont le but est d'obtenir des pouvoirs publics qu'à l'avenir, les fouilles faites dans Amiens soient surveillées par un expert désigné par l'administration des Beaux-Arts, en vue d'éviter la mutilation ou la destruction volontaire des objets d'art ou des vestiges archéologiques découverts. — Après un échange d'observations, cette pétition est renvoyée, pour examen, à la Commission des recherches.

Travaux. — M. P. Dubois dépose sur le bureau un travail de M. Huguet, relatif à l'ambassade du duc de Verneuil en Angleterre et à son débarquement en 1655. — Cette étude est renvoyée à la Commission des impressions.

— M. Brandicourt communique un article né-

crologique de M. Ed. Sarradin publié dans le « Journal des Débats » du 7 mai 1922 et consacré à M. Guynemer, père du héros de l'aviation. Le regretté défunt, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, était un érudit qui, pour une grande part, contribua à la reconstitution de la bibliothèque de Compiègne, dévastée pendant la grande guerre.

La séance est ensuite levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 13 Juin 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Brandicourt, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, Héren, Josse, Michel, Roux, Thorel, Vivien et de Witasse.

MM. Lamy, Ledieu et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance. — La Société historique de la Haute Picardie demande un échange de publications.

— Le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts demande des renseignements en vue d'un inventaire général, sur les bâtiments anciens, publics ou privés, qui sont dignes de préservation.

— M. le Directeur général du séquestre des biens restitués par les Allemands, annonce que la Société est autorisée à prendre possession des neuf statues péronnaises dont il fut antérieurement question, et M. Thorel ajoute que ces sculptures sont arrivées à Amiens en excellent état.

— M. de Guyencourt, contraint d'abandonner Amiens pendant une période indéterminée et longue peut-être, est obligé de cesser ses fonctions de Secrétaire perpétuel de la Société, et donne sa démission, non sans un grand regret, mais la Société ne pense pas devoir l'accepter.

— M. Estienne, archiviste du département adresse les premières feuilles du répertoire de la série H des archives départementales.

Administration. — M. Camille Lourdel est admis en qualité de membre non-résidant.

Chronique. — M. Collombier prévient que les journaux viennent d'annoncer la mort de M. le chanoine Pottié, de Toulouse, qui, chaque année adressait à la Société des souhaits de bonne année en vers latins.

Travaux. — M. Brandicourt lit une note de M. L. Goudallier, concernant un passage des « Caractères » de La Bruyère intitulé « une petite ville ». Le grand écrivain donne une description assez détaillée et fort agréable d'une petite ville

qu'il ne nomme pas. — On a cherché quelle elle pouvait être et l'on a proposé Richelieu, Saint-Germain-en-Laye, Rouen, Coutances, sans qu'aucune de ces hypothèses ait obtenu la majorité des suffrages. — Avec beaucoup d'apparence de raison, M. Goudallier opine pour Senlis, au bord de la Nonette, et cela parait très vraisemblable.

Après cette communication, la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 11 Juillet 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, Collombier, Dubois, Durand, Héren, Josse, Lamy, Michel, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires. — M. Codevelle, membre non-résidant, assiste à la séance.

MM. Ledieu et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance. — M. Roze, conservateur du Musée de Picardie, accuse réception des neuf sculptures provenant de la maison Dabot, de Péronne, qui viennent d'être acquises par la Société. — M. le Proviseur invite M. le Président à la distribution des prix du Lycée d'Amiens.

Administration. — MM. Leroy, Macron-Racine, Corby et Favry, architecte, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

— MM. Héren, Josse et Roux sont désignés pour examiner un mémoire présenté au concours de 1922.

— M. le Maire de la Ville d'Amiens demande des renseignements sur les fouilles faites dernièrement rue de Beauvais. M. le Président a pu fournir toutes les ëxplications nécessaires.

— M. Dubois demande de nouveau une modification relative à l'heure des séances mensuelles. La Société décide d'examiner cette question en la séance du mois d'octobre qui aura lieu à 14 heures, et d'autoriser les membres résidants empêchés, d'exprimer leurs votes par correspondance.

Travaux. — M Ponchon donne lecture d'une note détaillée relatant les découvertes archéologiques faites dans le sous-sol d'Amiens, au cours de travaux récents. Ce travail, très précis, est accompagné de photographies et de dessins. M. le Président remercie M. Ponchon de cette très intéressante communication, qui résume fort exactement les trouvailles dernièrement faites en notre ville, puis la séance est levée à 9 heures.

Funérailles de M. l'Abbé Cardon

Dans la nuit du 12 au 13 août 1922, vers le matin, la Société eut le malheur de perdre l'un de ses membres titulaires, M. l'abbé Camille Cardon, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres d'Amiens, qui expirait après une longue maladie.

Les circonstances ne permettaient pas que la Société, dont M. l'abbé Cardon avait été le Président, fût régulièrement convoquée, selon l'usage, pour assister en corps aux funérailles du regretté défunt. Cependant, MM. Michel, Président, de Guyencourt, Secrétaire perpétuel, Brandicourt, Secrétaire annuel, ainsi que MM. Collombier, Dubois, Durand et Roux, membres titulaires, s'étaient joints au cortège funèbre, dans lequel on remarquait un grand nombre de membres non-résidants. Après un service solennel célébré en la chapelle des Petites Sœurs des Pauvres, la dépouille mortelle de M. l'abbé Cardon fut transportée au Plessier-Rosainvillers, pour y être inhumée dans une sépulture de famille.

LE MAL

MONSEIGNEUR SAINT-JEAN-BAPTISTE

AU XVIᵉ SIÈCLE A AMIENS

Par M. Octave THOREL.

Dans une de ses nombreuses plaquettes consacrées au Vieil Amiens, Aug. Dubois relate, mais sans aucun commentaire, que : « En 1560, *un « homme est battu de verges, parcequ'il était « atteint de* **la maladie Monseigneur Saint-« Jean-Baptiste** » (1).

Il nous a semblé que, pour être bien mince, ce petit fait historique, à raison de l'obscurité qui l'entoure, se présentait à nous comme un rébus dont le déchiffrement pouvait néanmoins donner lieu à quelques observations intéressantes.

A une époque indéterminée, le peuple a commencé d'appliquer à certaines maladies le nom d'un Saint. Mais, comme J. de Voragine (1230-1298), ne fait, dans *la Légende dorée*, aucune mention de cette mode, il est vraisemblable qu'elle ne remonte pas au-delà du XIVᵉ siècle (2).

(1) A. DUBOIS. *Justice et Bourreaux à Amiens dans les XVᵉ et XVIᵉ siècles*. Amiens : Caron-Lambert, 1860 ; p. 30.

(2) D'après *la Biogr. géner.* DIDOT : Paris, Didot, 1864. vº VORAGINE, les éditions les plus anciennes de *la Légende dorée* sont postérieures à 1470.

De toutes les infirmités, celle qui a reçu le plus grand nombre de qualificatifs est, à coup sûr, l'épilepsie connue indistinctement sous les noms suivants : *Maladie lunatique, mal caduc, haut mal, mal sacré* appelé aussi *mal divin, miracle de St Widevert* et *mal St Jean-Baptiste.*

La translation du chef de St Jean-Baptiste, de Constantinople à Amiens, par un prêtre picard, Walon de Sarton, en décembre 1206, fut un événement religieux qui eut un retentissement considérable dans toute la chrétienté (1).

Aussi notre basilique ne tarda pas à devenir le rendez-vous de pèlerins atteints de maladies diverses et venant y invoquer le Précurseur.

La visite de Louis IX, Saint-Louis, en 1264, suivie de celles de personnages de haute marque allaient donner une importance inouïe à ces pèlerinages, composés en grande partie par les épileptiques « atteints du mal St Jean-Baptiste ».

Vraiment ces malheureux ne pouvaient prétendre à une plus haute protection que celle du dernier des prophètes que le Christ a proclamé le plus grand parmi les enfants des femmes.

On peut citer à titre d'exemples : *le mal St Antoine*, l'érysipèle ; *le mal St Lazare*, l'éléphantiasis, sorte de maladie de peau ; *le mal Ste Marie*, la gale ; *la danse de St Guy*, la chorée ; *le mal St Ladre (Lazare)*, la lèpre ; *le feu de St Laurent*, le zona ; etc.

(1) Ch. Salmon. *Hist. du chef de St Jean-Baptiste*. Amiens, Langlois 1876 : *passim*.

On connait sa mort tragique. Cependant, dit saint Augustin (1), « l'Eglise célèbre ordinairement « la fête des Saints au jour de leur mort qui est, « à proprement parler, le véritable jour de leur « naissance, celui où ils entrent dans la vie éter- « nelle. La Nativité de Saint Jean a été exceptée « de la règle générale, parce que le Précurseur, « sanctifié dès le sein de sa mère, était saint en « venant au monde ».

La date du 24 juin annonçait le retour de la fête qui revêtait à la fois un caractère religieux et mondain. Après la messe, « les infortunés qui, « d'après La Morlière, venaient ici de cent et « deux cents lieues de loing », se rendaient à la Foire qui se tint jusqu'à la deuxième moitié du XVIIIe siècle sur le parvis et dans le pourtour de la cathédrale. Les *feux d'os*, dits de la Saint-Jean, à la nuit tombée, complétaient la fête (2).

Le service religieux était particulièrement mouvementé. « Quant aux atteints du mal St Jean, « dit Ducange, vous les voyez dans la chapelle de « Saint-Jean-Baptiste, à la cathédrale, se rouler « contre terre et se débattre publiquement à « l'Evangile. La messe achevée, ils crient, ils « hurlent et s'efforcent de prononcer le nom de

(1) Ducange. *Traité histor. du chef de St Jean-Baptiste* publié en 1665.

(2) La Foire de la Saint-Jean est établie encore de nos jours sur les Boulevards et les feux du même nom, allumés par les enfants, éclairent encore les carrefours de notre ville.

« Saint Jean-Baptiste et ordinairement s'en re-
« tournent guéris visiblement et miraculeusement
« à la prononciation qu'ils font par trois fois de
« ces mots sacrés : Saint Jean-Baptiste ! »

Cette citation suffit à elle seule pour identifier la maladie de la personne condamnée à la fustigation par notre échevinage en 1560.

Il est assez étrange que le mal Saint Jean-Baptiste, si répandu autrefois, occupe dans l'art une part à peu près insignifiante.

Au rapport de P. Richer (1), l'épilepsie n'a été reproduite, d'une façon certaine que dans un seul tableau de l'Ecole italienne représentant saint Valentin guérissant un individu atteint du haut-mal. Le savant auteur attribue cette particularité à ce que l'hystéro-épilepsie a été souvent confondue par les artistes avec la possession démoniaque.

L'histoire de Saint-Firmin à la clôture méridionale du chœur de notre cathédrale confirme cette opinion. En effet, d'après Salmon, le 9e médaillon représente des infirmes, le 10e un lépreux, le 11e un aveugle, le 12e un malade non identifié et le 13e des possédés divers ; la bénédiction du saint chasse du corps de deux possédés le démon qui les tourmentait affreusement (2).

Mais ce qu'il convient surtout de signaler c'est

(1) Paul Richer, *L'art de la médecine*. Paris, Gaulthier, p. 43 et s. s.

(2) Ch. Salmon, *Hist. de Saint Firmin*. Paris, Gaulthier, p. 365.

que, à la clôture septentrionale dudit chœur, consacrée à la vie de Saint Jean-Baptiste, un seul médaillon, le 12e, relate la guérison de malades qui, certainement, ne sont pas des épileptiques. « Des béquilles suspendues indiquent que les « fidèles agenouillés près du tombeau ont obtenu « la guérison de leurs infirmités » (1).

Mais comment et pourquoi aucun médaillon n'a-t-il trait à la guérison des épileptiques qui, on l'a vu, imploraient particulièrement l'intercession du Précurseur? On ne peut guère là-dessus qu'émettre une hypothèse : nos ymagiers du XVIe siècle, fins observateurs de tout ce qui se passait sous leurs yeux, ne voyaient sans doute pas un véritable miracle dans la cessation de crises, ayant souvent des retours périodiques, même chez des personnes parvenues à un âge assez avancé.

Après cette digression le moment est venu de rendre raison de la sentence de l'échevinage d'Amiens prononcée contre un malade.

De tous temps et partout la mendicité a existé avec trois modalités bien tranchées.

Quel sujet plus intéressant que le vieillard ou l'infirme dans la force de l'âge incapable de trouver dans le travail le soutien de sa vie! *Res sacra miser*, il provoque de lui-même la charité publique,

(1) J. Corblet, *Hag. dioc. d'Amiens*; t. IV, p. 335.

sans jamais lui faire d'impérieux appels, et le riche lui donne volontiers, car

L'aumône est sœur de la prière

et puis « donner au pauvre, c'est prêter à Dieu ».

Aussi cette mendicité n'était-elle pas punie, et, de nos jours encore, elle s'exerce dans les lieux publics, sous l'œil bienveillant de la police ou du garde-champêtre, malgré la prohibition officielle affichée dans les villes et les campagnes.

A côté de ces *mendiants par nécessité* et, dès le moyen-âge (1), apparurent les truands, les bélîtres, *mendiants par fainéantise*. Devenus un danger social, ils appelèrent bientôt sur eux les sévérités des échevinages, dont les peines de l'art. 274 C. P. sont le reflet (2).

Enfin au plus bas de l'échelle sont les mendiants dont le délit est accompagné de circonstances aggravantes de menaces, réunion, nuit, introduction dans les maisons et enfin et surtout simulation d'infirmités (art. 276 C. P.). Ces derniers sont les *mendiants par feintise, les feignants* (3).

Les deux mots *fainéant* et *feignant* ont suscité entre les philologues les plus réputés un débat étymologique qui se rattache trop intimement à notre sujet pour pouvoir être négligé.

(1) *Moyen-âge* : de 395 date de la chute de l'empire Romain à 1453, date de la prise de Constantinople par Mahomet II.

(2) L'art. 274 édicte trois à six mois d'emprisonnement.

(3) Art. 276 : six mois à deux ans de la même peine.

D'après Littré : « *Feignant,* terme populaire « syn. de *Fainéant.* Etym : on le prend d'ordi- « naire pour une corruption de fainéant. Mais « Génin (1) a soutenu que c'est le participe du « verbe *feindre.* Cette manière de voir est appuyée « par feintise prise au sens de fainéantise ».

Ajoutons que, dans Godefroy (2), le mot faintise au sens de simulation, est cité écrit autant de fois avec un A qu'avec un E.

Aussi au mot *feindre,* trouve-t-on :

« *Larrons à Dieu qui faigniez divers maux*
Eust. Deschamps ; VII. 52 ».

Dans l'édition complète (3) des œuvres du même poète, t. I, p. 191, nous relevons cette pièce bien intéressante, portant la date de 1400 et intitulée :

BALLADE

DE CAHYMANS ET DE COQUINS

A Dieu me plaing et à ses sains
A toutes gens de Sainte Eglise
De ces faulx, caïmans (4), *villains,*
Truans, coquins qui, par faintise,
Faignent maux .....
Car les larrons, ribaux sont sains

(1) François Génin, amiénois, (1803-1856), savant philologue, a donné son nom à l'ancienne rue des Verts-Moines, reliant la rue des Capucins à la rue Gresset.

(2) F. Godefroy, *Dict. du vieux français.* Paris, Vieweg, 1885. supp. v° feindre.

(3) Eust. Deschamps, *ses œuvres.* Paris, Téchener, 1849.

(4) F. Godefroy, *op. cit. Caiman, quéman :* mendiant, quémandeur.

Qui par sang, herbes, autre mise
Sur leurs drapiaux (1) *font sembler* (2) *méhains* (3)
A plusieurs ; et, par leur emprise,
Est Dieu robé (4).

De tout quoi on peut, sans trop grande témérité, conclure avec Génin, que *faineant* est bien une corruption de *faignian, feignant*, simulateur.

Les simulateurs d'infirmités n'ont jamais manqué de coudoyer les pèlerins sincères qui, animés par la foi, venaient demander aux reliques des Saints leur intercession. Aussi, dès le moyen âge et même au grand siècle, le mot Pèlerin était-il trop souvent pris dans un sens péjoratif.

Ces imposteurs étaient-ils tous des *pérégrins* venus du dehors, à la fête du 24 juin ? Il est permis de supposer que nos concitoyens en augmentaient le nombre. Un exemple en sera bientôt fourni.

Joint que, à l'instar de Paris (5), notre ville avait une *cour des Miracles* que nous situerons dans un instant.

(1) Drapiaux : haillons.

(2) *Sembler* (du lat. *simulare) :* simuler ; par extension ressembler. Ce mot est resté en picard : nous disons encore aujourd'hui : « Le fils *semble* bien son père ».

(3) Dans God. *op. cit.* V° Meshain : estropiement, mutilation de membres, blessure, maladie, indisposition en général.

(4) God., *op. cit. : Rober,* voler, dépouiller.

(5) A Paris, il y avait plusieurs de ces cours, dont la plus importante occupait l'emplacement des rues Turbigo et rues avoisinantes. — Il existe encore, rue de Damiette, une cour qui porte ce nom.

D'après Littré, « ces cours étaient ainsi dites « parce que ceux qui simulaient des infirmités de « toutes sortes pour solliciter la charité revenaient « là sains et dispos ; aveugles, blessés, estropiés, « culs-de-jatte quittaient leurs béquilles, leurs « emplâtres et toutes les autres marques de leurs « maux qui n'étaient qu'apparents ».

Or de toutes les feintises, celle du mal caduc était la moins longue, la moins douloureuse et avait surtout l'avantage d'inspirer plus particulièrement la compassion publique.

La scène a pour théâtre une rue, pour acteurs le malade et un acolyte et, pour tout accessoire, une boulette de savon d'un liard. Le patient, après avoir tenu le haut de la chaussée, gagne, après quelques zigzags, un renfoncement de la rue, peu éclairé et bien à l'abri des voitures ; à l'incertitude de sa marche succèdent des mouvements convulsifs. Bientôt il tombe et alors commence la crise d'épilepsie. De sa bouche s'écoule une salive abondante, blanchâtre et mousseuse qui, en médecine, porte le nom d'*écume*.

Le malade est bientôt entouré de spectateurs attendris à qui l'un d'eux, se détachant de leur groupe, tend la coiffure du gisant, en disant d'une voix dolente et pitoyable : « *Ein quiot sou por* « *ein pov' affligé* » (1).

(1) En picard, le mot *affligé* a encore exclusivement le sens de : contrefait, infirme, estropié.

Mais, o miracle! Au premier sou tombé dans l'escarcelle, le simulateur étend fébrilement ses membres convulsés ; au dernier, il est debout et le crachement de la boulette de savon a tari la source de l'écume. Le tour joué, les deux compères et amis vont au cabaret voisin prendre un cordial bien gagné.

Jean-Baptiste n'est pas le seul nom de saint qui ait été appliqué à l'épilepsie.

On relève en effet dans Ducange (1) : « Epi-« lepsie dicitur in charta, anno 1428, *Miracle de* « *Saint Widevert,* ex chartul. 21, Corbie : comme « le dit feu Pierre dès longtemps feust entéchié « de plusieurs maladies et entre les aultres des « Miracles de Saint-Widevert, et tellement que « souvente fois chéoit à cop (2), perdait sens et « mémoire ».

Mais ce saint appartient à la Picardie. En effet, il n'est autre que saint Hildevert, 20e évêque de Meaux, mort en 680, sur lequel l'abbé Corblet (3) fournit de précieux renseignements. Dans les diocèses de Paris, de Rouen, de Reims, à Gournay, etc., ce saint était invoqué pour la guérison de l'épilepsie, de la frénésie et de la démence,

(1) Ducange, *Gloss. fr.* : v° Miracle de Saint-Widevert, et id., *gloss. lat.* : v° *Miracularius*.

(2) *Chéoit à cop :* tombait tout à coup.

(3) J. Corblet, *Hagiog. dioc. d'Amiens*, v° *Saint Hildevert* ; t. III, p. 26 à 37.

bien que l'on ne trouve l'origine de ce patronage dans aucun trait de sa vie.

Mais à Vers, à deux lieues d'Amiens, était une fontaine aujourd'hui disparue où les malheureux atteints du mal caduc venaient chercher un adoucissement à leurs douleurs. Ce pèlerinage devait être d'autant plus suivi que Vers était le pays natal de saint Hildevert.

Brusquement séparons-nous du groupe des pèlerins d'Amiens ou de Vers pour pénétrer dans un magasin où le voleur simule une attaque du haut-mal, permettant à ses complices de « travailler » plus à l'aise (1). C'est le *batteur de dig-dig*, saisissante onomatopée empruntée au vieil argot, si chaud, si coloré, si métaphorique, devant lequel pâlit le jargon terne, insipide et exsangue de nos salons modernes.

Mais il nous tarde de situer dans notre ville *la Cour des miracles*, annoncée il y a quelques instants. *Le livre noir* (2) va singulièrement nous y aider ; témoin le passage suivant :

« Pour la garde stationnaire ordonnée pour la « seureté de la ville, Amiens était divisé en dix

(1) Lorédan-Larchey, *Dict. d'argot*. Paris, Dentu, 1888, vº *batteur de dig-dig*.

(2) Livre noir de 1586. On appelle ainsi *le Recueil des dernières et principales ordonnances concernant Amiens*. Amiens, R. Hubault, 1653, p. 78.

« quartiers, dont le deuxième dit : **Le petit** « **marché devant la nef d'argent** avait pour

Estenduë :

« Tous les habitans demeurans sur le petit « marché és ruës de Merderons, es ruës conduisans « de la dite ruë des Merderons iusques à la ruë « Sainct Germain, les ruës du Guindal, du Marché « aux pourceaux, du Grand cay de la poissonnerie « d'eau douce : des *miracles* et autres iusques au « Maucreux : de la Véronicle : du Béguinage, du « Petit cay et toutes les rues de la Veillère ».

Les explications qui suivent et le plan y annexé faciliteront la recherche et la situation de notre Cour des miracles.

Le petit marché devant la nef (navire) **d'argent**, aujourd'hui marché au feurre, remonte à 1534. Il était avec la rue des Poirées, où les hortillons apportaient leurs « légumages », (1) le débouché principal de la culture de nos aires.

Les revenderesses, installées entre la rue des Trois Sausserons et le Pont de Croix, y exposaient des plantes oléagineuses (2), des légumes proprement dits (3).

Là aussi étaient mis en vente le feurre et le peza (4).

(1) LIVRE NOIR, *op. cit.*, p. 42.

(2) ID. p. 24. Chesny (chenevis), camamille et navette (colza).

(3) ID. p. 25. Porées, poirées (porreaux ou poireaux), febves, raves, carottes, pernaises (panais), concombres (citrouilles, melons).

(4) LIVRE NOIR p. 25 et 42. — Feurre, fouarre, paille de blé. — Peza, mot disparu de notre patois. Dans GODEFROY, *op. cit.* :

La rue des Merderons, aujourd'hui Jean Godris (1), derrière l'abside de Saint-Germain, reliait, en pente raide, la rue Saint-Germain au cours d'eau, recouvert depuis 50 ans, par un tunnel, au passage des rues Riquier et Basse des Tanneurs, pour la création de la place Fauvel.

Ce cours d'eau, dit la Petite Avre, après avoir arrosé la Barrette, le Hocquet, la rue des Rinchevaux et la rue Basse des Tanneurs et actionné le moulin Baudry (du Roi), passait sous les deux arches du *Pont-treué*, ainsi appelé parce que, sur ses bas-côtés, étaient des lunettes qui en faisaient des latrines publiques. D'où le nom d'eau des merderons, donné à la Petite Avre depuis sa sortie dudit pont, jusqu'à sa jetée dans le port d'aval, en face de l'hôtel Monceau (Morgan) (2).

La **Rue Saint-Germain** ne donne lieu à aucune observation particulière.

La **Rue du Guindal** devait son nom à un appareil — treuil, grue ou cabestan — (3) placé

Pesat, écosse, paille, hachures de paille q. e. q. dont on faisait des paillasses. « Pessas pour mettre en lys des pauvres, 1376 ». *Ap.* La Fons, *gloss. ms.* Bibl. d'Amiens.

(1) Jehan Godris, sept fois mayeur d'Amiens de 1271 à 1300.

(2) Notre ville avait d'autres ponts de ce genre, notamment dans le quartier Saint-Leu. — *Pont-treué* (troué) ; cf. la chaise percée ayant la même destination.

(3) Cette rue existe encore, presque en face de la maison Cozette sur la place Vogel. — F. Godefroy, *op. cit.*, v° Guindas : « U cas que les dictez denrez venant en apport au *Windas* « ou au port à Abbeville. — Ch. de 1362. *Ap.* Beauvillé. « Docum. inéd. sur la Picardie, t. II, p. 80 ». — V. Livre noir, p. 140 : Droict du guindal baillé à ferme.

LÉGENDE

A Rue des Miracles
B. Cour des Miracles
C Le Maucreux
D. R. de la Poissonnerie d'eau douce
E Pont St Michel
F. R. du Béguinage
G Pont de Croix
H. R. de la Véronicle
I. Le Petit Cay.
J. R. Jean Godris
K Rue des Trois Saussérons.
L. Rue du Guindal.
M Rue du Marché aux Pourceaux.
N Cour des Braves
O. La Nef d'argent.

N

Rempart

Rempart

Hôtel-Dieu

LA VEULLIÈRE

le Grand Cay

Rue des Merderons

le petit Marché

Rue St Germain

Place St Firmin à la pierre

le Grand Marché

Reconstitution du 2e Quartier de la Garde Stationnaire d'Amiens en 1561.



à son débouché sur le Grand quai, pour les besoins de la batellerie (1).

Le **Marché aux Pourceaux** se tenait devant l'hôtel de Monceau, depuis hôtel Morgan et actuellement fabrique de plomb de chasse, rue du Port, depuis de Condé, près l'*escorcherie*, aujourd'hui *place de la Tuerie* (2).

Le **Grand Quai de la poissonnerie d'eau douce** occupait l'emplacement de la place de l'Impératrice, appelée depuis *place Vogel*. Le canal en fut voûté vers 1866 (3).

Sans doute ces travaux, comme ceux de la rue des Merderons étaient imposés par des mesures d'hygiène et de viabilité, mais au plus grand dam du pittoresque de notre *petite Venise*.

La **Rue des Granges,** puis **rue des Miracles** (4) était très mal famée ; aussi une ordon-

(1) A notre hôtel de ville, dans la *salle du Congrès* (paix d'Amiens, 27 mars 1802) est un dessin à la plume et à l'encre de Chine, paraissant remonter au commencement du XVIII[e] siècle « *Vue perspective du port d'Amiens* » (port d'aval) prise, selon nous, du 1[er] étage de l'hôtel Monceau : à gauche, la citadelle avec son échauguette ; au milieu l'affluent de *la Rivière du Pendu ;* à droite le pont Saint-Michel et le commencement du grand quai ; plus loin à l'horizon le clocher de Saint-Leu. Au 1[er] plan est un bateau, court, à l'avant pointu et relevé ; de son milieu, seul ponté avec des écoutilles comme nos gribanes, se dresse un mât trapu portant une grande voile carrée. Sur la rive sèchent des filets de pêche.

(2) LIVRE NOIR, *op. cit.*, p. 24 et 35.

(3) PINSARD, *op. cit. ;* t. XXXVIII, p. 169.

(4) Echev. du 7 janv. 1544, *Arch. mun.* S. B. B. 25, p. 360 : « Terrain pris pour les remparts sur la rue des Granges, « autrement appelée rue des Miracles ».

nance de 1533 défend-elle d'y « loger et coucher « les belistres, maraulx, oisifs et vacabons » (1).

Très étroite, elle fut l'objet de modifications importantes, pour l'alignement des remparts (2).

Enfin une pièce d'archives va la situer d'une façon définitive. Echev. du 23 septembre 1563 : « Jardin sis au bout de la poissonnerie d'eau « douce, allencontre de la rue des Miracles, « contigü aux remparts » (3).

Plus de doute, cette dernière rue est la *petite rue Guidé* actuelle (A et B du plan).

Notre enquête dans le quartier nous a révélé précisément, au bas de cette petite rue, au n° 36 de la rue Guidé, ancienne rue de la Poissonnerie d'eau douce (D du plan), une cour dite aujourd'hui *Cour Favry,* occupée par des ouvriers teinturiers ; deux d'entre eux m'affirmèrent que leurs grands parents appelaient toujours cette cour, la Cour des Miracles.

Le **Maucreux** était et est encore la partie de la Somme, en forme de bassin, au pont du Jardin des Plantes et d'où part la *rivière du pendu*, parallèle au boulevard du Jardin des Plantes.

La **Rue Véronique** qui, avec la rue Tourne-

(1) *Arch. mun.*, 1533 : Inv. p. 93, 2e col. — *Adde :* compte de 1521, CC. 98 : f° 30, v°. « Reçu de ..... cabaretier, en la rue « des Miracles xx s. p. d'amende pour avoir soutenu maraux « jouant aux cartes ».

(2) V. *Arch. mun.* 1544, S. B. B., 25, p. 357 ; 1560, *id.* B. B. f° 39 v°.

(3) *Arch. mun.* S. B. B. 34, p. 475.

coeffe contourne la maison Cozette, tirait-elle son nom d'une enseigne représentant la fleur de nos pays? C'est possible (1); ou les traits d'une Sainte? C'est peu probable, car cette Sainte n'a jamais existé (2); mais bien plutôt une *vera iconica*, image empreinte sur le linge dont une sainte femme essuya le visage du Seigneur. Cela est autant plus vraisemblable que, au XVIe siècle, cette image se trouvait dans presque toutes les maisons, riches ou pauvres de notre ville (3).

La **Rue du Béguinage** est la rue du Moulin neuf actuelle, très probablement. Selon Dusevel (4) le béguinage avait son entrée dans la rue Tournecoeffe. « C'était au XIIIe siècle une communauté « aussi misérable que les bâtiments qu'elle occu- « pait ». Selon Aug. Dubois, le Béguinage était entre la Veillère et l'Hôtel-Dieu (5).

Le **Petit Quai,** actuellement place Samarobrive.

Quant à **la Veillère** elle n'a guère changé; ses trois rues sont encore aussi infectes et aussi mal peuplées qu'aux siècles derniers. Son histoire ainsi que celle du Béguinage restent à faire.

Notre ville avait encore d'autres cours, ayant

(1) D'après A. Dubois, *Rues, etc.* — Véron., scrofulariée.

(2) J. Corblet, *Hag., op. cit.*, t. IV, p. 412, 413 et 653.

(3) Oct. Thorel, *J. de Louvagny*, apoth. Amiénois (1487-1520); t. XXX, Mém. in-8°, Société des Antiq. de Pic., n° 314 de l'inventaire.

(4) Dusevel, *Hist. d'Amiens*; Amiens, Caron, 1848; p. 110.

(5) A. Dubois, *Rues, etc.*, op. cit., p. 84.

avec celle de la Poissonnerie d'eau douce une ressemblance plus ou moins grande (1).

Il faut citer d'abord la *Ruelle des cœurs faillis* dont l'ouverture sur la rue de Metz remonterait, d'après Pinsard (2), à 1479, et que nous retrouvons dans une pièce de nos archives municipales de 1532 relevée en note (3).

Aug. Dubois la fait, avec assez de vraisemblance, relier la place Saint-Firmin et la rue Saint-Jacques, car il parait bien qu'en ait pu dépendre la vieille cour de la rue de Metz, n° 51.

Le mot *cœurs faillis* ou *fallis*, tombés, — énergique antithèse du *Sursum corda* — est encore en picard synonyme de paresseux, de fainéant. Dès lors, la ruelle de la rue de Metz était, sans doute, une seconde cour des Miracles.

Il en est une troisième, portant, elle, le nom de *Cour des Miracles* qui, de temps immémorial occupait l'emplacement de la maison d'angle des rues Wulfran-Warmé et Pointin et de celles des

(1) Comme la petite rue Guidé a successivement porté les noms de rue des Granges et de rue des Miracles, on pourrait croire qu'une cour des Miracles se trouvait dans la rue des Granges de la paroisse Saint-Leu. Il n'en est rien. Cette rue n'a aucune cour vieille ou moderne et nulle tradition n'est restée d'une cour habitée par des simulateurs d'infirmités.

(2) PINSARD, *op. cit.*, t. V, p. 269.

(3) *Arch. mun.* FF. 704, f° 17 v° (17 janvier 1532) : « Sentence « interloc. entre ..... et ..... pour réparation de un mur étant « entre le jardin de la *maison des cœurs faillis* et une voierie « qui soulait estre à usage de jardin ».

n°s 2, 4 et 6 de cette dernière rue (1). Seul l'état lamentable des taudis de cette cour lui avait valu son nom, car elle a toujours été le logis de pauvres ménagers et d'ouvriers agricoles, tous honnêtes travailleurs.

Il n'en est pas de même de *la Cour des Braves* du n° 76 de la rue Basse-des-Tanneurs, qui n'a conservé de son passé que sa dénomination. Elle lui vient, nous disait un de ses habitants, de ce qu'elle a toujours été occupée par de vieilles et bonnes gens. Toujours, non, car, en 1873, elle fut le théâtre d'une scène de violences accompagnée d'effusion de sang et même de mort d'homme, à laquelle je me trouvai mêlé ..... comme avocat d'office. Le mot « Brave » n'aurait-il pas plutôt ici son sens primitif, signalé par Littré, de : sauvage, dur, brutal, bretteur, assassin. — Dans le Midi, les *Bravi* sont, encore de nos jours, des hommes de sac et de corde.

M. Ed. David (2) nous a mis sur la piste de trois nouvelles cours, paraissent moins anciennes que les précédentes, mais qui ne laissent pas de présenter quelque intérêt.

Les deux premières étaient situées dans le

(1) La rue Pointin date de 1840 et les maisons bâties sur l'emplacement de la Cour des Miracles remontent à quelque quarante ans. — « C'était l'ancienne maison de campagne de « M. Jacquin dont une aquarelle est conservée au Musée de « Picardie ». (Comm. de M. R. de Guyencourt).

(2) Ed. David, *Marie-Chrétienne*, légende Amiénoise en picard. Amiens, Imp. Picarde. 1903 ; p. 14, 16 et 22.

quartier des Bondes, dont la création de la place Parmentier n'a laissé aucun vestige. Ce quartier comprenait les rues sales et étroites des Bondes, du Jardinet, des Hautes-Cornes, une petite place due à l'effondrement de vielles bicoques et enfin deux cours. de très petites dimensions.

La Cour de Sabbat avait accès sur la Somme, à peu près vis-à-vis de la porte d'entrée de la maison particulière de M. Hunnebelle, à la hauteur de l'abreuvoir de la rue de la Queue de Vache.

La Cour d'Enfer était à l'extrémité du quartier des Bondes, vers le port du Don.

Ch' Caban à puches, entièrement démoli depuis peu, occupait l'emplacement des cahutes portant les nᵒˢ 58 à 64 de la rue de la Dodane (1).

De notre enquête il résulte que là vivaient, dès le milieu du XVIIIᵉ siècle, des miséreux, fainéants et feignants qui, le soir venu, se partageaient loyalement entre eux le produit des aumônes reçues en espèces ou en nature, au cours de la journée. Mais cette particularité ne rappelle-t-elle pas encore les vieilles cours des miracles, véritables communautés, ayant leurs lois, leurs statuts et leurs chefs nommés à l'élection ?

Il y eut encore des cours des miracles moins importantes, notamment rue de la Vallée de misère et à la Basse-Boulogne.

(1) De Calonne, *op. cit.*; t. III, p. 129, situe à tort *Ch' Caban* dans le quartier des Bondes.

Après tous ces détours, nous arrivons au terme de cette étude qui veut une conclusion.

Ducange a identifié péremptoirement le mal Saint Jean-Baptiste avec l'épilepsie ; les digressions, auxquelles nous n'avons pu nous soustraire, sont autant de présomptions que le fustigé de 1560 était un simulateur ; il ne reste plus qu'à en rapporter la preuve, pour justifier sa condamnation.

Si nos recherches de la citation d'Aug. Dubois sont demeurées infructueuses, en revanche, le registre de notre Echevinage de l'année suivante, en fournit une autre que l'auteur, en se trompant de date, a bien pu se contenter d'analyser.

La voici textuellement : « *Fustigé de verges « par les carfours un nommé Roland de Bruyères « quy simulait estre vexé et tourmenté de la « maladie Monseigneur Saint Jehan Baptiste et « banny avec sa femme* » (1).

Mais pourquoi les époux de Bruyères, très vraisemblablement nos concitoyens (2), ont-ils été condamnés à des peines différentes ? Si tous deux ont été bannis de notre ville, le mari seul a été fustigé. C'est que, dans la mise en scène que l'on sait, il avait joué le rôle principal et que sa femme, son complice, n'y avait fait que la quête.

(1) *Arch. mun. d'Amiens*, Série CC, Impôts et comptabilité, 1561, 174. Registre f° 85.

(2) Aug. Dubois, *Rues et enseignes* d'Amiens. Amiens, Douillet, 1889, p. 11, cite Jean de Bruyère qui, en 1653, livra la grosse cloche du Beffroi, qu'il fallut refondre.

La fustigation occupait le bas de l'échelle de dix peines corporelles appliquées en 1561. Aussi ne rapportait-elle à *l'exécuteur de la haute justice* qu'un salaire de quinze sols si elle était donnée sous la courtine (1) et de vingt sols par les carrefours, comme dans notre espèce, tandis que pour rompre sur la roue, il touchait, en dehors de ses gages annuels, de sa robe et du logement, un escu quarante sols (2).

D'où on doit conclure que *la feintise du mal Monseigneur Saint Jean-Baptiste* n'était pas, aux yeux accoutumés de nos pères, une grave infraction aux règlements de l'Echevinage.

Qu'on nous pardonne de n'avoir pas su être bref : ce sera là le finale de ces trop longues variations sur un thème bien petit.

(1) *Sous la courtine* = au pied de la courtine..... On retrouve dans *Carmen* le cabaret de Lilas-Pastia

Sous les remparts de Séville.

(2) LIVRE NOIR, *op. cit.*, p. 137.

L'AMBASSADE DU DUC DE VERNEUIL

EN ANGLETERRE

SON DÉBARQUEMENT AU HOURDEL

1665

Notice par M. Adrien Huguet

Dès que Louis XIV prit effectivement la direction des affaires du royaume, c'est-à-dire dès que la mort eut arraché au cardinal de Mazarin les rênes qu'il tenait d'une main si ferme et si jalouse, des complications diplomatiques de l'ordre le plus grave mirent le jugement du jeune Roi à une rude et décisive épreuve.

La déclaration de guerre de l'Angleterre à la Hollande, du 22 février 1665, fut un des événements qui occasionnèrent au prince, encore novice aux arides travaux du gouvernement, les plus vives préoccupations. Le pacte défensif de 1662 contracté avec les Hollandais permit à l'ambassadeur des Provinces Unies, Van Beuninghen, de réclamer l'intervention de la France, et de mettre en quelque sorte le Roi en demeure d'avoir à envoyer le secours qu'il s'était engagé à fournir dans les quatre mois de la déclaration de guerre.

Louis XIV manœuvra pour retarder le plus possible cette malencontreuse échéance.

Il envoya une ambassade extraordinaire à Londres, pour tâcher d'interposer sa médiation et de gagner du temps.

L'ambassadeur désigné par Louis XIV était le duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV et de Henriette d'Entragues (1), personnage qui a peu marqué dans l'histoire, mais qui se trouvait tout désigné par le prestige que lui donnait sa qualité d'oncle des deux rois (2). Il n'avait pas le titre de « prince du sang », dont il ne bénéficia qu'après sa mort, ainsi que le fait remarquer assez plai-

(1) Gaston-Henri duc de Verneuil, fils de Henri IV et de Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, né en octobre 1601, à Paris, mort sans postérité le 28 mai 1682. Légitimé en 1603, il fut pourvu en 1608 de l'évêché de Metz, dont il ne se démit, quoique laïque, qu'en 1652, et de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il fut nommé chevalier des Ordres en 1662, duc et pair le 15 décembre 1663, avec le titre de duc de Verneuil (terre de l'Ile de France, à douze lieues de Paris, élection de Senlis, où Henri IV avait eu une maison de plaisance qu'il érigea en marquisat en faveur de Madame d'Entragues). Le duc de Verneuil reçut en 1665 la mission extraordinaire en Angleterre dont il est parlé ci-dessus ; il fut nommé au Gouvernement de Languedoc en 1666. Sa veuve, Charlotte Séguier, fille du chancelier, qu'il avait épousée en 1668, mourut le 3 juin 1704 avec le rang de princesse légitimée, et Louis XIV porta son deuil, ainsi qu'on le voit dans Saint-Simon et dans les *Lettres de Madame de Sévigné*. Moréri, *Grand Dictionnaire historique*, et le P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison Royale*.

(2) On sait en effet que la mère du Roi d'Angleterre alors régnant, Charles II, était Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, qui avait épousé Charles Ier en 1625. Les Anglais ne manquèrent pas de souligner ce choix. Voir *Mémoires de lord Clarendon*, publiés par Guizot, t. XIV, p. 212.

samment Saint-Simon (1); mais il n'en fut pas moins reçu comme un parent par le Roi d'Angleterre, et plutôt « en cette qualité qu'à celle d'ambassadeur » (2), Sa Majesté britannique le logea et l'entretint durant tout son séjour.

La mission du duc de Verneuil était assez ingrate. L'ambassadeur de France, M. de Comminges (3), était toujours en Angleterre, où il discutait laborieusement un traité de commerce articles par articles. Il se joignit au duc afin de tenter d'imposer la médiation de Louis XIV pour ramener la paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Fort heureusement pour le prestige français,

(1) Le duc de Verneuil « devint prince du sang tant d'années après sa mort, sans s'être jamais douté de l'être », dit le mémorialiste toujours très observateur des questions d'étiquette, à propos des honneurs rendus par Louis XIV à sa veuve.

(2) *Mémoires de lord Clarendon.*

(3) Gaston-Jean-Baptiste, comte de Comminges, né en 1613, d'abord lieutenant des gardes du corps d'Anne d'Autriche, fut nommé maréchal de camp en 1649, gouverneur de Saumur le 14 mars 1650, en survivance de son oncle, Louis, comte de Comminges, qui mourut en 1712, lieutenant-général en 1652, ambassadeur en Portugal en 1657, puis en Angleterre à la fin de 1662, où il ne se rendit qu'en avril 1663. Il existe un mémoire du chanoine Hermant sur son ambassade. (Bibliothèque nat. ms. fr. 10.496-10.497). M. Jusserand a publié en 1892 l'histoire de sa négociation (en anglais).

Comminges avait épousé Sibylle-Angélique-Emilie d'Amalby, fille d'Amalvy ou Amalby, conseiller au Parlement de Bordeaux.

Chevalier des Ordres en 1661, capitaine des gardes de la Reine-Mère en 1663, le comte de Comminges mourut le 25 mars 1670.

Verneuil et Comminges étaient secondés par un fort habile négociateur et diplomate qui n'était autre que Courtin, l'ancien Intendant de Picardie (1). « C'étoit, — dit Saint-Simon, — un très

(1) Honoré Courtin, seigneur de Chanteraine et de Mesnus, appartenait à une très ancienne famille de Paris. Pourvu d'abord d'une charge de conseiller semestre au Parlement de Rouen (1640), il avait débuté dans la diplomatie en accompagnant son parent d'Avaux aux conférences de Munster (mars 1644), d'où les plénipotentiaires l'envoyèrent en mission auprès de l'électeur de Brandebourg. A son retour d'Allemagne, il acquit une charge de maître des requêtes (1649), puis accompagna le cardinal de Mazarin aux conférences de l'Ile des Faisans (1659), eut l'honneur, avec M. de Mesmes, tous deux maîtres des requêtes, de signer le contrat de mariage du Roi, et fut commis pour le règlement des limites de la France du côté des Pays-Bas espagnols (1660). De 1663 à 1665, il fit les fonctions d'Intendant à Amiens, dans les Flandres et à Soissons; il refusa de juger et de condamner le fameux Balthazar de Fargues, rebelle de Hesdin, qui avait échoué devant Saint-Valery. Néanmoins, le Roi ne lui en tint pas rigueur; il le nomma ambassadeur extraordinaire à Londres (10 mai - 10 décembre 1665); puis il alla comme plénipotentiaire à l'assemblée d'Heilbronn (1666), et aux conférences de Bréda (1667); comme ambassadeur en Hollande et en Suède (1671-1673); comme plénipotentiaire au congrès de Cologne, qui dura tout l'hiver 1673-1674 et fut rompu en avril après l'arrestation de Guillaume de Fürstenberg, puis comme ambassadeur de nouveau en Angleterre (1676-1677). Conseil d'Etat semestre en 1669, conseiller ordinaire en 1673, sous-doyen du Conseil en novembre 1673, il mourut doyen le 27 décembre 1703 à 77 ans. Il est l'auteur du *Journal des entrevues ... dans l'Ile des Faisans.* « Le Roi lui parloit toutes les fois qu'il le voyoit, et le menoit même quelquefois à Marly, et c'étoit le seul homme de robe qui eût cette privance... » *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 280. « Il étoit — dit Gourville — l'âme de toutes les délibérations qui se prenoient, étant regardé comme un homme de très bon esprit et de longue

petit homme, bellot, d'une figure assez ridicule, mais plein d'esprit, de sens, de jugement, de maturité et de grâces, qui avoit vieilli dans les négociations ... et qui avoit plu et réussi partout ».

Courtin avait donc quitté Amiens pour accompagner le duc de Verneuil à Londres. Il apparut immédiatement aux rudes adversaires avec lesquels il avait à traiter, comme l'âme même de l'ambassade (1).

Les ambassadeurs extraordinaires furent traités royalement par Sa Majesté britannique. Ils

expérience ». L'annotateur de Saint-Simon remarque que les historiens modernes ont rendu justice au génie diplomatique de Courtin. « M. Camille Rousset le considère comme plus intelligent que tous les autres plénipotentiaires de cette époque, et connaissant mieux que personne la situation et les intérêts de chacun des Etats européens. M. Mignet a rendu hommage à l'habileté déployée par Courtin dans ses diverses missions ». Saint-Simon parle de ses rapports avec M. de Chaulnes, pendant qu'il était Intendant de Picardie, à propos des terres de Chaulnes, de Magny et de Picquigny. Boyer de Sainte-Suzanne, *Intendants de la Généralité de Picardie*, pp. 114-118. A. de Boislisle et Léon Lecestre, annotations aux *Mémoires de Saint-Simon*.

(1) Les Anglais ne s'y trompèrent point. Voici ce que dit lord Clarendon, après avoir relaté la lenteur avec laquelle Comminges, capricieux et hypocondriaque, traitait les affaires diplomatiques : « Aussitôt que la guerre fut déclarée, le roi de France envoya deux autres ambassadeurs, et pour donner de l'éclat et de l'importance à cette ambassade, on nomma pour l'un des deux le duc de Verneuil. Avec lui vint un M. Courtines *(sic)*, maître des Requêtes, de beaucoup le plus spirituel des trois, et sur les talens et l'habileté duquel roulait une partie de l'affaire ». *Mémoires*, t. XIV, p. 212.

passèrent les premiers mois de leur séjour en Angleterre dans l'inaction, partageant leur vie entre les deux cours, car la Reine-Mère était alors à son palais de Sommerset-House. Ils n'avaient d'autre préoccupation apparente que celle de se divertir, et ils attendaient patiemment, libres d'affaires, que la cour de France leur envoyât des ordres complémentaires.

Cependant, le 13 juin 1665, un sanglant combat naval livré près de Lowestoft, sur la côte de Suffolk, s'était terminé par le triomphe du duc d'York sur l'amiral hollandais Opdam, qui sauta avec son vaisseau. L'opinion anglaise crut que cet événement pouvait hâter la paix entre les deux grandes puissances maritimes. Elle eut une déception et rejeta la responsabilité du prolongement des hostilités sur l'inertie de nos représentants. « Si, à cette époque, les ambassadeurs de France eussent continué leur rôle de médiateurs, il est probable qu'ils l'eussent fait avec succès; car, outre les grandes pertes qu'avaient éprouvées les Hollandais dans leurs batailles ..... leur flotte était divisée par deux factions irréconciliables »(1).

Verneuil et Courtin avaient d'autres calculs. Ils voyaient non sans une certaine satisfaction intérieure, s'affaiblir réciproquement les deux flottes rivales de celle de la France. Une épouvantable épidémie désolait Londres, et les vides

(1) *Mémoires de lord Clarendon.*

qu'elle faisait dans les rangs de la marine britannique « balançaient les succès que la mer avait accordés aux Anglais » (1). Nos ambassadeurs étaient bien placés pour mesurer la répercussion que le fléau pouvait avoir sur les événements politiques. Ils avaient vu la Reine-Mère, qui, précédemment, s'était plainte de sa santé chancelante, prendre cette raison pour s'embarquer à destination de la France, vers la fin de juillet. Ils avaient vu le Roi quitter sa capitale, où la peste faisait des ravages terrifiants, pour se rendre à Salisbury. Ils savaient qu'à Londres, six mille victimes succombaient chaque semaine.

Les habitants de la capitale anglaise étaient dans l'épouvante. L'enterrement des monceaux de morts donnait lieu à des scènes de sauvagerie. Des fanatiques, qui se sentaient appelés à remplir la mission de prophètes, ajoutaient encore à l'effroi populaire : « Un d'eux traversa la Cité tout nu, portant un vase rempli de charbons ardents sur sa tête, et dénonçant les jugements de Dieu contre ses coupables habitants ». Un autre proclamait : « Encore quarante jours, et Londres sera détruite » (2).

C'est l'instant qu'adoptèrent les ambassadeurs de France qui avaient suivi Sa Majesté en sa

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XIII, p. 306.

(2) Sur la peste à Londres, en 1665, Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. XII, pp. 157 et suiv. *Mémoires de lord Clarendon*, t. XIV, pp. 175, 206, 214, 215 et 241.

nouvelle résidence pour déclarer « que le Roi, leur maître, était tellement lié par ses traités avec les Hollandais que, si le Roi (d'Angleterre) ne voulait pas accepter une paix juste et honorable, le Roi de France serait obligé de se réunir à eux ». C'était la première fois que le duc de Verneuil et Courtin parlaient avec cette assurance et cette précision. Aussi Charles II s'en montra-t-il assez étonné, disant que la France ne s'était pas conduite avec lui « de bonne foi », en lui ayant laissé croire qu'elle n'avait passé avec les Hollandais qu'un traité de commerce.

Les choses restèrent en cet état durant tout le séjour de la cour à Salisbury (1).

A Londres, les audiences reprirent plus fréquentes, à l'automne. Verneuil et Courtin déclarèrent bientôt que Louis XIV se verrait obligé de secourir les Hollandais en hommes, en argent et en vaisseaux, et pressèrent de plus en plus Sa Majesté britannique de faire la paix. Puis, comme leurs instances et leurs objurgations restaient vaines, ils ajoutèrent qu'ils avaient reçu des instructions pour « prendre congé et revenir en France avec toute la diligence possible », si le Roi d'Angleterre refusait de faire connaître les conditions qu'il mettait à traiter. Ils prirent en cette dernière audience « le ton plus haut qu'ils ne l'avaient encore fait », se plaignirent « de l'intolérable dommage qu'avaient eus à souffrir dans

(1) *Mémoires de lord Clarendon*, t. XIV, pp. 249 et 250.

leurs marchandises et propriétés, les sujets de la France, de la part des vaisseaux du Roi » (1).

Charles répondait aux ambassadeurs par des plaintes sur les mauvais procédés du Roi de France, sur le « peu d'affection » qu'il lui montrait, faisant remarquer que c'étaient les Hollandais qui avaient déclaré la guerre, que c'était à eux de faire les premiers pas vers la paix.

Les tentatives d'accommodement se succédèrent jusqu'à ce que les ambassadeurs, devenant de plus en plus menaçants, firent ostensiblement leurs préparatifs de départ.

Le Roi rassembla son Conseil secret pour le consulter sur la réponse qu'il aurait à faire aux ambassadeurs de France avant qu'ils ne quittassent l'Angleterre. « Il n'y avait personne qui ne sentit profondément combien dans la conjoncture où l'on se trouvait, serait dangereuse et préjudiciable au Roi une déclaration de guerre de la part de la France... » Charles Stuart décida de ne céder à aucune des propositions qui avaient été formulées, « et à renvoyer les ambassadeurs sans autre réponse que des plaintes contre la France ».

C'était la rupture.

Alors, « les ambassadeurs furent congédiés avec cette réponse, accompagnée de présens magnifiques et des plus obligeans témoignages d'estime pour leur personne » (2).

(1) *Ibid.*, pp. 268, 269 et 277.
(2) *Mémoires de lord Clarendon*, pp. 283, 286, 287.

De nombreux arrêts du Parlement avaient réglementé en France les communications avec l'Angleterre, notamment celui du 24 juillet : il était observé, vis-à-vis des passagers, un cérémonial sanitaire assez compliqué ; les marchandises venant de Londres étaient mises « à l'esvent » pendant quarante jours, et soumises à une désinfection soigneusement graduée.

La peste avait déjà gagné Calais, et les précautions étaient d'une sévérité méticuleuse (1).

Quand vint l'heure de rappeler les ambassadeurs extraordinaires, on chercha sur les côtes de la

(1) Les hommes et les passagers d'un vaisseau anglais chargé de charbon de Newcastle ayant voulu passer outre aux défenses et ayant tenté de débarquer à Saint-Valery, l'échevinage de cette ville, le 7 août 1665, demande main-forte au capitaine du château, M. Danzel d'Aucourt ; mêmes précautions et nouvel emploi de la force armée vis-à-vis d'une barque de Dieppe venant de Londres. Le 10 du même mois, l'échevinage s'oppose à l'entrée dans la baie d'un navire venant d'Angleterre, le flibot *Saint-Martin*, commandé par Jean Blart. Ce bâtiment rebrousse chemin, est éconduit devant Dieppe et revient à l'embouchure de la Somme ; il est jeté par la tempête dans le port de Saint-Valery. En présence de cet événement inattendu, l'échevinage s'entoure de précautions extraordinaires. Le 2 septembre, « en exécution de l'ordre du Roy envoié par Monseigneur le procureur général portant que le vaisseau de Jean Blart sera receu en ce port en y faisant faire la quarantaine aux hommes et l'esvent aux marchandises », l'échevinage décide, « en présence et de l'advis de Monsieur le procureur du Roy d'Abbeville », de renvoyer ce navire au Hourdel. Les mesures sanitaires à prendre à l'égard des hommes et du chargement sont édictées. Un sergent est envoyé en ce havre pour veiller à l'exécution de ces prescriptions. (Voir le détail dans *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution ;* pp. 984 à 987).

Manche quelque petit port désert à peu près abandonné pour y faire aborder le navire qui devait les rapatrier.

Le Hourdel, havre minuscule de la rive gauche de la baie de Somme, où n'existaient alors que quelques rares habitations, lieu de débarquement de certaines marchandises destinées aux entrepôts de Saint-Valery, mais surtout endroit spécialement désigné pour la quarantaine des vaisseaux qui pénétraient dans ce port, fut choisi pour y débarquer les voyageurs.

M. de Machault, Intendant de la Province, reçut, à cet effet, des instructions qu'il transmit à l'échevinage de Saint-Valery pour en assurer l'exécution concurremment avec lui. En voici la teneur :

« De par le Roy,

« Sa Majesté ayant ordonné au sieur de Machault, conseiller en ses Conseils et Intendant de sa justice, police et finances, en sa province de Picardie, de se transporter sans aucun délai à Sainct-Vallery et lieux circonvoisins nommément en celui du Hourdel pour y donner ordre au desbarquement de ses Ambassadeurs extraordinaires revenant d'Ang^{re} et d'establir un sy bon ordre pour led. desbarquement et p^{r} le logement desd. sieurs Ambassadeurs et de le^{s} familles que le publicq ne puisse recevoir aucun préjudice du mauvais air qu'ilz pourroient aporter avec eux, Elle enjoint très expressémens à tous officiers de

Justice et municipaux et à tous autres, ses officiers et sujects dudict Sainct-Vallery, Hourdel et lieux circonvoisins, chacun en droict soy ainsy qu'il apartiendra de defférer, obéir et entendre a tout ce qu'il sera ordonné pour ce regard par led. sr Machaut laissans libres et vuidans incessamens les lieux qu'il estimera les plus propres et les plus convenables à cet effect, soit pour la commodité desd. sieurs Ambassadeurs et de ceux de leur suitte, soit pour la seuretté publicque et qu'au surplus ilz ayent à donner audit sieur de Machaut tout le secours et assistance dont il les requerra pour l'exon de la pnte ordonnance le tout sur peine de désobéissance. Faict à Paris le vingt sept novembre mil six cens soixante cinq, signé Louis, et a costé Duplicata. Et plus bas Delionne » (1).

Les mesures qui présidèrent au débarquement de l'ambassade dans cette solitude sauvage, sur cette grève qui est la dernière et définitive étape des monceaux de galets bleus que la mer promène inlassablement depuis des siècles le long des côtes de Normandie, en ce pauvre village où les voyageurs ne purent certainement trouver sur place ni vivres, ni confort, ne nous sont pas connues (2).

(1) Registre aux délibérations de l'échevinage de Saint-Valery, 1665, fo 22 vo.

(2) Le duc de Nevers, seigneur de Saint-Valery et du Hourdel avait tenté une cinquantaine d'années auparavant, de peupler le Hourdel. Il y avait fait bâtir six maisons, puis seize autres, toutes semblables, de forme carrée et mesurant quinze pieds

Mais, ce qui apparait comme certain, c'est que les hôtes de Charles II durent trouver une appréciable différence entre les splendeurs des résidences royales de Salisbury, de Sommerset-House et de Londres, et les agréments plutôt problématiques de la vie au Hourdel, en plein hiver. Le retour de cette ambassade que les écrivains du siècle de Louis XIV qualifient d' « éclatante » et de « solennelle » (1), n'eut certainement rien de triomphal (2).

Nous avons cependant la preuve que les ambassadeurs avec « leurs familles » et « leur suite », comme disait l'ordonnance de de Lionne, ne séjournèrent point longtemps dans le petit havre

sur chaque face. (Marché avec Jean Delattre, menuisier, devant Mᵉ de Camyes, notaire à Saint-Valery, du 21 mai 1612). Antérieurement, le Hourdel avait été plus peuplé, semble-t-il, puisqu'il y existait, en 1596, un chirurgien qui était quelquefois appelé à exercer à Saint-Valery.

(1) Voir *Mémoires de Monsieur d'Artagnan*, t. IV, pp. 234 et 258 ; et l'*Essai de l'Histoire du règne de Louis le Grand*, par Le Gendre, de 1698, p. 84. L'abbé Le Gendre, auteur de cet ouvrage longtemps très apprecié, s'exprime ainsi : « Les Etats Généraux avoient demandé au Roy du secours pour la soutenir (la guerre), ou sa médiation pour la détourner ; le Roy, à leur prière, avoit envoié à Londres une Ambassade solennelle pour y négocier leur Paix ».

(2) La température, en ces parages, est généralement rigoureuse. En 1617, une garnison de Suisses avait été placée au Hourdel par Richelieu. Les soldats, faute de combustible et à défaut d'arbres dans cette région désolée, abattirent pour les brûler les quelques maisons bâties par le duc de Nevers, et s'attaquèrent ensuite aux transports de bois qui passaient par la rivière. *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution*, p. 331.

de la côte picarde. Ils logèrent pendant quelques semaines à Pendé, près de Saint-Valery (1).

Ils étaient encore en ce village, où leur arrivée avait jeté une grande perturbation, passé la mi-décembre. Certains habitants avaient dû même « vuider les lieux », comme disait l'ordonnance et abandonner leurs demeures pour céder la place aux ambassadeurs et au personnel de l'ambassade. Ce désagrément avait atteint de très humbles manouvriers (2).

A Pendé, Verneuil et Courtin eurent tout le loisir de regretter les charmes de la cour de Londres. Les habitants de ce village furent sans doute les premiers à recevoir leurs regrets et leurs confidences, car, si l'on en croit lord Cla-

(1) Pendé était alors un village d'environ 300 habitants (320 en 1698), dont la seigneurie appartenait à Elisabeth de Fertin, veuve de César de Bacouel, chevalier, vicomte de Saigneville (mort en 1644), puis d'André de Saint-Blimont, baron d'Ordre. Le lieutenant du village était François Le Clercq (déjà en exercice en 1657). Pendé, bâti à la naissance de la petite vallée d'Amboise, et à l'abri de bois assez vastes, possédait un château édifié par Flour de Fertin, frère d'Elisabeth, qui passait pour « l'un des plus beaux du pays ». DE BELLEVAL, *Fiefs et seigneuries*, p. 256. Dom Grenier l'estimait l'un des villages « les plus agréables de la Picardie par ses belles avenues de hêtres », et « digne des environs de la capitale ».

(2) On lit, en effet, au baptistaire de Lanchères : « Le dix-sept décembre a esté baptizé Marie, fille de Jean Boulanger et de Marie Dutour sa femme, de la parr[oisse] de Pendé, réfugiés dans Lanchères, à cause des Ambassadeurs d'Angleterre qui logeoient dans leur village... ». Registre de l'état-civil, Mairie de Lanchères, f° 12.

rendon, les ambassadeurs, à peine de retour en France « ne manquèrent aucune occasion de rendre justice à la manière civile et aux bons traitements dont on avait usé envers eux » en Angleterre.

Les traces du passage des ambassadeurs extraordinaires de Louis XIV sur le rivage de Picardie sont, — comme on vient de le voir — rares et fugitives. Elles suffisent néanmoins à affirmer la réalité d'un fait qui montre nos côtes utilisées d'une façon tout à fait imprévue ; elles témoignent d'un événement assez suggestif au point de vue des mesures précautionneuses prises à cette époque contre les épidémies, événement qui, en tout cas, parait avoir été entièrement ignoré des historiens.

COMPTE-RENDU

des Trouvailles faites dans Amiens en 1920-1921-1922

Notes par M. A Ponchon.

Dans sa séance ordinaire du 8 novembre dernier, la Société des Antiquaires de Picardie a, sur ma demande, nommé une Commission chargée de s'occuper des trouvailles d'objets antiques qui avaient lieu et qui pourraient l'avoir, au cours des travaux de terrassement et de reconstruction exécutés à Amiens, un peu de tous côtés.

Grâce à d'amicales relations et à de bienveillantes sympathies, j'ai pu me rendre compte des trouvailles faites notamment rue Victor-Hugo, rue des Vergeaux, rue Frédéric-Petit et surtout rue de Beauvais.

Rue Victor-Hugo (1920). — Sur l'emplacement des maisons portant les numéros 28 et 30 a été rencontré un petit sarcophage en pierre du pays. Il renfermait quelques fioles en verre bien irisé, une paire de sandales d'enfant *(soleas)*, avec clous en bronze ; un phallus-pendentif ailé, d'environ 2 centimètres de longueur, également en bronze, destiné à être porté comme amulette ; 4 ou 5 vases ou coupes en terre rouge et noire ;

une monnaie de Constantin-le-Grand (ve siècle) et une des Ambiani. Le tout fut cédé aux plus offrants, à des personnes de passage, collectionneurs ou non.

Placé près de l'endroit où s'ouvrait la porte-sud de Samarobrive, ce point est particulièrement riche en substructions gallo-romaines.

Rue des Vergeaux (mars 1922). Emplacement du numéro 55 ; agrandissement des magasins de la *Belle Indienne*. — Les terrassiers ont mis au jour quelques objets de l'époque gauloise et plusieurs outils de bronze, des fragments de poterie samienne avec marque du potier SASIN — les S étant retournés — et, non loin de là, un grand bronze de Galba (Ier siècle) ; une monnaie des Ambiani et un curieux chandelier en bronze des premiers siècles de notre ère, ayant la forme d'un diabolo et pesant 400 grammes. Il a 93 millimètres de hauteur et 87 de diamètre à sa base.

C'est un chandelier antique semblable à plusieurs autres conservés au Musée de Saint-Germain ou au Musée de Rouen, ces derniers signalés et offerts par l'abbé Cochet. Un objet tout semblable fut trouvé aux environs de Châlons-sur-Marne, en 1877. La forme éveille l'idée d'un double coquetier, malgré la présence d'une gaine circulaire intérieure (v. *Bull. de la Soc. Nation. des Antiq. de France*, année 1877, p. 98).

Le *candelabrum* de la rue des Vergeaux diffère de celui de Châlons, à l'intérieur seulement, la gaine centrale ou tube porte-cierge y étant remplacée par une pointe en fer, qui a disparu, mais dont il reste des traces d'oxydation. Une pointe métallique semblable termine les chandeliers de nos églises, et c'est sur elle qu'est fixé le cierge.

Inconnus des Grecs, les chandelles et les cierges furent employés chez les Romains et probablement, avant eux, chez les Etrusques. Cierges et chandeliers étaient placés près des statues et des sanctuaires païens, comme ils le furent ensuite à côté des tombeaux et des autels chrétiens.

Les chandeliers antiques que l'on possède sont à peu près tous en bronze ; il en était d'une grande richesse, ornés de pierres précieuses ; les plus communs étaient en bois ou en argile. Celui de la rue des Vergeaux, l'Amiénois, bien conservé, est en bronze argenté, orné au burin, sur son pourtour médian, d'un motif imitant une cordelette. C'est un objet rare qui s'est rencontré parmi des substructions de l'époque romaine et, s'il n'a pas servi dans les cérémonies païennes, il a dû porter des cierges pour des rites chrétiens.

Rue Frédéric-Petit (Emplacement des immeubles portant les numéros 51, 53 et 55). — La pioche des terrassiers a remué là quantité de débris de constructions, tels que morceaux de

tuiles à rebórds et tessons de poterie gallo-romaine, parmi lesquels des cols d'amphore d'une largeur d'ouverture peu ordinaire et des monnaies épaisses, c'est-à-dire romaines, que les ouvriers n'ont pas consenti à présenter.

RUE DE BEAUVAIS (1920-21-22). Emplacement des immeubles acquis par l'Union Coopérative (numéros 50 à 54) et ceux reconstruits par M. Delaporte (numéros 58 et suivants). De l'autre côté, en face de la rue de l'Amiral-Lejeune ; immeubles Gouverneur, du numéro 71 au numéro 79.

C'est là qu'eurent lieu les trouvailles les plus importantes, au fond des puits de soutènement ayant une profondeur variant entre 5 et 6 mètres, et que furent complètement découverts, de chaque côté de la rue, des restes de murs intacts, d'épaisseur variable, allant jusqu'à 1 mètre 25 centimètres (4 pieds romains), d'une technique très intéréssante.

Chez M. Delaporte, en 1920, furent exhumés des clous, des anneaux et divers ornements en fer et en bronze ; plusieurs petites verreries, dont 3 tubes à parfums d'une irisation aux teintes les plus vives ; une poterie en terre noire intacte ; un miroir en bronze argenté, un petit coq en bronze ; les fragments de 3 cuillères de même métal ; une fibule présentant une déesse debout, d'un travail de ciselure soigné ; une bague en argent, une clochette en bronze, plusieurs manches de cou-

teau en os et en ivoire ; des centaines de petites épingles en bronze et en métal blanc, renfermées dans une poterie noire, avec un moyen bronze de Gordien (IIIe siècle), un fer de lance, un bident en fer, sorte de croc — dit greuet, en patois — et le chapiteau gallo-romain, brisé sur place, d'une colonne ayant environ 0 m. 40 de diamètre et un mur de petit-appareil, en pierres taillées en tête de clou, c'est-à-dire ayant la forme d'une pyramide quadrangulaire, de 0 m. 12 de côté, à sa base, une hauteur verticale de 0 m. 17 à 0 m. 18. Ce mur, dirigé du nord au sud, pénétrait sous la chaussée.

Est-il bien nécessaire de faire remarquer que la rue, nommée actuellement « de Beauvais », n'existait pas à l'époque romaine, que la vieille chaussée romaine, encore facile à suivre sur la carte de l'Etat-Major, ne se confondait pas avec la route de Paris, de création relativement récente. La rue du Moulin était encore désignée en 1788 par le nom de « ancien chemin de Paris ». (Arch. mun. DD. 112. Procès-verbal par Jacques Sellier, ingénieur-architecte de la Ville.) Cet ancien chemin, y est-il dit, de 36 pieds de largeur, dans son temps, a été réduit par anticipation des riverains à 18, 15, 12 et même 10 pieds de largeur. Ce chemin ne fut abandonné, pour la circulation d'Amiens à Paris, que par le redressement, sur toute sa longueur, de la chaussée formant la nouvelle voie dite Route de Paris. (Ch. Pinsard, ms. t. 20, p. 204.)

Emplacement de l'immeuble de l'Union Coopérative (1920). — Les ouvriers ont vendu, comme en provenant, une monnaie gauloise des Trévires et un beau soc de charrue bien conservé, d'une longueur de 0 m. 35, gisant parmi des tessons de poterie romaine de diverses couleurs.

Chez M. Gouverneur (1921 et 1922). — Il a été exhumé une fibule gauloise en bronze, une serpette et un bracelet en fer de la même époque ; des anneaux et ornements divers gallo-romains, en bronze.

En creusant le premier puits, dans le courant de décembre 1921, une couche gallo-romaine fut rencontrée à environ 5 m. 50 de profondeur, dans laquelle les ouvriers relevèrent quelques fragments de tuiles à rebords et la moitié d'une meule de moulin à main, en poudingue, celle de dessus, d'un diamètre de 0 m. 22, et des morceaux de vases noirs et rouges. De minces couches de craie alternant avec des couches plus épaisses d'argile, indiquent que ce terrain a été souvent remué, depuis bientôt 2000 ans, et là, comme ailleurs dans Amiens, les restes de la ville gallo-romaine sont trop abîmés, trop éparpillés, pour qu'il soit possible, à moins d'élargir les fouilles, de dire avec certitude, quelle espèce de monument s'y élevait.

Pourtant ici les longues portions de mur qui ont été découvertes, leur technique et leur conservation permettent à l'archéologue de fixer la

date de ces constructions si intéressantes pour l'histoire d'Amiens.

Là, ce sont des pierres bien taillées en forme de pyramides quadrangulaires, semblables à celles du mur nord-sud, situé de l'autre côté de la rue, et noyées dans un blocage de ciment ou de mortier devenu aussi dur que la pierre. La base de ces pierres, formant la paroi intérieure du mur, était taillée par éclatement et fut recouverte d'un enduit ou stuc qui assurait la solidité de la muraille, en même temps qu'il l'embellissait. Sur cet enduit avaient été appliquées des couleurs ou des peintures dont les traces étaient encore visibles. Ces murs, de même épaisseur et appartenant au même monument, étaient tout en pierres taillées en tête de clou, de petit appareil, la brique n'apparaissant que dans le prolongement de l'un d'eux, comme restauration en moyen appareil.

Etant donné que l'*opus mixtum*, briques et pierres, ne fut guère employé avant la fin du IIIe siècle, les substructions de la rue de Beauvais, édifiées en petit appareil, avec la pierre seule, appartiennent à un mode de construction pratiquée au IIe siècle. L'exemple le plus ancien que l'on possède de la construction briques et pierres, alternant par bandes plus ou moins larges, est le mur extérieur du cirque de Maxence, à Rome, bâti en 309.

J'ai recueilli deux de ces pierres et deux briques intactes, faites d'une pâte fine, l'une rouge pâle,

l'autre jaune, et ayant chacune 42 centimètres de longueur, 28 de largeur et 2 à 3 centimètres d'épaisseur seulement, ainsi que quelques très menus débris de mosaïque et de peinture sur stuc.

La plupart des monnaies relevées étaient du Ier siècle : Vespasien, Néron, Domitien et autres; mais les débris les plus intéressants sont des morceaux de bas-reliefs, ayant appartenu à un monument d'une période plutôt décadente, temple ou villa ; ces débris sculptés, au nombre de quatre, pouvant provenir d'une frise ou d'un autel gisant encore à 5 mètres 60 de profondeur.

Le motif principal est un amour tendant les mains pour saisir une grappe de raisin ; les doigts sont mal venus et d'un style décadent, tandis qu'une tête d'enfant qui sommeille ou repose dans la mort, probablement sculptée par le même ouvrier, est pleine d'expression et permettrait de laisser supposer que ces sculptures peuvent aussi provenir du monument funéraire d'un adolescent.

Il est très regrettable que les fouilles n'aient pas été étendues aux environs du puits où furent relevés ces beaux débris. D'autres ont été entrevus un peu plus loin, vers la propriété du collège de la Providence et il est à désirer que les terrassements et travaux de déblaiement qui doivent avoir lieu plus au sud, de même que sur le terrain situé entre les rues de Beauvais, de l'Amiral-Lejeune et la rue Leroux, soient attentivement surveillés et, si c'est nécessaire, élargis par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie.



Fragment d'une sculpture gallo-romaine découverte
rue de Beauvais à Amiens en 1922.


UNIV.
OF
MICH.

En attendant, et pour conclure, je dois constater que l'étendue et l'importance des substructions gallo-romaines de la rue de Beauvais permettent d'induire qu'*une grande villa* s'élevait en cet endroit ; que la présence du chapiteau d'une colonne ayant 0 m. 40 de diamètre et provenant d'un portique, ainsi que les sculptures du bas-relief, portent à croire qu'*un temple* a pu y être édifié ; que les nombreux objets en fer : soc de charrue, croc à fumier, serpe, clous, anneaux, avec les tuyaux en plomb exhumés à proximité, laissent supposer qu'une métairie ou *villa agricole* s'y rencontrait probablement à côté d'une *villa urbaine*.

Rue Desprez, numéro 24. — Immeuble occupé avant la guerre par M. de Guillebon et maintenant par le percepteur du 2e arrondissement d'Amiens.

Là, se trouve un puits mitoyen inutilisé dont la margelle en grès, profondément moulurée, porte une sculpture finement exécutée et qui révèle une grande habileté professionnelle chez le piqueur de grès qui en est l'auteur. Cette sculpture m'a paru reproduire une porte de ville fortifiée ou de château féodal.

Il y a lieu de photographier, puis, de sauver ce petit monument de grande valeur, qui manque — plus que l'herbe — au jardin du Musée de Picardie.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES DE 1922.

I. Le Ministère.

1° Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXXXIII, 1-3, 1922. — 2° Revue des études grecques, avril-juin 1921. — 3° Revue historique, janvier-octobre 1922.

II. Les Auteurs.

1° Boinet (M. A.) : La Cathédrale d'Amiens. — 2° Lomier (M. le Dr) : Saint-Valery pendant la grande guerre. — 3° Mautort (M. P. de) : Évêques issus du diocèse d'Amiens. — 4° Pascal (Mme) : Un primitif français à Saint-Vulfran d'Abbeville. — 5° Vassel (M. Eusèbe) : Sur l'orthographe punique du nom de Thinissut.

III. Dons.

1° Don de M. Heinaut : Le capitaine Balédent. — 2° Don de M. Pillot : Notice sur l'abbé Devillers, curé doyen de Saint-Jacques d'Amiens ; Charles Tellier, le Père du froid.

IV. Acquisitions.

1° La 87e division territoriale, etc., par H. Clairmaret. — 2° Le sac de Montdidier, offensive allemande de mars 1918, par M. C. Binet. — 3° Les finances de la guerre à Saint-Quentin. — 4° Les noms de lieu de la France, par Aug. Longnon.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

Année 1922. — 4e Trimestre.

Séance ordinaire du 17 Octobre 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Sont présents : MM. Ansart, Brandicourt, Collombier, Durand, de Francqueville, Josse, Lamy, Ledieu, Abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

Au début de la séance, M. le Président annonce le décès de M. l'abbé Cardon et s'exprime en ces termes :

« Depuis notre séance de juillet dernier, nous « avons eu, comme vous le savez, à déplorer la « perte de M. l'abbé Cardon, notre collègue.

« M. Brandicourt, avec qui il était particulière-
« rement lié, a bien voulu se charger de rédiger
« une notice nécrologique qui vous sera lue pro-
« chainement et qui paraîtra dans le *Bulletin*.
« En attendant, j'ai tenu, au moment de la reprise
« de nos travaux, à rendre hommage à la mémoire
« de l'homme si bon, si simple, si modeste, dont
« les travaux et l'érudition faisaient le plus grand
« honneur à notre Société. Il laisse à plusieurs
« d'entre nous le souvenir du meilleur des amis,
« et à tous, du plus aimable des collègues ».

Correspondance. — M. l'abbé Léguillier, curé de Saint-Roch, fait connaître que le service des publications de la Société lui est fait en double.

— M. de Florival, d'Abbeville, adresse une semblable remarque.

— M. Dulau, libraire à Londres, annonce la mort de M. Reginald Champion, membre non-résidant.

— M. Héren a appris tardivement à la campagne le décès de M. l'abbé Cardon et adresse ses condoléances à la Société.

— Le 5e Congrès des Sciences historiques se tiendra à Bruxelles en 1923. Le programme nous en est adressé.

— M. Lagrange notifie sa nouvelle adresse, 6, rue Contrescarpe à Amiens.

— La Société de Haute-Picardie de Laon adresse un journal qui contient le procès-verbal

de sa dernière séance. Elle y affirme son union avec notre Société.

— Le Dr Lomier, de Saint-Valery, offre à la Société un ouvrage : « Saint-Valery pendant la Grande Guerre » dont il est l'auteur.

— M. Roger Rodière écrit au sujet de quelques inscriptions dans l'édition de l'épitaphier de Villers-Rousseville.

— M. Turpin, à Lille, M. Maitland, de Nowe (Sussex) demandent un certain nombre de publications épuisées.

— M. Macron, de Saint-Riquier, remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

Chronique. — Les journaux locaux ont signalé, au cours des dernières semaines, la découverte de sépultures gallo-romaines sans grand intérêt au lieu dit « le Mont Thomas ».

— D'autres débris antiques insignifiants auraient aussi été trouvés au lieu dit « la Maison Trompette ».

— Le *Journal d'Amiens* du 5 septembre réclame à bon droit que les noms de MM. de Calonne et Pinsard soient donnés à deux rues d'Amiens.

— M. Eusèbe Vassel offre une note sur l'orthographe du nom de Thinissut.

— La Société a eu le malheur de perdre deux de ses membres non-résidants : M. Pascal Mollet, décédé à Amiens le 23 septembre et M. Creton de Limerville.

— L'ouvrage intitulé : « La 87e division territoriale, etc. », par M. Clairmard, vient d'être acquis pour la bibliothèque.

Élections. — MM. Ponchon, Bienaimé et Gigon sont admis en qualité de membres résidants.

— Madame Octave d'Anne, à Saint-Romain, est admise en qualité de membre non-résidant.

Présentations. — MM. Durand, Lamy et Michel présentent comme membres non-résidants :

Mlle Rembault, rue Pointin, à Amiens.

M. Estienne, archiviste à Amiens.

MM. Brandicourt, Ledieu et Michel présentent comme membres non-résidants :

MM. Piolé, banquier, rue Lamarck, Amiens.
R. Giard, libraire à Lille.
Chirol, architecte à Rouen.

MM. Brandicourt, Durand et Michel présentent comme membre non-résidant :

M. L. Huré à Abbeville.

MM. Roux, Lamy et Josse présentent comme membre non-résidant :

M. A. Cuvelier fils, à Haubourdin.

Prix Leprince. — Sur le rapport de la Commission d'examen des manuscrits présentés pour l'obtention du prix Leprince, la Société décerne les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent et 250 francs à M. l'abbé Saintot, pour son travail sur Tincourt-Boucly.

Une médaille d'argent et 250 francs à M. l'abbé Le Sueur, pour son essai d'Hagiographie géographique pour le diocèse d'Amiens.

Communications. — M. Thorel fait connaître les démarches qu'il a effectuées en vue d'arriver à enlever la margelle de puits de la rue Desprez et demande l'ouverture d'un crédit de 500 francs pour terminer cette opération.

Il revient aussi sur deux pierres tumulaires découvertes par l'autorité militaire et déposées par elle chez le maire de Franvillers. On s'occupera de les faire venir à Amiens.

— M. le Président fera une démarche auprès de M. le Conservateur du Musée en vue de dégager la pierre Saint-Firmin envahie par la végétation.

— La Société prend l'engagement de verser chaque année à la Trésorerie générale pour le compte de la Commission des Monuments historiques la somme de 500 francs pour être appliquée aux réparations des murs du château de Picquigny jusqu'à l'achèvement des travaux.

Heures des séances. — Le scrutin ouvert pour arriver à la fixation de l'heure des séances en hiver donne le résultat suivant :

Pour le soir . . . . 6 voix
Pour le jour . . . . 8 voix

et 2 abstentions

En conséquence, il est décidé que pendant les mois d'octobre à mars inclus, les séances auront lieu à 2 heures après-midi.

Travaux — M. Lamy lit la première partie d'un travail sur la Hautoye. Après avoir restitué l'orthographe ancienne du nom et brièvement passé en revue les diverses étymologies qui en ont été proposées, l'auteur s'attache à déterminer l'emplacement et la configuration de la prairie qu'il désignait, du XIVe au XVIIe siècle, ses plantations, ses cours d'eau, puis les incidents de la vie locale dont elle a été le théâtre dans ces temps reculés, réservant pour une autre lecture l'historique des travaux de transformation qui ne commenceront qu'en 1678.

— M. le Président remercie M. Lamy de son intéressante communication et exprime le vœu que la 2e partie de ce travail ne se fasse pas attendre.

La séance est levée à 3 heures 3/4.

Séance ordinaire du 14 Novembre 1922.

Présidence de M. H. MICHEL, Président.

Sont présents : MM. Bienaimé, Brandicourt, Pierre Cosserat, Durand, Gigon, Héren, Lamy, Ledieu, Abbé Leroy, Mgr Mantel, Michel, Ponchon, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. l'Abbé Olive et Codevelle, membres non-résidants, assistent à la séance.

Le procès-verbat de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — MM. Bienaimé, Ponchon et Gigon remercient de leur admission en qualité de membres résidants.

— M. Démaret, chanoine à Charnoux (Belgique), demande si l'on connaît à Amiens l'architecte de la collégiale d'Huy qui s'appellerait Pickhart et serait originaire de Picardie.

— M. l'Abbé Lesueur remercie du prix Leprince qui lui a été accordé.

— Madame d'Anne remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— La Société des Sciences, Lettres et Arts de Bar-le-Duc proteste contre le moulage du squelette de Richier et demande que nous nous associions à sa protestation.

— MM. Agisson, Levêque et Huguet demandent différentes publications.

— M. Josse écrit au sujet des membres fonctionnaires empêchés de venir aux séances de deux heures et demande que ces membres ne soient pas frustrés de leur jeton de présence. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Chronique. — On annonce les décès de Madame Macquet et du Docteur Fournié de Bordeaux.

Élections. — MM. Estienne, Piolé, Giard, Chirol, Dr Louis Huré, Cuvelier et Mlle Rembault, présentés à la dernière séance, sont admis en qualité de membres non-résidants.

Présentations. — MM. Brandicourt, Ledieu et Michel présentent en qualité de membres non-résidants :

MM. Saintot, curé de Saint-Maurice, à Amiens.
Péchon, pharmacien, à Amiens.
Armand Codevelle, à Amiens.
Poujol de Molliens, à Amiens.

MM. Brandicourt, Dubois et Michel présentent en la même qualité M. Rousselle, à Amiens.

Communications. — M. Thorel fait connaître que les pierres tumulaires dont il avait signalé la présence à Franvillers ont disparu brisées, détruites. M. le Maire du pays dit qu'elles n'avaient pas grand intérêt.

— M. Durand demande qu'il soit pris des photographies des peintures signalées au château de Bois-Doublet (Sarthe) exécutées par Adam Lorlieu, peintre originaire d'Amiens, ancien apprenti de Nicolas Maconnier, et datées de 1629.

Parmi ces peintures est une série de camaïeux représentant les batailles auxquelles avait pris part le maréchal de Lavardin, et notamment le siège d'Amiens de 1597.

— M. Ponchon lit une notice dans laquelle il

évoque le souvenir de collègues contemporains de la fondation de la Société.

— M. Bienaimé rend compte des fouilles et des trouvailles qu'il a faites au château de Picquigny.

Les intéressantes communications de nos deux nouveaux membres résidants seront insérées au *Bulletin*.

— M. Bienaimé demande un crédit pour effectuer quelques modestes travaux au château de Picquigny. Il est autorisé à faire exécuter ces travaux.

Avant de lever la séance, M. le Président propose de fixer au mercredi 6 décembre la séance publique, ce qui est adopté.

La séance est levée à 3 heures 15.

Séance publique du 6 Décembre 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Le 6 décembre la Société se réunissait à 8 heures du soir dans la grande salle de la Société Industrielle sous la présidence de M. Michel, Président.

Mgr Lecomte, évêque d'Amiens, et Mgr Glorieux, vicaire général, honoraient cette réunion de leur présence.

S'étaient fait excuser : M. le Général Commandant le 2ᵉ Corps d'Armée, M. le Préfet et M. le Maire d'Amiens.

L'auditoire était moins nombreux qu'habituellement en raison d'un concert qui se donnalt au Cirque.

M. Michel, Président, donne lecture d'une étude très fouillée sur un humaniste picard, Charles de Bovelles, chanoine de Noyon, à la fois philosophe et mathématicien, et qui joua un rôle important dans le mouvement de la Renaissance.

M. V. Brandicourt, remplaçant M. de Guyencourt absent, donna le compte-rendu des travaux de l'année et proclama les noms des lauréats du concours d'histoire.

Enfin M. des Forts parla des origines et des fastes du château de Ham. Cette conférence, accompagnée de très belles projections donnant l'état du château avant 1914 et après les dévastations allemandes fut très goûtée du public.

Etaient présents : MM. Michel, Brandicourt, Gigon, Bienaimé, Pierre Cosserat, Vivien, Héren, Roux, Lamy, Ledieu, Pierre Dubois, Milvoy et Schytte, membres titulaires résidants.

Excusés : MM. Durand, Thorel, abbé Leroy, Ponchon, M. Cosserat, membres titulaires résidants.

Un grand nombre de membres non-résidants parmi lesquels M. J. Carmichaël, Président de la Société Industrielle, assistaient à la séance.

Assemblée générale du 7 Décembre 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Sont présents : MM. Collombier, Gigon, Héren, Lamy, Ledieu, Michel, Roux, Thorel et Schytte, membres titulaires, ainsi que MM. Charles Codevelle, Ossart, Péret et Roze, membres non-résidants.

MM. Brandicourt, Maurice et Pierre Cosserat, Ponchon et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance. — Mlle Rembault, MM. Piolé, le Dr Huré, Chirol et Cuvelier remercient de leur admission.

— MM. le Préfet de la Somme, le Général Commandant le 2e Corps d'Armée, Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc s'excusent de ne pouvoir assister à la séance publique.

— La Société française d'archéologie annonce son Assemblée générale pour le 15 décembre.

Programme des concours. — Lecture est donnée du programme des concours pour 1923. — Aucune modification.

Communications. — M. Roze fait connaître que la Pierre Saint-Firmin dont M. Thorel avait maintes fois parlé, d'un poids de 1.200 à 1.500 kil.,

a été posée sur des pierres transversales qui la surélèvent de 0.30 cm. et assurent ainsi sa conservation au moins provisoirement et jusqu'au remaniement du jardin.

— La porte Louis XIII sera ramenée dans l'intérieur du Musée et placée au fond de la galerie d'archéologie.

— M. Thorel demande une explication au sujet de Mgr de La Couture, suffragant en 1500 de l'Evêque d'Amiens, et remplissant les mêmes fonctions en 1525.

M. Michel explique que Mgr d'Halluin, évêque d'Amiens, fit de longs séjours en Italie pendant lesquels Mgr de La Couture le remplaçait à Amiens.

Compte courant postal. — La Société prend ensuite la délibération suivante :

La Société des Antiquaires de Picardie, dont le siège est à Amiens, rue de la République, reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1836 donne droit à M. Léon Ledieu, son trésorier, demeurant à Amiens, 12, rue Porion, soit à M. Paul Gigon, ancien notaire, son trésorier-adjoint, demeurant à Amiens, 12, rue Dijon, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire ouvrir à ladite Société un compte courant postal; elle les autorise à signer séparément tous chèques de paiement ou de virement qui seront tirés au débit du compte de la Société et à faire au nom de la Société des Antiquaires de Picardie toutes les opérations de

recettes et de dépenses que comporte le fonctionnement normal d'un compte postal.

La séance est levée à 3 heures.

Séance du 12 Décembre 1922.

Présidence de M. H. Michel, Président.

Sont présents : MM. Bienaimé, Boquet, Collombier, P. Dubois, Durand, Gigon, Héren, l'abbé Leroy, Michel, Ponchon, Roux, Schytte, Thorel, Vivien et de Witasse, membres titulaires résidants.

Excusés : MM. Brandicourt et F. Lamy.

MM. Debeauvais, Vasse, Ch. Codevelle et M. l'abbé Olive, membres non-résidants, assistent à la séance.

Correspondance. — M. le Préfet soumet à M. le Ministre des Beaux-Arts la question des versements de la Société pour les réparations des ruines de Picquigny.

— M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception d'un ouvrage reçu pour le Musée Nordisque.

— M. le Directeur de la Revue de Mabillon donne sa nouvelle adresse.

— M. Bicknell donne sa démission.

Admissions. — MM. Armand Codevelle, Péchon, Poujol de Molliens, Raymond Rousselle et l'abbé Saintot, présentés à la dernière séance, sont admis en qualité de membres non-résidants.

— MM. Michel, Brandicourt et Ledieu présentent, en qualité de membre titulaire résidant, M. l'abbé Olive dont l'admission est votée à l'unanimité.

Présentations. — MM Michel, Brandicourt et Gigon présentent comme membres non-résidants :

1° M. Jean Vergnet, étudiant en médecine, 113, faubourg Poissonnière, Paris ; 2° M. Magnier, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Péru-Lorel, à Amiens.

MM. Michel, Brandicourt et Ledieu présentent comme membre non-résidant, M Edouard Champion (British Muséum), 5, quai Malaquais, Paris.

Administration. — L'ordre du jour prévoit la nomination des membres du bureau qui siègera en 1923.

Sont élus à l'unanimité :

M. Félix Lamy, Président.

M. Héren, Vice-Président.

M. l'Abbé Olive, Secrétaire annuel.

Communications. — M. Durand entretient la Société des fouilles de la rue de Beauvais et propose de mettre à la disposition de M. Ponchon

une somme de trois cents francs destinée à provoquer le dégagement du mur et à permettre l'achat éventuel d'objets découverts dans les fouilles.

Une Commission composée de MM Ponchon, Bienaimé et Vivien, assistés de M. le Président, serait chargée de la surveillance des fouilles.

Ces différents projets sont adoptés à l'unanimité.

— M. Collombier fait remarquer que les enduits découverts sont de semblable facture que ceux précédemment trouvés aux Ursulines et au Comptoir d'Escompte, ce qui semblerait indiquer que les travaux ont pu être exécutés par un même artiste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures

UNE MOTTE OU BUTTE ANTIQUE

POUR

SIGNAUX AÉRIENS DOMINANT LA VILLE D'AMIENS.

Notice par M. A. PONCHON.

En des temps si lointains dans le passé qu'il est sage de ne pas essayer d'en fixer l'époque, les hommes, pour transmettre rapidement à distance une grande nouvelle, principalement en temps de guerre, avaient recours à des signaux partant de points culminants : appels ou feux. De jour, c'était de préférence par la *huchée* et la nuit par l'addition de mouvements de torches résineuses, de tisons enflammés ou de feux conventionnels que se faisait cette transmission.

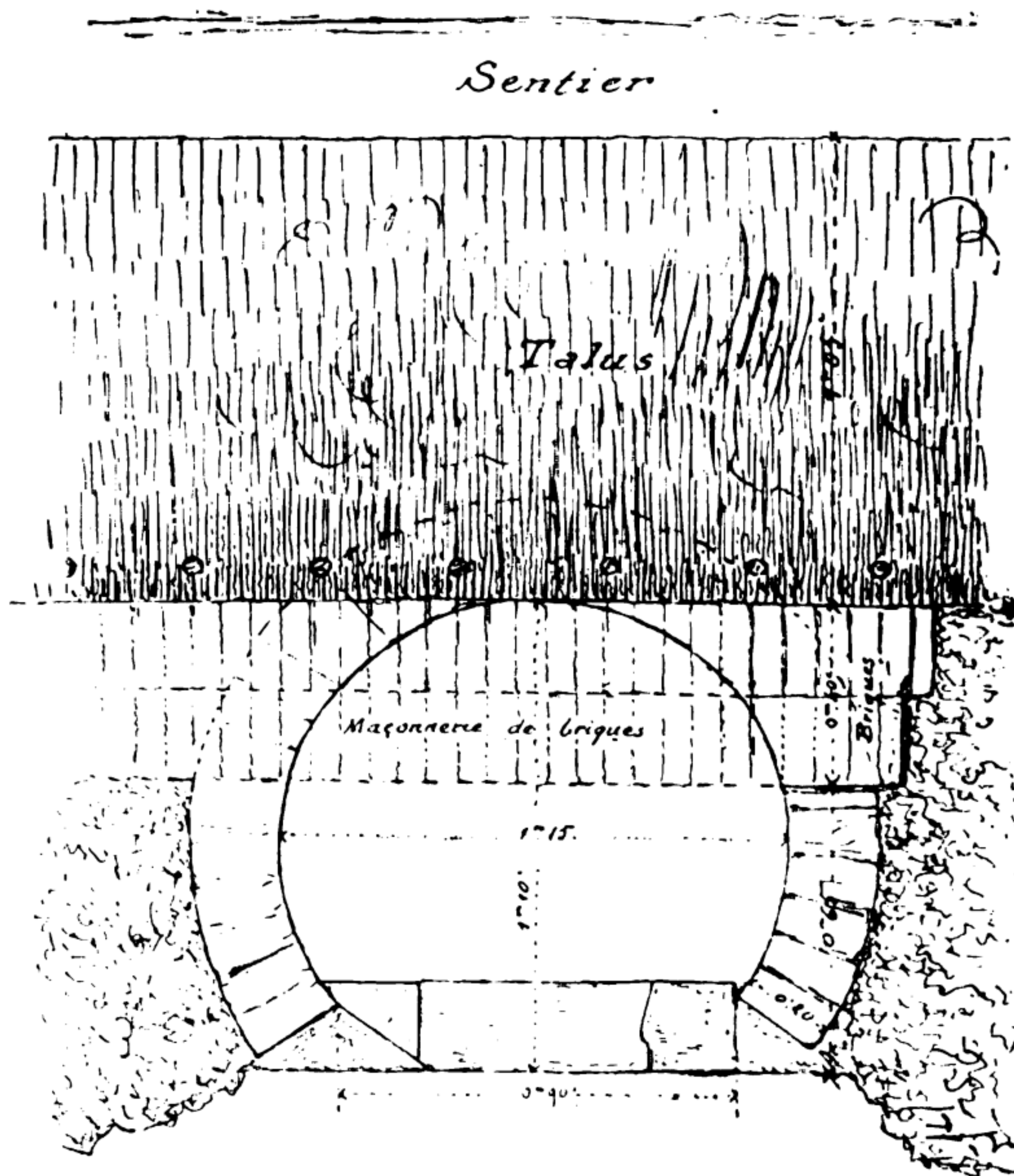
Des renseignements intéressants sur ces moyens de communication sont donnés par Polybe et Julius Africanus (2e s. av. J.-C. et 2e s. ap.). Selon le témoignage de J. César, les Gaulois étaient pourvus d'un service téléphonique à l'aide de crieurs disposés de loin en loin, à des distances convenables; et c'est ainsi que le massacre de Genabum fut annoncé en moins d'une journée dans toute la Gaule.

Les Romains employaient les signaux ignés et avaient parmi les légionnaires des *signaleurs* spécialement chargés de correspondre rapidement au

loin. Sur la colonne trajane se voit une image des *tours à feu* qui servaient pour la télégraphie aérienne et, en maints endroits de la France, du midi surtout, ont été reconnues les substructions de tours semblables. Elles s'élevaient sur les hauteurs où avaient déjà été établies les *buttes* ou *mottes* et c'est à leur sommet que ces tours à feu furent édifiées comme un perfectionnement, à une époque de progrès. Pourvus ou non de tours, ces *postes à signaux* se conservèrent longtemps après la conquête et les invasions des barbares, dans la tradition orale et dans les noms de lieux : ce sont les *Houppes* et les *Guêts* de Champagne et de Picardie, les *Guels* de la Bretagne. (Viollet-le-Duc, *Dict. raisonné d'architecture,* t. IX) indique plusieurs lignes de ces tours allant, sans interruption, par les points culminants et franchissant ainsi les plaines et les vallées.

La *Motte* ou *butte* antique que je vais décrire figure sur la carte de Cassini et bien mieux sur la carte de l'Etat-Major où se trouve, au $\frac{1}{20.000}$, un petit plan d'Amiens avant son démantèlement. Les hachures qui forment le cône minuscule ont 3 mm. à peine de diamètre, ce qui donne pour la butte, vers 1820, un diamètre de 40 à 50 mètres. Ce qu'il en reste s'appelait, il y a cinquante ans, le *moulin brûlé* et se trouvait à la jonction du boulevard de Châteaudun et de la route de Rouen ; aujourd'hui, la si vieille butte, entamée déjà par la

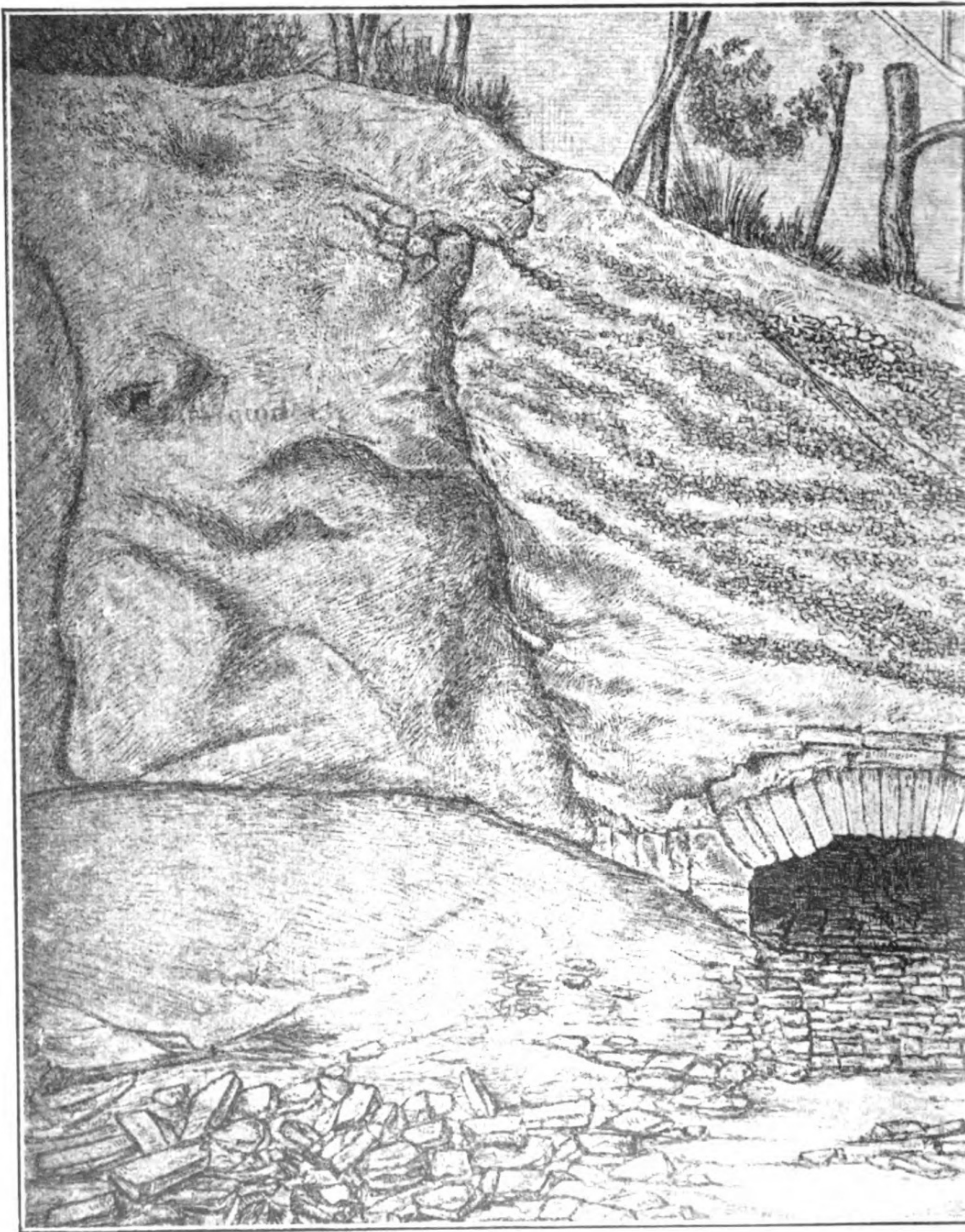
pioche des bâtisseurs, est appelée à disparaître à bref délai, son isolement et son éloignement de la ville ayant toujours été sa meilleure sauvegarde.



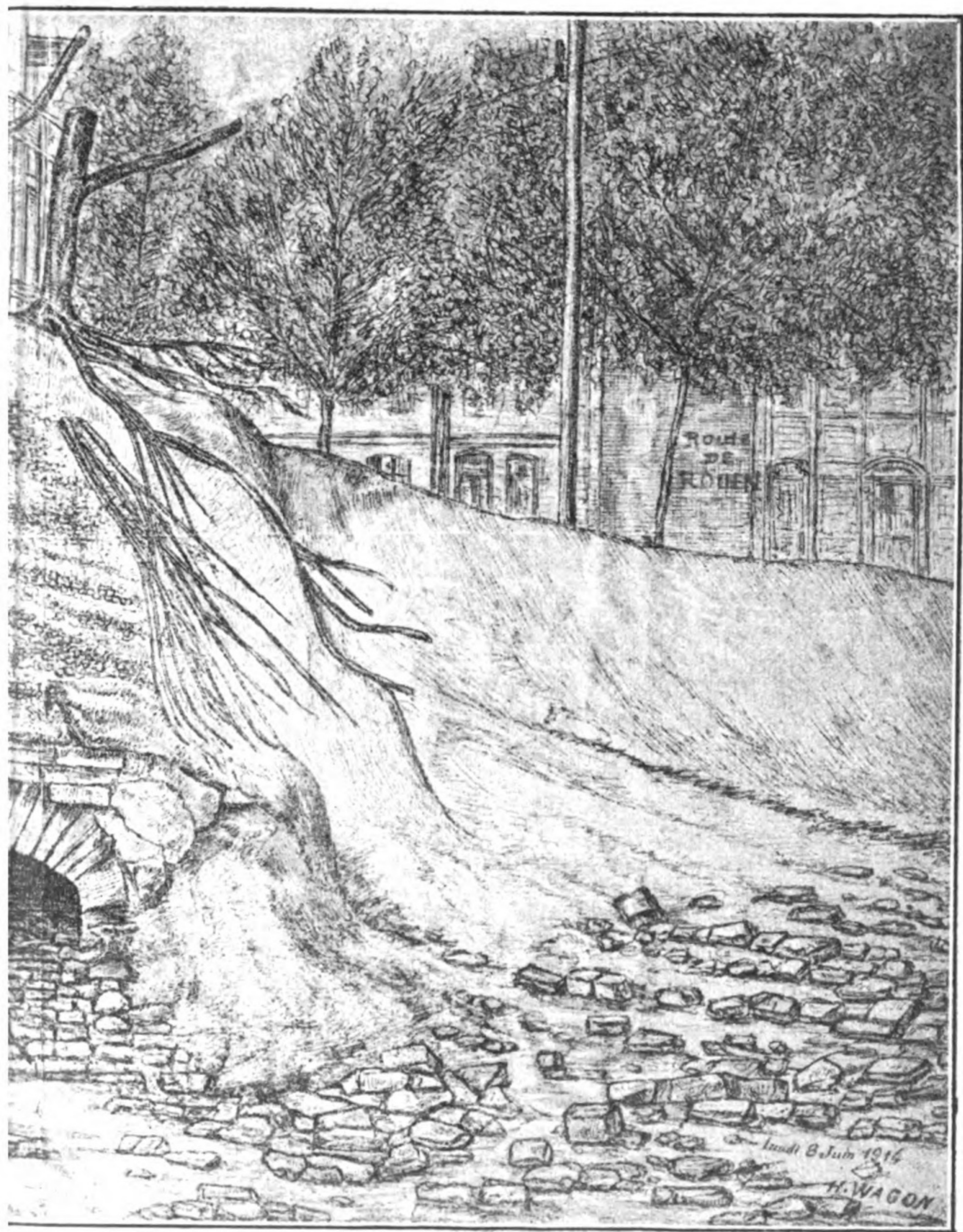
Plan du four.

Située à une altitude de 64 mètres environ, cette butte fut édifiée à l'extrémité d'un promontoire formé par des dépôts quaternaires semblables à ceux qui existent sur la rive gauche de la vallée


UNIV. OF MICH.



Four de la Butte



lu moulin brûlé.


UNIV. OF MICH.



de la Somme, en face des confluents de *l'Avre* et de *la Selle*, c'est-à-dire depuis Cagny jusqu'à Estouvy. Un large fossé, remblayé maintenant par le ruissellement, avait été creusé au sud-ouest pour isoler et exhausser la motte. Elle avait encore au commencement du xxe siècle 6 à 7 mètres d'élévation; mais ce n'était là qu'un reste de sa primitive grandeur.

Ainsi disposé sur un point bien choisi et culminant, cette motte pouvait correspondre à plusieurs lieues au-dessus d'Amiens, vers Villers-Bretonneux, Querrieu, Rubempré, Vignacourt, la forêt d'Ailly; vers la vallée de Somme, à l'est et à l'ouest, au-dessus de la vallée de la Selle, bien loin vers le Montbard et Prouzel.



J'ai trouvé dans la butte même, à plus d'un mètre de profondeur, enfoui dans l'argile, un grand morceau d'un vase gaulois. De couleur noire à l'extérieur et blanche à l'intérieur, ayant, selon les endroits, une épaisseur de 3 à 4 milli-

mètres, sa hauteur était de 15 à 18 cm. (V. fig. ci-dessus, p. 539). J'ai relevé également vers le sommet, quelques menus débris de tuiles à rebords. Surveillé de plus près, cet intéressant monument fournirait d'autres preuves de sa haute antiquité; car, à proximité, fut exhumé un vase gaulois entier cédé à notre collègue M. F. Collombier et j'ai ramassé aux environs quantité de petites pièces néolithiques et quelques morceaux de ciseaux polis, en silex du pays. J'ai vu, dans la collection d'un ami, des haches polies entières qui en provenaient et chaque fois que j'ai parcouru le plateau qui se trouve entre la route de Rouen, le champ d'aviation et le chemin de Beauvais, dit route de Conty, j'ai recueilli des outils de l'époque néolithique.

Les archéologues qui se tiennent au courant de notre histoire locale savent que de nombreux objets en bronze ont été rencontrés en creusant les fondations des casernes de l'avenue du Général Foy et des sépultures antiques lorsque furent établies, il y a quelque 35 ans, les rues allant de cette avenue à la rue Béranger.

Au moyen âge, la butte fut réutilisée, un moulin à vent y fut édifié et un four établi dans la butte même, en plein ergeron, vers sa base. A côté du moulin banal se trouvait, le plus souvent, le four banal et c'est de là que vient le proverbe picard :

A ch' molin et à ch' four.
Chacun à sin tour.

Les éboulements autour de la butte ayant mis la bouche de ce four à découvert, M. H. Wagon, avec la sincérité qui le caractérise, en profita pour le dessiner, le mensurer et il m'en remit le dessin coté ci-joint. Ce four de forme circulaire, avait une ouverture (gueule) de 0m90 de large sur 0m37 de haut, sa plus grande largeur était de 1m15 et sa profondeur de 1m10, d'un travail soigné et solide. Il est à noter que les briques qui entraient dans sa construction n'avaient que 20 centimètres de longueur, alors qu'à notre époque elles en ont 24, et j'éprouve aujourd'hui le vif regret de n'avoir pas rapporté de Timgad, pour comparaison, une des plus petites briques semblables qui s'y trouvent par tas.

Le moulin avait disparu depuis longtemps, le four vient de disparaître également et ce qui dure encore de la butte millénaire sera prochainement converti en mortier. Dans les manuscrits de M. Ch. Pinsard (t. 20, p. 181^A), je n'ai rien rencontré concernant l'éminence en question et seulement quelques mots très vagues sur la rue du Moulin brûlé. « C'est une rue neuve, y est-il dit, qui doit *probablement* son nom à un moulin incendié qui aurait existé dans ces parages ».

Lorsque, entre 1870 et 1875, furent tracés les boulevards extérieurs et l'Avenue du Général Foy, on ne remarquait près de ces boulevards que deux constructions : le Château-Fort, à l'extrémité du boulevard de Strasbourg, et une vieille masure,

une chaumière très délabrée qui tentait le crayon des artistes de passage et où séjournaient très volontiers des Romanichels. C'était avec la butte, tout ce qui restait du « Moulin brûlé ». A côté passait la nouvelle route de Rouen, vierge de tout autre édifice. Je dis nouvelle parce que, au XVIIIe siècle, l'ancien « Chemin de Rouen » ne venait pas jusque-là (V. les anciens plans d'Amiens); il côtoyait la vallée de plus près, pour aboutir à la Porte de la Hotoie.

Amiens eut une importance si grande durant la conquête et l'occupation romaines, qu'en cherchant un peu, il serait facile de découvrir, dans ses alentours, d'autres *postes à signaux* remontant au moins au temps de la Gaule romaine.

NOTE DE M. F. COLLOMBIER

A la fin du mois de décembre 1921, au cours des travaux de reconstruction de Dernancourt, près d'Albert (Somme), à 1m50 de profondeur, des terrassiers ont brisé un pot contenant des monnaies; ils ne se sont pas aperçus immédiatement de cette bonne fortune. Les débris du contenant et peut-être une partie du contenu sont allés à la décharge. Ils ont ramassé 26 pièces en or ou électrum, remises à M. Bélison, maire de la commune, qui a eu l'obligeance de me les communiquer.

Voici leur description sommaire :

France, 4 ptèces.

1 de Louis XII, émise à Bourges. — 1 de François Ier. — 2 de Louis XIII 4

Angleterre, 4 pièces.

3 de Jacques Ier. — 1 de Charles Ier 4

Flandre, une pièce.

Albert et Isabelle, archiducs d'Autriche pour Tournai en 1603. 1

Hollande, 2 pièces.

Demi-nobles frappés par les Provinces-Unies, postérieurement à 1579 2

Espagne, 15 pièces.

1 de Ferdinand et Isabelle — 1 de Philippe II et 13 monnaies dont les légendes circulaires ont été enlevées 15

Ensemble 26

Ces 13 pièces rognées valent le poids du métal (or ou électrum).

Elles pèsent	91 gr.
Le poids des autres est de	59 gr.
Soit un total de.	150 gr.

Au point de vue de la conservation, trois monnaies sont très belles : Louis XII, Charles Ier, Albert et Isabelle.

La pièce la plus intéressante est le ducat de Philippe II, aux bustes affrontés du roi et de la reine, avec légende au nom seul de Philippe, roi d'Espagne, sans mention de celui de la reine, tandis que le nom de son bisaïeul Ferdinand et celui de son gendre Albert sont toujours suivis de celui de leur femme Isabelle (ELISABET).

La date la plus récente est 1631, sur un écu de Louis XIII frappé à Paris ; comme toutes les monnaies du trésor n'ont pas été retrouvées, elle ne peut servir pour fixer exactement la date de la cachette.

Un numismate hollandais, Monsieur Schulman, dans son catalogue de 1908, dit *fort rare* le double ducat de Philippe II, voyant dans les bustes en regard, Ferdinand et Isabelle, dont le règne commence en 1474. Comme Philippe II règnait en 1574, cette monnaie semble avoir été frappée à l'occasion d'un centenaire. Un précédent ancien : Philippe, empereur en l'an mille de Rome,

fit frapper des deniers à l'effigie des premiers Césars.

Quant aux personnes qui piochent ou bèchent sans se douter qu'elles déplacent un trésor, ce fait arrive quelquefois ; en voici des preuves :

A Berteaucourt-les-Dames, vers 1894, lors du creusement pour les fondations du mur du cimetière, de petits rouleaux rejetés de la tranchée ne furent pas ramassés par les ouvriers, pensant que c'était du zinc. Les enfants, jouant avec ces débris, éparpillèrent des monnaies d'or et de billon du xve siècle; je me souviens avoir vu des écus d'or de Louis XI, frappés à Perpignan, provenant de cette trouvaille.

A Amiens, boulevard de Beauvillé, il y a une vingtaine d'années, un charretier, renversant un tombereau de terre, ramassa trois agnels de Jean-le-Bon. Les autres pièces du trésor sont probablement restées dans le sol du boulevard. Si un jour on les retrouve, on dira que cette promenade a été créée bien avant 1892.

A Taisnil, en 1903, un propriétaire creusant un fossé le long de sa haie, jeta la terre pour relever le niveau de son jardin; il ramassa un écu d'or de Charles VII. Sur mes indications, après une pluie abondante, il retrouva plus de vingt monnaies d'or du xve siècle, notamment une de Louis de Savoie et un tiers de lion d'or de Philippe-le-Bon, émis pour le Hainaut.

Dans le même ordre d'idée je rappelle à votre souvenir les trouvailles de Dury, Rollot et le champ d'or du Ploiron, entre Montdidier et Tricot, où, pendant de nombreuses années, on a ramassé des pièces d'or de Louis XIII.

FOUILLES AU CHATEAU DE PICQUIGNY

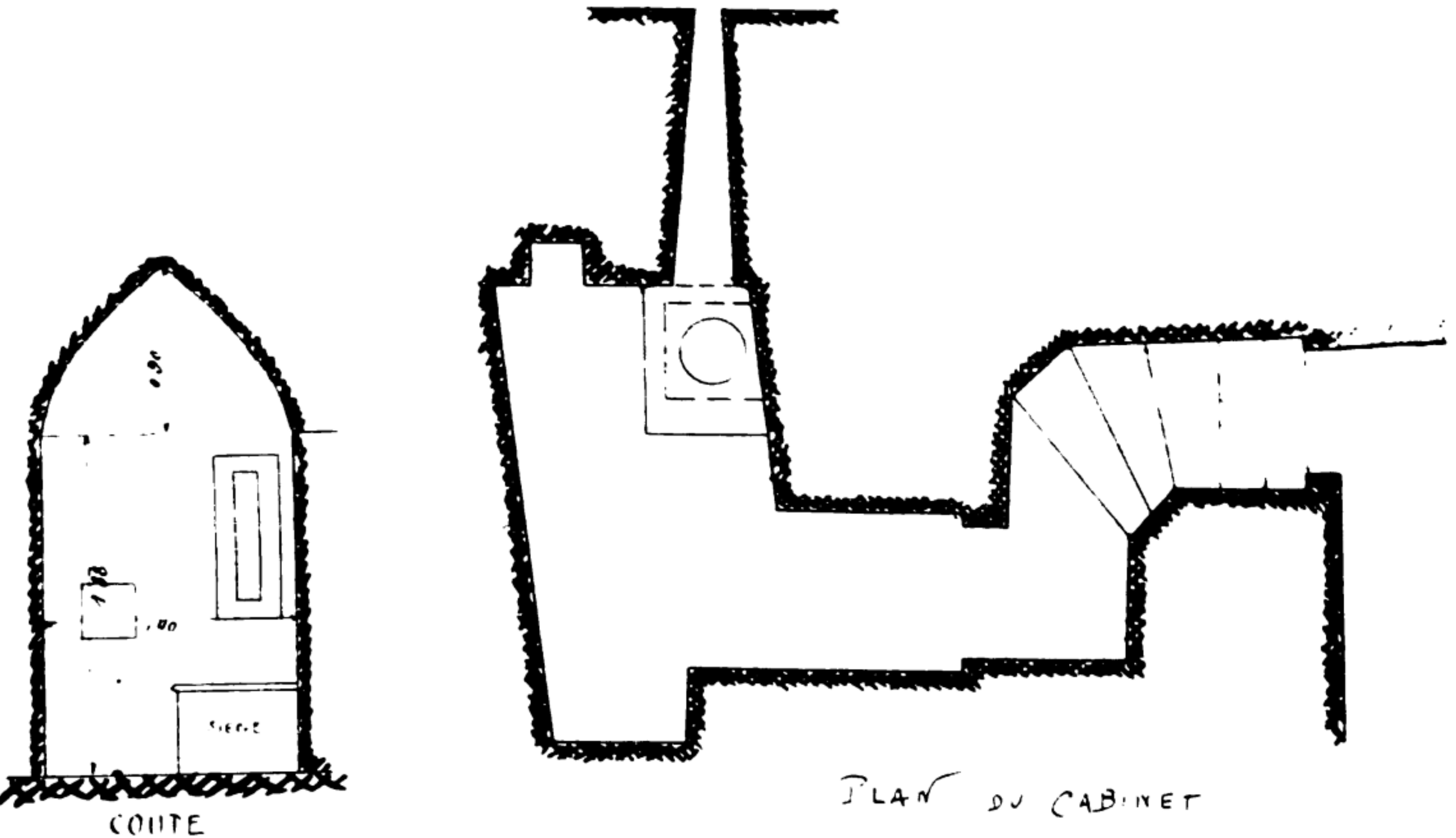
Par M. Bienaimé.

Messieurs,

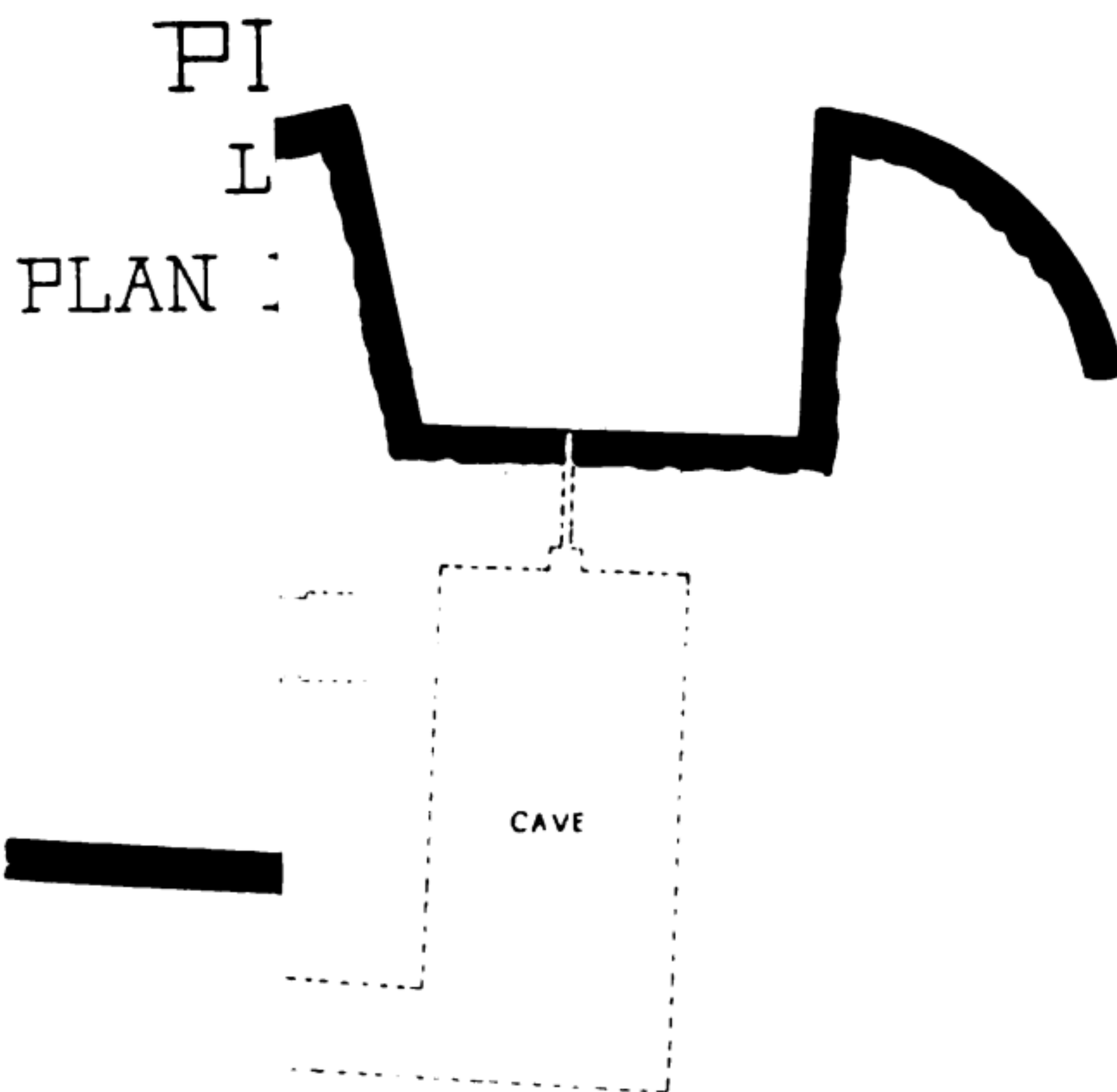
Je vous remercie de m'avoir admis comme membre résidant en votre savante compagnie. Soyez assurés que tous mes efforts tendront à justifier ce choix dont je suis très honoré. Je vous dois également des remerciements pour l'autorisation si gracieusement accordée de fouiller le château de Picquigny.

Qui n'a, dans son enfance, après quelque lecture romanesque, rêvé d'un vieux château en ruine dont il parcourait les mystérieux souterrains? Grâce à vous, Messieurs, j'ai pu explorer les souterrains d'un château célèbre et faire quelques découvertes : encore une fois merci.

Avant de vous entretenir de mes travaux, permettez-moi de vous parler d'abord de la trouvaille faite par M. Marcel Cordier de Picquigny. Vous savez qu'il existe deux cabinets dans le château : le premier, situé près de la tour sud-est, comprend un poste au rez-de-chaussée, un autre à l'étage et une cheminée d'aérage traversant la muraille jusqu'au sommet; le second, placé près de la cuisine, comprend seulement un poste au rez-de-chaussée. M. Cordier pensa avec raison qu'un

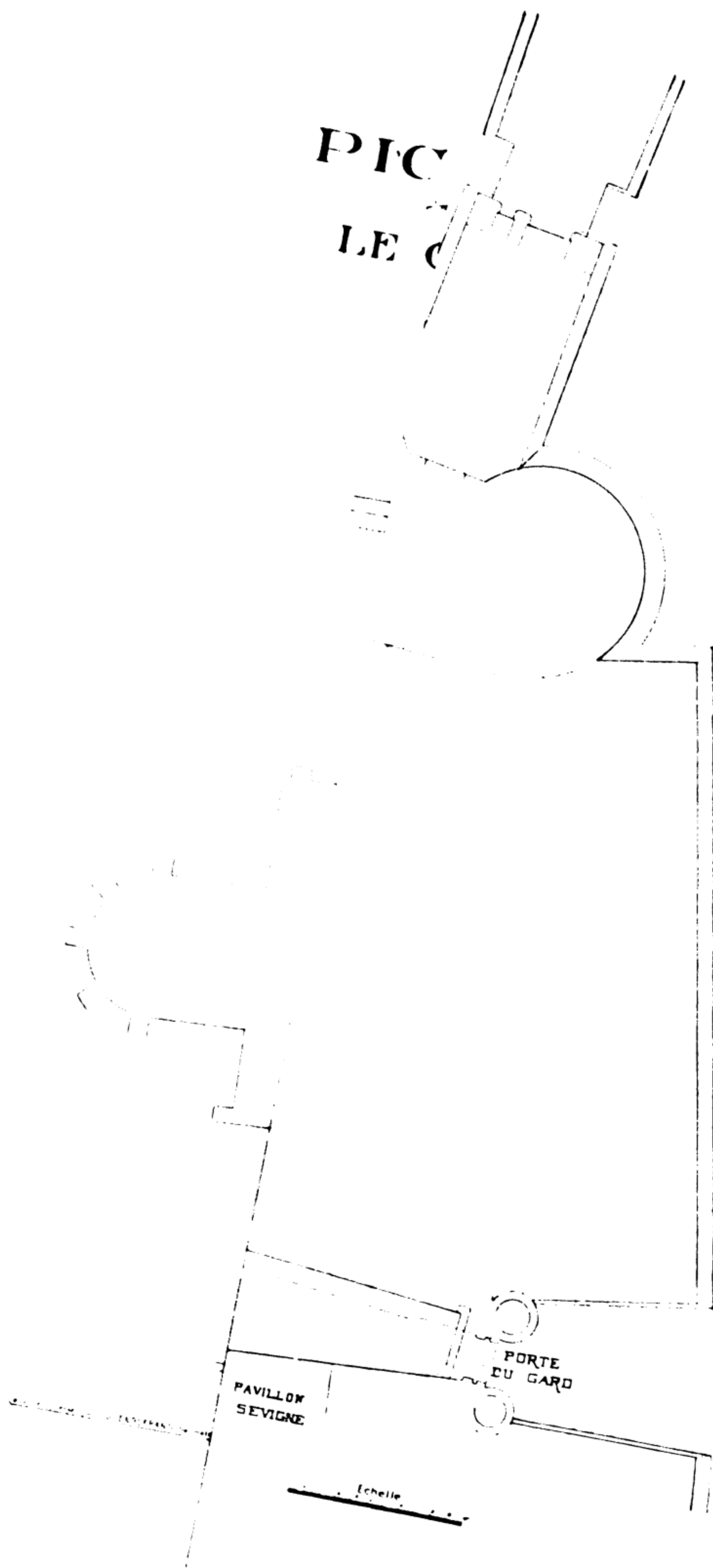


0.90
1.28
1.80
SIEGE
COUPE
PLAN DU CABINET
Echelle de 0.05 par metre



LEVE ET DRESSE PAR G. ENGUERAND GEOMETRE A AMIENS


UNIV. OF MICH.


PIC
LE C
PORTE
DU GARD
PAVILLON
SEVIGNE
Echelle


UNIV. OF MICH.

deuxième poste devait exister au-dessus de la cuisine, mais que l'entrée en était dissimulée sous les éboulis. En effet, ayant ouvert une tranchée, il tomba sur une pièce remplie de planches et de décombres que j'achevai de déblayer.

Cette découverte est intéressante, tant à cause de la bonne conservation de la piéce, que de la preuve définitive qu'elle apporte de son utilisation comme cabinet : elle contient en effet un siège en place.

Ce cabinet, qu'une porte fermait, est creusé dans la muraille épaisse de 4^{m}80 ; il est voûté en tiers-point et mesure 2^{m}10 de long, 1^{m}40 de large, 2^{m}80 de haut. Il est éclairé par une embrasure munie autrefois d'un châssis vitré. Le siège occupe un des angles, une petite niche à portée de la main permettait de placer des objets utiles ; une niche plus grande servait sans doute de lavabo. Au ras du sol, un canal est percé dans la muraille pour l'écoulement des eaux de lavage. Avec toutes ces commodités, avec sa voûte élégante, son carrelage rouge, ses murs d'une blancheur éclatante, ce buen retiro nous montre que les anciens savaient aussi bien que nous allier le confort à l'hygiène.

De nombreuses inscriptions couvrent les murs, l'une d'elles nous apprend en latin qu'un visiteur déposa son fardeau le 20 mars .... ; une autre s'écrie pleine d'admiration « Madame est un an.... » sans doute un ange ; mais les dernières lettres

n'ayant pas été tracées, nous pouvons penser que peut-être Madame était tout le contraire d'un ange. On relève quelques dessins : cœur, mains, blasons, tête de femme, tête de chien, ainsi que des noms avec ou sans date : Gillet, Benedy, Ribeaucourt, Jean-Baptiste Revest de Long 1784, François Magniez 1705, 10 novembre 1705, 8 décembre 1696; enfin un certain nombre d'inscriptions en gothique XVI[e] seraient intéressantes à déchiffrer. Il est probable que cette pièce est restée fermée depuis 1793, époque à laquelle le château fut vendu et démantelé; j'y ai fait adapter une porte avec cadenas, afin d'empêcher les visiteurs de la détériorer.

Parmi les planches contenues dans le cabinet se trouvaient plusieurs portes et volets intérieurs en chêne de style Louis XIII, une fenêtre en vitrail et deux balustres. Des carreaux de pavage émaillés ont été trouvés dans les fouilles, l'un d'eux que je vous présente est décoré d'un F et d'un M marron sur fond vert, séparés par une cordelière en torsade.

Ce cabinet doit posséder comme l'autre une cheminée d'aérage, je suppose qu'elle passe dans le mur épais de 1^{m}25 qui sépare la pièce du couloir et de l'escalier d'accès; l'existence en est du reste confirmée par le témoignage d'un habitant, qui m'a dit avoir vu au sommet de la muraille, en ce point, une large dalle recouvrant un trou très profond. Selon lui, le seigneur de Picquigny

faisait passer en cet endroit les gens dont il voulait se débarrasser, la dalle basculait et le passant disparaissait pour toujours dans l'oubliette. Car pour lui, comme pour nombre de visiteurs, les cabinets ne sont autre chose que des oubliettes ; et fait curieux, Goze lui-même, semble n'avoir pas été loin de partager cette opinion.

Passons maintenant aux souterrains. Dans un article sur le château de Picquigny paru dans « Eglises, châteaux, beffrois et hôtels-de-ville de Picardie ».

Goze écrit ceci : « Sous le château, s'étendent « deux souterrains voûtés en plein cintre fortifié « par des arcs doubleaux, dans le genre des « anciennes caves qu'on trouve encore à Amiens ; « on rencontre à leur extrémité un banc de pierré, « une niche surbaissée et un soupirail dirigé « obliquement. Quatre forts anneaux de fer sont « scellés au sommet des voûtes. C'est dans ces « sombres cachots qu'ont gémi les Templiers de « la province ; les murs sont couverts d'inscrip- « tions qui auront pu être tracées par ces illustres « et malheureux prisonniers ».

Il serait certainement fort intéressant de retrouver les anciens cachots du château, malheureusement ceux dont parle Goze n'ont rien d'une prison : ce sont de simples caves.

Mais à côté de celles-ci, sous le pavillon renaissance faisant face à l'église. existent deux sou-

terrains véritables, dont l'entrée était sans doute murée en 1846, puisque Goze n'en parle point. C'est de ces deux souterrains que je vais vous entretenir. Je les ai complètement déblayés, on peut maintenant y circuler facilement.

Le premier est en briques, il mesure 12 mètres de long, 0m90 de large, de forts doubleaux en réduisent le passage à 0m60; sa hauteur est de 2m10. Il est rectiligne, sud-nord et passe à l'extérieur du bâtiment renaissance. Un escalier le termine que barre un mur très solide, construit du dehors. Après avoir vainement essayé de percer ce mur, je me décidai à creuser dans la cour au-dessus. Je découvris la naissance de la voûte et constatai que la descente avait été comblée avec une maçonnerie en pierre de 4m40 de long.

L'entrée de cet escalier dont on ne soupçonnait pas l'existence était sans doute protégée par une construction. En effet, si l'on examine le dessin de Joachim Duvient de 1611, reproduit par M. Roux en sa savante monographie du château, dans la *Picardie monumentale*, on constate qu'un petit édicule se projette sur l'angle nord-ouest du pavillon renaissance : il recouvrait probablement l'entrée de notre escalier.

En résumé, le souterrain de briques paraît être un couloir de service permettant d'aller dans les caves sans passer par l'entrée du pavillon renaissance, laquelle servait également de vestibule à l'escalier des appartements supérieurs.

L'ouverture d'une tranchée dans la cour a eu aussi pour résultat de mettre au jour la base en grès d'une ancienne construction. La fondation s'arrondit et se raccorde avec une sorte de cul-de-four situé à l'extérieur en face du pignon de l'église : le tout forme une grosse tour de 9 mètres



Ancien château de Picquigny en 1611.

de diamètre. Elle se prolonge vers l'ouest par un mur droit de 6 mètres, suivi d'une deuxième tour ayant seulement 4^{m}50 de diamètre. Ces substructions qui ont 1^{m}80 à 2 mètres d'épaisseur sont celles de l'ancien château XIVe.

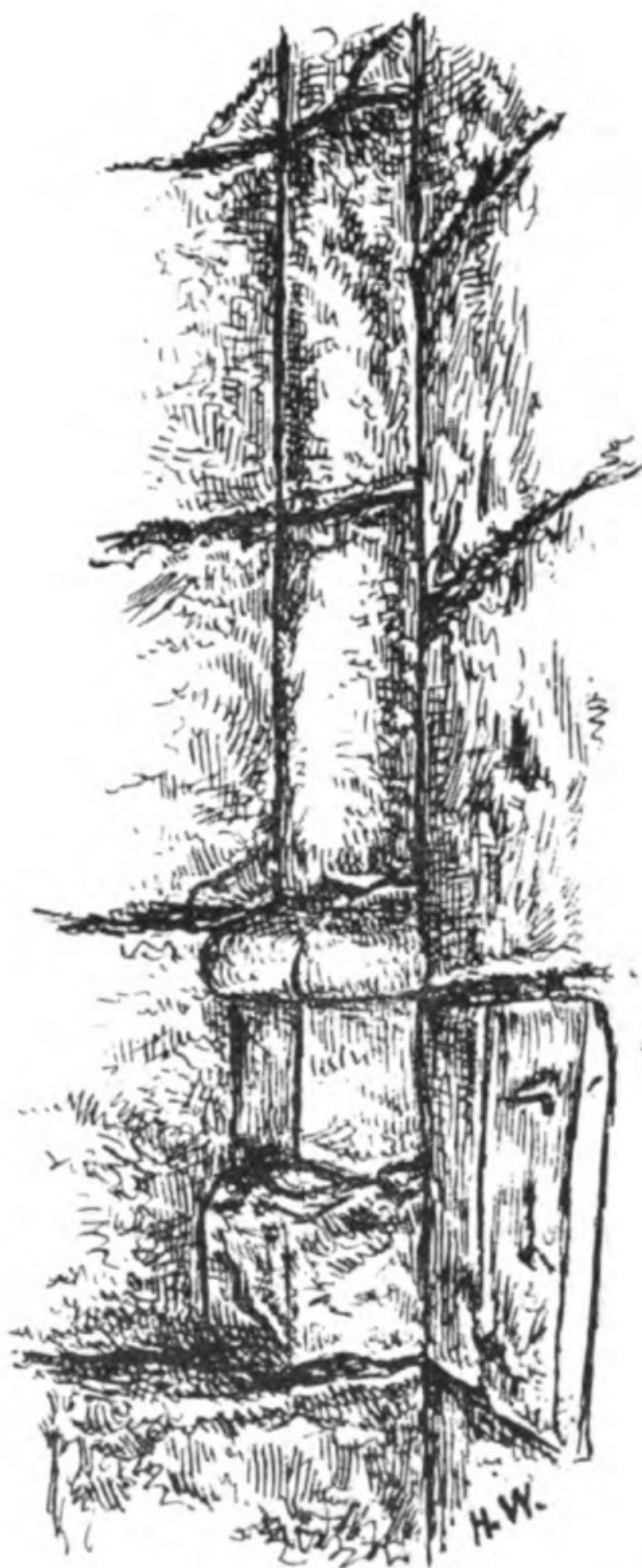
Au milieu se détache, parallèlement à l'enceinte un mur de 0^{m}65 d'épaisseur sur 19 mètres de long, vestige de communs qui terminaient la cour de ce côté. Ce mur est probablement aussi ancien que le précédent, car on trouve au-dessus une sorte de trottoir en grès s'étendant du nord au sud jusqu'à la hauteur du pavillon renaissance.

Le deuxième souterrain est en pierre, il mesure 15 mètres de long, 0^{m}70 de large en moyenne. Il

est formé de quatre parties droites contournant la cave nord. A l'entrée on remarque la trace d'une porte, ainsi qu'à l'extrémité de la troisième section ; un verrou de deux centimètres de diamètre fermait cette dernière. A gauche en entrant dans la quatrième section, un enfoncement simule un encadrement de porte, dont on ne s'explique pas l'utilité.

Le souterrain débouche dans une salle voûtée en arc aigu, complètement remplie de terre par suite de la rupture de la voûte. L'éboulement a produit un affaissement considérable du sol supérieur le long du mur d'enceinte qui montre que nous sommes sous la grosse tour de 9 mètres. Une petite tranchée pratiquée dans cette salle a découvert, sur la droite, un souterrain allant en sens contraire du premier et dont l'entrée est surélevée de 1^{m}50. Ce nouveau souterrain, qui possédait aussi une porte, se transforme bientôt en un escalier très raide qui remonte vers le sol en longeant l'enceinte. Il est barré dans le haut par un mur. En creusant dans la cour au-dessus, j'ai trouvé qu'il se continuait par un couloir aboutissant au premier palier de la descente de cave, dans le pavillon renaissance. L'escalier est éclairé par une étroite meurtrière, à travers laquelle on aperçoit l'angle sud-ouest de l'église. On remarque à l'intérieur une colonnette engagée avec base XIVe qui date l'ouvrage et montre que nous sommes en présence de l'ancien château. En face de la meur-

trière se trouve une grande niche (1), munie d'un banc de pierre. Elle passe au-dessus du premier



Colonnette avec sa base XIVe siècle.

souterrain, et, fait remarquable, son extrémité aboutit précisément dans l'enfoncement en forme

(1) Longueur 2 mètres, largeur $0^{m}65$, hauteur $1^{m}85$.

de porte dont nous parlions tout à l'heure. De sorte qu'une personne placée à l'intérieur entend parfaitement ce qui se passe au-dessous. Cette sorte de guérite abritait-elle une sentinelle ayant pour mission de surveiller les deux portes? La salle précédente était-elle une prison, le fameux cachot des Templiers? C'est une question que le déblaiement de la salle permettrait peut-être d'élucider. La Société des Antiquaires ne pourrait-elle entreprendre ce travail et refaire la voûte; elle aurait ainsi le mérite d'avoir reconstitué un ensemble intéressant.

Cette salle est coupée en deux par le nouveau mur d'enceinte; la deuxième portion se voit à l'extérieur sous la forme d'un cul-de-four d'où sort un gros doubleau. J'ai l'intention de creuser cet emplacement : peut-être donnera-t-il quelque indication sur son utilisation et nous livrera-t-il le passage conduisant au souterrain de l'église?

L'église possède en effet une superbe cave de 25m50 de long sur 3m70 de large, dont le sol est à 8 mètres de profondeur. On y descend actuellement par un escalier partant des fonts baptismaux; autrefois on y accédait par un couloir encore visible sur 8 mètres, aboutissant à l'angle nord-est du château. La voûte étant effondrée, on se demande où est l'entrée. Est-elle dans le château, est-elle dans la salle basse de la tour de 9 mètres? N'est-elle pas tout simplement dans la cour de l'église, le long du mur du château? Autant d'intéressants problèmes à résoudre.

Mais ce ne sont pas les seuls qui se posent en cet antique château, où le fouilleur a du travail pour longtemps. Ne serait-il pas aussi intéressant de trouver l'entrée de la chambre de la herse, au-dessus de la porte du Gard; et surtout d'éclaircir le mystère du Cornillot, ce puits au fond duquel existe dit-on un souterrain conduisant à la Somme?

En terminant ce rapport, je tiens à remercier M. Debeauvais, membre de la Société, qui m'a aidé au début de mes travaux. Je remercie tout spécialement M. Enguerrand géomètre, qui par amour de l'archéologie a bien voulu lever gratuitement le plan du château. Ce travail difficile, exécuté à des étages différents se raccordant avec une précision parfaite, permet de se rendre compte de la position respective des divers souterrains. Grâce à lui cet édifice qui nous frappait surtout par sa masse, nous apparait maintenant, comme un organisme perfectionné, où s'enchevètrent comme à plaisir, caves, escaliers, couloirs et souterrains; et nous admirons davantage ce vieux château toujours robuste malgré les déprédations des hommes et deux siècles d'abandon.

COMPTE-RENDU

DES

Travaux de la Société pendant l'année 1922.

Par M. V. Brandicourt.

Mesdames, Messieurs,

Depuis de longues années, vous avez été accoutumés de trouver à cette même place, notre Secrétaire perpétuel, M. Robert de Guyencourt : dans une langue châtiée et une forme chaque fois renouvelée, avec beaucoup d'humour, M. de Guyencourt réalisait ce tour de force d'intéresser par le résumé de travaux souvent austères, un auditoire d'élite qui en entendait parler pour la première fois.

Aujourd'hui notre collègue est éloigné de nous pour un certain temps; des raisons de famille le retiennent dans le Midi, et le Secrétaire annuel doit le suppléer.

Cette circonstance me vaut aujourd'hui l'honneur périlleux pour moi, redoutable pour vous, Mesdames et Messieurs, de prendre ce soir la parole devant vous.

Si la Société vonlait caractériser d'un mot l'année 1922, elle devrait l'appeler l' « année musicale ».

Déjà l'année dernière, à cette même date, une foule nombreuse se pressait ici pour assister à l'audition de musique ancienne organisée par nos musicographes picards que sont MM. Durand, Michel et Lamy. C'était une innovation très heureuse que d'avoir ressuscité ces instruments désuets, comme le clavecin, les violes d'amour et les vielles dont les sonorités étranges, un peu aigrelettes ont fait les délices de nos ancêtres du XVIIIe siècle.

Aussi au lendemain de cette audition si réussie, les membres de la Société s'entretenaient déjà d'un programme de musique qui fut soigneusement préparé et réalisé le 30 juin dernier.

Comme préparation à cette solennité, M. Durand qui n'est pas seulement un archiviste et un archéologue mais un historien de la musique, musicien exécutant lui-même, a rédigé une très importante notice sur *la Musique de la Cathédrale d'Amiens avant la Révolution*.

Elle est exclusivement consacrée à la musique de la Cathédrale, comme on disait autrefois, c'est-à-dire à l'ensemble des hommes et des enfants qui y chantaient l'office divin : ce que nous appelons improprement une « *Maîtrise* », alors cette dénomination s'appliquait seulement aux enfants de chœur soumis au « maître » et vivant en commun, ou plus improprement encore « chapelle » qui ne se disait que des musiciens de la chapelle d'un souverain ou d'un grand seigneur.

Comment résumer en quelques lignes ce travail de plus de 100 pages qui étudie à la fois et l'organisation de la musique, la vie et les œuvres des maîtres et musiciens les plus remarquables comme les Bournonville, les Aux Couteaux, les Clerambault... Cueillons au hasard un détail pittoresque : M. l'abbé Tiron, qui a laissé des renseignements très précieux sur le personnel de la musique à la fin de l'ancien régime, n'a garde d'oublier ces basses profondes, les fameuses basses picardes dont la renommée s'étendait bien au-delà des limites de la province. M. le Chanoine Leboulenger que plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs, ont connu ou dont ils ont au moins entendu parler, avait une voix formidable, remplissant à elle seule l'immense vaisseau de la Cathédrale ; ce fut le dernier représentant de ces chantres célèbres.

Vous n'attendez pas de moi, profane en musique, le récit de ce que fut au soir du 30 juin l'audition de musique sacrée à laquelle 80 artistes amateurs prêtèrent gracieusement leur concours. Les voûtes sonores de notre antique basilique ont de nouveau vibré aux harmonies qu'elles ont déjà entendues il y a 500, 600 et 700 ans et qui ont enchanté nos pères.

Les journaux d'Amiens ont longuement rendu compte de cette belle cérémonie, chacun avec son tempérament particulier.

Mais descendons des hauteurs où nous em-

portent les accents de cette musique, et revenons sur terre pour suivre M. Thorel qui va nous conduire dans la Cour des miracles d'Amiens.

M. Thorel est un ingénieux chercheur, dénicheur de rébus et de curiosités ou énigmes historiques.

En 1560, dit M. Auguste Dubois, un homme est battu de verges, parce qu'il est atteint de la maladie de « Monseigneur Saint-Jean-Baptiste ». Cette simple phrase intrigue M. Thorel qui veut savoir ce que c'était que ce mal mystérieux et ce qu'on en pensait à Amiens au XVI[e] siècle.

De toutes les infirmités, celle qui a reçu le plus grand nombre de qualificatifs est, à coup sûr, l'épilepsie connue indistinctement sous les noms suivants : maladie lunatique, mal caduc, haut-mal, mal sacré appelé aussi mal divin, miracle de Saint-Widevert et mal Saint-Jean-Baptiste. La translation du chef de Saint-Jean-Baptiste de Constantinople à Amiens, par un évêque picard, Walon de Sarton, en décembre 1206, fut un événement religieux qui eut un retentissement considérable dans toute la chrétienté.

Aussi notre basilique ne tarda pas à devenir le rendez-vous de pèlerins atteints de maladies diverses et venant y invoquer le Précurseur.

La visite de Saint-Louis, en 1264, suivie de celles de personnages de haute marque allaient donner une importance inouïe à ces pèlerinages, composés en grande partie par les épileptiques « atteints du mal Saint-Jean-Baptiste ».

Le service religieux était particulièrement mouvementé. « Quant aux atteints du mal Saint-
« Jean, dit Ducange, vous les voyez dans la cha-
« pelle de Saint-Jean-Baptiste, à la cathédrale,
« se rouler contre terre et se débattre publi-
« quement à l'Evangile. La messe achevée, ils
« crient, ils hurlent et s'efforcent de prononcer
« le nom de Saint-Jean-Baptiste et ordinairement
« s'en retournent guéris visiblement et miracu-
« leusement à la prononciation qu'ils font par
« trois fois de ces mots sacrés : Saint-Jean-
« Baptiste ! »

Les mendiants simulant des infirmités ou des maladies étaient nombreux et se mêlaient volontiers aux pèlerins véritables.

Or de toutes les simulations, celle du mal caduc était la moins longue, la moins douloureuse et avait surtout l'avantage d'inspirer plus particulièrement la compassion publique.

La scène a pour théâtre, dit M. Thorel, une rue, pour acteurs le malade et un acolyte et pour tout accessoire, une boulette de savon d'un liard. Le patient après avoir tenu le haut de la chaussée, gagne, après quelques zigzags, un renfoncement de la rue, peu éclairé et bien à l'abri des voitures ; à l'incertitude de sa marche succèdent des mouvements convulsifs. Bientôt il tombe et alors commence la crise d'épilepsie. De sa bouche s'écoule une salive abondante, blanchâtre et mousseuse qui en médecine, porte le nom d'écume.

Le malade est bientôt entouré de spectateurs attendris à qui l'un d'eux, se détachant de leur groupe, tend la coiffure du gisant, en disant d'une voix dolente et pitoyable : « Ein quiot sou por ein pov' affligé ». Mais ô miracle ! Au premier sou tombé dans l'escarcelle, le simulateur étend fébrilement ses membres convulsés ; au dernier il est debout et le crachement de la boulette de savon a tari la source de l'écume. Le tour joué, les deux compères et amis vont au cabaret voisin prendre un cordial bion gagné.

Où logeaient tous ces malheureux ? Dans une cour de Miracles — sorte de ghetto amiénois — ; à l'aide de documents, d'archives, de plans analysés, rapprochés, M. Thorel en donne l'emplacement : c'était dans la rue Guidé, anciennement de la Poissonnerie d'eau douce, non loin du pont Saint-Michel.

* * *

Nos travaux sont bien différents dans le temps et dans l'espace, et je n'aurai garde de chercher une transition pour vous ramener de la Cour des miracles d'Amiens au XVe siècle, au Hourdel, à la fin du XVIIe pour assister au débarquement d'une ambassade anglaise. M. Adrien Huguet, auteur d'une histoire estimée de la ville de Saint-Valery, nous raconte cette aventure peu connue :

Verneuil, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Entragues, fut chargé par Louis XIV d'une

ambassade extraordinaire en Angleterre, dont fit partie Courtin, ancien intendant de Picardie.

Je vous fais grâce du détail des négociations. Comme cela arrive encore de nos jours, hélas! les ambassadeurs ne s'entendirent point. Charles Stuart ne voulut céder sur aucun des points et les ambassadeurs furent congédiés, accompagnés d'ailleurs de présents magnifiques et des plus obligeants témoignages d'estime pour leurs personnes.

Mais les communications entre l'Angleterre et la France n'étaient pas faciles à cette époque et un cérémonial sanitaire assez compliqué devait être observé à l'égard des personnes; les marchandises, elles étaient soumises à l'*Esvent* pendant 40 jours.

Quand vint l'heure de rappeler les ambassadeurs extraordinaires, on chercha sur les côtes de la Manche quelque petit port désert à peu près abandonné pour y faire aborder le navire qui devait les rapatrier. Le Hourdel, havre minuscule de la rive gauche de la baie de Somme, où n'existaient alors que quelques rares habitations, surtout endroit spécialement désigné pour la quarantaine des vaisseaux qui pénétraient dans le port de Saint-Valery, fut choisi pour y débarquer les voyageurs.

Vous voyez d'ici la situation pitoyable de ces personnages de qualité, obligés de s'installer dans ce village très inconfortable.

Nous avons la preuve que les ambassadeurs « avec leurs familles » et « leur suite » ne séjournèrent point longtemps dans le petit havre de la côte picarde. Ils logèrent pendant quelques semaines à Pendé, près de Saint-Valery.

Ils étaient en ce village, où leur arrivée avait jeté une grande perturbation, passé la mi-décembre. Certains habitants avaient dû même « vuider les lieux » comme disait l'ordonnance et abandonner leurs demeures, pour céder la place aux ambassadeurs et au personnel de l'ambassade. Ce désagrément avait atteint même de très humbles manouvriers. A Pendé, Verneuil et Courtin eurent tout le loisir de regretter les charmes de la Cour de Londres.

* * *

Le château de Picquigny, dont la Société a hérité à la mort de Madame la Comtesse de la Rochefoucauld, a été exploré en détail par M. Bienaimé, archiviste de la ville, depuis peu notre collègue en qualité de membre résidant.

M. Bienaimé est un chercheur, un fouilleur au sens littéral du mot. Combien de grottes, de cavernes, de carrières, de muches n'a-t-il pas déjà explorées : quelles difficultés n'a-t-il pas eues à vaincre pour sortir vivant, sinon indemne de souillures et d'accrocs, de ces périlleuses expéditions dans lesquelles il fallait s'engager avec des pelles, des seaux, des cordages, des échelles et des bougies aussi.

Comme travail de bienvenue M. Bienaimé nous a donné une description complète des souterrains dont il a levé le plan avec l'aide de M. Enguerrand, géomètre à Amiens, à qui je suis heureux d'adresser tous les remerciements de la Société. Les recherches et les fouilles seront continuées : des fonds sont mis à la disposition de M. Bienaimé qui ne désespère pas de retrouver les substructions complètes du château du XIVe siècle; il a déjà dégagé les bases de deux tours de 4^m50 et 9 mètres de diamètre.

Notre auteur nous a entretenu assez longuement d'une découverte faite par M. Marcel Cordier de Picquigny et que je suis assez embarrassé de vous signaler. J'hésite à vous introduire dans les lieux mis au jour par M. Cordier et que fréquenta sans doute Madame de Sévigné, encore que le local qu'il décrit (c'est lui qui parle), avec toutes ses commodités, sa voûte élégante, son carrelage rouge, ses murs d'une blancheur éclatante, prouve que les anciens savaient aussi bien que nous allier le confort à l'hygiène.

Je ne me serais pas arrêté plus longtemps à cette découverte imprévue, si elle ne me procurait l'occasion de réfuter une erreur accréditée — même auprès d'esprits sérieux.

La littérature romantique a mis à la mode les sombres châteaux moyen âgeux, les « tours de Nesle » avec créneaux, machicoulis et surtout souterrains, cachots humides, résonnant d'un fort

bruit de chaînes que traînent de misérables prisonniers. Le complément obligé de tout cet épouvantail était les oubliettes, sortes de fosses profondes, fermées par une dalle de pierre, qui basculait. Quand le seigneur voulait se débarrasser d'un de ses ennemis, il le faisait venir au château, sous un prétexte quelconque et l'entraînait vers la fameuse dalle qui cédait sous lui. Sinistre effacement d'un homme, comme dit le romantique Victor Hugo.

Voilà la légende : l'histoire est beaucoup plus simple et moins dramatique : ces fameuses oubliettes ne sont en effet que de vulgaires fosses d'aisances.

*
* *

M. Ponchon, sous-bibliothécaire de la ville d'Amiens, est venu lui aussi renforcer nos rangs en qualité de membre résidant. C'est un fidèle habitué de nos séances et les communications qu'il nous a faites sont assez nombreuses. En février il nous a parlé d'une motte ou butte antique située au sud d'Amiens et d'où les anciens envoyaient des signaux aériens. En juillet, il nous a donné un résumé très complet des trouvailles effectuées dans Amiens de 1920 à 1922. Des dessins très bien exécutés accompagnaient cette communication : signalons surtout un curieux chandelier en bronze, en forme de diabolo, des premiers siècles de notre ère trouvé rue des Ver-

geaux, des fibules, des monnaies et des fragments de sculpture provenant d'un temple ou d'un autel gisant à 5m60 de profondeur rue de Beauvais. Il est à désirer que ces fouilles, fréquentes à Amiens, soient étendues et surveillées avec soin pour le plus grand profit de l'archéologie amiénoise.

Dans son discours de réception, M. Ponchon évoque le souvenir de quelques-uns de nos collègues, contemporains de la fondation de la Société : M. l'abbé Corblet, le savant hagiographe et fondateur de la Revue de l'Art chrétien ; M. Gauthier de Rumilly, l'un des initiateurs de M. Ponchon aux études archéologiques ; M. Rembault, Secrétaire annuel de la Société en 1853 et enfin M. Jacques Garnier, le plus extraordinaire polygraphe que j'aie connu. M. Garnier qui fut bibliothécaire de la ville pendant de longues années et rédigea de nombreux catalogues, entr'autres celui des manuscrits, un modèle pour l'époque, faisait partie de toutes les Sociétés ; il conserva pendant 47 ans la charge de Secrétaire perpétuel des Antiquaires, il était membre de l'Académie d'Amiens, Président des Commissions d'examen pour le brevet, Président de Commission de surveillance de l'Ecole normale d'instituteurs où il arrivait par les plus froides journées de janvier à *5 heures* du matin ; longtemps Président de la Société humaine du nord de la France pour laquelle il composa de savants mémoires d'histoire naturelle. Et cet homme encyclopédique trouvait

encore le temps de faire le soir des cours de géométrie et d'algèbre aux élèves des Ecoles primaires, gamins de douze ans — *quorum pars parva fui* — troupeau indocile, souvent en lutte avec le professeur dont la patience et la douceur n'étaient pas les vertus dominantes.

*
* *

Il ne se passe pas de mois qu'on ne vienne proposer à M. Collombier des monnaies trouvées à la surface de champs ou de jardins. Savez-vous qu'à la suite de pluies abondantes et répétées, apparaissent souvent des pièces de monnaies qui étaient à fleur de sol et que les eaux de ruissellement ont débarrassées des terres qui les recouvraient? M. Collombier a décrit 26 de ces médailles trouvées à Albert et à Dernancourt.

*
* *

M. Goudallier a identifié une petite ville dont La Bruyère dans ses caractères donne une agréable description mais qu'il ne nomme pas. Avec beaucoup de raison M. Goudallier penche pour Senlis, sur les bords de la Nonette.

*
* *

Avec le progrès de l'outillage moderne, les petites industries locales disparaissent peu à peu et c'est dommage. M. de Francqueville nous retrace, avec une douce mélancolie, l'historique d'une famille Warnier qui habitait La Faloise et

dont les membres étaient cloutiers. Les clous qu'on faisait alors à la main étaient très réputés dans la région.

*
* *

M. Hackspill est toujours retenu loin de nous, mais nous adresse souvent d'intéressantes communications. La dernière a trait à un dessin représentant une vue cavalière du château de Gamaches, exécutée en 1569. La description que M. Darsy a donnée de ce château dans son ouvrage sur Gamaches, est conforme aux indications du dessin.

*
* *

S'il est un problème plusieurs fois abordé et non encore résolu, c'est celui des origines de la promenade de la Hotoie. Dans un premier article M. Lamy restitue l'orthographe ancienne du nom et s'attache à déterminer l'emplacement et la configuration de la prairie qu'il désignait du XIVe au XVIIe siècle.

*
* *

La Société ne néglige aucune occasion d'augmenter les collections du Musée de Picardie. C'est ainsi que cette année encore elle a fait l'acquisition de neuf éléments de charpente sculptés, représentant divers personnages et provenant d'une maison à Péronne. Ces précieux débris avaient été emportés par les Allemands, on a pu

heureusement les récupérer. Nous devons de grands remerciements à M. Perrault-Dabot, qui s'est très activement occupé de cette affaire et a su la mener à bien.

*
* *

M. Thorel a découvert dans une maison rue Desprez une margelle de puits en grès portant sculptées des armoiries représentant une porte de ville flanquée de tours. Le propriétaire, M. de Guillebon, a gracieusement offert cette margelle à la Société, qui la fera enlever pour la déposer au Musée.

*
* *

J'en ai fini, Mesdames et Messieurs, avec cette fastidieuse énumération de nos travaux, quelques mots, pour terminer, sur la vie de la Société.

Nous avons malheureusement à signaler un certain nombre de décès. Parmi nos membres non-résidants : M. le Docteur Dessirier, M. de Proyart de Baillescourt, M. Debry, Madame Macquet, M. Guynemer, le père du célèbre aviateur, érudit qui se consacra à la reconstitution de la bibliothèque de Compiègne.

Parmi les membres résidants : M. l'abbé Cardon, ancien Président, membre de la Société depuis 30 ans. M. le Président, en annonçant sa mort, a tenu à rendre hommage à la mémoire de l'homme si bon, si simple, si modeste, dont les travaux et l'érudition faisaient le plus grand

honneur à la Société. Il laisse à plusieurs d'entre nous le souvenir du meilleur des amis et à tous du plus aimable des collègues.

* * *

Par contre, de nouveaux membres sont venus à nous :

Membres résidants : MM. Bienaimé, Ponchon et Gigon qui a bien voulu accepter les fonctions de Trésorier-adjoint.

Les nouveaux membres non-résidants sont : MM. Henri du Bos ; Ch. Chauchart ; Docteur Colmaire ; Michel Ossart, instituteur patoisant, lauréat des Rosati de Paris ; James Carmichaël, Président de la Société Industrielle ; New York public library, de New-York ; Docteur Cailleux, de Paris ; A. Egret ; André et Jacques Cosserat, qui continueront les traditions de la famille ; Pierre Debeauvais ; de Sailly, de Paris ; Cuvelier, d'Haubourdin ; Huré, d'Abbeville ; Chirol, architecte, secrétaire de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure ; Giard, archiviste paléographe, de Lille ; Piolé, banquier ; Estienne, Archiviste de la Somme ; Mademoiselle Rembault, d'Amiens, fille de notre ancien collègue.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collègues, les invitons à prendre part à nos travaux, espérant que leurs intéressantes communications viendront animer nos séances et enrichir notre *Bulletin*.

* * *

La Société continue la publication de ses *Bulletins* et *Mémoires* qui paraissent à intervalles réguliers.

Elle espère pouvoir distribuer à ses membres, en 1923, un nouveau fascicule de la *Picardie Historique et Monumentale*.

Pour parfaire cette œuvre admirable, due à la munificence du regretté M. Soyez, il reste encore à publier l'arrondissement de Péronne. C'est une véritable malechance que seul cet arrondissement, aujourd'hui si dévasté par la guerre, n'ait pu être être terminé avant 1914. Plusieurs de nos collègues y travaillent activement, MM. Durand, Perrault-Dabot, et la notice que va vous lire M. des Forts, consacrée à Ham, vous donnera un avant-goût de ce que sera cette publication.

Deux Mémoires ont été présentés au Concours d'archéologie (prix Leprince).

La Commission chargée d'examiner les ouvrages présentés a été d'avis de diviser le prix de 500 fr. entre les deux concurrents. Elle a en conséquence accordé :

Une somme de 250 fr. et une médaille d'argent à M. l'abbé Saintot, curé de Saint-Maurice-lès-Amiens, pour son *Histoire de Tincourt-Boucly*.

Une somme de 250 fr. et une médaille d'argent, à M. l'abbé Le Sueur, curé d'Erondelle, pour son *Essai d'hagiologie géographique du diocèse d'Amiens*.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE 1922.

I. Le Ministère.

1° Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Bulletin, mai-juin 1922. — 2° 56e Congrès des Sociétés savantes.

II. Les Auteurs.

1° M. le Docteur Dutertre : le tétanos en Allemagne, Proverbi venati, Balles explosibles, l'orgueil des Allemands, Jules Heuret et la gloutonnerie allemande, Boulogne en 1763, Sur la Volga, Histoire naturelle de la plage de Berck. — 2° Leroy (M. l'abbé Maurice) : Etude d'histoire locale. — 3° Démaret (M. l'abbé) : La Collégiale d'Huy (Belgique). — 4° Vignon (M. l'abbé) : Beauquesne, La Grande guerre. — 5° De Bonnault d'Houet (M. le Baron) : Débuts du Jansénisme dans le diocèse d'Amiens. — 6° Lonnier (M. le Docteur) : Annales du quartier maritime de Saint-Valery-sur-Somme.

III. Dons.

1° La Société de numismatique belge : Revue belge de numismatique, 1922, nos 1-2. — 2° Rembault (Mademoiselle) : Château, terre et seigneurie de Thoix, par Gabriel Rembault.

IV. Acquisitions.

1° Allery, aujourd'hui et autrefois, par M. A. Maillard. — 2° Le Chevalier de La Barre, par M. le Chanoine L. Désers. — 3° Almanach annuaire de la Somme.

TABLE DES MATIÈRES

C

D

E

F

G

H

I - J

L

M

N

O

P

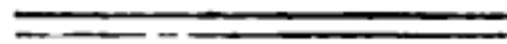
Q

R

S

T

U - V - W



TABLE

DES PLANCHES & ILLUSTRATIONS

Supplément au Bulletin n° 4, 1922.

SOCIÉTÉ

DES

ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1923 ET 1924

I – Prix d'Histoire. – Fondation LE PRINCE

Un prix de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1870, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile et religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Etude du Commerce et de l'Industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIVe siècle ; etc.)

L'auteur qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif, ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement, etc.

Bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1870**, on peut y citer, **accessoirement**, des faits qui se sont produits depuis cette époque.

II. Prix d'Archéologie. — Fondation LE DIEU

Un prix de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Epigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

III. Prix d'Archéologie. — Fondation PINSARD

Un prix de la valeur de 600 fr. à l'auteur de la meilleure *Etude archéologique soit sur un quartier, une paroisse, un faubourg, une rue, une place importante ou un édifice d'Amiens.*

L'auteur devra utiliser les manuscrits de M. Pinsard déposés à la bibliothèque communale d'Amiens, en insistant spécialement sur les sous-sols de la ville, les fouilles qui y furent faites, les conclusions à en tirer.

IV. – Prix de Géographie politique du territoire picard

Offert par MM. Cosserat

— Une médaille d'or de la valeur de **dix mille francs** à l'auteur de la meilleure étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française ; Etude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales dont il a pu dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « Picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du Ministère de l'Intérieur sur laquelle figureront trois tracés :

Le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie.

Le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie.

Le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés, et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux ; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne ; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau Concours sur le même sujet ; le prix pourra au besoin être divisé.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés avant le **1er Juillet** 1923, ou avant le **1er Juillet** 1924 pour les trois premiers concours. et avant le **1er Avril** 1924, pour le *quatrième*, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au Musée d'Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicace*.

Ils seront paginés et écrits seulement au recto.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer, sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément, au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu : mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. — Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit. — Les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.



